Autour de Chillon

# Archéologie et Restauration

## au début du siècle

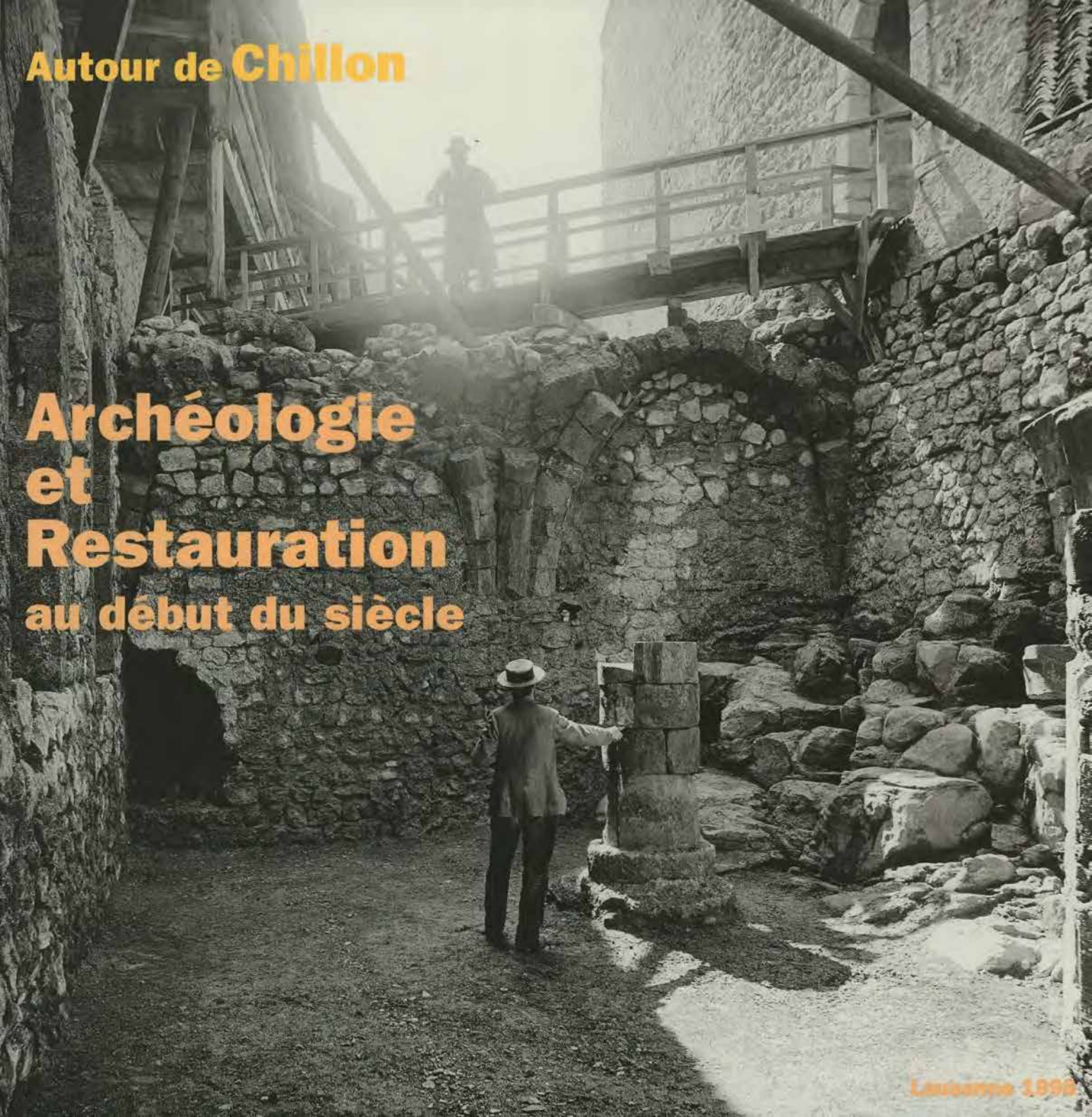

Lausanne 1998

A CHILLON — SEPTEMBRE 1908.

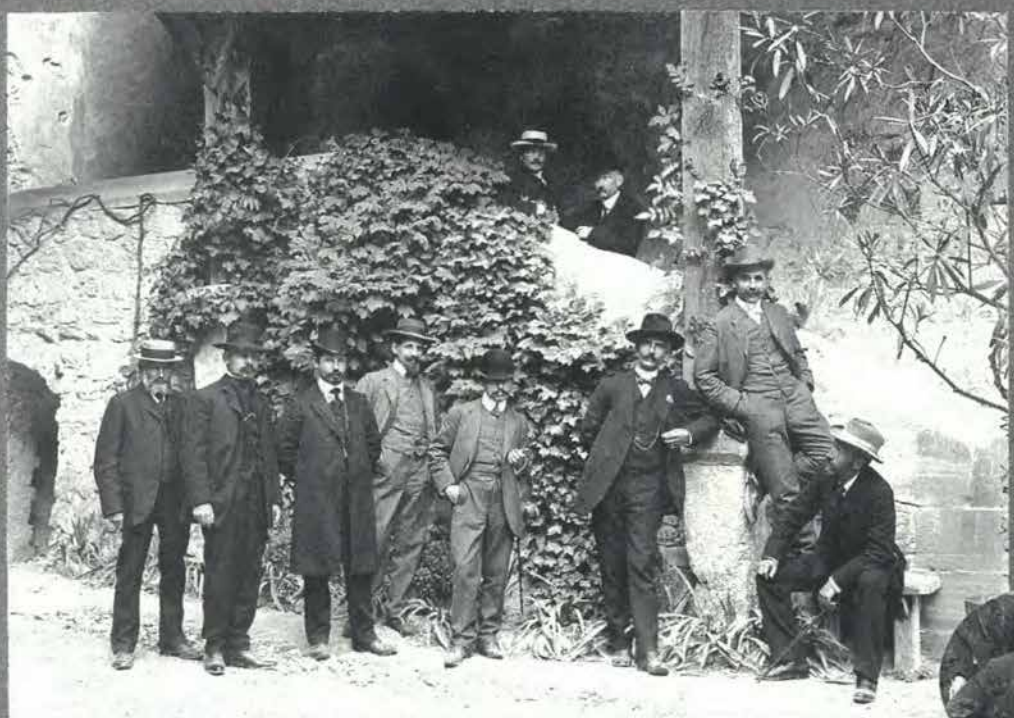

# AUTOUR DE CHILLON

# ARCHÉOLOGIE ET RESTAURATION AU DÉBUT DU SIÈCLE

*Couverture:*
Château de Chillon, fouille de la cour H, le 21 avril 1900. Otto Schmid, dans le terrain, en conversation avec Albert Naef, sur la passerelle. Photo Fischer Frères.
(ACV, AChC)

*Intérieur de couverture:*

Albert Naef à Chillon accompagné de ses principaux collaborateurs et collègues, notamment Fred Boissonnas, Rod Schlemmer, Ernest Correvon et Otto Schmid. Photo F. Boissonnas, 1908.
(ACV, AChC)

Plans de référence des différents secteurs de Chillon.
Archéotech SA.

*Dos de couverture:*
Serrurerie d'une des portes du jubé de Valère (Sion VS).
Relevé commandé par Albert Naef. Voir fig. 43.
(ACV, AChC)

Publication à l'occasion de l'exposition
«Autour de Chillon. Archéologie et restauration au début du siècle»
du 4 septembre au 27 décembre 1998
Espace Arlaud, place de la Riponne, Lausanne

Une exposition du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire de Lausanne
commémorant le 100e anniversaire de la
*Loi du 10 septembre 1898 sur la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique*

Composition: Atelier La Rebuse, Bercher
Photolitho: Archéotech SA
Impression: DIP SA Ecublens

# AUTOUR DE CHILLON

# ARCHÉOLOGIE ET RESTAURATION AU DÉBUT DU SIÈCLE

sous la responsabilité de

Denis Bertholet
Olivier Feihl
Claire Huguenin

Document du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire
Lausanne 1998

# Sommaire

**Avant-propos** (Gilbert Kaenel) 7

**Introduction** (Denis Bertholet, Olivier Feihl et Claire Huguenin) 9

## Regards sur le patrimoine 11

1. De l'usage des édifices médiévaux 13
(Claire Huguenin et Pierre-Antoine Troillet)
2. L'éveil des sensibilités: heurs et malheurs du patrimoine antique et gothique 17
(Claire Huguenin et Gilbert Kaenel)

3. Vers la consécration de la notion de monument: les grands chantiers 21
de la seconde moitié du XIX^e siècle
- Du côté des érudits (Claire Huguenin) 21
- La collégiale de Neuchâtel: une nouvelle silhouette pour la ville (Claire Piguet) 22
- Viollet-le-Duc et la tour lanterne de la cathédrale de Lausanne (Christophe Amsler) 25
- Le château d'Ouchy: un vestige recyclé (Joëlle Neuenschwander Feihl) 29

## Une reconnaissance légale 37

4. De l'urgence d'une protection (Claire Huguenin) 35
5. La loi de 1898 (Denis Bertholet) 41
6. Les effets de la nouvelle législation (Claire Huguenin) 49
7. La cheville ouvrière du projet: Albert Naef (1862 - 1936). 55
Jalons biographiques (Claire Huguenin)
8. Ricochets neuchâtelois: la loi de 1902 et les restaurations 61
dirigées par Charles-Henri Matthey (Claire Piguet)
9. La protection du patrimoine bâti en Valais, au tournant du XX^e siècle (Parick Elsig) 67

## La prolifération des chantiers 71

10. L'exploration de la colline de St-Triphon: l'approche d'un site 73
plusieurs fois millénaire (Claire Huguenin)
11. Vevey, Payerne et Assens: la fouille de tombes de l'âge du fer (Gilbert Kaenel) 79

12. La nécropole néolithique de Pully-Chamblandes: l'avènement de l'archéologie funéraire (Claire Huguenin et Patrick Moinat) 83
13. L'échafaud et le gibet de Vidy: enquête archéologique sur la mort d'un héros (Claire Huguenin) 89
14. La Porte de l'Est et l'enceinte romaine d'Avenches: des fouilles à la création d'une promenade archéologique (Claire Huguenin) 93
15. Le portail Montfalcon de la cathédrale de Lausanne: controverse autour d'une reconstruction (Claire Huguenin) 99
16. La restauration de la façade sud de l'église Saint-François de Lausanne: un affrontement théorique (Claire Huguenin) 107
17. L'église et le cloître de Romainmôtier: l'exportation du modèle (Claire Huguenin) 113

Chillon: un chantier modèle 121

18. Une forteresse au XIX^e siècle (Denis Bertholet) 123
19. L'Association de Chillon (1886-1889) (Denis Bertholet) 131
20. Les débuts de la Commission technique (1889-1891) (Denis Bertholet) 137
21. Un faux départ (1892-1895) (Denis Bertholet) 145
22. Le retour de la Commission technique (1895-1896) (Denis Bertholet) 153
23. Un château mis à nu (1896-1898) (Denis Bertholet, avec la collaboration d'Olivier Feihl) 159

La métamorphose de Chillon 175

24. Travaux de fond (1899-1908) (Denis Bertholet) 177
25. Relâchement (1908-1916) (Denis Bertholet, avec la collaboration d'Olivier Feihl) 197
26. Albert Naef et la création en fac-similé de coffres romans pour le château de Chillon (Corinne Charles) 207
27. Le cours à l'Université (Olivier Feihl) 215
28. Vers l'empirisme (1916-1938) (Denis Bertholet) 221

**Une aventure à poursuivre** (Denis Bertholet, Olivier Feihl et Claire Huguenin) 233

Cent ans après: la conservation du patrimoine (Eric Teysseire et Denis Weidmann) 235

Notes et annexes 243

**Notes** 245
**Annexe I**. Bibliographie d'Albert Naef 251
**Annexe II**. Orientation bibliographique et sources 255
Abréviations 261
Crédits photographiques 262
Remerciements 263

# Avant-propos

*Gilbert Kaenel*

L'exposition et la publication qui l'accompagne (celle-là même que vous avez en main, plus riche qu'un catalogue d'exposition et qui deviendra sans aucun doute un ouvrage de référence) a une vocation commémorative. Comme d'ailleurs un nombre impressionnant de manifestations en cette année du bicentenaire de la Révolution vaudoise et de la République helvétique, ou encore du cent cinquantenaire de l'Etat fédéral: I798, I848...

Mais c'est un tout autre événement que notre exposition commémore, un événement centenaire, important pour le canton de Vaud et la Suisse d'une certaine manière. Il ne s'agit pas de l'assassinat à Genève de l'impératrice Sissi, mais bien de l'adoption à Lausanne, le même jour, ce 10 septembre I898, de la première *Loi sur la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique*. Cette loi, qui a conservé sa validité jusqu'en 1951, date à laquelle elle a été à peine modifiée, était véritablement révolutionnaire dans les domaines de la conservation des monuments historiques et de l'archéologie. Les Vaudois d'il y a cent ans faisaient œuvre de pionniers, et les voisins (Neuchâtelois ou Valaisans) s'inspireront directement de l'esprit de cette loi, tout comme les rédacteurs des articles du Code civil suisse traitant de monuments et d'antiquités (on ne parlait pas encore, au début du siècle, de patrimoine ou d'archéologie).

L'exposition et la présente publication ont un autre mérite: celui de rendre hommage, 62 ans après sa mort tragique, à l'une des plus fortes personnalités en la matière que notre pays ait connue: Albert Naef.

Cette loi du 10 septembre 1898, c'est lui qui en est en grande partie l'instigateur et le promoteur, mettant à contribution la connaissance du système français qu'il avait acquise au cours de ses années parisiennes et normandes. Mais le mérite du personnage ne se limite pas à cette intervention politique. Nommé archéologue cantonal au printemps 1899 – le premier poste de ce type créé en Suisse! – Albert Naef va littéralement dominer l'archéologie et la conservation des monuments historiques du canton de Vaud (et d'ailleurs) durant tout le premier tiers du XX$^{e}$ siècle, et s'affirmer comme un précurseur à bien des égards par les questions qu'il pose aux documents de terrain ou d'archives, et par la manière systématique avec laquelle il procède à l'enregistrement de ses observations.

Dans la seconde partie de l'ouvrage, c'est le château de Chillon qui tient la vedette, l'«enfant chéri» de Naef, véritable laboratoire d'investigations archéologiques, d'expériences de conservation, de restauration et de reconstitution, de réflexions théoriques aussi qui vont prendre (n'ayons pas peur des mots) une envergure européenne. D'où le titre «Autour de Chillon...»

Albert Naef fut incontestablement un grand homme, malgré ses défauts, dont une attitude autoritaire voire tyrannique. Un grand homme malgré sa petite taille: n'est-il pas toujours (ou presque) assis lorsqu'il pose en compagnie pour un photographe? à part quand il est isolé, comme sur la spectaculaire contre-plongée, quasi biblique, de la couverture de notre ouvrage qui est aussi l'affiche de l'exposition, ou encore dans les bois de Payerne (p. 39), tel Indiana Jones avant la lettre visitant les fouilles du tumulus de Roverex, sans son fouet...

Mais trève de plaisanterie. En tant que directeur du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, en quelque sorte successeur de Naef pour une partie de ses activités (il fut, rappelons-le, conservateur du «Musée historique», c'était alors son nom, de 1914 à 1934), je suis heureux de pouvoir présenter l'exposition «Autour de Chillon. Archéologie et restauration au début du siècle» dans le cadre des activités du musée à l'Espace Arlaud, et d'accueillir l'ouvrage qui l'accompagne dans notre série de Documents.

Le mérite de ce projet revient tout entier à l'initiative de quelques personnes œuvrant dans le domaine de l'archéologie et des monuments historiques, sans toutefois faire partie du giron de l'Etat: Claire Huguenin, historienne des monuments, spécialiste des XIX$^{e}$ et XX$^{e}$ siècles et de l'histoire des restaurations. Denis Bertholet, historien des mentalités, spécialiste de la fin du XIX$^{e}$ siècle et écrivain; collaborateur d'Archéotech depuis 1991, il participe au classement et à l'analyse des documents écrits conservés dans le fonds d'archives de Chillon. Olivier Feihl, cheville ouvrière du projet, directeur d'Archéotech SA, société chargée depuis 1981 des relevés et recherches archéologiques du château de Chillon et de l'inventaire de son fonds d'archives. Ce sont eux qui, dans le cadre de ce bureau privé, ont mené à bien l'entreprise, avec la complicité, pour la scénographie de l'exposition, de Pierre-Antoine Troillet, historien des monuments également et directeur scientifique d'Archéotech.

Un comité scientifique de soutien était composé de Messieurs Gaetan Cassina, professeur d'histoire de l'art monumental régional à l'Université de Lausanne, Gilbert Coutaz, directeur des Archives cantonales vaudoises, Jean-Pierre Dresco, architecte cantonal, chef du Service des bâtiments, Eric Teysseire, conservateur cantonal des monuments, Denis Weidmann, archéologue cantonal et du soussigné.

Le projet a été placé sous le patronage de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie.

Cent ans après cette première loi, des modifications vont être apportées dans un bref avenir aux lois et règlements d'application qui lui ont succédé, sans oublier la révision de la Constitution vaudoise. Puissent cette exposition et cet ouvrage renforcer la conscience du rôle fondamental, de repère culturel, que joue notre passé avec ses témoins les plus divers dans la vie de chacun. La toute jeune Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, suite aux Etats généraux tenus le 6 décembre dernier à Chillon (ce n'est pas un hasard) s'est fixé comme but la promotion de la conservation au sens le plus large de ce patrimoine commun, afin de pouvoir le transmettre aux générations futures.

# Introduction

*Denis Bertholet, Olivier Feihl et Claire Huguenin*

Il y a cent ans exactement, l'Etat de Vaud se dotait d'une loi sur la conservation du patrimoine. Ce nouvel instrument ne tombait pas dans un désert. La question des monuments et des objets présentant un intérêt historique ou artistique avait de longue date été posée. Mais l'Etat ne possédait pas les moyens d'intervenir de manière systématique en cette matière. Il fallait une politique. La loi lui permit d'en avoir une, et de s'y tenir.

En un quart de siècle, l'état et l'aspect du patrimoine se transformèrent. Le monument, le musée, le site firent leur entrée dans notre paysage culturel. Ils nous semblent aujourd'hui naturels. Leur émergence fut pourtant une révolution.
Les pages qui suivent décrivent cette révolution.

Une première partie, «Regards sur le patrimoine», montre comment la notion moderne de monument émergea au XIX^e^ siècle. Alors que les vestiges du passé étaient défigurés, abandonnés voire détruits, une sensibilité nouvelle se fit jour. Des hommes, puis des associations, enfin des collectivités publiques s'y intéressèrent, et entreprirent de sauver ce qui pouvait l'être. L'Antiquité, l'époque médiévale resurgirent, et devinrent objets de savoir et d'admiration. Les premiers chantiers s'ouvrirent.

La deuxième partie, «Une reconnaissance légale», présente l'effet institutionnel de cette tendance. L'Etat décida d'assurer la conservation et la restauration du patrimoine. Sa décision fut largement inspirée par un homme remarquable, Albert Naef, qui devint en quelques années l'autorité incontestée en matière de restauration, et donna son unité à la transformation qui s'opérait. Neuchâtel et le Valais adoptèrent des lois analogues, qui consacrèrent les mêmes principes.

La troisième partie, «La prolifération des chantiers», illustre l'aventure que fut la métamorphose du patrimoine. Des pans de l'histoire la plus ancienne réapparurent. Les connaissances historiques s'affinèrent. Les travaux de restauration posèrent des problèmes fondamentaux; des modèles de résolution variés, voire contradictoires se disputèrent le terrain. Malgré les incertitudes et les tâtonnements, les monuments prirent alors, pour l'essentiel, l'aspect qu'ils conservent aujourd'hui.

Les autorités vaudoises avaient une prédilection pour le château de Chillon. Les quatrième et cinquième parties racontent comment se déroula une restauration qui fut longtemps tenue pour le modèle du genre. Son histoire illustre ce que furent les grandes percées et les vertus de la révolution patrimoniale. Elle montre aussi quelles furent ses limites, et les dérives auxquelles elle risquait d'aboutir.

Cent ans après, deux lois plus tard (1951, 1969), le canton de Vaud reste plus que jamais attentif à la conservation de son patrimoine, un enjeu de taille à l'aube du XXI^e^ siècle qui s'annonce.

# REGARDS SUR LE PATRIMOINE

# 1. De l'usage des édifices médiévaux

*Claire Huguenin et Pierre-Antoine Troillet*

Nombre d'édifices anciens doivent leur conservation à un changement d'affectation. Les églises et chapelles sécularisées à la Réforme sont converties en greniers, écuries, granges, étables, caves, arsenaux ou en dépôts divers. Cette pratique survit longuement à la chute de l'Ancien Régime et l'éventail des possibilités s'enrichit des besoins liés à la création du canton de Vaud. Quelques-uns se satisfont dans un premier temps des bâtiments existants. Les écoles, les administrations et les prisons prennent volontiers place dans les châteaux médiévaux, anciennes propriétés de LL. EE. devenues biens nationaux après la Révolution. En proie à des difficultés financières, le jeune canton se voit contraint d'en vendre une partie. Il cherche à rentabiliser ceux qui restent entre ses mains, à savoir les châteaux de Morges, de Chillon et St-Maire de Lausanne. En 1804, le château de Morges est aménagé en arsenal cantonal, tout en conservant son rôle de prison de district. L'extension et la modernisation des dépôts à partir de 1836 altère profondément l'organisation des espaces intérieurs et fait disparaître des éléments de défense extérieurs. Celui de Chillon accueille armes et prisonniers mais aussi un nombre croissant de visiteurs, attirés par le romantisme des lieux (cf. p. 123 «Une forteresse au XIX^e siècle»).
Le château Saint-Maire devient le siège du gouvernement. Puis les autorités souhaitent y établir une salle pour le parlement mais assortissent leur demande d'une condition restrictive: «Sans bâtir», précisent-elles. Cette clause est déconcertante à une époque où ces édifices, considérés avant tout pour leur valeur d'usage, sont tout naturellement adaptés aux exigences de leur nouvelle fonction. Le projet n'aboutit pas sous cette forme mais prendra un tour plus ambitieux, avec la construction du bâtiment emblématique du Grand Conseil.
Les châteaux vendus aux communes connaissent les fortunes les plus diverses. Ainsi le château de Grandson, propriété communale dès 1806, abrite les prisons de district et, dans sa partie mise en location, une fabrique de tabac entre autres. Revenu en mains privées en 1835, il est dévolu exclusivement au logement.

**Le château d'Yverdon**

La destinée du château d'Yverdon est marquée par le séjour de Heinrich Pestalozzi; érigé en temple de l'éducation, il conservera cette vocation pédagogique jusqu'en 1974 (fig.1).
En 1804, le canton vend le château à la commune sous réserve qu'elle y reçoive, gracieusement et sa vie durant, le pédagogue désireux de transférer son institut dans le canton de Vaud
Convaincue des bénéfices matériels et secondaires que la présence d'un établissement de réputation internationale et dignement fréquenté peut lui procurer, la ville entreprend les transformations nécessaires entre 1804 et 1816. L'espace occupé par les anciennes prisons et l'arsenal est peu à peu récupéré. Seules les caves sont louées à des particuliers. Sans

Fig. 1. J.-H. Meyer. Pestalozzi à Yverdon, 1812. Projet de transparent. Encre et lavis sur papier.
Ces papiers peints, éclairés par la lumière naturelle ou la lueur des bougies, décoraient les salles du château lors des fêtes. Dans une salle gothique, Pestalozzi contemple l'un d'eux. Le château y est souvent représenté. Ici il apparaît dans le lointain avec la ville d'Yverdon.
(ZB, Graphische Sammlung)

modification majeure des dispositions bernoises, le rez-de-chaussée sur cours accueille locaux communs et salles de classe, et le premier étage une série de dortoirs et l'appartement de Pestalozzi, puis, dès 1838, du directeur du collège public; les greniers sont aménagés en dortoirs et les tours en cabinets de travail à l'usage des enseignants. La tendance instaurée par les Bernois, qui ont peu à peu métamorphosé l'antique forteresse militaire en hôtel particulier, se confirme en particulier par le percement de nombreuses baies.

Après une période de croissance rapide jusqu'en 1814, l'institut enregistre des baisses d'effectifs et est perturbé par des divisions internes; la ville renâcle à couvrir l'entier des frais puis finira par refuser toute entrée en matière. En 1825, Pestalozzi quitte la ville. A sa mort en 1827, elle récupère son bien et offre ses locaux en location à un autre pensionnat pendant dix ans. Durant cette période, la destination du château se double d'une fonction culturelle par l'installation de la bibliothèque publique et d'un musée (1830), puis cultuelle par la conversion de l'ancienne salle de prières de Pestalozzi en chapelle pour la communauté catholique (1832).
A partir de 1837, le château, qui se prête à moindres frais à cette destination et offre des possibilités d'extension, est entièrement dévolu à l'instruction publique. Dès lors les interventions visent à répondre à l'accroissement du nombre d'élèves par la création de classes au second étage, et à améliorer les conditions d'hygiène et la luminosité des locaux.

**Le château de Nyon**

Ancien siège de châtellenie savoyarde, puis résidence baillivale bernoise, le château de Nyon est rebaptisé «maison nationale» au lendemain de la Révolution vaudoise. L'édifice est mis en location, le rez-de-chaussée au profit d'un institut d'éducation privé, deux des salles de l'étage à l'usage des autorités afin qu'elles puissent y tenir leurs séances. Quant aux anciennes prisons, elles restent en service. En 1804, le château est racheté par les autorités communales, pour le montant de 36 000 francs. Compte tenu du «prix considérable qu'elle a dû [...] payer, ainsi que le peu de revenu que la bourse [en] retirera», la commune se voit contrainte de se défaire de plusieurs biens immobiliers, dont l'ancienne maison de ville, le grand four, un alpage ainsi que plusieurs terrains et forêts.
Le grand appartement du rez-de-chaussée est aussitôt remis en location, au même institut d'éducation privé, et les dépendances (caves, écuries, granges, etc.) à divers particuliers. Les autorités se réservent le

Fig. 2. Anonyme. Château de Nyon, salle du Tribunal, avec son mobilier de style Louis XVI réalisé en 1805 par le menuisier nyonnais Henri Ducommun, vers 1915.
(MHPN)

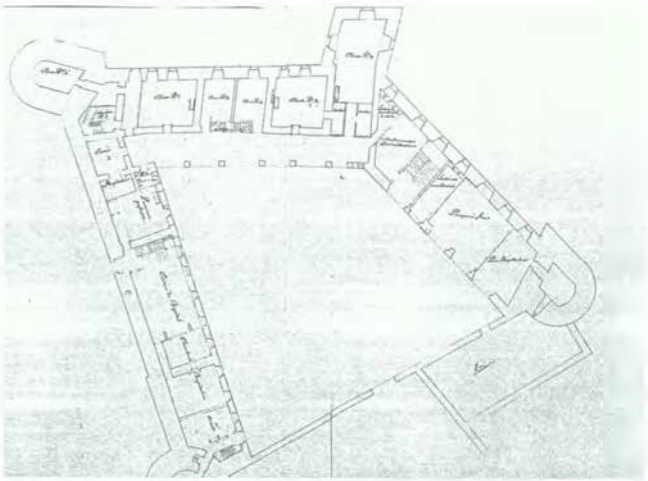

Fig. 3. Château de Rolle. Plan du rez-de-chaussée, vers 1800.
Encre sur papier.
Ce plan indique la distribution projetée des nouveaux services: hôpital – lieu d'accueil pour les assistés –, prisons, salles de classes, locaux pour l'administration, caves et pompe à feu.
(AC - Rolle)

premier étage afin d'y tenir leurs séances et celles de la justice, et font entièrement aménager deux salles à cet effet. Dès 1807, on désigne l'édifice sous le terme de «maison commune». Les fonctions publiques du bâtiment – prisons, salle de Municipalité, du Tribunal et de la Justice de Paix (fig. 2) – s'étendront peu à peu à l'étage des combles avec la construction de cellules supplémentaires en 1832 et en 1884, et au deuxième étage avec l'aménagement des salles des Tribunaux criminels (justice pénale) en 1837. En 1888, la moitié orientale du rez-de-chaussée du château est aménagée afin d'accueillir les collections du musée historique régional.

**Le château de Rolle**

Ancienne résidence des barons du lieu, le château de Rolle est racheté par les autorités communales peu après la Révolution vaudoise, au mois de mars 1799, pour un montant de 31 500 francs. Les arguments décisifs en faveur de cette acquisition sont, d'une part, que celle-ci «pourroit conserver cette commune chef-lieu de district» et, d'autre part, compte tenu du fait que les locaux y sont «vastes et susceptibles de divisions», «qu'on pourroit y placer l'hôpital, les écoles, les salles pour les séances des Tribunaux, de la Municipalité, et une caserne dans le besoin». De fait, on exploite en premier lieu les prisons existantes, de même qu'une poudrière qu'on y aménage aussitôt. Les événements se précipitent en 1804, lorsque les autorités ordonnent la mise en vente de la maison de ville, puis l'aménagement du château en vue d'y «placer les autorités, le collège etc». Suite à cette décision, Pestalozzi, qui souhaitait y établir son institut, est éconduit; le bâtiment est rapidement investi par les différents services de l'administration communale (fig. 3).
C'est ainsi que l'ancien château accueille entre autres et successivement les locaux de la Municipalité et du Conseil (1804), les écoles et les logements des régents ainsi que l'hôpital et la gendarmerie (1805), les archives (avant 1807), le Tribunal de district (avant 1811). Il sera doté de nouvelles salles de justice, pour

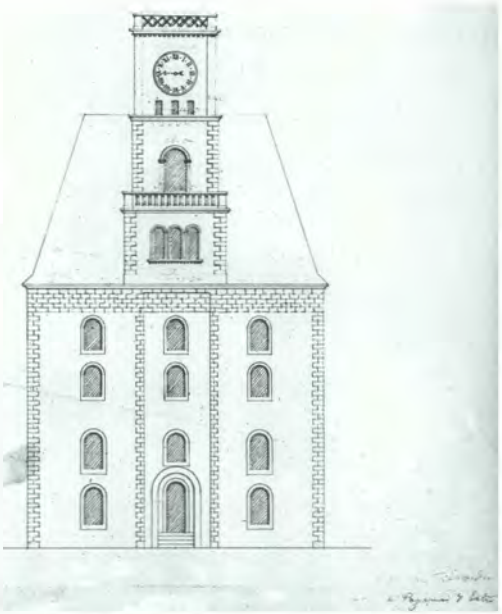

Fig. 4. [Henri Perregaux]. Eglise abbatiale de Payerne. Relevé-projet pour la façade ouest de la tour Saint-Michel, vers 1839.
Encre sur papier.
Relevé de l'état après les transformations de Perregaux en 1836, assorti d'une proposition pour la création d'une tourelle.
(AC - Payerne)

la Justice de Paix (en 1833) et la Justice pénale (en 1837). Une bibliothèque publique y est aménagée dès 1840, de même qu'une morgue, sans doute avant 1860. Le château semble avoir été également le cadre occasionnel de concerts et de bals (dès 1808).

### L'église abbatiale de Payerne

Mais l'architecture civile et militaire n'est pas seule touchée par ces pratiques. Les édifices religieux sécularisés par les Bernois voient également leur rôle se transformer au gré des nécessités. L'église abbatiale de Payerne, avec sa nef muée en vaste grenier sur trois étages et son narthex – ou tour Saint-Michel – aménagé en beffroi et prison, est rachetée par la ville en 1804. La nef et ses bas-côtés, divisés par les multiples cloisons qui dérouteront les visiteurs jusqu'en 1920, font office au rez-de-chaussée de grenette, de dépôt pour les négociants, de local de douane, de loge pour les pompes à incendie, de halle de gymnastique et, dans les parties supérieures, d'entrepôts de tabac avant d'accueillir en 1862 une caserne et du matériel de guerre. La tour Saint-Michel, érigée au rang de prison de district, abrite en 1817 des nouvelles cellules, améliorées vingt ans plus tard au point de vue «de la solidité et de l'humanité», non sans transformations lourdes de conséquences. L'architecte Henri Perregaux fait percer la voûte pour créer l'escalier desservant les trois niveaux de cellules. Il fait ouvrir dans la façade des fenêtres néo-romanes, fatales pour une partie des anciennes peintures murales de l'intérieur. Pour conférer un ton plus prestigieux à son ouvrage, Perregaux se propose de créer une tourelle de trois étages abritant cloches et horloge. Le projet (fig. 4) envoyé à la Municipalité en 1839 sera réalisé, non à l'endroit prévu, mais sur un autre édifice de la ville.

Les bâtiments, vus sous un angle strictement utilitaire, ont perdu toute attache avec leur dimension sacrée, d'autant plus que celle-ci relève d'une religion bannie de longue date. Ils peuvent accueillir des fonctions peu compatibles. Ainsi les membres de la famille de Gingins-La-Sarraz continuent d'être ensevelis jusqu'en 1819 dans la chapelle du Jaquemart à La Sarraz, partiellement vouée à des fins laïques depuis la Réforme.

Les églises médiévales, toujours utilisées pour le culte réformé, ne sont le plus souvent que chichement entretenues. Des interventions ponctuelles visent à garantir un minimum de confort, à protéger les fidèles des intempéries, à assurer un fonctionnement convenable. Cette démarche minimaliste explique l'état de délabrement dans lequel les architectes-restaurateurs les trouveront à la fin du XIX$^{e}$ siècle.

# 2. L'éveil des sensibilités: heurs et malheurs du patrimoine antique et gothique

*Claire Huguenin et Gilbert Kaenel*

## Les premières mesures de protection

Appréciés pour leur valeur d'usage, victimes des préjugés du goût classique, les édifices médiévaux vont pourtant peu à peu être reconnus pour leurs qualités intrinsèques et conquérir une place dans le champ patrimonial; des signes précurseurs de ce revirement se manifestent dès le milieu du XVIII[e] siècle, principalement à l'égard de la cathédrale de Lausanne. Les premières tentatives officielles en faveur des monuments anciens du canton, y compris ceux «qui portent l'empreinte de la barbarie du moyen âge et des préjugés gothiques de nos ancêtres»[1], émanent de la République helvétique. Suite à un rapport de son Ministre des arts et des sciences, Philippe-Albert Stapfer, le Directoire exécutif fait, par arrêté du 15 octobre 1798, recenser tous les monuments anciens et ordonne de veiller à leur conservation. Les résultats de l'enquête sont minces, les circonstances politiques, défavorables; le projet, trop novateur pour l'époque, est abandonné.

Le nouveau canton tarde à prendre des mesures pour protéger son patrimoine, menacé par l'usure du temps, la cupidité ou le vandalisme, l'incurie ou les interventions maladroites. Les objets antiques, auxquels une tradition humaniste encore fortement ancrée assure un statut privilégié, en seront les premiers bénéficiaires. Grâce à l'initiative privée et à des souscriptions publiques, des collections archéologiques, scientifiques et artistiques de provenances diverses sont regroupées en un Musée cantonal inauguré en 1818. Les antiquités – essentiellement des monnaies, des médailles, des inscriptions accompagnées de quelques curiosités hétéroclites – issues de l'ancien cabinet de l'Académie, sont gérées avec

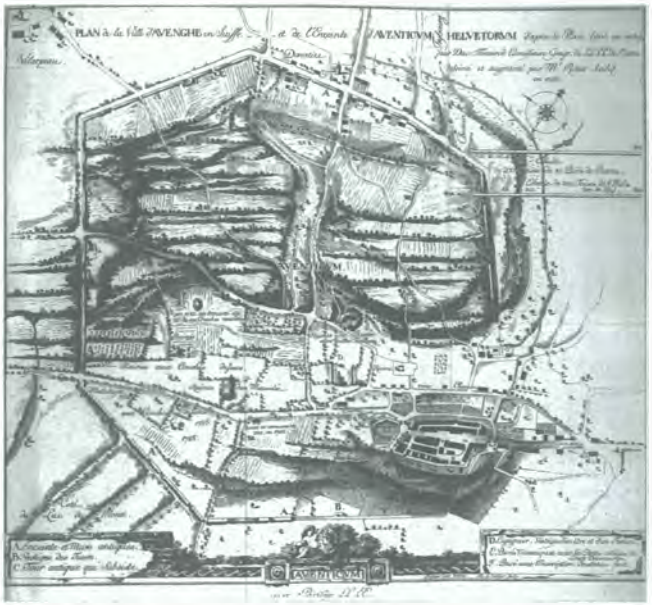

Fig. 5. Erasme Ritter. «Plan de la ville d'Avenghe et de l'enceinte d'Aventicum Helvetorum d'après le plan levé en 1769 par Dav. Fornerod Commissaire Géogr. de LL.EE. de Berne, dessiné et augmenté par M. Ritter Arch. en 1786» publié à Berne en 1788 dans son *Mémoire abrégé et Recueil de quelques antiquités de la Suisse.* Le travail du Bernois Ritter constitue la première approche archéologique du site, après des représentations fantaisistes. (MRA)

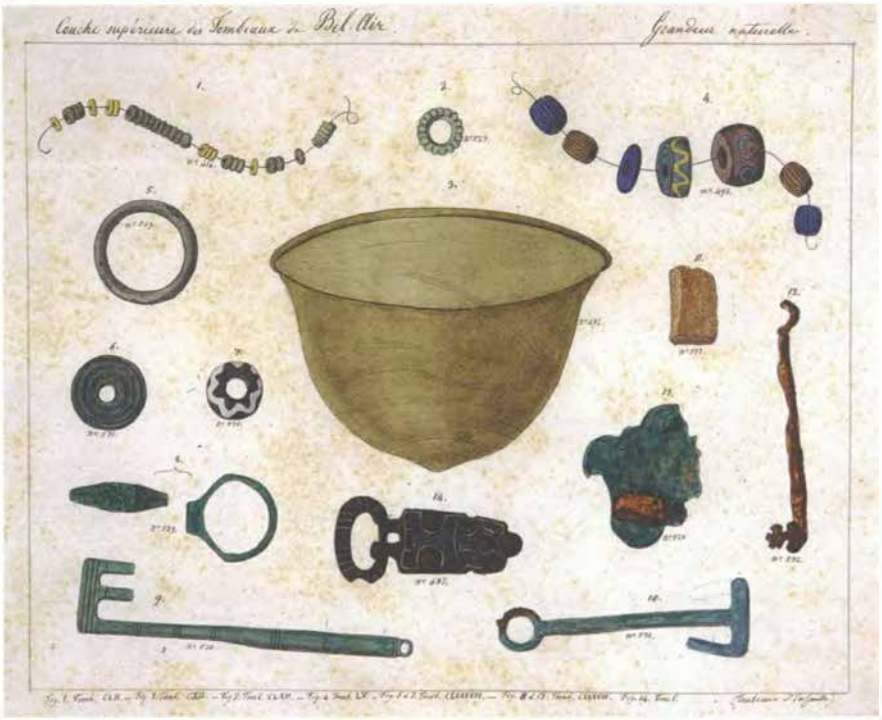

Fig. 6. *Album Frédéric Troyon.*
Recueil de planches dessinées par Troyon, illustrant des objets conservés au Musée cantonal ou ailleurs, vers 1850.
Encre et aquarelle sur papier.
Sur cette planche figurent des objets trouvés à Bel-Air dans les sépultures N^os^ 170, 112, 162, 55, 188, 138 et 251A.
(MCAHL)

l'ensemble du fonds. Elles ne semblent toutefois pas avoir été présentées au public avant qu'une nouvelle salle aménagée en 1848 dans l'Académie ne leur soit dévolue. Sur proposition des conservateurs du Musée, le gouvernement nomme en 1822 deux «conservateurs des antiquités», l'un à Lausanne pour la «division du midi», Louis Reynier, l'autre à Avenches pour la «division du nord», François Rodolphe de Dompierre. Ils sont appelés à rassembler, conserver et documenter les monuments et objets du canton. Leurs pouvoirs sont cependant limités et leur rôle, essentiellement consultatif ou préventif, consiste avant tout à sauvegarder et à récolter le matériel d'époque romaine. La commune d'Avenches, dont le site a éveillé une curiosité érudite dès la fin du XVII^e^ siècle (fig. 5), constitue en 1824 son propre musée, le Musée Vespasien; sous l'impulsion de Dompierre, son premier conservateur, la collection sera prise en charge par l'Etat en 1838.

## Frédéric Troyon le précurseur

Le 26 mars 1838, la charrue met au jour des ossements humains dans un champ de la colline de Bel-Air près de Cheseaux-sur-Lausanne. D'autres tombes apparaissent: c'est le début de la vocation de Frédéric-Louis Troyon (1815-1866), qui fouillera au total plus de 300 tombes dans la propriété paternelle, et abandonnera la théologie pour se lancer dans l'étude des antiquités...
Troyon innove: il organise en 1841 une vaste enquête auprès des préfets, des syndics des communes vaudoises, dans le but d'établir un recensement des sites et trouvailles archéologiques vaudois; après l'inventaire sommaire du «Dictionnaire géographique, statistique et historique du canton de Vaud» publié par Louis Levade en 1824, il s'agit bel et bien de la première carte archéologique du Canton, manuscrite, figurant dans un des trois volumes d'aquarelles

conservés au Musée cantonal d'archéologie et d'histoire.
Troyon fait œuvre de pionnier à l'échelle européenne, parmi les protagonistes d'une archéologie naissante: il est précepteur à la cour du roi de Suède entre 1842 et 1846, et communique sa passion pour l'archéologie au futur Charles XV; il voyage à travers l'Europe et rencontre les savants qui jettent les bases de cette discipline nouvelle.
Troyon attribue avec justesse les tombes de Bel-Air au Haut Moyen Age, introduit le «système des trois âges» (Pierre - Bronze - Fer), décrit le contexte des découvertes, et tente de restituer des pratiques funéraires ou des gestes de la vie quotidienne de nos ancêtres, comme le feront (et le font toujours) ses successeurs, Albert Naef le premier.
Troyon prend la tête du Musée des antiquités (l'actuel Musée cantonal d'archéologie et d'histoire à Lausanne) en 1852: il en restera conservateur jusqu'à sa mort en 1866. Les traces de son activité sont bien présentes, avec les quelque 3700 premiers numéros d'inventaire, établissant le bilan des connaissances pour son temps. Il cède sa collection personnelle au Musée, forte de 3000 objets documentés, dont le matériel provenant de ses propres investigations à Bel-Air (fig. 6).
Troyon fouille aussi: après la nécropole de Bel-Air, ce sont les palafittes néolithiques et de l'âge du Bronze du Léman, quelques mois après leur découverte dans le lac de Zurich, avec la «plongée» mémorable du 24 août 1854 à Morges en compagnie de François-Alphonse Forel et Karl-Adolph von Morlot (fig. 7), puis ceux du lac de Neuchâtel, avec notamment la supervision des dragages du chemin de fer à Concise, en fait une première fouille de sauvetage (le site est à nouveau exploré dans le cadre du projet «Rail 2000»). Il s'attaque également à quelques tumuli du Premier âge du Fer sur les hauts de Lausanne; ses observations sont d'une précision largement supérieure à celles de ses contemporains, en particulier Gustave de Bonstetten, et nous permettent, aujourd'hui, de réinterpréter ses documents et d'en réviser la portée cultu(r)elle, forts de l'acquis de 150 ans de recherches.

Fig. 7. Karl Adolf von Morlot. «Scène à Morges le 24 août 1854, découverte des pilotis à Morges par A. Morlot le 22 mai 1854». Dessin au crayon colorié, extrait du *Cours d'archéologie à Moudon*, février 1859.
Forel, Troyon et Morlot, désignés respectivement par les initiales de leur nom, inventent l'archéologie subaquatique; coiffé d'un scaphandre en fer blanc relié à une pompe refoulante, Morlot recueille les premiers objets préhistoriques.
(BHM)

Mais ces efforts, ponctuels, ne sont pas toujours couronnés de succès. En 1846, la mosaïque au Triton, découverte à Orbe-Boscéaz l'année précédente par le collectionneur amateur d'archéologie Gustave de Bonstetten, est saccagée en de troubles circonstances. Ce dernier fait don de fragments au Musée cantonal, sous forme de dessus de table. Troyon ne se serait fait faute d'intervenir; malheureusement il est absent, séjournant en Suède où il participe, ironie du sort, à la création d'un organisme de conservation des antiquités.
Des édifices d'Avenches sont exploités comme carrières ou fouillés à des fins privées, non sans entraîner des pertes irréparables. Seule l'action concertée d'associations conscientes de la valeur de ces monuments et désireuses d'en promouvoir l'étude, la sauvegarde et la restauration, y mettra un frein. Et il faudra attendre la fin du siècle pour que l'archéologie vaudoise prenne un nouveau départ, scientifique et institutionnel, avec le digne successeur de Troyon, Albert Naef.

## La redécouverte du Moyen Age

Le retour au Moyen Age dans ses multiples aspects, au milieu du XVIII[e] siècle, conduit à une nouvelle appréciation de son architecture. Copiée librement, interprétée avec fantaisie pour l'édification des fabriques de jardin néogothiques qui fleurissent en terre vaudoise dès la seconde décennie du XIX[e] siècle, elle est soumise à un regard plus archéologique à la fin des années trente, lorsqu'elle sert de modèle à des constructions plus amples, en particulier des églises. Conjointement, la voix de Juste Olivier se fait entendre dans le sillage du romantisme. Avec un enthousiasme littéraire, il reconnaît aux bâtiments médiévaux le statut de monument et s'inquiète de la maladresse de certaines interventions. Les historiens se penchent sur cette période et lui confèrent par l'analyse des sources de solides assises documentaires. Des sociétés savantes se constituent, à la suite de la Société d'histoire de la Suisse romande créée à Lausanne en 1837. Malgré sa vocation supracantonale, celle-ci demeure avant tout vaudoise par ses effectifs et son champ d'activité, qu'elle étend à l'étude locale des monuments. Il appartient d'ailleurs à un de ses membres fondateurs, l'historien Frédéric de Gingins-La Sarraz, d'être le promoteur d'une démarche novatrice. Propriétaire du tombeau gothique de François 1er de La Sarraz dont la découverte récente a suscité l'intérêt du public, il en publie une description tout en le faisant restaurer dans la chapelle du château du lieu en 1835-1836 (fig. 8).

Fig. 8. Johann Rudolf Rahn. Monument funéraire de François 1[er] de La Sarraz, septembre 1860.
Crayon et lavis sur papier.
Vue du tombeau après sa restauration et son transfert dans la chapelle du château de La Sarraz. Ce dessin compte parmi les premiers relevés de monuments effectués par Rahn en Suisse romande.
(ZB, Graphische Sammlung)

A même époque, l'administration accorde à son conservateur De Dompierre l'autorisation de relever les témoins les plus illustres de l'architecture militaire vaudoise.
Ces facteurs concourent à une approche renouvelée de l'édifice médiéval, documentée et mesurée, et qui aura des répercussions sur sa conservation et sa restauration.
Dès le premier quart du XIX[e] siècle, l'Etat s'est certes soucié de restaurer quelques-unes de ses propriétés, en particulier sa cathédrale, tout en affichant une grande prudence face aux dépenses excessives. Mais les conceptions mises en œuvre par l'architecte Henri Perregaux, principal artisan de ces réalisations, constituent un mélange diversement dosé d'interventions de type analogique et archéologique, respectueuses dans les limites des connaissances de l'état ancien, de corrections du vrai gothique, de retouches d'éléments jugés anachroniques au goût du jour et d'adjonctions néogothiques. Des particuliers s'occupent de leurs biens, mettant en scène avant tout leur goût personnel sans avoir pleinement conscience de la spécificité de l'objet. Mais ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du siècle que les conceptions en matière de restauration viseront à plus de rigueur et que les travaux, enjeux de débats théoriques nourris, deviendront l'affaire de spécialistes.

# 3. Vers la consécration de la notion de monument: les grands chantiers de la seconde moitié du XIX$^{e}$ siècle

## Du côté des érudits

*Claire Huguenin*

Avec le Genevois Jean-Daniel Blavignac, architecte, restaurateur, historien de l'art monumental, l'étude du patrimoine médiéval connaît un tournant décisif. Son *Histoire de l'architecture sacrée du IV$^{e}$ au X$^{e}$ siècle dans les anciens évêchés de Genève, Lausanne et Sion*, parue en 1853, constitue la première synthèse de ce type en Suisse, novatrice par l'étendue du sujet traité et l'importance accordée à la documentation graphique; des relevés archéologiques de détails et d'architecture illustrent abondamment ses propos, très vite contestés toutefois dans leurs conclusions chronologiques. Il allie recherches historiques – dépouillement et interprétation des sources –, observations sur le terrain et analyse comparative, montrant l'indispensable complémentarité de ces approches.
L'intérêt de Blavignac pour le canton de Vaud dépasse le cadre de cette publication. Avec le concours des érudits locaux, il fait paraître en 1846 une monographie sur la cathédrale de Lausanne puis approfondit son enquête en vue d'un ouvrage demeuré inédit avant de s'intéresser, en tant qu'expert, au sort de l'édifice (fig. 9).
En 1855, il fournit, à la demande de la Municipalité de Lausanne, un projet de restauration solidement étayé pour la face nord de l'église Saint-François. Ses propositions rendent compte de ses vues; elles visent à conserver un monument dont il entend respecter ou mettre en valeur la dimension historique et puisent, pour les constructions neuves, dans le catalogue des modèles offerts sur place, enrichi parfois de fantaisies néogothiques. Seules les mesures de consolidation sont exécutées et les autorités remercient Blavignac. Les options qu'elles prendront ultérieurement montreront qu'elles ne sont pas encore sensibles à une conception de type archéologique.
La connaissance du passé vaudois s'accroît grâce aux travaux du professeur Johann Rudolf Rahn (cf. fig. 8), initiateur de l'étude scientifique de l'histoire de l'art en Suisse, auteur d'une œuvre capitale, L'*Histoire*

Fig. 9. Jean Daniel Blavignac. Relevés d'un médaillon de la rose de la cathédrale de Lausanne, vers 1850: L'arrestation de saint Jean-Baptiste.
Aquarelle sur papier.
(BPU, fonds Blavignac)

*des Beaux-Arts en Suisse,* publiée en 1876, et créateur de la statistique monumentale helvétique. Dans le cadre de son recensement général, dévoilé au public par livraisons régulières dans l'«Indicateur d'antiquités suisses», il présente dès 1874 le premier inventaire rapide des monuments du canton.
Sans compter les inévitables phénomènes de résistance, le climat devient propice à des entreprises d'envergure, du moins pour les bâtiments les plus emblématiques. Deux chantiers importants, celui de la collégiale de Neuchâtel et celui de la cathédrale de Lausanne, illustrent le cheminement des conceptions et des discours théoriques en matière de restauration et leur mise en œuvre souvent conflictuelle. Ils serviront de base de discussion à la génération suivante. La construction de l'Hôtel du château d'Ouchy, autour d'un donjon médiéval, montre la survivance du goût romantique pour le pittoresque et son interprétation à ample échelle au détriment de l'histoire. Ces exemples méritent développement.

## La collégiale de Neuchâtel: une nouvelle silhouette pour la ville

*Claire Piguet*

Au cours de la première moitié du XIX^e^ siècle, le Moyen Age et ses manifestations architecturales jouissent à Neuchâtel – comme dans le reste de l'Europe – d'un regain d'intérêt. Cet engouement se manifeste par la rivalité intellectuelle de l'historien Georges-Auguste Matile (1807-1881) et de l'archéologue Frédéric DuBois de Montperreux (1798-1850) qui se disputent âprement la primeur de l'intérêt pour la collégiale et son étude. En 1847 et 1852, la publication de leurs ouvrages respectifs – et surtout la richesse des illustrations – contribuent largement à conférer une dimension historique de première importance à cet édifice (fig. 10 et 11), même si, en 1899, un Neuchâtelois se souvient «des réflexions [que ces recherches] inspiraient à beaucoup de gens. Fallait-il être toqué pour perdre son temps à dessiner de telles vieilleries qui n'avaient ni queue ni tête! A quoi cela pouvait-il bien servir?»[2]
Ces publications – et surtout le projet de restauration que Matile avait officiellement présenté mais sans succès en 1843 – servent par contre de base à toutes les discussions qui entourent la restauration de l'édifice vingt ans plus tard.
En 1861, les autorités décident de réunir une commission d'experts «chargée de dresser un plan général des réparations à faire au temple du haut»[3]. En 1862, les architectes James Colin et Hans Rychner ainsi que les ingénieurs Gustave de Pury et Guillaume Ritter concluent leur travaux par un rapport mais laissent en suspens le problème de la démolition des éléments postérieurs au XIV^e^ siècle, en particulier les chapelles occidentales, la galerie soutenant la flèche et le cloître. Ce point suscite en effet de profonds désaccords entre les tenants de la conservation de l'intégralité des éléments médiévaux et les défenseurs du retour à un style unique et si possible d'origine.
En janvier 1866, la commission est à nouveau convoquée pour examiner les questions laissées sans réponse quatre ans auparavant mais l'association de trois nouveaux membres – Paul Carbonnier, Léo Châtelain (cf. fig. 23) et Paul de Meuron – ne fait qu'accentuer les dissensions. Sommée par la ville de prendre position, elle défend la thèse de l'unité stylistique et voit alors deux de ses membres se désolidariser. Gustave de Pury rédige un rapport de minorité et Guillaume Ritter concocte son propre projet, auquel la commission oppose quatre contre-projets parmi lesquels elle retient celui de Léo Châtelain qui «s'est borné à part q[uel]ques petits détails à reproduire la restauration faite par M. Matile d[an]s son ouvrage sur la collégiale»[4] (fig. 11). Un peu débordées par ces polémiques, les autorités décident de faire appel à deux experts extérieurs – Jean-Daniel Blavignac de Genève et Ferdinand Stadler de Zurich – et leur soumet un questionnaire dont les premières lignes résument à elles seules toute la problématique: «Comme principe général à suivre dans la restauration de la

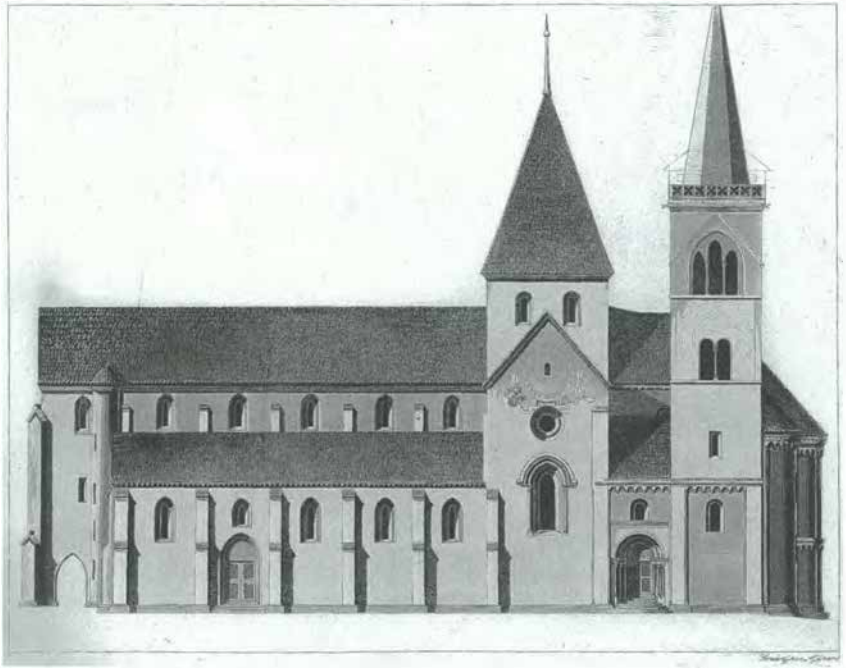

Fig. 10. Frédéric DuBois de Montperreux. Vue de la face sud de la collégiale, publiée en 1852 dans son ouvrage *Les monuments de Neuchâtel.*
Relevé gravé par Appert.
Vue de l'état ancien partiellement corrigé par la suppression des éléments considérés comme des adjonctions du XV^e siècle ou postérieures.

collégiale faut-il adopter celui qui avait guidé la première commission en 1862 [ainsi que Ritter et de Pury], savoir le principe historique du développement successif de l'édifice, suivant les diverses époques de sa construction. Ou bien faut-il adopter celui de la majorité de la nouvelle commission, qui ne veut pas dépasser l'époque romano-ogivale et qui retranche les parties qui datent de l'époque gothique proprement dite?»[5] Ces choix déontologiques ne touchent apparemment guère le grand public qui se préoccupe plutôt du bien-fondé de l'opération: «S'il s'agissait d'une réparation nécessaire ou de l'agrandissement d'un temple trop petit pour les besoins de la population, les soussignés n'élèveraient aucune objection contre cette dépense, mais il s'agit essentiellement et exclusivement, s'ils sont bien informés, d'un embellissement extérieur, d'une restauration architecturale, de construire des ornementations gothiques et de substituer à la flèche élancée de notre collégiale, si pittoresque dans sa simplicité, deux clochers en pierre qui restituent à notre église le caractère de cathédrale catholique qu'elle avait avant la réformation[6].»
L'intervention des architectes genevois et zurichois permet néanmoins de trouver un compromis théorique et d'entamer les travaux en juin 1867.
La rareté des sources relatives au déroulement du chantier ne permet pas de déterminer les apports respectifs de Stadler, responsable de la haute direction de la restauration, et de Châtelain, qui conduit les opérations sur le terrain. Les interventions les plus marquantes se résument à la démolition des trois chapelles extérieures, au dégagement de la façade ouest et de la rose, à la suppression des œils-de-bœuf, à la transformation du couronnement et de la flèche sud, à l'édification d'une seconde tour à l'image de la première (fig. 12), à l'abaissement de l'abside méridionale, à la reconstruction de la fenêtre gothique de l'abside nord, au rétablissement des pignons, à la suppression des portes des collatéraux et à la couverture du toit en tuiles vernissées. L'architecte n'est pas

en reste à l'intérieur, avec l'élimination des galeries ou la mise à nu des parements, de même qu'avec l'installation du chauffage au sol et le remplacement du mobilier dans un goût néogothique. Le chantier, conduit sans interruption, prend fin en mars 1870.

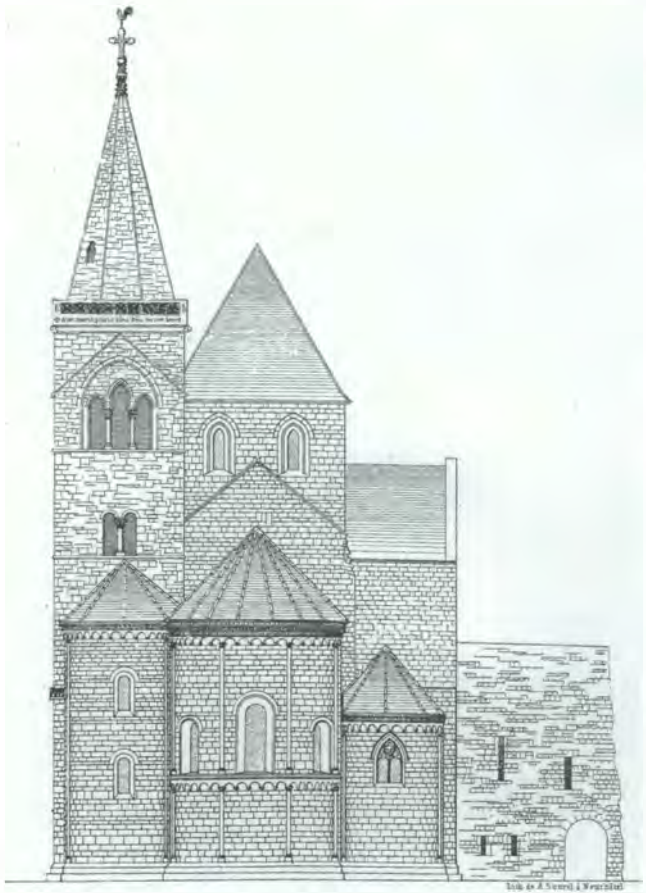

Fig. 11. George-Auguste Matile. Chevet de la collégiale dans son état ancien publié en 1847 dans sa *Dissertation sur l'église collégiale de Neuchâtel*.
Relevé lithographié par A. Sonrel.
Lors de la restauration de 1867-1870, le chevet, asymétrique jusqu'alors, est unifié; les absidioles sont harmonisées et une seconde tour est construite au nord, à l'image de la première.

Une sorte de concours est lancé peu après pour aménager les abords et mettre en valeur la collégiale selon une conception typique de l'époque qui tend à isoler les édifices anciens. En 1873-1875, Châtelain reçoit un mandat qui consiste à rendre au cloître sa fonction primitive de jardin et de déambulatoire, à l'aménager en musée archéologique et à lui adjoindre une sacristie.
La transformation de la collégiale de Neuchâtel représente la référence par excellence de l'histoire de la conservation et de la restauration neuchâteloise, en raison de la date ancienne de l'intervention, de l'ampleur de la campagne et des problèmes déontologiques qu'elle a soulevés. Les protagonistes s'étaient en effet donné pour but d'«achever ce qui n'est

Fig. 12. Anonyme. La collégiale vue du nord-est pendant la construction de la tour nord et la reconstruction de la flèche sud, 1867-1868.
(SPMS)

qu'ébauché, [de] rétablir l'édifice dans son style primitif et [de] lui rendre le caractère que ses fondateurs ont voulu lui donner»[7]. A la recherche d'une unité stylistique, chère à Viollet-le-Duc, les travaux neuchâtelois ont d'abord été loués, avant qu'ils n'incarnent, dès le début du XX^e siècle, tout ce qu'il ne faut pas faire en matière de patrimoine: «Des expériences ont été faites chez nous, dont il faut profiter; on ne ferait plus, sans doute, une restauration aussi déplorable que celle de la Collégiale; on juge comme il convient le massacre du cloître; mais il faut faire un pas de plus: interdire toute fabrication inutile de pastiche qui enlève aux édifices le charme et la loyauté de leur aspect»[8]. Les paroles incisives du professeur Philippe Godet ont conservé leur actualité, alors qu'on s'achemine aujourd'hui vers la question tout aussi délicate de la restauration de la restauration.

Fig. 13. Masmejan. Vue générale de la cathédrale prise du sud, avant 1874.
Etat de la tour lanterne avant le chantier de Viollet-le-Duc: la souche carrée est encore surmontée de l'étage octogonal médiéval; la flèche est celle qu'Henri Perregaux reconstruisit après le foudroiement de 1825.
(ACV, ACaL)

## Viollet-le-Duc et la tour lanterne de la cathédrale de Lausanne

*Christophe Amsler*

Viollet-le-Duc à la cathédrale de Lausanne, c'est Viollet-le-Duc en transit, sur le chemin des Alpes, entre Paris et la montagne. C'est sans doute parce qu'il cartographie alors le massif du Mont-Blanc que Viollet-le-Duc accepte en 1872 l'invitation du Conseil d'Etat à s'occuper de la cathédrale. Les passages de Viollet à Lausanne resteront, malgré cette localisation avantageuse, peu nombreux et brefs: 121 jours entre 1872 et sa mort en 1879, répartis en une vingtaine de séjours. Cette présence intermittente implique pour Viollet-le-Duc un projet rapide. De fait, il fut d'une précision foudroyante, travail d'une intelligence française et rationnelle, d'une expérience et d'une culture immenses, acquises au terme d'une vie acharnée dans son activité.
Viollet-le-Duc livre un diagnostic préliminaire en août 1872: il concerne l'ensemble de la cathédrale, plus particulièrement la tour lanterne, dont l'instabilité, par opposition à la solidité du reste de l'édifice, est jugée alarmante et la restructuration urgente (fig. 13). Le projet de consolidation de la souche de la tour est immédiatement conçu, celui pour la reconstruction des superstructures et de la flèche attend l'année suivante. Dès leur présentation publique, les dessins proposés par Viollet ne font pas l'unanimité, tout particulièrement le couronnement de la tour. Un fascicule rédigé par Henri de Geymüller en 1873[9] permet probablement de connaître l'essentiel des critiques adressées au projet. Interpellé par Geymüller pour qu'il demande à Viollet-le-Duc des éclaircissements sur son parti, le Conseil d'Etat, bien que reconnaissant à la proposition de Viollet «des points accessibles à la critique», adopte néanmoins le projet, «voulant laisser à l'artiste la responsabilité de son œuvre»[10]. L'affaire est close. Les crédits sont votés en mai 1873, la démolition de l'ancienne flèche mise au concours.

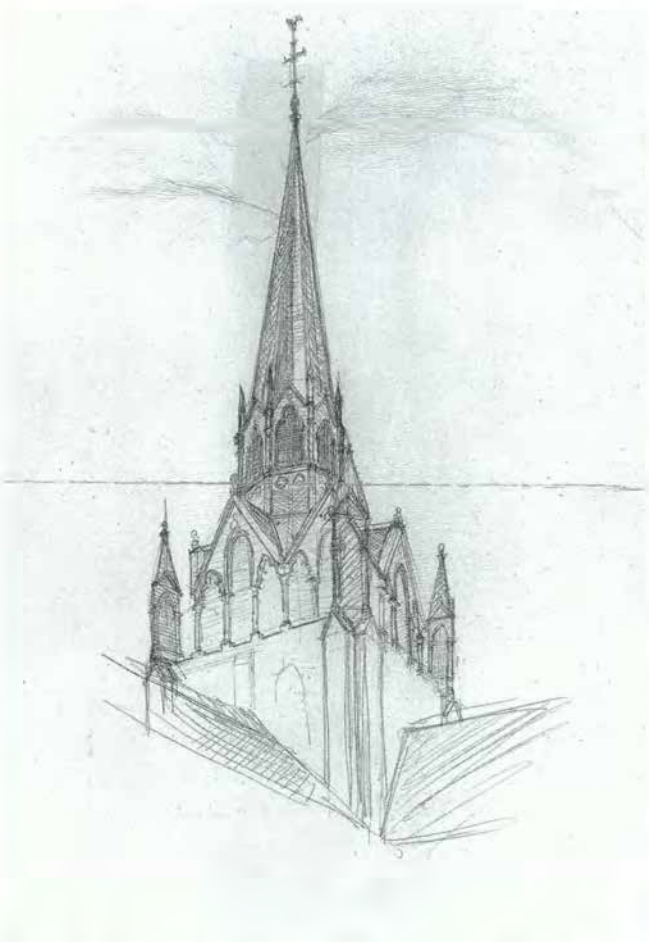

Fig. 14. [Henri de Geymüller]. Esquisse d'un état médiéval possible de la lanterne, non daté.
Crayon sur calque.
(BCU, manuscrits, fonds Geymüller)

## Geymüller

Nous voudrions développer ici deux points soulevés par l'article de Geymüller, à propos desquels la demande d'«éclaircissements» adressée à Viollet-le-Duc est restée sans réponse. Le premier concerne la suppression, infiniment regrettable aux yeux de Geymüller, de l'octogone médiéval de maçonnerie qui, au sommet de la tour, porte l'aiguille de la flèche. Le second concerne le niveau d'assise de cette même flèche qui, selon Geymüller, devrait se trouver au-dessus des gâbles de superstructure, comme dans l'ancien dispositif, et non au pied de ceux-ci comme proposé par Viollet-le-Duc (fig. 14).
De récentes études, notamment celles qui ont accompagné le dernier chantier de restauration de la tour lanterne (1991-1994), ont permis de rouvrir ce dossier, bouclé abruptement il y a plus de cent ans: une nouvelle lecture des sources permet de donner aujourd'hui quelques éléments de réponse à ce que Geymüller, dans sa délicatesse, appelait des «remarques».

## Suppression de l'octogone

Le premier rapport de Viollet-le-Duc est donc livré au chef du Département des travaux publics le 22 août 1872. Il donne une appréciation générale de l'«état des constructions» à la cathédrale qui est jugé peu préoccupant, à l'exception de celui de la tour lanterne dont le déséquilibre inquiétant en fait «le travail le plus important et le plus pressant à entreprendre»[11]. Dans sa forme médiévale, la tour lanterne de Lausanne comprenait trois étages superposés: une souche inférieure, dôme quadrangulaire reposant sur les quatre arcs de la croisée et fermé intérieurement par un voûtement de maçonnerie à huit côtes; puis, visible en façade uniquement, un étage octogonal de maçonnerie, une sorte de grand pavillon, entouré de huit gâbles portés par une colonnade périphérique; enfin, fine et élancée, une flèche de charpente à huit pans. Viollet-le-Duc, à juste titre, attribue l'instabilité de la tour lanterne médiévale à une mauvaise superposition de ces trois étages. Son rapport, accompagné d'un rapide croquis, développe tout d'abord le principe de restructuration du corps inférieur de la tour: quatre grands arcs de décharge, exécutés dans la maçonnerie même des faces, doivent reprendre à l'avenir le mauvais aplomb des murs ainsi que les poussés horizontales du voûtement, puis reporter l'ensemble des

poids sur les quatre piles de la croisée exclusivement. Le défaut principal d'équilibre de la tour cependant ne réside pas pour Viollet dans la souche proprement dite, mais dans une mauvaise implantation de l'étage octogonal de maçonnerie qui la surmonte et dont les quatre pans coupés ont été posés, par les maîtres d'œuvre gothiques, directement sur la voûte du dôme. Ce «porte-à-faux si funeste», accentue dangereusement l'aplatissement des voûtes et par conséquent la stabilité de la souche dont les déversements, sans cela, «n'auraient pas une grande gravité par eux-mêmes». Il en va de même de la charpente de la flèche qui, elle aussi, repose directement sur l'extrados des voûtes. Ces deux éléments médiévaux, dont la conception statique présente un défaut tellement «prodigieux», pour reprendre un qualificatif cher à Viollet, doivent être démolis. C'est pour sauver le dôme que les superstructures sont donc déposées. Non pas, comme le laisse entendre Geymüller, en raison d'un mauvais état de conservation.

En 1872 cependant, la question des superstructures de remplacement n'a pas encore fait l'objet du «projet spécial» annoncé par Viollet-le-Duc. Mais les grandes lignes de ce futur couronnement sont évoquées dans le rapport du 22 août déjà et permettent de deviner une réponse à la première des critiques de Geymüller, celle qui concerne la suppression de l'étage octogonal médiéval. Le nouveau couronnement devra en effet, dans l'idée de Viollet-le-Duc, «conserver l'aspect des parties anciennes», c'est-à-dire comporter à nouveau un pavillon octogonal entouré de gâbles semblables à ceux qui auront été démolis, une flèche de charpente et quatre tourelles d'angle, aux quatre coins de la souche. La reconstruction de ces clochetons est particulièrement nécessaire car – et là est l'important – «ils devront servir à maintenir la bascule des arcs en encorbellement destinés à porter les pans de l'octogone parallèle aux diagonales», soit ces pans coupés qui portaient à faux dans l'ancienne disposition. L'intention de Viollet-le-Duc, à ce stade de l'analyse tout au moins, est donc de reconstruire le tambour octogonal. Et si ce fameux octogone de maçonnerie disparaît du projet définitif de Viollet-le-Duc, c'est seulement dans un second temps, et sans doute parce que, établissant les relevés de détail de la tour, il lui est apparu (comme il nous est aussi apparu, mais à un autre propos[12]) que les reins du dôme ne ménageaient pas l'espace suffisant à l'installation des encorbellements imaginés (fig. 15).

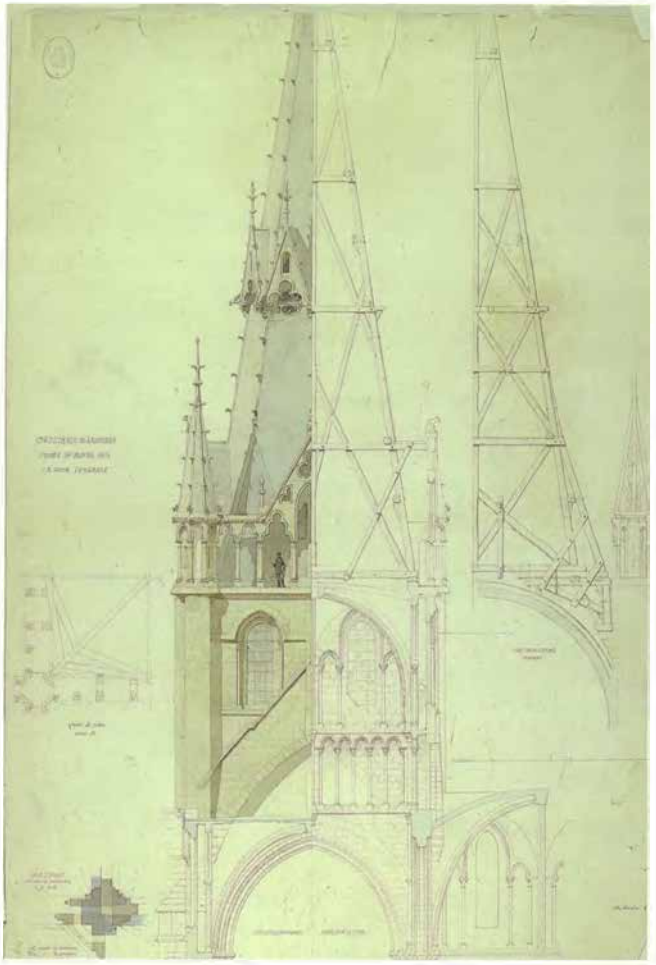

Fig. 15. [Viollet-le-Duc]. *Projet de flèche sur la tour centrale*, vers 1878-1879. Aquarelle et encre sur papier.
Cette coupe élévation montre à la fois la reprise en sous-œuvre de la souche et les nouvelles superstructures extérieures proposées par l'architecte français.
(ACV, ACaL)

Fig. 16. Viollet-le-Duc. Photomontage établi à partir de la photo de Masmejan, vers 1872-1873.
Ce tirage est retravaillé pour faire disparaître les superstructures de la tour lanterne ainsi que la couverture du beffroi.
(Fonds VLD/Neuilly/S)

C'est, en quelque sorte, ce qui contraint Viollet-le-Duc, contre son idée première, à mettre finalement son octogone «au carré», développant sur le périmètre de la souche les éléments architecturaux du tambour médiéval détruit, selon un projet stylistique d'ailleurs parfaitement décrit par Geymüller. La suppression de l'octogone n'est donc pas ce «quasi coup d'Etat» dont parle Geymüller, mais la conséquence d'une impossibilité constructive. Geymüller ici a certainement tort de croire que l'«architecte primitif avait su probablement concilier (la forme ancienne de la lanterne) avec les conditions de stabilité»[13].

**Abaissement de la flèche?**

Le second point soulevé par Geymüller est que, l'octogone de maçonnerie une fois supprimé, la charpente ne peut plus poser que directement sur la souche, soit au pied des gâbles qu'elle aurait dû, au contraire, surmonter. «Le résultat en est que, dans les proportions d'ensemble, la tour est diminuée de toute la hauteur de l'étage octogone, la flèche, au contraire, augmentée de toute cette même hauteur»[14]. En vérité, sur ce point, tout est affaire d'analyse du dispositif médiéval, la vision de Geymüller différant ici sensiblement de celle de Viollet-le-Duc.

Dans son rapport de 1872, Viollet décrit la flèche de charpente existante (elle remonte en réalité à Henri Perregaux) comme descendant jusqu'à la voûte de la souche, soit jusqu'au pied des gâbles de l'octogone. L'octogone de maçonnerie ne *supporte* donc pas la flèche mais l'«enveloppe jusqu'à une certaine hauteur»[15]. C'est cet enveloppement que Viollet-le-Duc retient dans son projet: les maçonneries des gâbles étant désormais ajourées, l'assise de la flèche que l'ancien octogone cachait, devient visible, automatiquement. Tour et flèche ne se superposent pas comme dans la lecture de Geymüller, mais s'interpénètrent, comme le faisaient aux yeux de Viollet-le-Duc la flèche et l'octogone du dispositif médiéval. Cette interprétation se déduit également d'un autre document. Un photomontage réalisé par Viollet-le-Duc montre la cathédrale vue depuis la ville: toutes les superstructures de la lanterne ont été effacées, jusqu'au dôme; face à cette souche décoiffée, seule subsiste la grande tour du beffroi, dont la couverture baroque a également été gommée (fig. 16).

Toutes les adjonctions post-médiévales ont donc été supprimées par la magie d'un traitement de l'image, et c'est dans le solde authentique que Viollet le Duc trouve les éléments de sa composition. Il saute au yeux que l'insertion d'une géométrie octogonale dans un péristyle carré et ajouré trouve son modèle dans la tour du beffroi, où le noyau octogonal contenant la charpente des cloches est également visible derrière deux étages d'arcatures sur plan carré. Par ses emprunts au monde clos des dispositifs constructifs de Lausanne, la nouvelle lanterne, bien qu'elle s'écarte de son modèle direct, reste néanmoins pour Viollet-le-Duc *lausannoise* dans sa conception.
Il y a dans cette discussion de 1873, tendue entre les désirs et les impossibilités de la conservation, les deux pôles qui ont toujours tiraillé les interventions à la cathédrale de Lausanne. La doctrine de Viollet-le-

Duc et son programme de restauration ont été explicitement abandonnés en 1902[16] lors de la quinzième session de la Commission technique permanente instituée quatre ans auparavant. Emmenée par Henri de Geymüller et Albert Naef, cette commission impose dès lors une approche pluridisciplinaire des interventions, approche moderne, qui prévaut aujourd'hui encore à la cathédrale.

## Le château d'Ouchy: un vestige recyclé

*Joëlle Neuenschwander Feihl*

### Le château médiéval

Résidence fortifiée des évêques de Lausanne au début du XIIIe siècle, le château devient propriété des Bernois après la Réforme. Entretenu dans un premier temps, il est délaissé au fil des ans. Seul le donjon, converti en grenier, est réparé en 1761. Au cours du XVIIIe siècle, des bâtiments sont élevés sur les ruines des salles médiévales (fig. 17).
En 1885, le financier et promoteur lausannois Jean-Jacques Mercier acquiert le château pour en faire sa résidence personnelle; le contrat stipule que la tour doit être maintenue. Des fouilles archéologiques sont menées par Henri de Geymüller en 1886, lors de la démolition des bâtiments. Elles lui permettent de reconstituer le plan d'ensemble à l'intérieur de la première enceinte, de situer les vestiges de la résidence épiscopale et de localiser quelques baies (fig. 18 et 19). Le matériel de fouille – carreaux de poêle et fragments architecturaux – est recueilli par Geymüller qui convainc leur propriétaire d'en faire don au Musée cantonal. Le chantier démarre en 1889 avec la construction des nouveaux bâtiments. Il ne s'achève qu'en 1893, l'Etat ayant tardé à donner son aval au projet de transformation de la tour.

Fig. 17. Aug[uste] Bauernheinz. Le château d'Ouchy vu du sud-est, vers 1884.
(MHL, collections photographiques)

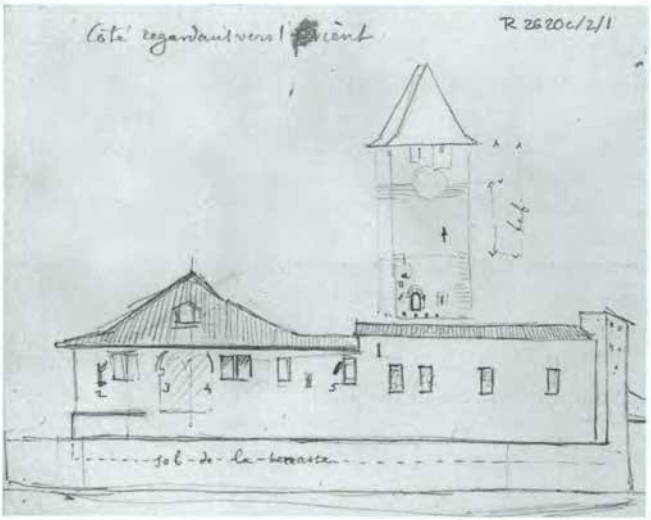


Fig. 18. [Henri de Geymüller]. Château d'Ouchy - *Côté regardant vers l'Orient.*
Croquis au crayon sur papier annoté: «2, 3, 4, 5, traces de fenêtres du XIIIe remises à jour février 86» et «a, fragment d'une pierre saillante au-dessus de l'ancienne porte».
(BCU, manuscrits, fonds Geymüller)

Fig. 19. Anonyme. Le chantier de démolition du château d'Ouchy; mise au jour des vestiges de la chapelle de l'Evêque, vers 1886. (MHL, collections photographiques)

**Ouchy et le tourisme**

La destinée touristique d'Ouchy débute avec l'arrivée du premier bateau à vapeur en 1823, mais pendant une trentaine d'années aucun embellissement ne sera réalisé. En 1853, des citoyens d'Ouchy constatent l'état déplorable du hameau. Ils souhaiteraient développer le tourisme car «la vue d'Ouchy et la douceur de son climat peuvent rivaliser avec la vue et le climat de Vevey et Montreux. Cependant les bords du lac à Vevey et à Montreux voient chaque année un grand concours d'étrangers s'y fixer et y répandre beaucoup d'argent, tandis que peu ou point d'étrangers s'arrêtent à Ouchy, n'y dépensent pas un centime, et que les hôtels et les auberges ont beaucoup de peine à se tirer d'affaire»[17]. Les édiles se soucient enfin d'aménager le rivage. Ils entrent en pourparlers avec l'Etat, intéressé en tant que propriétaire du château et des grèves. Mais les autorités tergiversent et rien ne se fait. La Société Immobilière d'Ouchy, fondée par desnotables lausannois en 1857, va prendre l'initiative. Elle souhaite créer une promenade et édifier un quai aux abords du château pour y installer les dépôts et hangars qui dénaturent le port, dont le bassin sera régularisé et dragué. Ces travaux d'utilité publique valoriseront l'élément principal et commercial du projet: l'édification d'un hôtel de premier rang, le Beau-Rivage. L'ensemble est achevé en 1861. Le plan d'aménagement est l'œuvre de l'architecte Louis Joël, qui implante les activités laborieuses à l'ouest du château et les activités de villégiature à l'est. Le bâtiment matérialise la frontière entre les deux mondes: «Il semblerait peut-être que le château d'Ouchy est de trop dans ce projet et que le résultat obtenu aurait eu bien plus de grandeur si l'on eût démoli cet antique bâtiment. Nous ne partageons pas cette manière de voir... cette tour d'un effet extrêmement pittoresque, est un ornement pour

Fig. 20. A. Garcin, J. Jullien succr. L'hôtel en voie d'achèvement, vers 1892.
(MHL, collections photographiques)

le village, un point de repère, une sorte de phare pour le batelier égaré. Enfin, le château, réduit à ses nouvelles limites, sera la séparation du port marchand et du port fashionable, ce sera un masque destiné à cacher aux yeux du touriste, les encombrements de pierres et de marchandises; si le château n'existait pas, il faudrait le créer[18]».

Cette importante campagne de travaux coïncide avec l'arrivée du chemin de fer à Lausanne. Elle est suivie de diverses entreprises visant à domestiquer le rivage et à favoriser l'essor de l'industrie des étrangers. La plus importante est sans conteste la construction du funiculaire Lausanne-Ouchy, inauguré en 1877; Jean-Jacques Mercier est le principal actionnaire de la compagnie qui le réalise. Un don d'Edouard Dapples, fondateur de la Société immobilière d'Ouchy, permet, en 1880-1882, la création du jardin anglais au sud du château, sur un terrain en partie gagné sur le lac. En 1888 débute l'aménagement d'un port marchand à l'ouest du château; la Compagnie Générale de Navigation y installe ses ateliers.

**Et le château devient hôtel**

Mercier renonce finalement à transformer le château pour son propre usage. Pour des raisons financières, il préfère y aménager un établissement hôtelier de premier rang. Il en confie le projet à Francis Isoz. Architecte éclectique par excellence, ce dernier construit de nombreux bâtiments en ville de Lausanne, en particulier pour la famille Mercier, et plusieurs écoles et églises dans les bourgades du canton. S'il restaure quelques églises de campagne au tournant du siècle, il n'est pas considéré comme un spécialiste des monuments historiques.

L'obligatison de conserver la tour et la forme de la parcelle lui impose deux contraintes: un style en conformité avec le vestige recyclé, et une implantation en carré autour d'une cour centrale, qui reprend presque parfaitement celle des anciens bâtiments (fig. 20).

Le style néogothique a déjà fait son apparition à Ouchy, avec l'érection de la tour Haldimand, vers 1830. En matière de constructions hôtelières, le Château d'Ouchy figure parmi les premiers établissements médiévalisants. Jusqu'aux années 1890, les édifices hôteliers de la région lémanique sont en général néoclassiques, à l'image du Beau-Rivage. Au tournant du siècle, le style «château» connaîtra une grande vogue: Palace de St Moritz construit entre 1892 et 1897, Caux-Palace inauguré en 1902 ou Hôtel Royal à Lausanne en 1907-1909. Ces «châteaux» empruntent au Moyen Age des motifs architecturaux pittoresques tels que tourelles, échauguettes et encadrements en accolade; ce décor est plaqué sur une structure commune à tous les grands hôtels. Qu'ils soient néobaroques ou néoclassiques, leurs caractéristiques générales sont: bloc longitudinal, multiplicité des balcons, annexes pour les espaces publics.

A l'Hôtel du Château d'Ouchy, ces signes distinctifs sont absents; le plan est organisé en deux ailes disposées en angle droit, les façades sont avares de balcons et les espaces de réception sont inclus dans le corps du bâtiment. L'implantation en deux ailes principales, orientées à l'est et au sud, autorise un plus grand développement de la façade et par conséquent un plus grand nombre de chambres avec vue sur le lac et les montagnes; cette disposition présente également l'avantage de détourner les clients du voisinage occidental de l'hôtel, qui est dévolu à des activités laborieuses bruyantes et peu compatibles avec un séjour de villégiature.

Les quelques plans disponibles[19] permettent d'avancer l'hypothèse d'un mode de construction également atypique. Alors que les hôtels de la fin du XIX[e] siècle sont souvent le résultat d'une combinaison plus ou moins savante d'éléments décoratifs produits industriellement et choisis sur catalogue, Francis Isoz projette l'ensemble des détails. Il va jusqu'à dessiner à l'échelle du 20e la stéréotomie de l'appareillage des baies. L'hôtel possède dès l'origine le confort le plus moderne: éclairage électrique et chauffage central. Un ascenseur donne accès à la chambre d'apparat du dernier étage de la tour.

Le gros œuvre de la tour a été conservé. En revanche, de nombreuses baies ont remplacé les rares meurtrières du donjon. L'actuelle *Salle des chevaliers,* au rez-de-chaussée supérieur de la tour, est éclairée au nord par une fenêtre dont certains éléments proviennent de l'ancien bâtiment épiscopal et ont été récupérés lors de la démolition. Le remplage a été reconstitué et le peintre verrier Edouard Hosch a réalisé le vitrail.

L'hôtel constituait un ensemble néogothique très homogène. Tous les espaces communs – escaliers, couloirs, salons, salle à manger – possédaient un décor d'inspiration médiévale: cheminée monumentale, plafonds à caissons ou à solives moulurées, riche polychromie. Ce décor a été en partie supprimé lors de transformations effectuées en 1948. La chambre belvédère, au sommet de la tour, comporte encore son plafond en stuc polychrome portant la date du chantier et la signature de l'architecte. L'ancienneté de la tour sert dès l'origine d'argument publicitaire, quand bien même elle a totalement perdu son caractère fortifié. Elle a été adaptée à ses nouvelles fonctions et rendue conforme à l'image romantique et pittoresque que la clientèle se faisait du Moyen Age.

# UNE RECONNAISSANCE LÉGALE

# 4. De l'urgence d'une protection

*Claire Huguenin*

Dès la fin de l'année 1894, Naef se voit confier par le gouvernement vaudois le soin de recenser les richesses archéologiques, architecturales et artistiques du canton. Il commence cet inventaire méthodique avec l'appui de Johann Rudolf Rahn (fig. 21) et la collaboration de l'archéologue Max van Berchem, photographe amateur talentueux et ingénieux (fig. 22). Convaincu de faire œuvre utile à l'archéologie en retenant le souvenir des monuments mais incommodé par la lourdeur du matériel et la longueur des distances à parcourir à pied, van Berchem trouve moyen de fixer à sa bicyclette l'appareil et ses multiples accessoires.

Fig. 21. Anonyme. Portrait de Johann Rudolf Rahn (1841-1912), avant 1904.
Historien de l'art zurichois, professeur à l'Université de Zurich puis à l'Ecole polytechnique fédérale, membre-fondateur de la Société pour la conservation des monuments historiques suisses, membre de la commission du Musée national suisse et de la Commission vaudoise des monuments historiques.
(Photo tirée de *La semaine littéraire*, 15.10.1904)

Fig. 22. Anonyme. Portrait de Max van Berchem (1863-1921), non daté.
Archéologue genevois, savant orientaliste, pionnier de l'épigraphie arabe et spécialiste de l'architecture militaire médiévale; membre de la Commission vaudoise des monuments historiques.
(BPU)

Content de son système, il déclare: «Même en faisant la part du feu, mauvais temps, accident de la machine, éclairage défavorable, casse ou fatigue, j'affirme que tout cycliste, homme ou femme, avec un peu d'habitude, quelque usage de la plaque sensible, pas mal de philosophie et beaucoup de bonne volonté, peut rendre à l'étude de notre art monumental, les plus éminents services[20].»

Conjointement, Naef inspecte les monuments appartenant à l'Etat ou ceux pour lesquels une demande de subside lui est adressée. Il rédige des rapports historiques et archéologiques, des programmes complets de restauration et surveille les chantiers en cours. Il entretient une correspondance régulière avec les architectes, examinant, voire remaniant leurs projets, aussi attentif aux dessins d'architecture qu'aux rendus de détails. Il dirige les fouilles et consigne la marche des travaux, les découvertes ainsi que les discussions dans des mémoires abondamment illustrés.

Des associations, des communes et des particuliers sollicitent son appui technique et scientifique. Des archéologues amateurs lui demandent conseil. D'aucuns lui signalent des édifices et des sites en danger, des pièces à acquérir, des terrains à explorer. La Société suisse des monuments historiques lui attribue divers mandats. Surmené, courant d'un objet à l'autre, Naef n'hésite pas à se comparer à un «juif errant, non seulement dans notre canton, mais maintenant un peu partout en Suisse[21].»

Ainsi, pendant les années qui précèdent l'adoption de la loi, Naef accumule savoir et expérience pratique mais aussi se forge une conscience aiguë des dangers qui pèsent sur le patrimoine. Satisfait de cet engouement sans précédent pour le passé, il redoute néanmoins les effets destructeurs de restaurations mal entendues et des fouilles sauvages mues par la cupidité.

Par ignorance, des travaux bien intentionnés peuvent devenir nuisibles; et c'est avec affabilité que Naef oriente tel ou tel amateur de bonne volonté, instituteur ou entrepreneur. Il utilise également son pouvoir de persuasion pour pousser architectes et municipalités à formuler puis à exécuter des projets conformes à ses exigences, le cas échéant à faire marche arrière. Cette réorientation porte préjudice aux collectivités, victimes des désagréments inhérents au prolongement des chantiers. A Bursins, cinq ans s'écouleront entre la présentation des premiers plans de restauration du temple par le Lausannois Francis Isoz en 1896 et le début des travaux. L'architecte et la commune consentent de bonne grâce aux indispensables recherches préliminaires puis au classement de l'édifice, non sans protester contre les lenteurs administratives. Décrit comme une «véritable restauration, c'est-à-dire une observation et une mise en valeur bien entendue des parties intéressantes de ce monument historique, sans exclure des adjonctions modernes parfaitement admissibles»[22], le nouveau projet démontrera le bien-fondé de la démarche et fera oublier les répercussions désagréables.

Tous les interlocuteurs ne sont pas aussi bien disposés et l'archéologue se heurte parfois à la résistance de municipalités enclines à procéder par touches désordonnées et ponctuelles ou à prendre des initiatives malheureuses. En l'église paroissiale de Payerne, il observe impuissant le piquage des murs en pierres de taille régulières en vue de leur recrépissage. «C'est insensé, inutile et parfaitement dommage, l'extérieur va être hideux[23].» Ses directives ne sont pas toujours suivies. Pour se faire entendre ou pour garantir une application rigoureuse des méthodes qu'il entend promouvoir, il fait placer à la tête des chantiers un architecte de confiance, choisi dans un cercle relativement restreint: son contemporain, le Veveysan Paul Nicati qu'il a peut-être rencontré à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, le Neuchâtelois Léo Châtelain (fig. 23) qui a déjà fait ses preuves en terre vaudoise en restaurant la chapelle du Jacquemart à La Sarraz pour un privé (1885-1887) et l'église de Grandson pour l'Etat (1893-1897), ou encore l'archéologue genevois Jaques Mayor (fig. 24).

Naef souhaite même associer ce dernier à la rédaction de ses rapports. Ce collaborateur, apparemment irréprochable, ne tiendra pas ses promesses; accusé de détournement d'objets en 1901, il sera contraint de renoncer à ses fonctions officielles et à ses activités au service de la protection du patrimoine.

Fig. 23. Anonyme. Léo Châtelain (1839-1913), à Romainmôtier, 1907.
Architecte restaurateur neuchâtelois, réputé pour ses travaux à la collégiale de Neuchâtel; chargé de la restauration de nombreux édifices (La Sarraz, Grandson, Romainmôtier, Montet-Cudrefin,etc.) et membre de plusieurs commissions d'examen dont la Commission vaudoise des monuments historiques.
(ACV, AMH)

Fig. 24. Naef. Jaques Mayor (1865-?) près du donjon de St-Triphon, 28 novembre 1899.
Archéologue genevois, directeur des collections artistiques et archéologiques de la ville de Genève. Collaborateur de Naef pour plusieurs chantiers archéologiques (notamment à Assens, Avenches et Vevey) et membre de diverses commissions d'examen vaudoises, dont celle des monuments historiques.
(AVC, AMH)

Mais la présence, sur les chantiers, de personnalités confirmées en la matière n'offre pas toujours de garanties suffisantes. Naef ne mesure pas ses mots pour dénoncer la «légèreté souvent impardonnable des soi-disantes restaurations[24]» conduites ou surveillées par des collègues. Il assiste impuissant à la transformation de l'extérieur du choeur de l'église Saint-Martin de Vevey, opérée avec la bénédiction inexcusable d'Ernest Burnat, membre de la commission consultative de l'édifice. L'affaire est délicate puisque l'auteur de l'avant-projet, discutable certes, n'est autre que feu l'architecte Fivel, secondé à l'époque par une Commission technique composée de Rahn et Châtelain, mise à l'écart depuis lors. Naef, qui ne peut pas accabler un membre de la première Commission technique de Chillon, allègue à sa décharge son état de santé déficient et surtout la mise en exécution, sans contrôle sérieux, du dessin quelque peu modifié. Le malheureux Burnat, avec qui Naef entretient des rapports tendus à propos du château de Chillon (voir pp. 131-173), est accusé des maladresses les plus nocives pour le patrimoine vaudois. A Noville, cet «homme aimable, mais d'une nullité effrayante et dangereuse pour nos monuments»[25] a conseillé la démolition du plafond gothique de l'église. Naef ordonne la suspension provisoire des travaux et s'assure la collaboration du fils de Burnat, Adolphe, architecte lui aussi, puis il s'efforce de limiter les dégâts. Il finit par conclure que cet exemple malheureux démontre une fois de plus l'impérieuse nécessité d'une exploration préalable.

Même les biens les plus prestigieux de l'Etat, pris en charge par des architectes et des experts réputés, ne sont pas toujours à l'abri de pratiques jugées discutables. La restauration de la façade méridionale du château St-Maire à Lausanne connaît des débordements et des démolitions abusives, malgré le contrôle d'une commission d'experts rompue à l'exercice, forte entre autres de Naef, de Châtelain et du peintre Vuillermet. Le projet d'Eugène Jost de Montreux, soupesé, critiqué, n'a pas été assez clairement désavoué dans ses détails pour empêcher des initiatives

funestes. La condamnation est sans appel: «M. Jost, un excellent architecte pour du neuf, est un massacreur lorsqu'il s'agit de monuments historiques à restaurer»[26]. Naef interviendra directement en haut lieu pour réclamer la conservation respectueuse de tout élément ancien en bon état.
Tous les cas ne sont pas aussi problématiques. Les chantiers confiés à des pairs - en particulier ceux qu'il a l'occasion de côtoyer à Chillon - n'appellent aucune critique de fond. Châtelain dirige la restauration de l'église de Grandson. Il fait exécuter les propositions formulées par Burnat, Fivel et Châtelain, réunis en une commission d'experts deux ans auparavant, alors même qu'aucune analyse historique et archéologique fouillée n'a présidé à l'élaboration du projet. Naef reste pourtant singulièrement en retrait. Le parti adopté, à savoir une restitution affirmée du caractère roman de l'édifice, avec pour corollaire de lourds remaniements et d'inévitables démolitions, entre vraisemblablement dans ses vues. A St-Sulpice, toutes les conditions sont réunies pour que les travaux projetés au temple deviennent exemplaires. Naef est membre, avec Châtelain, de la Commission technique placée sous la présidence de Geymüller. En 1891, celui-ci avait donné le ton, en définissant les qualités requises de l'architecte restaurateur: modestie personnelle et déférence pour l'auteur du monument qui lui est confié. «Ce sont là des notions très importantes que, malheureusement, on n'enseigne pas encore dans les écoles d'architecture. Les monuments ne sont pas là pour eux, ils ne sont pas destinés à leur être une source de travaux lucratifs, mais au contraire les architectes sont là pour les monuments; et c'est ainsi que, trop souvent, au lieu d'en être les gardiens naturels, ils en deviennent les pires ennemis[27].» La leçon est entendue, le Comité de l'association finance les longues études préliminaires nécessaires à la compréhension du bâtiment. Naef livre en 1896 un rapport historico-archéologique et les premiers relevés sur lesquels se fonde un avant-projet que l'exploration et le relevé complets de l'édifice menés les années suivantes permettront d'affiner. Les travaux de restauration proprement dits ne commenceront qu'en 1898, sur un terrain parfaitement déblayé.

Dans le domaine de l'archéologie, l'ignorance, le dédain ou le mercantilisme d'un certain public font tort aux vestiges du passé. De nombreux sites sont menacés par l'exploitation de carrières, tels la colline de St-Triphon, le cimetière burgonde au-dessus de Bassins, ou encore la station romaine En Muraz près de Cully. A l'exception des objets provenant des stations lacustres, protégés par un arrêté de 1878, aucune législation ne préserve le matériel recueilli. Il est vendu, dispersé dans des collections privées. Des voix s'élèvent contre ces pratiques. Elles ne parviennent pas à juguler le processus, mais le marquent du sceau de l'opprobre. L'implantation de nouvelles constructions constitue un autre danger. Le projet d'hôtel au sommet du mont Cubly condamne les ruines du signal de Saleusex. Arguant de leur rareté et de l'attrait touristique d'une telle curiosité, Naef parvient à faire consolider les vestiges. Des initiatives rendent toutefois compte d'un changement de mentalité. L'Association Pro Aventico, fondée en 1885, se soucie de l'étude et la conservation des antiquités romaines d'Avenches. La commune d'Yvorne offre son concours pour dégager la voie romaine en Châbles Rouges, découverte en 1895 par un habitant. Tel instituteur s'occupe avec diligence des fouilles romaines à Poliez-Pittet. Et l'Etat commence ses premières explorations dans le tumulus de Roverex près de Payerne (fig. 25) et le site romain d'Avenches.

D'autres facteurs ont contribué de longue date à l'appauvrissement du patrimoine; par souci d'embellir et d'assainir les villes, de perfectionner les réseaux de communication et d'apporter des réponses parfois brutales à l'essor démographique et économique, l'urbanisme a concouru au démantèlement des anciens tissus urbains. Certains l'admettent comme un mal nécessaire: «Le vieux passé s'en va. On peut le regretter au point de vue pittoresque, mais sous celui de l'hygiène, ce n'est pas dommage[28]». D'autres jettent l'anathème: «Il semble que depuis une vingtaine d'années on ait été pris par une fureur de démolition[29]». Lausanne semble en être le théâtre privilégié; les pétitions pour la démolition de la tour de l'Ale, la destruc-

Fig. 25. Anonyme. Naef sur le site du tumulus de Roverex près de Payerne, 18 octobre 1899.
(MCAHL)

tion de la porte Saint-Maire avec la bénédiction du Conseil d'Etat, la disparition des vestiges du couvent de Saint-François et de ceux du couvent de la Madeleine, en témoignent.
Ces mutilations suscitent des oppositions, dont celles du peintre Charles Vuillermet, ardent défenseur du passé lausannois (fig. 26).

Fig. 26. Charles Vuillermet (1849-1918), autoportrait, 1896.
Huile sur toile.
(MHL, collections iconographiques)

Après avoir évoqué par des dessins soigneusement documentés la mémoire des vieux quartiers et des monuments de la capitale, il participe à des actions de sauvegarde puis donne un tour plus politique à son combat. Sous son impulsion, la Municipalité fonde en 1898 la Commission du Vieux-Lausanne, qui a pour double but de réunir des collections iconographiques et des objets ayant trait à la ville, et de faire front aux menaces qui pèsent sur elle. La commission se transformera en association en 1902, et présidera seize ans plus tard à la création du Musée du Vieux-Lausanne. Ces initiatives ne sont pas l'apanage exclusif de la capitale. Ainsi à Vevey, la présentation, en 1897, des collections historiques au sein du tout nouveau Musée Jenisch connaît un succès tel qu'il déterminera, l'année suivante, la constitution d'une commission attachée à la conservation des objets et des bâtiments du Vieux-Vevey.
Ces actions rendent compte d'une attitude nouvelle face au passé. L'enlaidissement de la Suisse devient le leitmotiv du discours tenu par les précurseurs du Heimatschutz, créé au début du XX$^{e}$ siècle. Au nom de principes esthétiques et idéologiques, ils dénoncent le

mépris du passé – de son héritage matériel et spirituel – sacrifié sur l'autel immoral du progrès et de la rentabilité. En période de crise d'identité nationale et de nostalgie pour l'époque préindustrielle, les marques d'intérêt pour le passé se multiplient. Tantôt elles prennent la forme d'un véritable culte, dans la peinture, la littérature populaire ou l'art dramatique, tantôt elles revêtent un caractère plus scientifique, qu'illustre la création en 1893 de la *Revue historique vaudoise*. La notion de patrimoine se clarifie et une politique de conservation à l'échelon national prend peu à peu corps, avec la constitution en 1880 de la Société suisse pour la conservation des monuments historiques, vouée à l'achat d'objets artistiques et historiques, au financement de fouilles, à la restauration ou aux relevés de bâtiments et à des publications périodiques. L'arrêté fédéral de 1886 relatif à la conservation et à l'acquisition des antiquités nationales, marque le début d'une prise en charge par la Confédération de son patrimoine. Le comité de la Société suisse est alors promu au rang de commission fédérale. Ces efforts d'organisation et de centralisation seront couronnés par l'ouverture à Zurich, en 1898, du Musée national.

A l'échelon vaudois, dans un contexte contradictoire où spécialistes et amateurs éclairés tentent de faire face au clan de ceux que d'aucuns nomment béotiens ou vandales, la création d'un organe centralisé de surveillance revêt un caractère d'urgence. Alors même que les députés discutent des modalités de la future loi, le donjon médiéval de Bioley-Magnoux, affaibli par le manque d'entretien, s'effondre sous le coup d'un orage et la tour Saint-Martin-du-Chêne est menacée de destruction par son propriétaire, désireux d'agir à sa guise avant que les nouvelles prescriptions ne l'en empêchent.

# 5. La loi de 1898

*Denis Bertholet*

La conception et la genèse de la loi de 1898 sont intimement liées à la mise en place de la loi sur l'organisation de la Bibliothèque cantonale et des musées.
Une raison fortuite explique ce lien. Un quart de siècle auparavant, en 1872, le Grand Conseil accorda au Conseil d'Etat les pleins-pouvoirs concernant les bibliothèques et musées. Usant de son droit et sous l'impulsion de Louis Ruchonnet, le Conseil d'Etat rendit, le 19 mai 1873, un arrêté instituant «trois commissions distinctes pour la surveillance de ces établissements, l'une pour la Bibliothèque cantonale, l'autre pour le musée d'histoire naturelle et le cabinet de botanique; la troisième pour le cabinet d'antiquités et des médailles et le musée des Beaux-Arts» [30]. Les pleins pouvoirs ne furent jamais renouvelés. Bien que privées de base légale véritable, les deux premières commissions fonctionnèrent tant bien que mal. La troisième se réunit une fois, et nul n'en entendit plus parler.
En 1892, le Conseil d'Etat rouvre le dossier. L'instruction supérieure publique vient d'être réorganisée, et la transformation de l'Académie implique de facto celle de la bibliothèque et des musées cantonaux. Il demande au Grand Conseil de renouveler ses pleins pouvoirs. «Lorsque l'expérience lui aura permis d'arriver à une organisation définitive, le Conseil d'Etat reviendra devant le Grand Conseil avec un projet de loi ou de décret» [31]. La demande est agréée.
Le Conseil d'Etat la renouvelle en novembre 1894. Il justifie le maintien de cette situation d'exception par le fait que la Bibliothèque cantonale, bien que d'ores et déjà réorganisée, doit être rodée avant que la nouvelle formule ne soit figée dans les termes contraignants d'une loi. De plus, l'Université n'est pas encore sortie de terre, et il veut avoir les coudées franches jusqu'à ce que tout soit en état de fonctionner. Enfin et surtout, il songe à la protection du patrimoine, et désire créer une Commission des monuments historiques. Il a besoin de temps pour étudier la question.
Le rapporteur auprès du Grand Conseil insiste sur ce dernier point. Le fait ne saurait surprendre: il s'appelle François Naef. Oncle d'Albert, pasteur, il a été élu député libéral en 1893. Passionné d'histoire et d'archéologie, il est membre de la Société d'histoire de la Suisse romande, et a publié en 1873 une *Notice sur la cathédrale de Lausanne*. Né en 1833, il mourra en 1896.
Son rapport devant le Grand Conseil, le 20 novembre 1894, est un plaidoyer en faveur de la protection des vestiges du passé. «Nous sommes heureux d'entendre quels sont les desseins actuels du Conseil d'Etat au sujet de nos monuments historiques. Notre pays abonde en souvenirs des vieux âges, mais le moment est venu de les surveiller. Pendant longtemps, la négligence était leur seul ennemi; de nos jours ils doivent compter encore avec des intentions excellentes sans doute, mais se traduisant parfois par des restaurations malheureuses, qui leur enlèvent leur caractère et leur enseignement» [32]. En renouvelant les pleins pouvoirs du Conseil d'Etat pour trois ans, le Grand Conseil admet désormais que ceux-ci s'appliquent non seulement à la Bibliothèque cantonale et

aux musées, mais au patrimoine au sens le plus général du terme. Il est également entendu que la législation en cours d'élaboration incluera ce dernier domaine, et prévoira la constitution d'une Commission ad hoc. En un mot, la commission fantôme de 1873, celle qui ne s'est réunie qu'une fois avant de disparaître, réapparaît sous une forme nouvelle.

Dans les propos de l'oncle, on ne peut pas ne pas reconnaître la patte – et les coups de griffe – du neveu. Ce dernier a probablement collaboré à leur préparation. En tout cas, il se montre fort actif auprès du Conseil d'Etat. C'est en décembre, après un échange de lettres dans lesquelles l'archéologue insiste sur la nécessité d'intervenir immédiatement pour préserver le patrimoine vaudois, que Ruchet (fig. 27) lui donne mandat d'en faire l'inventaire.

Ce travail constitue un préalable nécessaire à la mise sur pied d'un cadre légal et à la résurrection de la commission fantôme. Avant le terme de ses pleins pouvoirs, le gouvernement a l'ambition de se présenter devant le Grand Conseil avec un projet concernant la conservation des monuments et l'organisation de la bibliothèque et des musées. Louis Gauthier, chef de service de Marc Ruchet au Département de l'instruction publique, est responsable de l'élaboration de la loi sur les monuments historiques. Il consulte Naef. Celui-ci propose de l'aider. Fort de son expérience et de sa compétence, il devient tout naturellement le principal artisan du texte en préparation.

La Suisse a pris en cette matière un sérieux retard. Naef a été formé en France. Son passage auprès de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure l'a familiarisé avec le système français: il va le reprendre et l'acclimater en Suisse. Au printemps 1896, il multiplie les contacts. Il demande qu'on lui envoie «des règlements, ordonnances ou arrêtés préfectoraux imprimés, ayant trait à la Commission départementale des antiquités, à sa création, à son fonctionnement, etc.», et précise que le gouvernement vaudois «serait très disposé à imiter cette excellente institution française» [33]. En retour lui parvient une documentation qui lui offre un tableau détaillé des institutions et des pratiques françaises.

Ce pays a depuis longtemps le souci de son patrimoine. La Commission des antiquités de la Seine-Inférieure a été créée dès 1814; la Société royale des antiquaires est apparue en 1817; des inventaires ont été entrepris à partir des années 1830. La monarchie de Juillet a créé un poste d'inspecteur général (longtemps occupé par Mérimée) et une Commission des monuments historiques. Une loi sur les monuments historiques a enfin été votée en 1887. Elle donne à l'Etat un pouvoir exclusif en matière de classement et de restauration. La France, dotée à la fois d'un système étatique centralisé, d'un réseau d'institutions locales ou régionales et d'un système de contrôle des chantiers, constitue un modèle fiable, parce que fondé sur une longue pratique.

Au début de l'automne 1897, Naef présente à Ruchet un projet de loi, accompagné de la liste des monuments dont la préservation s'impose. Après examen, il apparaît que son projet laisse à désirer. Trop fidèlement calqué sur le modèle français, il est mal adapté à la législation suisse et vaudoise. Une procédure permettant à l'Etat d'agir sans exproprier doit être prévue. L'interdiction d'exporter des objets ayant une valeur artistique ou historique doit être redéfinie en fonction des conventions internationales. Le Conseil d'Etat espérait le mettre en discussion en même temps que la loi sur l'organisation de la Bibliothèque cantonale et des musées, qui est sous toit. Ce ne sera pas possible. Au grand regret de Naef, le projet est ajourné.

Le 17 et le 19 novembre, le Grand Conseil discute et adopte la loi sur la bibliothèque et les musées. En fait, les débats sont essentiellement consacrés à la partie manquante du dispositif législatif qui se met en place, à savoir la Commission des monuments historiques et la loi qui doit la mettre en place. Plusieurs députés interviennent pour dire que c'est là une mission urgente, et pour déplorer la lenteur de l'administration. Ruchet présente quelques-unes des dispositions du projet, explique qu'il veut le soumettre à l'examen d'une commission de juristes et promet qu'il sera prêt l'année suivante. Il fait au passage l'éloge de Naef, précisant qu'il «n'occupe pas

un poste fixe, mais (qu')il est devenu presque un employé cantonal. Il faudra régler cette situation» [34]. La commission de juristes chargée d'examiner le texte est composée de MM. Soldan, juge fédéral, Dumur, président du Tribunal de Lausanne et de Meuron, avocat et député. Ces Messieurs se réunissent à plusieurs reprises, reprennent et polissent le projet. Leurs interventions, strictement juridiques, ne touchent ni aux principes ni au dispositif prévu par Naef. Pendant ce temps, celui-ci met en chantier un *Exposé des motifs*, dont la publication accompagnera le projet définitif. Le 25 avril 1898, son texte est prêt et remis à Ruchet, qui se contente d'y introduire quelques modifications mineures.

En été, le projet de loi et son *Exposé des motifs* sont prêts à affronter la phase politique de la procédure. Ils présentent l'avantage de saisir sous une forme ramassée des problèmes extrêmement complexes et divers. Ils prévoient la création d'un poste de chef de service au Département de l'instruction publique et des cultes. Son titulaire «remplirait les fonctions d'archéologue cantonal; il aurait à s'occuper de tout ce qui, en dehors de nos musées, intéresse l'histoire ou l'art» [35]. La création de ce poste répond à la nécessité de remettre la direction de ce domaine à un spécialiste confirmé. Depuis quelques années, le Conseil d'Etat recourt de facto aux services de l'un d'entre eux – il s'agit de Naef, bien sûr. Il faut donner une base légale à cet usage.

Il conviendrait aussi d'instituer une Commission des monuments historiques. Composée de spécialistes, elle serait permanente et serait chargée de donner son préavis sur toutes les décisions de l'Etat en matière de fouilles et restaurations; de faire l'inventaire des richesses architecturales, archéologiques et artistiques du canton; de désigner les monuments dignes d'être classés comme monuments historiques; de remplacer les Commissions techniques d'ores et déjà mises sur pied en vue de la restauration de divers édifices.

Le chapitre III du projet est consacré au problème particulièrement sensible du classement des meubles et immeubles. Il prévoit la possibilité de classer d'office

Fig. 27. Anonyme. Portrait de Marc Ruchet.
Marc-Emile Ruchet (1853-1912), avocat, conseiller d'Etat (1894-1899), chef du Département de l'instruction publique et des cultes, futur conseiller fédéral et président de la Confédération.
(MHL, collections photographiques)

les monuments publics et met sur pied un système d'indemnisation en cas de diminution des recettes de la collectivité propriétaire, en admettant le principe du «respect absolu de la propriété particulière» [36]. Ce dernier point implique que les immeubles qui sont en mains privées ne pourront être classés qu'avec l'accord de leurs propriétaires. Le Conseil d'Etat est néanmoins autorisé à recourir à l'expropriation lorsqu'elle semble nécessaire.

L'*Exposé des motifs* rappelle enfin que les fouilles archéologiques se font de manière anarchique. Des trésors ont été dispersés: «Il faut faire en sorte que le reste ne prenne pas le chemin de l'étranger». Pour éviter que les fouilles ne «deviennent un véritable désastre» [37], il convient de surcroît qu'elles soient systématiques, scientifiques, que leur direction soit placée entre les mains d'hommes compétents, et que les propriétaires soient tenus de les accepter, moyennant indemnisation. Les stations lacustres, qui ont fait l'objet de pillages dramatiques, seront protégées.

Un archéologue cantonal, une Commission des monuments historiques, un programme de travail, un arsenal juridique: le projet du Conseil d'Etat est, selon

l'expression convenue, «bien ficelé». Il crée une institution, lui donne une finalité claire, un contenu précis et des moyens efficaces.
Le tout est soumis par le Conseil d'Etat à l'examen d'une commission du Grand Conseil. Le rapporteur est le professeur d'histoire Paul Vulliet. Ce dernier a attaqué Naef, une année auparavant, à propos des «pas de Bonivard». A l'époque, Naef le tenait pour un imbécile. Ils sont devenus les meilleurs amis du monde. Vulliet admet qu'il faut d'urgence arrêter la «destruction lente quelquefois, rapide trop souvent, des richesses historiques ou artistiques que nous avons le bonheur de posséder encore aujourd'hui» [38]. Mais le projet ne fait pas l'unanimité parmi les professionnels. Avec ses méthodes positivistes et sa foi en l'intervention étatique, Naef se heurte à l'incompréhension, voire à l'animosité de gens qui étaient présents avant lui sur les chantiers, et aux yeux de qui il fait figure d'intrus.
En juillet 1898, il se plaint auprès de Ruchet. Le président de l'Association Pro Aventico, Eugène Secrétan, aurait demandé aux membres de la commission du Grand Conseil de rejeter le projet de loi. Secrétan est un ami de Théophile van Muyden. Naef, qui n'aime pas ce dernier, est aussitôt convaincu qu'il tente de lui mettre les bâtons dans les roues. Le fait, après tout, n'est pas impossible. Le conflit qui oppose les deux hommes durera plusieurs années. Derrière l'incompatibilité des conceptions et des sensibilités se cache, de toute évidence, une guerre pour le pouvoir, chacun cherchant à occuper le maximum de territoire. Il est plausible que van Muyden ait vu d'un mauvais oeil la création d'un poste d'archéologue cantonal, dont le détenteur se trouvera de facto dans une situation dominante. Naef suppose aussi que ses collègues craignent la fin du train-train et des vieilles habitudes, en particulier sur le chantier d'Avenches.
A vrai dire, il possède les moyens de se défendre contre toute résistance. Il a l'appui du Conseil d'Etat, dont la confiance en sa compétence semble illimitée. Il peut compter sur le soutien de l'archéologue genevois Jaques Mayor, qui a préparé l'opinion publique en publiant dans la *Gazette de Lausanne* un article qui insiste sur la nécessité de protéger le patrimoine.
De son côté, Vulliet défend activement son point de vue et travaille à y gagner l'ensemble des membres de la commission du Grand Conseil. Le 2 août, Naef peut annoncer à Mayor que le vent souffle du bon côté: «M. P. Vulliet, qui est venu deux fois à Chillon ces derniers temps, m'a confirmé la chose» [39]. Au terme de son examen, la commission admet les grandes lignes de l'*Exposé des motifs* et déclare accepter le projet de loi, sous réserve de modifications anodines dans la rédaction. Seul l'un de ses membres, le botaniste William Barbey, fait minorité sur la question de l'intervention de l'Etat, qui lui semble excessive.

Le débat parlementaire a lieu les 5 et 8 septembre [40]. Barbey, que l'on peut sans trop de risques supposer membre du groupe libéral, s'oppose à toute extension de la sphère d'intervention de l'Etat. Il aimerait que ce dernier se contente de *participer* à la conservation des monuments, mais n'y *pourvoie* pas, comme le demande le projet. Sa proposition est rejetée.
Pour des raisons analogues, il ne veut pas d'un poste d'archéologue cantonal. L'Etat ne doit pas nourrir de nouveaux fonctionnaires. Le député Panchaud, socialiste, fait chorus. L'homme dont le statut est ici en cause, tout le monde le sait, est Albert Naef. Marc Ruchet a beau jeu de répondre qu'il «est déjà là», et qu'il ne s'agit au fond que de lui verser «un traitement fixe, ce qui reviendrait un peu moins cher, voilà tout». Mise aux voix, la création d'un «poste de chef de service comportant les fonctions d'Archéologue cantonal» est acceptée.
Le revenu de son futur détenteur est également mis en cause. Dans son projet, le Conseil d'Etat parlait de lui verser un revenu annuel maximum de 5 à 6000 francs. Celui du chancelier ne dépasse pas 5500 francs, et ceux des chefs de service ne vont pas au-delà de 5000. Viquerat propose de ramener celui de l'archéologue au niveau de ceux de ces derniers, soit 4 à 5000 francs. Ruchet justifie le chiffre élevé du projet par les «études très spéciales» que requerra la fonction. Son argument ne passe pas, et la proposition de Viquerat

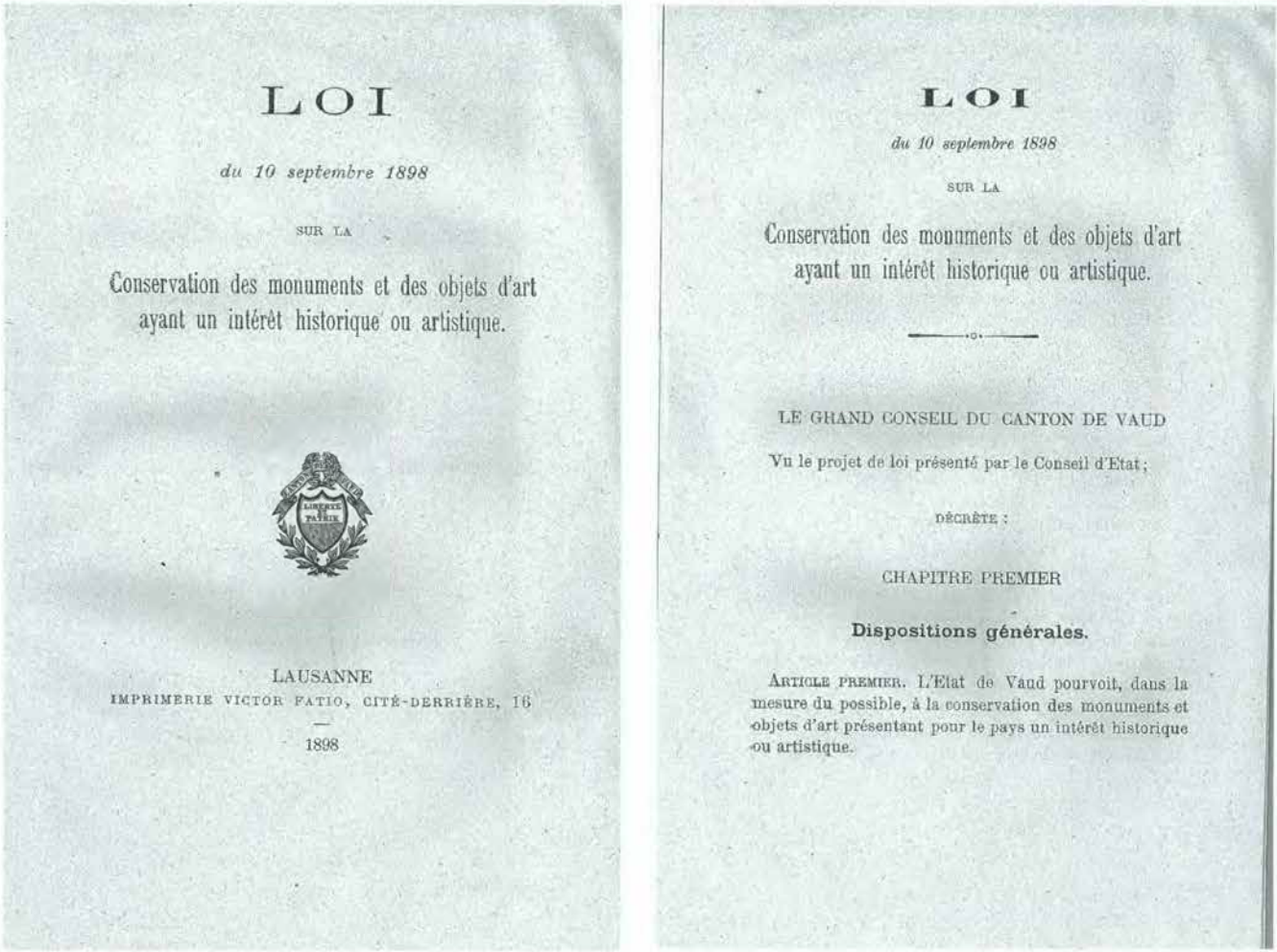

LOI

*du 10 septembre 1898*

SUR LA

Conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique.

LAUSANNE
IMPRIMERIE VICTOR PATIO, CITÉ-DERRIÈRE, 16

1898

LOI

*du 10 septembre 1898*

SUR LA

Conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique.

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

Vu le projet de loi présenté par le Conseil d'Etat ;

DÉCRÈTE :

CHAPITRE PREMIER

**Dispositions générales.**

ARTICLE PREMIER. L'Etat de Vaud pourvoit, dans la mesure du possible, à la conservation des monuments et objets d'art présentant pour le pays un intérêt historique ou artistique.

Fig. 28. *Loi du 10 septembre 1898 sur la Conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique,* Lausanne, 1898.

est acceptée. Ce débat est surprenant, dans la mesure où les députés savent pertinemment de qui ils parlent. Les prétentions excessives formulées dans le projet du Conseil d'Etat reflètent-elles une revendication de Naef? Ses diplômes, son passé parisien et normand ont-ils subjugué Ruchet au point qu'il juge ses lumières plus précieuses que celles du plus prestigieux de ses fonctionnaires? Quoi qu'il en soit, Naef, s'il veut être nommé au poste d'archéologue, devra se contenter d'être payé comme ses pairs.

La suite du débat n'amène rien de neuf. Les modifications de détail demandées par la commission sont pour la plupart admises. Il est prévu d'élaborer un règlement d'exécution de la loi. Celle-ci est adoptée pendant la séance du 10 septembre 1898. Elle entrera en vigueur le 1er janvier suivant (fig. 28).

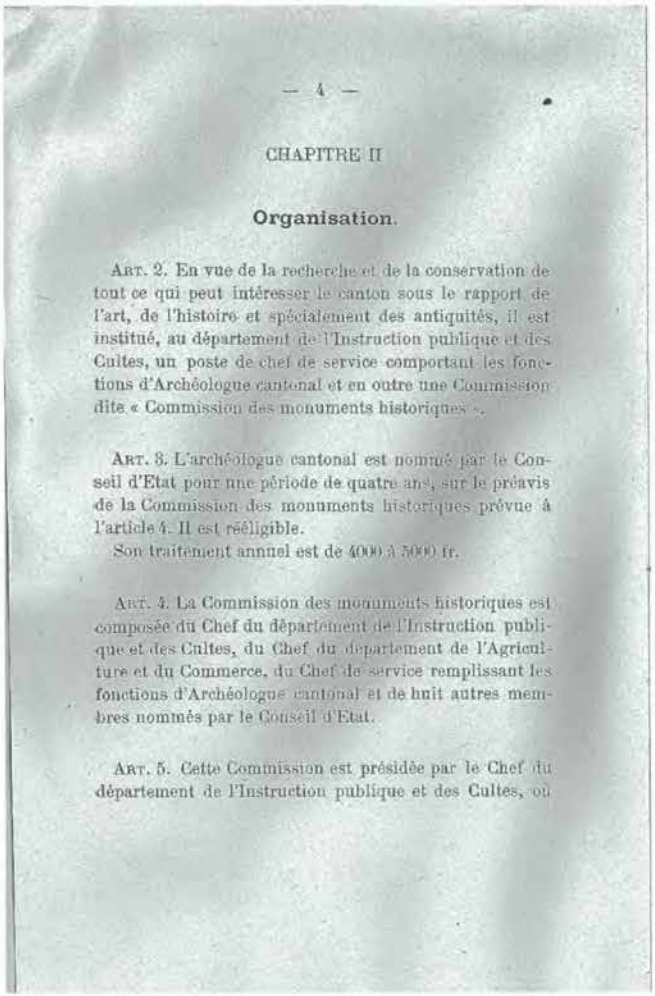

— 4 —

CHAPITRE II

**Organisation.**

ART. 2. En vue de la recherche et de la conservation de tout ce qui peut intéresser le canton sous le rapport de l'art, de l'histoire et spécialement des antiquités, il est institué, au département de l'Instruction publique et des Cultes, un poste de chef de service comportant les fonctions d'Archéologue cantonal et en outre une Commission dite « Commission des monuments historiques ».

ART. 3. L'archéologue cantonal est nommé par le Conseil d'Etat pour une période de quatre ans, sur le préavis de la Commission des monuments historiques prévue à l'article 4. Il est rééligible.

Son traitement annuel est de 4000 à 5000 fr.

ART. 4. La Commission des monuments historiques est composée du Chef du département de l'Instruction publique et des Cultes, du Chef du département de l'Agriculture et du Commerce, du Chef de service remplissant les fonctions d'Archéologue cantonal et de huit autres membres nommés par le Conseil d'Etat.

ART. 5. Cette Commission est présidée par le Chef du département de l'Instruction publique et des Cultes, ou

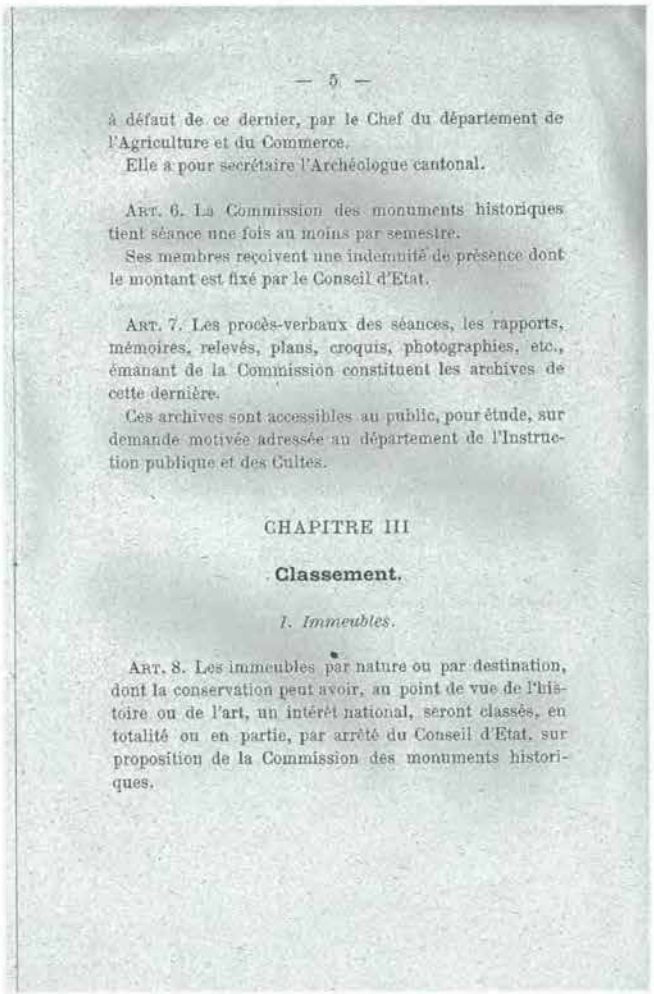

— 5 —

à défaut de ce dernier, par le Chef du département de l'Agriculture et du Commerce.

Elle a pour secrétaire l'Archéologue cantonal.

ART. 6. La Commission des monuments historiques tient séance une fois au moins par semestre.

Ses membres reçoivent une indemnité de présence dont le montant est fixé par le Conseil d'Etat.

ART. 7. Les procès-verbaux des séances, les rapports, mémoires, relevés, plans, croquis, photographies, etc., émanant de la Commission constituent les archives de cette dernière.

Ces archives sont accessibles au public, pour étude, sur demande motivée adressée au département de l'Instruction publique et des Cultes.

CHAPITRE III

**Classement.**

*1. Immeubles.*

ART. 8. Les immeubles par nature ou par destination, dont la conservation peut avoir, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national, seront classés, en totalité ou en partie, par arrêté du Conseil d'Etat, sur proposition de la Commission des monuments historiques.

Tout compte fait, elle est passée sans opposition significative. Les réactions anti-étatiques sont une tradition bien ancrée dans la vie politique locale. L'agitation de Barbey relève du rituel. Les députés ne s'y trompent pas: ils ne le suivent pas. Les socialistes, que les vieilles pierres ennuient et qui seraient prêts à raser beaucoup d'églises ou de châteaux pour laisser passer le progrès, n'ont pas bougé, hors du coup de gueule de Panchaud. Le sujet ne les intéresse pas. La loi du 10 septembre 1898 apparaît comme une évidence. Soit on ne lui accorde pas un regard, soit on la juge nécessaire: dans les deux hypothèses, on accepte le principe de son existence et on l'admet telle qu'elle est sortie des forges législatives du Conseil d'Etat. Personne n'a besoin de l'imposer: elle s'impose d'elle-même.

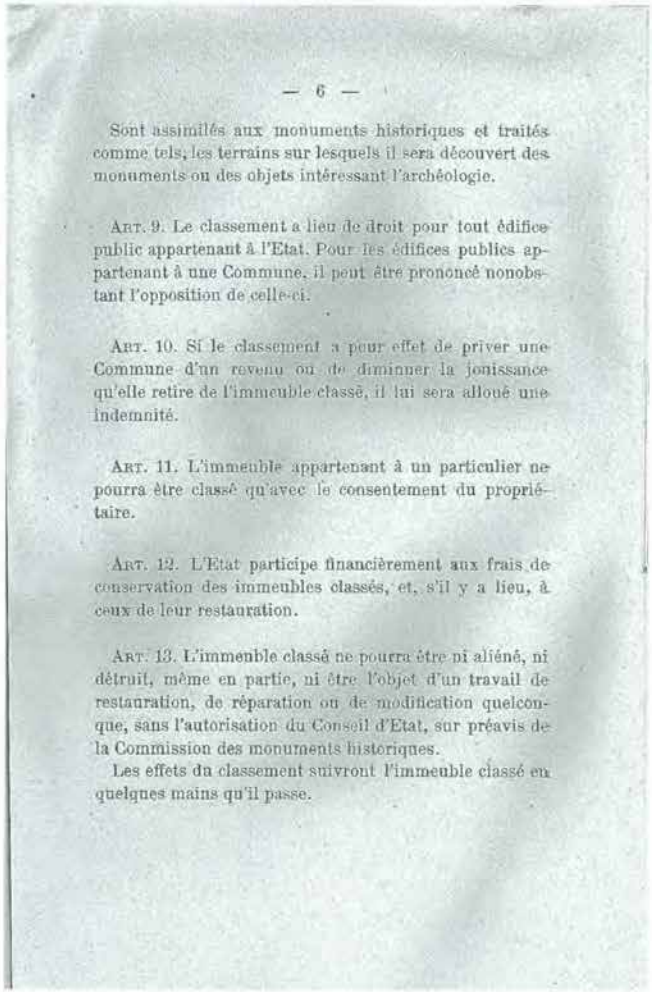

— 6 —

Sont assimilés aux monuments historiques et traités comme tels, les terrains sur lesquels il sera découvert des monuments ou des objets intéressant l'archéologie.

ART. 9. Le classement a lieu de droit pour tout édifice public appartenant à l'Etat. Pour les édifices publics appartenant à une Commune, il peut être prononcé nonobstant l'opposition de celle-ci.

ART. 10. Si le classement a pour effet de priver une Commune d'un revenu ou de diminuer la jouissance qu'elle retire de l'immeuble classé, il lui sera alloué une indemnité.

ART. 11. L'immeuble appartenant à un particulier ne pourra être classé qu'avec le consentement du propriétaire.

ART. 12. L'Etat participe financièrement aux frais de conservation des immeubles classés, et, s'il y a lieu, à ceux de leur restauration.

ART. 13. L'immeuble classé ne pourra être ni aliéné, ni détruit, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, sans l'autorisation du Conseil d'Etat, sur préavis de la Commission des monuments historiques.

Les effets du classement suivront l'immeuble classé en quelques mains qu'il passe.

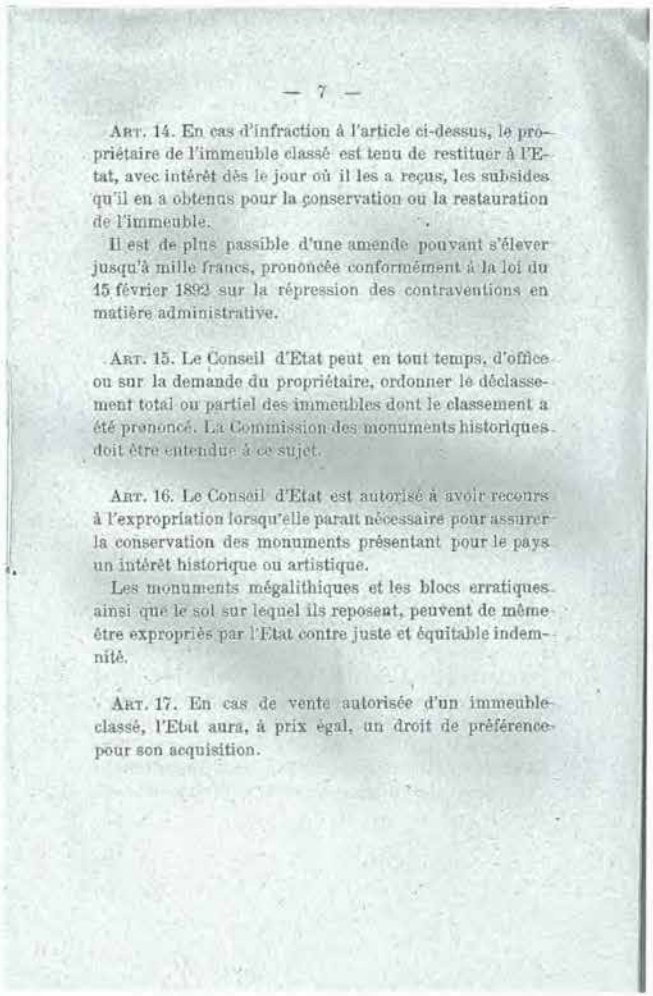

— 7 —

ART. 14. En cas d'infraction à l'article ci-dessus, le propriétaire de l'immeuble classé est tenu de restituer à l'Etat, avec intérêt dès le jour où il les a reçus, les subsides qu'il en a obtenus pour la conservation ou la restauration de l'immeuble.

Il est de plus passible d'une amende pouvant s'élever jusqu'à mille francs, prononcée conformément à la loi du 15 février 1892 sur la répression des contraventions en matière administrative.

ART. 15. Le Conseil d'Etat peut en tout temps, d'office ou sur la demande du propriétaire, ordonner le déclassement total ou partiel des immeubles dont le classement a été prononcé. La Commission des monuments historiques doit être entendue à ce sujet.

ART. 16. Le Conseil d'Etat est autorisé à avoir recours à l'expropriation lorsqu'elle paraît nécessaire pour assurer la conservation des monuments présentant pour le pays un intérêt historique ou artistique.

Les monuments mégalithiques et les blocs erratiques ainsi que le sol sur lequel ils reposent, peuvent de même être expropriés par l'Etat contre juste et équitable indemnité.

ART. 17. En cas de vente autorisée d'un immeuble classé, l'Etat aura, à prix égal, un droit de préférence pour son acquisition.

Son entrée en vigueur, le 1er janvier 1899, est suivie de la promulgation d'un règlement d'application.
Son auteur, une fois de plus, est Naef. Dès le 13 novembre 1898, un projet parvient à Ruchet, qui demande des remaniements. Naef propose une série de noms pour la future Commission des monuments historiques. Le règlement paraît le 21 avril 1899. Il précise les compétences respectives de l'archéologue et de la commission. Comme ses homologues françaises, la Commission des monuments historiques peut recourir à la collaboration de correspondants. Elle peut de plus se subdiviser en sous-commissions et s'adjoindre des experts. Cela simplifie les problèmes d'organisation: au lieu d'entraîner la disparition des commissions techniques déjà constituées, le règlement permet de les maintenir telles quelles, au

titre de sous-commissions. L'ensemble de ce dispositif est rattaché à un Service des monuments historiques, créé dans le cadre du Département de l'instruction publique et des cultes. Albert Naef est nommé archéologue cantonal le 25 avril 1899.
La nouvelle institution entre immédiatement en fonction. Une réunion constitutive a lieu le 17 avril. Naef est chargé de courir le canton, à la recherche de tout document ou information. Il participe en juin au congrès archéologique de France, où il présente une étude sur les antiquités de la Suisse romande: occasion de faire connaître ce qui se passe dans le canton de Vaud, et de suivre l'évolution du modèle français. Chaque commune reçoit mandat de constituer un dossier concernant ses richesses patrimoniales. Un réseau de correspondants se met en place, qui se révélera fort utile, l'archéologue cantonal ne pouvant à lui seul mettre la main sur la totalité des sites, objets ou immeubles significatifs.
Les changements qui ont mené à la loi de 1898, que ce soit au niveau des conceptions et des techniques ou à celui des sensibilités collectives, ont lieu dans l'ensemble du pays. Dans les années qui suivent, Berne, puis Neuchâtel et le Valais se dotent de lois directement inspirées de celle du canton de Vaud. Le Tessin leur emboîte le pas, mais s'inspire du système italien, plus prompt à exproprier.
Les données institutionnelle ne bougeront pratiquement pas pendant plus d'un demi-siècle. En 1915, le Conseil d'Etat propose d'apporter quelques modifications au texte de 1898. La plupart sont purement formelles, et répondent à des changements survenus dans l'organisation des services de l'administration (le Service des monuments historiques est intégré dans celui de l'enseignement supérieur). Un seul point provoque une discussion. Le Conseil d'Etat constate que depuis plusieurs années la Commission des monuments historiques, qui devrait normalement se réunir chaque semestre, n'a presque plus été convoquée. Il explique cette situation par le fait que les commissions techniques et l'archéologue cantonal suffisent à faire tout le travail, et suggère par conséquent de transformer ladite commission en collège consultatif permanent, que le gouvernement aurait loisir de convoquer chaque fois qu'il le jugerait nécessaire. La commission du Grand Conseil chargée d'examiner la proposition s'élève vigoureusement contre cette idée. Elle estime qu'il faut au contraire réactiver la loi de 1898, procéder régulièrement à la convocation de la commission et lui rendre ses pleines fonctions. Le Conseil d'Etat se rallie à ce point de vue et retire sa proposition. En décembre 1920, une modification mineure vise à ajuster le traitement de l'archéologue cantonal: il recevra 3000 à 6000 francs, selon les fonctions qu'il remplit par ailleurs.
A part ces mises à jour, la loi reste en vigueur jusqu'en 1951. Elle est alors remplacée par un texte très proche, qui maintient la même organisation, reconduit principes et manières de faire, tout en renforçant la protection des antiquités et en mettant de l'ordre dans le domaine des musées d'histoire et d'archéologie.
Un véritable changement ne sera introduit qu'en 1969. La *Loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites* réunira sous un même toit des notions auparavant séparées. Le monument sera traité, non comme un objet isolé, mais comme une partie d'un ensemble. Le souci de l'environnement, sans être nouveau, sera admis au titre d'enjeu administratif et politique.

# 6. Les effets de la nouvelle législation

*Claire Huguenin*

## Les classements

En 1899, lors de la deuxième séance de la Commission des monuments historiques, Naef présente une liste de deux cent cinquante trois objets immobiliers et mobiliers susceptibles d'être classés. Ses propositions sont retenues à de rares exceptions près par ses collègues et soumises aux intéressés. Si les communes réagissent de manière positive, prenant parfois les devants, les particuliers ne peuvent être tous acquis à la cause; plusieurs suggestions sont abandonnées, autant par refus délibéré des propriétaires que par manque de temps de la commission pour les contacter individuellement.
La plupart de ces objets seront classés par arrêté du 25 mai 1900; les autres le seront les années suivantes (fig. 29).

Dans une première version de 1897[41], Naef avait sélectionné de plus treize châteaux ou manoirs privés, une vingtaine d'églises, ainsi que quelques ruines et maisons particulières. Dans sa sélection définitive, il écartera ces objets – certains peut-être par crainte de difficultés prévisibles avec leurs détenteurs – mais introduit tumuli et stations lacustres. Bien que les blocs erratiques et les témoignages des époques préhistorique et romaine soient représentés, l'architecture religieuse médiévale y occupe une place privilégiée. Ce choix, lié certes à l'état du corpus, dénote quelque réticence à l'égard des constructions de la période bernoise et une absence évidente de considération pour la production du XIX^e^ siècle. Les temples réformés, reconnus pour leur intérêt historique local, ne sont guère appréciés d'un point de vue esthétique ou artistique. La position Naef paraît cependant moderne et nuancée[42], eu égard aux opinions de ses contemporains. Dans sa présentation sommaire des antiquités vaudoises, il traite rapidement ce chapitre: «Nos autres édifices religieux du XVII^e^ siècle (Chêne-Paquier, Oron, elliptiques) et du XVIII^e^ siècle (Morges, Yverdon, Saint-Laurent à Lausanne), intéressants sans doute au point de vue local, n'ont pas une importance suffisante pour être discutés ici[43]». Il aborde l'architecture civile avec plus de légèreté encore: «Les édifices civils du XVIII^e^ siècle, intéressants sans doute au point de vue local, ne méritent ici qu'une simple mention; ils sont de nouveau sous l'influence française, parfois avec une certaine sécheresse, une lourdeur, dont je n'ai pas besoin de montrer l'origine.» En revanche l'architecture vernaculaire du Pays-d'Enhaut obtient ses faveurs. Cette attitude procède vraisemblablement de l'engouement pour les traditions helvétiques propagé par le Village suisse de l'Exposition nationale de 1896. «Nos seules constructions vraiment originales», déclare-t-il dans ce même exposé, «sont les chalets de bois de nos montagnes, dans lesquels se conservent, par tradition, des motifs de décoration antérieurs de plusieurs siècles à leurs dates réelles.» Il propose le classement de quelques exemples qui, propriétés privées, ne pourront être pris en considération dans l'arrêté de 1900.

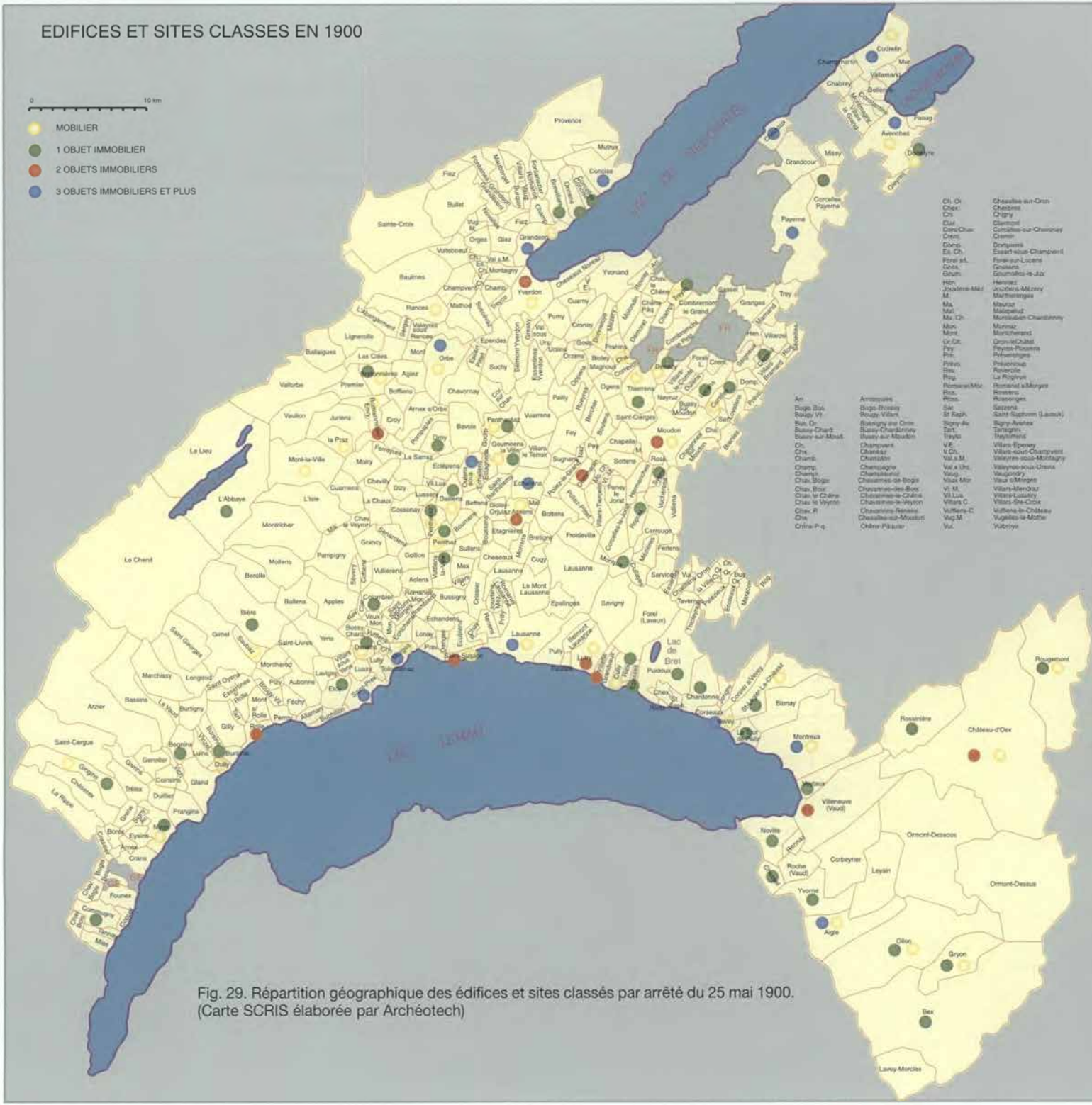


Fig. 29. Répartition géographique des édifices et sites classés par arrêté du 25 mai 1900.
(Carte SCRIS élaborée par Archéotech)

Fig. 30. Fischer Frères. Portrait collectif, Chillon, 6 août 1897.
Quelques-uns des membres les plus impliqués dans la défense du patrimoine vaudois: 1. Jacques François Viquerat, conseiller d'Etat, chef du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. 2. Johann Rudolf Rahn, professeur. 3. Léo Châtelain, architecte. 4. Inconnu. 5. Henri de Geymüller, architecte et historien de l'art. 6. Henri Assinare, architecte de la cathédrale de Lausanne. 7. Louis Gauthier, chef de service au Département de l'instruction publique et des cultes. 8. Albert Naef, archéologue cantonal.
(ACV, AChC)

Quant au patrimoine mobilier, une attention particulière est vouée aux cloches sur proposition de Rahn, à l'ameublement des églises et à la vaisselle liturgique, toutes époques confondues, enfin aux collections vaudoises réunies dans les musées cantonaux ou communaux.

**Une surveillance légale**

Désormais, Naef est officiellement habilité à surveiller nombre de chantiers, anciens ou nouveaux; sous l'impulsion de la nouvelle loi, des projets prennent corps, encouragés parfois par la promesse d'un soutien financier.
Les anciennes commissions techniques du château de Chillon, de la cathédrale de Lausanne, des églises St-Martin de Vevey et de St-Sulpice, acquièrent le statut de sous-commissions de la Commission des monuments historiques. Pour les édifices dont la restauration est en cours ou à l'étude – le château et le mur d'enceinte d'Avenches, les églises d'Aigle, de Lutry et de Romainmôtier, la tour de l'Ale et l'église Saint-François à Lausanne – de nouvelles sous-commissions sont constituées, formées principalement d'experts choisis au sein de la commission cantonale: Naef, nommé de droit en tant que secrétaire de ladite commission, Rahn, Châtelain, Mayor (cf. fig. 24), Vulliet, Greyloz, de Montet, Vuillermet (cf. fig. 26) et van Berchem (cf.fig. 22), auxquels s'adjoignent quelques illustres *outsiders*, tels Burnat, Magne et Geymüller (fig. 30).
Leur rôle et celui de l'archéologue cantonal ne sont pas toujours bien compris et des conflits de compétence et d'autorité opposent les partenaires. A Saint-Sulpice, la situation apparemment idyllique se dégrade lorsque Naef, devenu archéologue cantonal, est obligé de céder la place à Nicati par manque de temps. En désaccord avec certains procédés, Naef fait interrompre le chantier en automne 1899 à l'insu de l'architecte et supprimer la subvention fédérale. Ecartelé entre le comité de restauration, son employeur, et la commission technique, Nicati n'hésitera pas à déclarer que «Mr l'archéologue cantonal ne s'occupe des monuments dont il est censé surveiller les travaux de restauration que pour embêter les architectes qui s'en occupent qui sont eux obligés de s'en sortir comme ils peuvent, l'archéologue ne daignant pas venir voir ce qui se passe»[44]. Avec sa diplomatie coutumière, Geymüller parviendra à régler ces malentendus et à prévenir tout problème de gestion en tenant un journal du président de la commission technique de St-Sulpice. D'autres désaccords se résolvent par des démissions fracassantes. A St-François, van Muyden, tarabusté de longue date, finit par renoncer à son mandat. La commission consultative de l'église St-Martin et l'architecte démissionnent en bloc. Pour diriger la restauration du temple de Lutry, à laquelle s'étaient attelés depuis 1892 van Muyden, Burnat puis Melley, le comité finit par porter délibérément son choix sur un candidat agréé par Naef, espérant que «cela évitera les flottements qui paralysent souvent ce genre de travaux»[45].

En 1899-1900, la commission, et surtout l'archéologue cantonal, sont mis à intense contribution, d'autant plus qu'elle s'acquitte conjointement du second volet de sa mission, le recensement archéologique du canton. Des dossiers sont constitués par communes, qui consignent les données importantes relatives à leurs monuments et antiquités. Ils comportent des notes archéologiques et historiques, des coupures de presse, la mention des trouvailles, accompagnées d'une documentation graphique abondante, en particulier des photographies. Ce travail implique de multiples déplacements mais la commission peut compter sur le concours de ses membres correspondants et de collaborateurs spontanés. Il sert de préparation à un outil scientifique et didactique, l'établissement de quatorze cartes archéologiques destinées à transmettre et vulgariser le savoir. En soi, le projet n'est pas novateur; dès le milieu du siècle, la commission des monuments historiques de France poursuivait le même but. Gustave de Bonstetten avait fait paraître en 1874 la première carte archéologique vaudoise et le catalogue des sites répertoriés par communes. Naef et son équipe ne parviennent pas à matérialiser leur

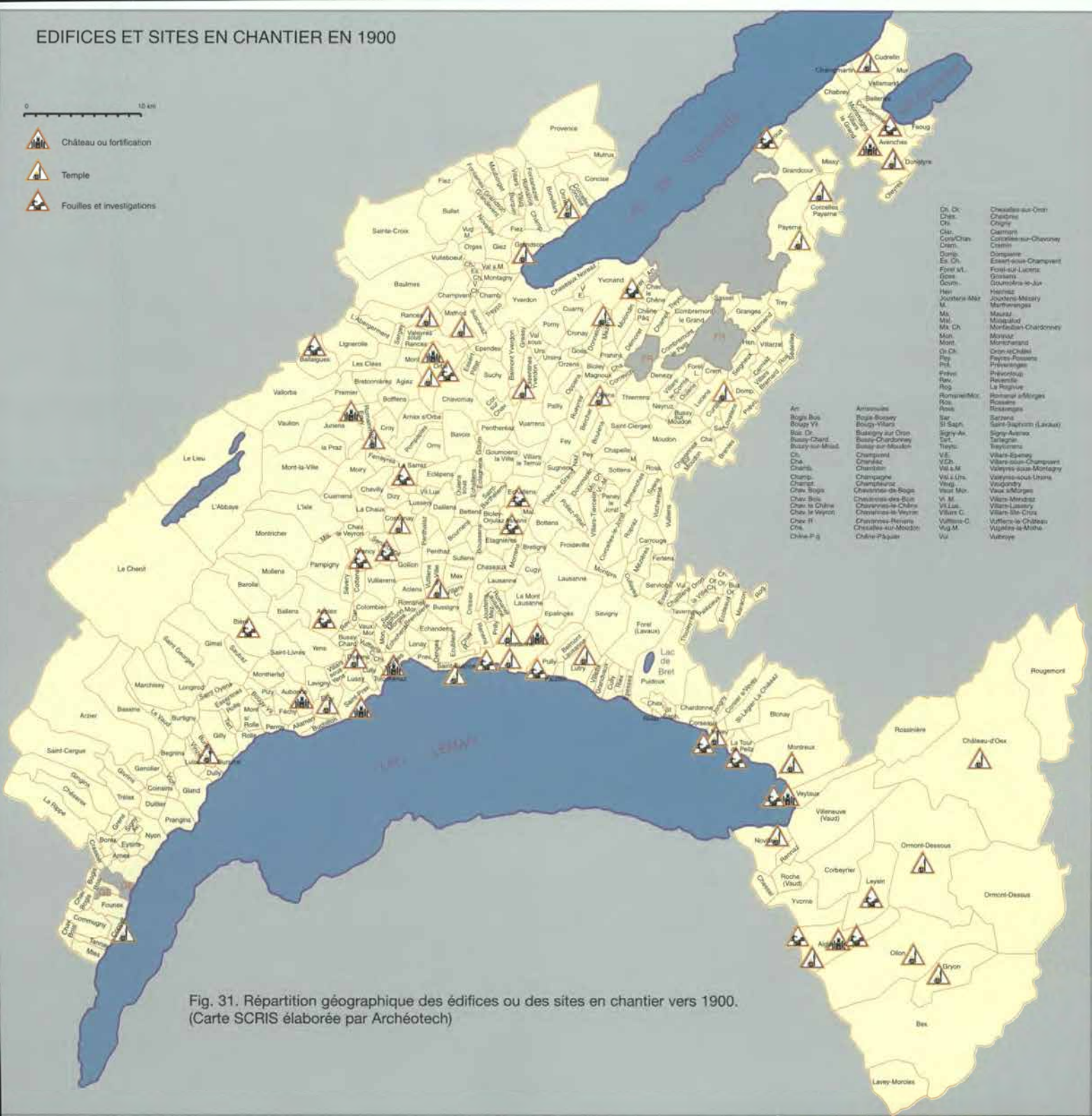


Fig. 31. Répartition géographique des édifices ou des sites en chantier vers 1900.
(Carte SCRIS élaborée par Archéotech)

intention, trop ambitieuse vu les forces en présence; mais le résultat de ces recherches sera partiellement divulgué sous forme de notices rédigées par Naef, dans le *Dictionnaire historique* d'Eugène Mottaz. Et il appartiendra à David Viollier de publier la seconde carte en 1927, sur la base des travaux de Bonstetten, de l'examen de la littérature spécialisée et peut-être des informations récoltées au début du siècle. Cette démarche s'est developpée puisque la «carte» actuelle, refaite dès 1973-1974 sous forme informatique et gérée par la section des Monuments historiques et archéologie, comprend plus de 1600 sites.
L'inventaire n'empêche nullement l'inspection des chantiers. La liste des édifices et des sites placés sous la surveillance de la commission est intéressante à double titre. Elle révèle l'ampleur de la tâche confiée aux experts et la fièvre qui s'est emparée des Vaudois pour la conservation et l'étude de leur patrimoine (fig. 31).

La commission contrôle les restaurations, complètes ou partielles, de vingt-trois édifices religieux et civils et d'un site romain[46]; elle suit l'élaboration de projets pour onze cas[47] ainsi que les explorations ponctuelles entreprises dans deux églises[48]. Elle supervise des travaux de réparation engagés ou projetés en neuf endroits[49]. Elle surveille des fouilles et des sondages dans treize sites archéologiques[50] tout en consignant les nouvelles découvertes et analysant les trouvailles déposées au Musée cantonal[51]. Enfin, elle délibère sur les demandes de déclassement réclamées par quelques communes.
Les sujets ne revêtent pas tous la même importance et ne requièrent pas un investissement égal. On peut s'interroger sur la manière dont l'équipe, somme toute assez réduite, a pu remplir sa mission, sur la qualité et le suivi de ses interventions qui a dû souffrir quelques défaillances, malgré l'énergie déployée par Naef et ses capacités de travail hors du commun. L'étude détaillée de chantiers significatifs, restaurations architecturales et fouilles archéologiques apportent des éclaircissements sur le fonctionnement, le rôle concret et l'influence réelle de cette commission.

# 7. La cheville ouvrière du projet: Albert Naef (1862-1936). Jalons biographiques

*Claire Huguenin*

Paul Louis Albert Naef naît le 10 novembre 1862 à Lausanne. Petit-fils du peintre Samuel Naef, fils d'Emmanuel Frédéric Paulin Naef, avocat, il est le cadet d'une famille de quatre enfants. Les siens viennent de rentrer de Paris pour s'établir à Lausanne dans la propriété nouvellement acquise de Beau-Séjour. Son père meurt alors qu'il est âgé d'à peine plus d'un an; son oncle, François Naef, pasteur et député au Grand Conseil, lui en tient lieu. «J'étais intimement lié avec cet oncle; il remplaçait un père que je n'ai jamais connu et je l'aimais comme on aime un père[52].»

Il fait ses classes au collège Gaillard puis semble se destiner à la marine; en 1879, il est cadet dans la flotte impériale allemande, avant que son goût pour l'archéologie ne le fasse changer d'orientation. S'agit-il d'une vocation précoce? Si les propos tenus à van Berchem en 1897 sont dignes de foi, Naef aurait connu Viollet-le-Duc[53]. L'architecte français meurt à Lausanne en 1879, alors que le jeune homme n'a que 17 ans. Allait-il déjà observer en curieux le chantier de restauration de la cathédrale? Après l'épisode militaire, il part à la découverte des monuments en France, en Angleterre, en Allemagne et en Italie.

Il suit des cours à l'Ecole polytechnique de Stuttgart. Dès octobre 1884, il vit à Paris[54]; il rencontre l'architecte éclectique nourri de culture classique Honoré Daumet, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, qui présente en février 1885 sa candidature. En avril, Naef entre en tant qu'élève régulier dans cette prestigieuse institution. Il fréquentera pendant deux ans l'atelier de Daumet. Ce parcours assez bref et médiocre, couronné d'une seule mention pour un concours en histoire de l'architecture, est interrompu avant d'être sanctionné par un diplôme de fin d'étude. Son intérêt le porte à l'archéologie monumentale; il suit les cours du philologue et archéologue Salomon

Fig. 32. F. Blanc, Albert Naef au milieu des tombes de la nécropole de Pully-Chamblandes, 1910.
(MCAHL)

Fig. 33. Naef. Esplanade du donjon de St-Triphon; au milieu de deux tranchées, sa fille Marguerite, 1899.
(ACV, AMH)

Reinach, titulaire de la chaire d'archéologie nationale au Musée du Louvre. Il fréquente le fameux Joseph Déchelette. Il expose des aquarelles aux Salons de 1888 et 1889 à Paris.
Il asseoit rapidement sa réputation d'archéologue par des travaux effectués en Haute-Normandie. Il explore et relève le temple romain d'Harfleur près du Havre et l'église de Graville-Ste-Honorine, dont il publie en 1890 des documents d'archives. Le Musée du Havre fait l'acquisition de relevés aquarellés du monument romain. Il maintient des contacts avec la capitale et aura le privilège de présenter à la Sorbonne le résultat des recherches effectuées en sa qualité de membre de la Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure et d'associé correspondant de la Commission des antiquaires de France.
En 1890, il est nommé professeur d'histoire de l'art à l'Ecole des beaux-arts du Havre et s'occupe du musée de cette localité. La même année, il épouse une compatriote, Anna Brandt-Vuille dont il aura trois enfants: une fille née au Havre en 1893, puis deux fils après son retour en Suisse.
De loin, il s'intéresse déjà à Chillon. Il séjourne dans son pays natal en automne 1892, pour y faire les recherches nécessaires à la publication de son guide sur le château. Il ne quitte définitivement le Havre qu'en mars 1894, pour des raisons de santé, assez abruptement puisqu'il interrompt des travaux en cours. La renommée et la valeur des médecins lausannois ne seraient point étrangères à cette décision, dit-on. Il s'installe d'abord à Corseaux puis à Lausanne.
Il met aussitôt son énergie au service des monuments vaudois, pour le compte du Département de l'instruction publique et des cultes, et plus largement romands pour celui du comité de la Société des monuments historiques suisses, mettant à rude épreuve une santé médiocre dont il a souvent à se plaindre. Son acharnement au travail, qui ignore le repos dominical, doit avoir été contagieux; il fait parfois recopier ses rapports par sa femme qu'il entraîne par ailleurs, avec sa fillette, dans ses tournées d'inspection ou sur les lieux de ses recherches (fig. 33).

Un de ses fils, nommé Albert, baptisé à Chillon (fig. 34), suivra ses traces et bénéficiera de ses conseils, notamment pour l'établissement du relevé du donjon d'Orbe en 1931.

Il reste en contact avec les sociétés savantes françaises et diffuse lors de congrès ses connaissances du patrimoine vaudois.

Les autorités vaudoises ne tardent pas à reconnaître ses mérites; après avoir été nommé architecte du château de Chillon en 1897, il occupe le poste d'archéologue cantonal du 25 avril 1899 jusqu'à l'heure de la retraite, le 30 avril 1934. Cette fonction le conduit à examiner et analyser pour ainsi dire l'ensemble du corpus vaudois, de la préhistoire à la fin du Moyen Age, soit pour l'établissement de la statistique monumentale, soit lors de la surveillance de chantiers.

Fig. 34. Anonyme. Baptême d'Albert Naef junior à Chillon, le 5 août 1898.
(ACV, AChC)

En 1902, sollicité par l'historien Paul Maillefer, il participe à la fondation de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie. Cette action lui vaut d'ailleurs une remarque du syndic de Lausanne, l'historien Berthold van Muyden, qui n'y voit qu'une concurrence déloyale à la Société d'histoire de la Suisse romande. «Le principal avantage que je verrai à votre initiative, c'est de satisfaire quelques ambitieux, en créant des places de présidents, de vice-présidents et de secrétaires»[55].

Il se soucie activement de la prise en charge du patrimoine national. De 1905 à 1915, il préside le comité de la Société suisse des monuments historiques accrédité auprès du Département fédéral de l'intérieur et, en son sein, la Commission spéciale pour les antiquités romaines et préhistoriques. Puis, de 1915 à 1934, il occupe les mêmes fonctions dans la nouvelle structure mise en place par la Confédération, la Commission fédérale des monuments historiques. Dans ce cadre, il est chargé par le Département fédéral de l'intérieur et par le pape Pie X de la restauration de la chapelle de San Pellegrino, l'ancienne chapelle de la Garde suisse au Vatican.

Rapidement, il jouit de l'estime de la communauté scientifique internationale; les universités de Zurich puis de Genève lui confèrent le titre de doctor honoris causa, successivement en 1903 et en 1909. En 1904, il reçoit au Salon carré du Musée du Louvre une médaille de la Société nationale des antiquaires de France et les palmes d'officier d'académie du Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts. En 1907, il est élu membre du Comité d'honneur de la Société française d'archéologie, présidée par Eugène Lefèvre-Portalis, à la suite du Congrès archéologique de France, tenu à Avallon. Dans ce comité, l'archéologue côtoie des membres de l'Institut de France, les deux inspecteurs généraux des monuments historiques de France, les architectes Lucien Magne et Antoine Selmersheim, des écrivains archéologues bien connus, tels André Michel ou Camille Enlart. Il fonctionne également comme membre correspondant de plusieurs sociétés savantes, dont l'Académie chablaisienne et la Société archéologique de Turin. Il est consulté pour la restauration de la cathédrale de Strasbourg, et par l'empereur Guillaume II pour la reconstruction du château du Haut-Kœnigsbourg (Alsace) et autres monuments. Il entre en contact avec Bodo Ebhardt. Il se rend à plusieurs reprises à Berlin et c'est à l'issue d'une conférence sur Chillon donnée à la famille impériale qu'il devient détenteur de l'Ordre de l'Aigle rouge en 1914. Dans ses récits autobiographiques, il ne cache pas son penchant pour les mondanités et le plaisir que lui procure la fréquentation des gens de pouvoir. Il accumule les honneurs, reçoit la Croix de chevalier de la Couronne d'Italie pour les travaux de restauration effectués au château de Chillon, et la grande médaille d'argent de Sa Sainteté le pape. Il est enfin titulaire de l'Ordre de Prusse.

Entre 1914 et 1934, les postes clés de l'archéologie vaudoise lui sont confiés. Suite au décès d'Aloys de Molin, il est nommé professeur extraordinaire d'histoire de l'art à l'Université de Lausanne et conservateur du Musée historique, l'actuel Musée cantonal d'archéologie et d'histoire.

L'enseignement lui est familier depuis ses premières expériences au Havre. C'est un orateur convaincant, dont témoignent les comptes-rendus des nombreuses conférences présentées dans les milieux spécialisés; dès 1909 il a pu fourbir ses armes, en tant que professeur extraordinaire d'histoire de l'art et d'archéologie à l'Université de Neuchâtel. A Lausanne, il transformera vite l'intitulé de son cours en cours d'archéologie nationale, en hommage à Salomon Reinach. Il y présente, par cycles répétitifs, ses périodes de prédilection dans un contexte essentiellement helvétique. Il contribue à faire connaître les collections du Musée historique, utilisées pour illustrer son propos. Son enseignement reflète ses préoccupations. A ce titre, le château de Chillon y occupe tout naturellement une place de choix.

Naef entre en fonction au Musée historique en décembre 1914 (fig. 35).

Les ressources financières sont limitées et le personnel réduit. Deux personnes le secondent, Julien Gruaz, conservateur du Médaillier, qui consacre quelques après-midi au Musée historique et poursuit

notamment les fouilles engagées auparavant, et Frédéric Tauxe, préparateur, cheville ouvrière de l'institution. Celui-ci s'occupe de la gestion de collections, de la restauration des objets, de leur mise en valeur et de leur présentation au public, des reproductions sous forme de photographies, de moulages ou de galvanoplastie. Les crédits, d'autant plus modestes en cette période troublée, se montent à 200 francs par année, tandis que le montant accordé aux Monuments historiques est dix fois supérieur. Ainsi, en 1915, le Département militaire recommande à tous les services d'économiser le papier vu les difficultés à se procurer les matières premières; en 1917, le Musée ferme ses portes en hiver pendant les vacances universitaires pour limiter les frais de chauffage. Ce contexte est défavorable au développement des collections qui ne s'enrichissent que de dons disparates et du produit des fouilles, elles-mêmes freinées par les événements. Jusqu'en 1921, la situation demeure stationnaire; elle ne va s'améliorer que lentement, mais Naef dès cette époque donne des signes de désintérêt, vraisemblablement absorbé par d'autres tâches. Tauxe se voit confier un nombre accru de responsabilités en sus de ses occupations habituelles. Il répond au courrier, rédige le rapport annuel à l'intention du Département, accueille les visiteurs. Certains correspondants commettent même l'indélicatesse, innocente ou peut-être délibérée venant de Viollier, de s'adresser à lui en tant que conservateur. Ils n'anticipent que de quelques années une fonction qu'il sera appelé à remplir, après le départ de Naef en 1934.

En 1932, il épouse une jeune femme en seconde noces. Cette union malheureuse se terminera tragiquement le 8 janvier 1936 au cours d'une dispute, privant cet infatigable savant d'une retraite méritée.

Fig. 35. Paul Vionnet. Une salle du Musée historique, vers 1910. Les objets y sont disposés selon le mode muséographique en usage à l'époque où Naef était conservateur.
(Musée de l'Elysée)

Fig. 36. Charles-Louis-Frédéric Marthe, projet de restauration du tombeau des comtes de Neuchâtel, 1838.
Aquarelle, lavis et crayon sur papier.
Cette aquarelle a su convaincre les autorités de la nécessité de restaurer le tombeau avec sa polychromie et de confier les travaux au sculpteur neuchâtelois Marthe.
(MAHN)

# 8. Ricochets neuchâtelois: la loi de 1902 et les restaurations dirigées par Charles-Henri Matthey

*Claire Piguet*

**Prémices**

Tout comme son homologue vaudoise, la loi neuchâteloise de 1902 ne se développe pas soudain en terrain vierge, mais s'appuie sur une accumulation d'expériences isolées. Dès le XVIIe siècle, des signes de plus ou moins d'ampleur sont perceptibles en matière de connaissance et de protection du patrimoine. A la fin du XVIIIe siècle, Jean-François de Chambrier se passionne pour l'histoire de la collégiale et entreprend des fouilles dans le choeur, alors qu'en 1839 le Conseil d'Etat confie à Frédéric Dubois de Montperreux un enseignement d'archéologie dans le cadre de la toute nouvelle Académie et l'autorise, en 1840 et 1842, à fouiller la villa gallo-romaine de Colombier. En 1853-1854, les basses eaux du lac vont mettre au jour des milliers de pieux de bois, ce qui marque le coup d'envoi de l'archéologie dite lacustre dans la région. Dans le domaine de l'architecture et de la sculpture, l'intervention la plus éclatante reste la restauration du cénotaphe de la collégiale en 1837-1840, avec la remise en valeur des quinze statues tombales, des éléments architecturaux qui les entourent et surtout de leur polychromie (fig. 36).

En 1848, Neuchâtel se dégage de l'orbite prussienne et plonge dans les profondes mutations politique, économique et sociale de la seconde moitié du XIXe siècle. Le paysage urbain n'est pas épargné: alors que les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds explosent sous la pression du développement industriel, le chef-lieu et ses environs alternent les travaux de démolition et de reconstruction avec les campagnes de sauvetage de bâtiments anciens. En 1860, l'ancien hôtel de ville de Neuchâtel, dont l'arche contrarie la circulation de la nouvelle rue du Seyon, est détruit sans autre forme de procès, au moment même où s'engagent les premières discussions relatives à la restauration de la collégiale. La tour médiévale des Chavannes est démolie en 1867 pour des raisons d'hygiène. L'Etat de son côté décide, en 1875, le retranchement d'une partie de la tour nord du portail d'entrée du château, qui privait la nouvelle salle du Grand Conseil de lumière. Quelques années auparavant, en 1866, la partie romane du même édifice avait par contre été traitée avec beaucoup de respect et les éléments sculptés soigneusement préservés et mis en valeur. Léo Châtelain, tout auréolé de ses travaux à la collégiale, s'impose progressivement comme le spécialiste en matière de conservation et restauration de bâtiments anciens, et dirige la plupart des chantiers de ce type dans le canton. A l'image d'un puzzle, chacune de ces pièces isolées va contribuer à créer un contexte favorable pour développer une véritable protection du patrimoine.

**1893-1903: mobilisation de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel (SHAN) en faveur du patrimoine**

Fondée en 1864, la SHAN se mobilise chaque année davantage en faveur de la préservation des monuments historiques et, au cours de la dernière décennie du XIXe siècle, son engagement se concrétise par un inventaire des édifices anciens dignes d'intérêt, une intervention pratique au château de Valangin et une tentative de légiférer en la matière. Œuvres d'art et bâtiments anciens sont ainsi considérés comme des documents historiques, au même titre que les sources écrites. En l'absence de toute mobilisation de l'Etat, cette association joue un rôle de catalyseur dans la mise en place de structures de protection du patrimoine dans le canton de Neuchâtel.
En 1895, inquiète des dégradations et disparitions qui se multiplient, en particulier dans le domaine des blocs erratiques et des zones archéologiques, la SHAN décide de créer sa propre commission des monuments historiques, chargée de recenser les édifices présentant un intérêt historique et de veiller à leur sauvegarde.

*Quand une forteresse assoupie se réveille soudain transformée en musée*

En 1894, l'Etat de Neuchâtel offre à la SHAN la jouissance du château de Valangin, à condition de remettre en état le bâtiment et de le transformer en musée, lui-même se chargeant de l'entretien de l'enceinte. Les travaux de restauration du corps de logis débutent en 1896 et se terminent en 1898, alors que ceux de l'enceinte s'étendent de 1900 à 1916; à cette occasion, Naef fait ses premières apparitions dans le canton de Neuchâtel.
Tous les courants de défense du patrimoine convergent à Valangin et les débats qui entourent chacune des interventions constituent un résumé de l'histoire de la conservation et de la restauration de la région, que ce soit la persistance des créations s'inspirant d'un style ancien ou les reconstructions analogiques du XIXe siècle, l'émergence de la nouvelle approche scientifique dite «restauration archéologique», qui trouve en Châtelain son porte-parole, ou la conservation pure et dure inspirée des écrits du philosophe anglais John Ruskin.
Le double commanditaire des travaux ou les contradictions de l'un ou l'autre des individus n'expliquent pas à eux seuls l'éventail des approches qui se côtoient à Valangin; cette variété de points de vue reflète plutôt la mutation qui a lieu en matière de conservation et de restauration des monuments anciens dans le canton de Neuchâtel comme dans le reste de l'Europe.

*Faut-il vraiment «donner au peuple du pain avant de lui acheter des pierres» [56]?*

La SHAN constate qu'elle ne dispose guère de moyens pour lutter efficacement contre la multiplication des atteintes au patrimoine. Un arrêté cantonal voté en 1848 confère aux communes la responsabilité de conserver les biens d'utilité publique, mais son champ d'action recouvre les monuments autant que les allées, les plantations d'arbres, les poteaux des routes, les insignes ou les inscriptions officielles. De son côté, l'arrêté fédéral de 1886 n'offre pas encore une protection suffisante. Forte de son expérience, la SHAN cherche alors à faire officiellement entériner ses efforts, encouragée dans cette direction par la toute nouvelle loi vaudoise. Quelques jours à peine après la décision du Grand Conseil, Naef suggère à Léo Châtelain de féliciter les autorités vaudoises et surtout de les informer de sa «démarche relative à l'introduction éventuelle à Neuchâtel» [57]. Une proposition dans ce sens est adoptée à fin septembre par la SHAN et un avant-projet est déposé sur le bureau du Conseil d'Etat le 22 juin 1899.
Calqué sur la loi vaudoise, le texte propose une protection des monuments historiques placée sous la responsabilité de l'Etat. Le projet prévoit la nomination d'une commission de surveillance, désignée par la SHAN et ratifiée par le Conseil d'Etat. Ladite commission indiquerait à ce dernier la liste des objets à

classer, biens meubles et immeubles, sites et objets archéologiques, y compris dès 1901 les blocs erratiques. Le classement des bâtiments publics s'effectuerait d'office, alors que l'accord des propriétaires serait nécessaire pour les édifices privés. Le déclassement resterait possible sur simple demande adressée au Conseil d'Etat. Le Grand Conseil allouerait un budget annuel à la commission de façon à ce qu'elle puisse soutenir ses interventions par des subventions ou des indemnités. En dernier recours, des amendes et des expropriations permettraient de prévenir les abus. La loi réserverait à l'Etat la priorité d'achat du matériel archéologique exhumé et en interdirait la vente hors du canton sans autorisation.

Le projet n'est soumis au Grand Conseil que le 21 novembre 1901. En dépit de la reconnaissance de ses buts et de la suppression de la participation financière de l'Etat, il reçoit un accueil glacial. Un peu dépités, ses initiateurs cherchent les raisons de leur échec: «Cette crainte [des perquisitions] est chimérique et, l'imagination aidant, elle fait voir des dangers contre lesquels il faut élever des barricades, comme si les monuments historiques fourmillaient partout chez nous, où ils sont plus rares que dans toute autre partie de la Suisse. Les Vaudois qui en ont à foison et qui les respectent et en sont fiers – voyez ce qu'ils font pour le château de Chillon et pour Avenches – ont accepté la loi dont nous avions tiré notre projet. Au lieu de les en féliciter, des Neuchâtelois ont eu le triste courage de les en railler[58]». La Commission législative démantèle ce qu'il reste du projet en supprimant les articles qui pourraient porter atteinte à la propriété privée, le poste d'archéologue cantonal, ainsi que la plupart des moyens d'exécution de la loi, à l'exception de la commission. Cette version est finalement acceptée le 7 novembre 1902, événement qu'en 1905 Godet commente en ces termes: «Le Grand Conseil n'a pas voulu d'une loi qui restreignît d'office les droits des propriétaires; il a pensé que l'on réussirait, en faisant appel au bon goût et à la bonne volonté du public, à obtenir le respect et la conservation des monuments historiques[59].» En 1950, la loi sera révisée une première fois, puis en 1964 et en 1995.

Le Conseil d'Etat
de la
République & Canton de Neuchâtel
en Suisse

Vu la loi sur la conservation des monuments historiques, du 4 novembre 1902;

Vu l'arrêté en date du 3 février 1903, nommant la Commission instituée par l'article 2 de la dite loi;

Attendu que le citoyen Louis Perrier a été nommé Conseiller d'Etat, Chef du département des Travaux publics; qu'en cette qualité il préside cette commission et qu'en conséquence il y a lieu de le remplacer comme membre;

Sur la proposition du Conseiller d'Etat, Chef du département des Travaux publics,

Nomme en qualité de membre de la Commission des monuments historiques, pour la période qui reste à courir de la présente législature cantonale, le citoyen Albert NAEF, Archéologue cantonal, à Lausanne, en remplacement du citoyen Louis, Perrier, Conseiller d'Etat.

Neuchâtel, 15 mars 1904.

Au nom du Conseil d'Etat;
Le Président,

Le Chancelier,

Fig. 37. Arrêté du Conseil d'Etat du 15 mars 1904, nommant Albert Naef en qualité de membre de la Commission neuchâteloise des monuments historiques.
Une année après sa constitution, la commission neuchâteloise associe Naef à ses travaux.
(SPMS)

A l'image des commissions déjà existantes, celle de Neuchâtel s'attelle à dresser la liste des biens à classer, à créer un réseau de correspondants, à se constituer une documentation et à préaviser les projets ou les chantiers en cours. La première liste de monuments est publiée en novembre 1904 et atteint le chiffre respectable de 467 articles, mais seuls quelque 300 d'entre eux seront effectivement classés en 1933;

Fig. 38. Anonyme. Chapelle du château de Neuchâtel. Vue en direction du sud pendant l'exploration archéologique, 30 avril 1919. (SPMS)

ils sont choisis pour leur valeur historique et archéologique, alors que la commission bannit de son vocabulaire le terme pittoresque, jugé impropre.
A l'instar de bien d'autres commissions, le poids des architectes se développe rapidement pour devenir prépondérant. Quatre hommes réunissent à eux seul l'essentiel du pouvoir décisionnel et financier: l'architecte et conseiller d'Etat Louis Perrier, l'intendant des bâtiment Charles-Henri Matthey, Léo Châtelain et Albert Naef (fig. 37).

De son côté, Philippe Godet cristallise l'opposition et s'insurge contre le glissement de l'approche archéologique vers une doctrine rigide.

**Ce château n'est pas un musée**

Parmi toutes les restaurations du début du siècle, la transformation du château de Neuchâtel entre 1905 et 1934 est la plus importante du canton (fig. 38).
Il serait fastidieux de retracer l'ensemble des travaux effectués dans cet édifice, depuis toujours le siège du pouvoir. L'Intendance des bâtiments suit en effet un schéma à peu près identique à chaque fois: opérations préliminaires (recherches historiques, couverture photographique, démontage des ajouts du XIX$^{e}$ siècle et projet), investigations archéologiques (piquage des murs et relevés), projet définitif, devis, consolidation, restauration, compléments analogiques, adjonctions, travaux utilitaires, documentation et décomptes, conférences, visites publiques et publications (fig. 39).

En l'absence de prises de position théoriques, les analogies que présente la pratique de Matthey avec celle de ses collègues vaudois sont confirmées par les propos qu'il tient lors de conférences. Matthey rejette l'empirisme du XIX$^{e}$ siècle et revendique le caractère scientifiquement fondé de sa pratique, de même que la prépondérance de l'archéologie. Il cherche à rendre le passé vivant et accessibles à chacun; cette notion, véritable lieu commun de l'époque, réapparaît régulièrement. Il révèle aussi son souci de respecter l'intégrité de l'édifice et d'accorder une importance égale à chacune des étapes historiques qui le composent. En tant qu'homme de terrain, Matthey s'autorise des interventions, mais s'attache par contre à distinguer les apports contemporains des transformations plus anciennes, que ce soit par des millésimes, des incisions dans le mortier ou le recours à des matériaux résolument nouveaux comme le béton armé. Concilier respect des structures anciennes et affectation moderne fait en général partie du cahier des charges de l'Intendance des bâtiments, et l'oblige à rechercher des solutions de compromis dont sont dispensés les

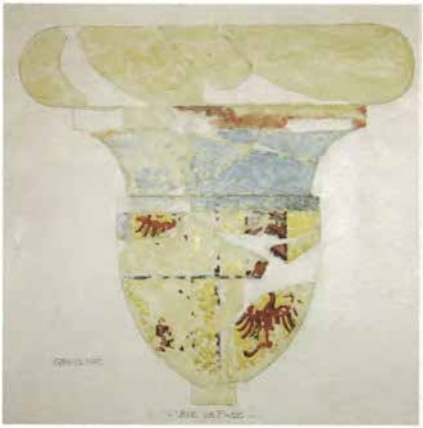

Fig. 39. Charles-Henri Matthey. *Château de Neuchâtel. Restauration. Chapelle - Local X2b. Reconstitution d'une console de la face sud du local. Vue de face.* [1921]
Encre, crayon et gouache sur papier.

A gauche, «Etat exploré», à droite, «Etat restauré».

L'architecte accorde une grande importance à la documentation. Chaque étape est systématiquement photographiée, avant, pendant et après travaux et les éléments plus importants sont soigneusement relevés sur le même principe.
(AEN, fonds IB)

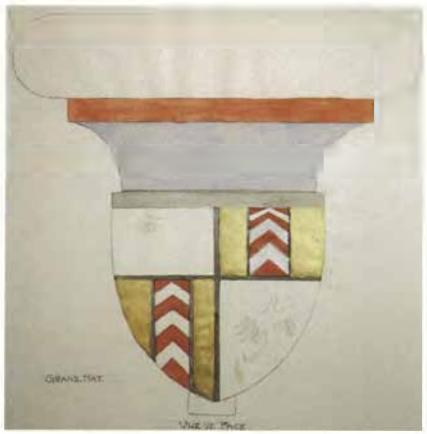

restaurateurs d'églises et de châteaux comme celui de Chillon: «Si nous avons l'obligation de rendre cet édifice plus confortable pour les services de notre administration cantonale, nous avons aussi l'impérieux devoir de lui conserver sa valeur historique, non pas en cherchant à lui restituer son aspect à telle ou telle époque déterminée, ce sont des fantaisies passées de mode aujourd'hui. Mais en lui conservant tout ce qui mérite de l'être, et en ne restaurant que ce qui mérite de l'être, de façon à constituer une vivante leçon de choses dont nous puissions tirer profit»[60].

*Un émule d'Albert Naef*

L'influence – directe ou indirecte – de Naef à Neuchâtel est donc considérable. Dès ses débuts à l'Intendance des bâtiments, en 1902, le jeune architecte de formation locale, Matthey, côtoie fréquemment non seulement Châtelain mais également l'archéologue vaudois; ce dernier lui montre par exemple les travaux de Chillon en 1904 et en 1911 et effectue des visites régulières sur les chantiers neuchâtelois, encadrant ainsi le débutant, en particulier dans le domaine de l'interprétation des fouilles et de l'exploration archéologique des élévations. Au tout début du XXe siècle, Matthey paraît être l'un des premiers praticiens à appliquer à très grande échelle les principes regroupés par Naef dans le cadre de la restauration du château de Chillon (fig. 40).

*«Conservons ce qui est, consolidons toujours, réparons au besoin, et transformons le moins possible»*[61] *reste toujours la meilleure conclusion*

Si la méthode et le résultat des travaux du début du siècle sont en général appréciés, quelques voix un peu plus critiques s'élèvent de temps à autre. Pendant les transformations du château de Valangin, Godet appelle les amateurs de reconstruction à la prudence: «On risque de se tromper gravement en faisant du «vieux neuf», d'embrouiller les styles et les époques, et de réaliser une œuvre hybride, sans caractère, sinon sans prétentions»[62].
Quelques années plus tard, en 1913, il se réjouit de la propagation de méthodes scientifiques, mais dénonce énergiquement les abus et les contradictions des réalisations contemporaines. «Les édifices du passé ne sont pas faits pour servir de thème à des démonstrations archéologiques. Rien n'est plus puéril que de vouloir ressaisir artificiellement le caractère d'un édifice conçu par une autre époque, dans le style propre de cette époque[63].» Il s'attaque tout particulièrement aux exemples locaux, en particulier à certaines restaurations effectuées au château de Neuchâtel, soulignant

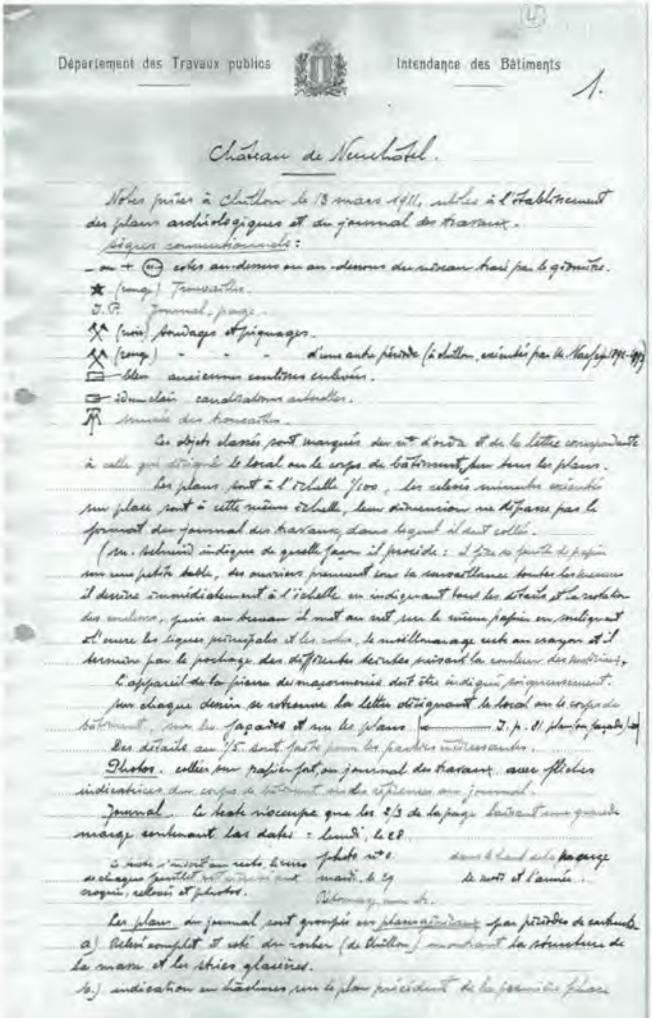
Département des Travaux publics Intendance des Bâtiments 1.

Château de Neuchâtel.

Notes prises à Chillon le 13 mars 1911, utiles à l'établissement des plans archéologiques et du journal des travaux.

Fig. 40. «Château de Neuchâtel. Notes prises à Chillon le 13 mars 1911», 2 pages.
L'architecte Charles-Henri Matthey s'est directement inspiré des sigles introduits à Chillon pour dater et caractériser ses travaux faits au château de Neuchâtel et dans le reste du canton.
(AEN, Fonds TP II 954)

l'importance des travaux d'entretien et de consolidation. Il s'en prend également aux responsables des monuments, signalant qu' «on s'occupe en Angleterre de prendre des mesures pour la préservation des monuments contre les restaurateurs»[64]. A l'instar des affirmations de Châtelain et de Naef, les idées de Godet reflètent les facettes neuchâteloises d'un débat beaucoup plus large.

A Neuchâtel, comme ailleurs, toute intervention sur un monument oblige à faire des choix qui suscitent discussions, critiques ou louanges. Pour guider ces décisions et éviter les dérapages, les praticiens se sont régulièrement dotés de garde-fous. En réaction contre les dérives du XIX$^{e}$ siècle et comme approche pratique des monuments au début du XXe siècle, la «restauration archéologique» se révèle fort pertinente en appelant en particulier au respect de l'intégralité des édifices et en s'appuyant sur la connaissance matérielle et historique la plus étendue possible du bâtiment. Malheureusement, la démarche de Matthey se rigidifie au fur et à mesure qu'il acquiert de l'expérience. L'assurance le conduit à quelques excès et surtout à une méthode normative qui ne répond plus à l'une des spécificités de la protection du patrimoine, celle qui veut que chaque cas soit différent et présente ses propres particularités. Ce sont probablement davantage les prétentions de l'intendant des bâtiments à l'objectivité et à l'universalité de sa pratique ainsi qu'à la pérennité de ses interventions, qui ont conduit à l'abandon et même parfois au rejet de la «restauration archéologique» à Neuchâtel. Aujourd'hui, les ambitions de Matthey peuvent faire sourire mais elles nous rappellent à une certaine modestie.

# 9. La protection du patrimoine bâti en Valais, au tournant du XX^e siècle

*Patrick Elsig*

**Un cadre légal: la loi du 28 novembre 1906**

La protection du patrimoine est d'abord le fait, en Valais comme ailleurs, d'initiatives privées. Mais il s'agit avant tout d'objets «sauvés» par des collectionneurs. Quelques fragments architecturaux ou inscriptions antiques, scellés dans les murs de l'hôtel de ville de Sion, par exemple, revêtent un caractère de conservation plus officiel, mais demeurent des cas exceptionnels. Les bâtiments restent quant à eux d'abord utilitaires et l'on n'hésite pas, même au château de Valère, à démolir certains édifices jugés inutiles, encore dans les années 1870.

Dès le milieu du XIX^e siècle pourtant, les premières voix se font entendre en faveur de la conservation de l'un ou l'autre monument historique, à seule fin de maintenir un témoin du passé. Le mouvement s'accélère à la fin des années 1870, sous la menée de personnalités comme le peintre Raphaël Ritz. L'enthousiasme de l'élite sédunoise et l'intérêt des autorités cantonales favorisent ainsi la récolte de fonds permettant, dès 1878, les premières campagnes de consolidation du bourg capitulaire de Valère et des ruines de Tourbillon. Ces travaux font toutefois figure d'exception dans le canton.

Le Grand Conseil s'attache d'abord à la sauvegarde du patrimoine mobilier lorsqu'il crée en 1879 une Commission archéologique, dans le but d'éviter la disparition hors du canton des richesses artistiques locales. Les parlementaires songent aussi à l'opportunité de compléter les fonds d'objets anciens conservés au collège de Sion et demandent en 1881 à la commission de constituer une collection représentative de toutes les époques de l'histoire du Valais. Deux ans plus tard, le Musée archéologique cantonal est inauguré dans les locaux du château de Valère et la commission s'attache dès lors à la gestion de ses collections et à leur accroissement par des achats, des dons et des fouilles archéologiques (fig. 41). Un arrêté édicté en juin 1896 fixe le cadre légal du nouveau musée.

Même si les instances cantonales s'impliquent aussi largement dans la conservation du patrimoine bâti, à la fin du XIX^e siècle, des dispositions légales adéquates font toujours défaut. Cependant, poussé par l'exemple de la loi vaudoise de 1898, le Conseil d'Etat valaisan rend le Grand Conseil attentif, dès l'année suivante, à la nécessité d'une législation adaptée à la protection du patrimoine. Ce besoin se fait plus impératif encore au vu des difficultés rencontrées tant auprès des particuliers que des collectivités pour l'établissement de l'inventaire des monuments historiques du canton, commencé en 1899 et abandonné quelques années plus tard. Après moult discussions, le Grand Conseil adopte enfin, le 28 novembre 1906, une *Loi concernant la conservation des objets d'art et des monuments historiques*.

La nouvelle loi institue une Commission des monuments historiques formée de sept membres. Celle-ci remplace la Commission archéologique et en reprend les attributions. Mais elle est aussi, et surtout, chargée d'établir l'inventaire du patrimoine cantonal, afin de

proposer au Conseil d'Etat le classement des objets majeurs et de déterminer les mesures à prendre pour leur conservation. Si cet inventaire progresse dès lors assez vite au point de vue documentaire, grâce au peintre Joseph Morand, secrétaire et véritable cheville ouvrière de la nouvelle commission, le classement par l'Etat bute à nouveau sur des recours de propriétaires.

Fig. 41. Joseph Morand. La salle principale du musée ouvert dans les locaux du château de Valère en 1883, 1910-1911.
Morand, secrétaire de la Commission cantonale des monuments historiques, a pris cette vue afin d'illustrer son rapport pour les années 1910-1911.
(AEV, fonds 2DIP, 34)

Seuls les biens appartenant au canton ne posent pas de problèmes. L'inventaire va finalement faire long feu et les classements s'effectueront dès lors au coup par coup, à la demande des propriétaires qu'il s'agit parfois de persuader. Cette manière de procéder engendrera malheureusement certaines disparités dans le patrimoine cantonal classé.

**La création du poste d'archéologue cantonal en 1917: l'implication d'Albert Naef**

Albert Naef s'est toujours beaucoup intéressé au patrimoine valaisan. On lui doit par exemple une étude sur le bourg de Saillon, établie en 1895, ou une approche du château de la Bâtiaz (à Martigny), publiée en 1900, toutes deux à la demande des instances fédérales responsables de la conservation des monuments historiques. C'est à lui que l'on fait appel en 1895 lorsqu'il est décidé de reprendre les fouilles archéologiques de Martigny. Naef fait la connaissance sur ce chantier de Joseph Morand, en qui il reconnaît de grandes qualités en matière archéologique et à qui il demande, dès l'année suivante, de superviser les fouilles. Morand est nommé la même année membre de la Commission archéologique du Valais, puis, dès 1906, de la Commission des monuments historiques dont il va être sans conteste le membre le plus actif. Il milite en particulier, avec une insistance soutenue, pour la création d'un poste d'archéologue cantonal, à l'image de ce qui s'est fait dans le canton de Vaud.
C'est largement grâce au soutien de Naef, à qui le Conseil d'Etat valaisan demande un avis alors qu'il est président de ce qui deviendra la Commission fédérale des monuments historiques, que le poste est finalement créé en 1917. Joseph Morand est naturellement pressenti pour l'occuper et peut dès lors régner sans partage pendant les quinze années suivantes sur la protection du patrimoine valaisan et sa mise en valeur. Les contacts entre Morand et Naef sont étroits, plus encore lorsque le premier est membre, de 1925 à 1929, de la Commission fédérale des monuments historiques, présidée alors par le second. L'implication de Naef en Valais est parfois plus ambiguë, par

Fig. 42. Anonyme. Vue du château prise du nord, avant le début des travaux de restauration de l'ensemble du site, fin du XIXe siècle.
On remarque en particulier le crépi couvrant de l'église qui sera supprimé peu après.
(AFMH, collection Wehrli)

exemple lorsqu'il intervient auprès du président de la Commission fédérale, en 1899, pour signaler des traitements inadéquats dans la restauration de Valère dirigée par Théophile van Muyden. C'est pourtant lui qui devra intervenir, comme président de la Commission fédérale, moins de dix ans plus tard, pour que van Muyden, expert de la Confédération, soit tenu au courant des travaux effectués à Valère.

**La restauration du château et de l'église de Valère**

Le premier projet d'envergure en matière de restauration de bâtiment touche le monument phare du canton: le château de Valère (fig. 42). Mis à part les quelques travaux effectués en 1878 sur les bâtiments grâce à des dons privés, l'entretien et les réparations à l'église et au château sont pris en charge par le Chapitre de la cathédrale, propriétaire des lieux, jusque vers la fin du XIXe siècle. L'Etat du Valais ne s'occupe dans un premier temps que de la salle dite «des Calendes», dans laquelle le Chapitre lui avait permis d'exposer les objets du Musée archéologique dès 1883. Toutefois, face à l'ampleur de la tâche, la vénérable institution se rend compte qu'elle ne peut assumer seule cette charge. Elle se tourne donc vers l'Etat qui s'engage, par une convention signée en 1891, à participer activement au sauvetage de ce monument prestigieux. En retour, le Chapitre lui permet d'étendre son Musée archéologique dans tous les locaux utilisables du château, à l'exception de ceux immédiatement attenants à l'église.

La Confédération, par l'intermédiaire de la Commission fédérale pour la conservation d'antiquités suisse, accepte à son tour de participer au financement des travaux. Cette dernière demande alors à l'architecte lausannois Théophile van Muyden d'établir un projet pour la restauration globale de l'église. Celui-ci propose, en 1893, des interventions urgentes comme la mise hors d'eau de l'édifice, et d'autres, liées plutôt à l'esthétique du monument, comme les retouches aux peintures et aux vitraux, la réfection des enduits intérieurs et extérieurs, etc.

Dès qu'une convention à ce propos est signée entre l'Etat du Valais (agissant de concert avec le Chapitre) et la Confédération, en 1896, les travaux peuvent commencer, en suivant point par point le projet de

van Muyden. Ce dernier, aidé sur place par l'architecte sédunois Joseph de Kalbermatten (secondé par son fils Alphonse dès 1897), dirige les campagnes annuelles de travaux qui mènent, de 1896 à 1902, à la restauration totale de l'église. Avec le concours étroit des instances fédérales, ce chantier est le premier dans le canton à suivre de près les plus récents préceptes en matière de restauration, même s'il a manqué en particulier une sérieuse étude archéologique du site, à l'instar de ce que Naef a fait pour Chillon.

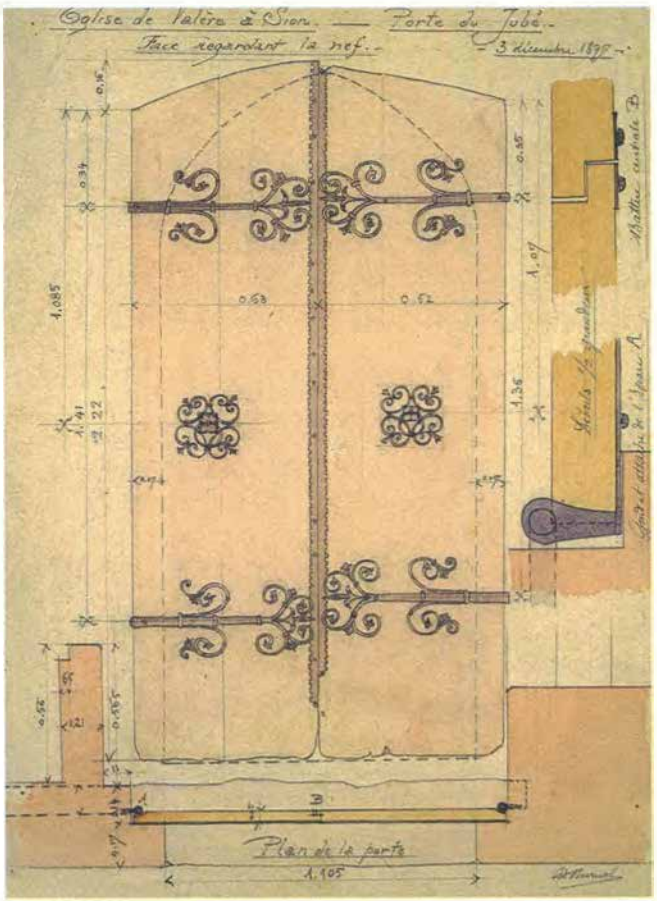


Fig. 43. Adolphe Burnat. Eglise de Valère à Sion. Porte du jubé. Face regardant la nef, 3.12.1897.
Relevé aquarellé.
Le jubé revêt pour Naef une importance européenne. Sa porte est décorée de motifs de ferronnerie, repris en couverture du luxueux volume consacré à la Camera Domini. (Voir fig. 146)
(ACV, AChC)

Alors que la restauration de l'église touche à sa fin, on envisage la réparation des différents édifices du bourg capitulaire. Dès 1899, les premiers projets sont établis, bientôt suivis de réalisations. Peu à peu, le musée peut s'étendre dans les locaux restaurés de trois anciennes maisons. Les travaux de consolidation, qui durent jusqu'aux années 1920, touchent également les enceintes et les tours d'angle. Les problèmes économiques et politiques des années 1930 et 1940 interrompent toutefois le chantier qui ne reprendra que dans l'après-guerre, permettant, sinon la fin des travaux sur le site, du moins une certaine continuation.
Notons encore que, par l'incroyable état de conservation de ses éléments médiévaux, Valère a largement servi de source d'inspiration pour des chantiers de restauration du début du siècle. Le directeur du Musée national suisse, Josef Zemp, avait par exemple demandé en 1897 déjà des renseignements sur les vitraux de l'église, afin de les reconstituer dans son institution. En 1907, l'architecte Bodo Ebhardt, chargé par l'empereur d'Allemagne de reconstituer le château du Haut-kœnigsbourg, a soigneusement croqué certaines peintures murales sédunoises qu'il a ensuite librement interprétées sur son chantier alsacien. Naef trouve également à Valère une source d'inspiration inépuisable, tant pour ses cours universitaires que pour la restauration du château de Chillon, pour laquelle il copie ou fait copier maints éléments valaisans: portes, meubles, etc. (fig. 43 et 146).

En définitive, il faut reconnaître que l'exemple de la loi vaudoise de 1898 et, plus encore, la personnalité de Naef, ont largement fait progresser la conservation du patrimoine en Valais, lors de la mise en place des structures de protection, au tournant du XX$^{e}$ siècle.

# LA PROLIFÉRATION DES CHANTIERS

# 10. L'exploration de la colline de St-Triphon: l'approche d'un site plusieurs fois millénaire

*Claire Huguenin*

## Un programme ambitieux

Naef découvre en avril 1895 la colline de St-Triphon - Le Lessus, dans le cadre de son recensement général des curiosités du canton de Vaud (fig. 44).
Tout au long du XIX[e] siècle, elle avait déjà révélé sa richesse. Des traces d'occupation humaine dès la période néolithique avaient été reconnues accidentellement et consignées dans les écrits de Levade, Troyon et Bonstetten. Naef connaît ces textes; il se propose de fouiller le plateau et s'approche aussitôt des propriétaires, commune et particuliers, pour obtenir leur accord. D'autres urgences puis des obstacles financiers retardent jusqu'en 1899 la mise à exécution du projet, malgré les dangers qui pèsent sur le site. L'extension considérable de la carrière du Lessus est aussi nuisible que la perte ou la dispersion des trouvailles livrées à un commerce lucratif, parfaitement légal et pratiqué en toute liberté. Un marchand d'antiquités à Aigle, un certain Ruez, est d'ailleurs réputé pour avoir écumé la région et le Valais, revendant des objets extorqués à bas prix.
Dans son programme de recherche, soumis au comité de la Société suisse des monuments historiques, Naef entend embrasser toutes les époques, de la préhistoire à la fin du XVI[e] siècle; il prévoit d'explorer méthodiquement toutes les ruines visibles - le donjon et son enceinte, la chapelle romane, le bâtiment romain, le signal bernois - d'analyser les trouvailles, de dresser le relevé puis la restitution graphique du site.

## L'organisation du chantier

Subventionné par le Canton et la Confédération, le chantier s'ouvre le 19 octobre pour six semaines. Le jeune David Viollier (1876-1965) de Vevey, archéologue en formation, fait ses premières armes sur le terrain, sous la direction de Naef. Conscient des bénéfices à tirer d'une collaboration avec la population locale, aussi bien pour obtenir des renseignements que pour enrayer la fuite des objets, il nomme au poste de contremaître l'un des propriétaires de parcelles, David Gonthier. Celui-ci recrute sur place une quinzaine d'ouvriers, pour un salaire horaire de 30 centimes. L'équipe est renforcée dès le début de novembre par L. Grillet, conducteur des travaux à Lausanne, dont Naef a déjà eu l'occasion d'apprécier le sérieux à Romainmôtier.
En engageant un personnel peu expérimenté, Naef s'astreint à une surveillance suivie du chantier. Il s'y rend presque tous les jours pour diriger étroitement Viollier, repérer avec lui les endroits à fouiller, donner ses instructions. Il photographie ou fait photographier par les frères Fischer de Vevey les points de vue les plus intéressants au cours de longues balades à pied sur le plateau, autour des trois collines, jusque à Aigle ou à Ollon. Il multiplie ses recommandations; la végétation abondante qui envahit ces ruines pittoresques sera coupée à raz terre et non arrachée, car ce procédé risque de bouleverser le sous-sol. La technique à adopter pour les fouilles est précisée; les fossés étroits et verticaux

qu'affectionnent les ouvriers seront bannis au profit de larges tranchées, vidées par couches horizontales.

**L'exploration des vestiges médiévaux et la restauration de la chapelle**

En 1899, la chapelle est dégagée puis fouillée jusqu'au sol primitif (fig. 45). Des traces d'enduit, semblables à ceux découverts dans la crypte de Chillon et une inscription latine encastrée dans le mur de l'abside, des débris de tuiles romaines et d'ardoises de la couverture, des ossements humains et autres vestiges sont mis au jour; l'autel, démoli sur un des côtés par un chercheur de trésor, est retrouvé. Cette chapelle, de la fin du XI$^{e}$ ou du commencement du XII$^{e}$ siècle, devait constituer, d'après sa position, un but de pèlerinage fréquenté, accessible de la plaine par un escalier taillé dans le roc. Les fondations d'une seconde

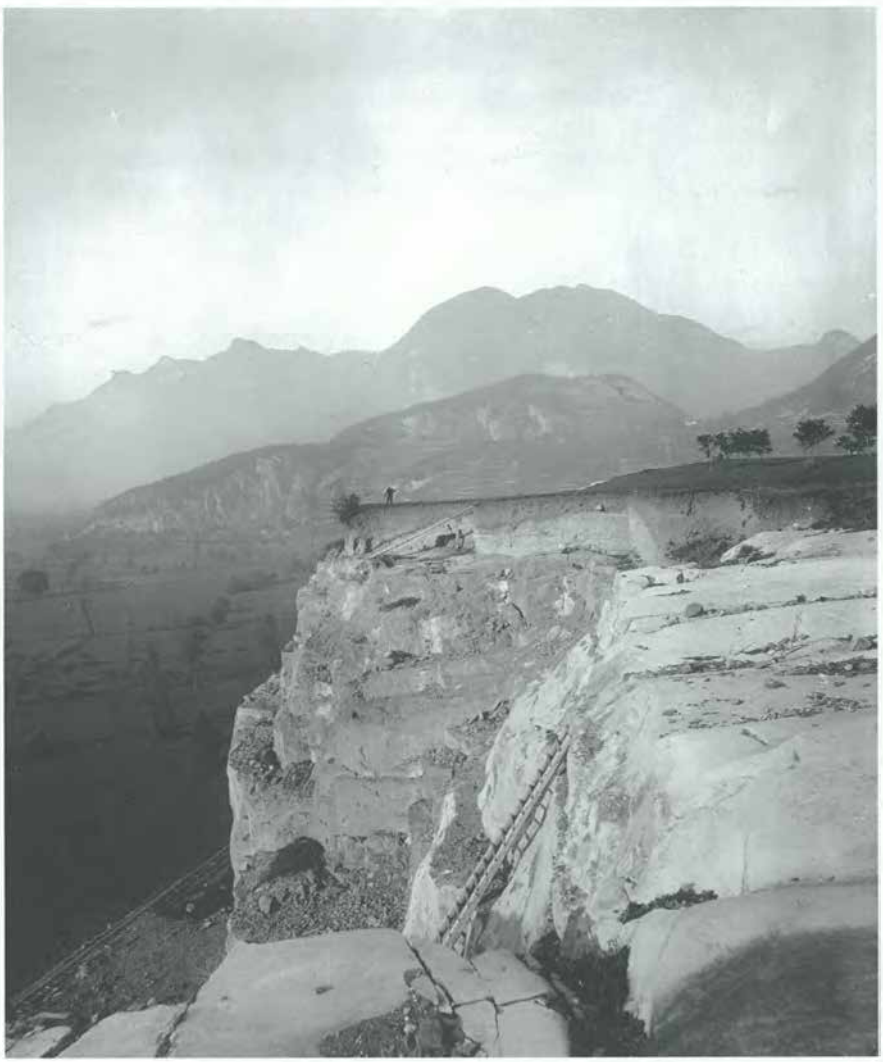

Fig. 44. Fischer Frères. Colline de St-Triphon, vue du sud-ouest. Détail du front de la carrière Pousaz-Gaud, 21 octobre 1899.
(ACV, AMH)

chapelle, accolée au nord, sortent de terre. Le dispositif qui ferme l'accès au plateau est à son tour exploré: d'un côté le portail roman reposant sur des fondations plus anciennes et comprenant des matériaux de remploi romains, et de l'autre une barbacane, rapportée à la fin du XII^e ou au début du XIII^e siècle. Les deux enceintes et le système de fortification du donjon, avec sa tour rectangulaire saillante sur l'enceinte intérieure, sont dégagées (cf. fig. 33). Parallèlement Naef travaille à son relevé général du site, toutes époques confondues, et reproduit sur une carte le tracé des anciens murs, l'emplacement des trouvailles et la localisation supposée ou réelle des vestiges repérés par sondages.

En 1900, une seconde campagne permet d'achever l'exploration de ces bâtiments. Les travaux, subventionnés également par la Confédération, démarrent en novembre avec une vingtaine d'ouvriers. Un échafaudage est placé dans la tour que Levade croyait romaine mais que Naef estime remonter au XI^e siècle. L'escalier d'accès au donjon, la loge du portier, l'escalier pris dans l'épaisseur du mur de l'enceinte intérieure sont mis au jour. Dans cette zone, de nombreux objets d'époque romaine et médiévale sont exhumés; certains rejoindront les collections du Musée historique en 1909 (fig. 46).

L'enceinte intérieure est restaurée sur 34 mètres environ, tandis que les brèches dans la seconde enceinte sont comblées. Pour être plus visibles, elles sont légèrement surélevées par des murs en pierre sèche. Cette réparation ne résistera guère puisque en 1916 Naef aura à se plaindre de son état de dégradation.

Fig. 45. Naef, Fouilles dans la chapelle romane avec MM. Viollier et Schmid, 16 novembre 1899.
(ACV, AMH)

Fig. 46. Objets en bronze, découverts le samedi 11 décembre 1900 à côté du donjon.
Etrier: XIVe siècle? Eperon: XIVe siècle.
(MCAHL, Nos 30326 et 30326 a)

En 1901, Naef fait restaurer la chapelle sous la surveillance de l'architecte Marius Jaquerod d'Aigle; les murs sont consolidés et partiellement remontés, l'autel est rétabli et une voûte couvre l'abside. Les limites de l'intervention sont marquées en rouge. Ce chantier, mal documenté, n'est connu que par quelques photographies et pièces comptables, rendant compte en particulier de l'achat de sable, de chaux, de tuf et de moellons gravés «R 1901». Ainsi s'achèvent les travaux.

**Bilan des connaissances de Naef**

En prévision des fouilles et au cours des travaux, Naef mène l'enquête, aussi bien dans la littérature qu'auprès des habitants. Il confronte ces renseignements avec ses propres observations, discute les propos de ses prédécesseurs. Dès ses premières visites, Naef comprend l'importance des témoignages oraux; ainsi en mai 1895, un ouvrier lui montre un dessin de Troyon, reproduisant un pilotis trouvé dans une gravière près de la gare. Grâce à son lieu de découverte, cette pièce – élément d'un pont de l'ancienne voie romaine convertie en sentier des Pèlerins au Moyen Age – oriente Naef dans ses recherches, l'incite à recueillir d'autres indices, pour finalement reconstituer un tracé de cette antique route, différent de celui proposé par Bonstetten.
Il livre sur un plan cadastral le bilan de ses connaissances (fig. 47).
Pour la période néolithique, il recense, dans la partie supérieure de la carrière, des sépultures cubiques à inhumations qu'il associe au type de Chamblandes, sur la base de la description du propriétaire de l'exploitation, M. Pousaz-Gaud; ces tombes ont été déterrées par des ouvriers en 1890 et 1891 et leur mobilier partiellement conservé par M. Pousaz-Gaud. Naef étudie et photographie en 1902 le matériel qu'il ne réussit pas, malgré ses discrètes allusions, à faire entrer dans les collections du Musée historique. Cet échec est d'autant plus malheureux que les objets ont disparu depuis lors. L'époque gauloise est attestée par l'existence de deux dépôts dits de fondeurs et d'un ancien four à chaux où furent trouvées jadis cinq

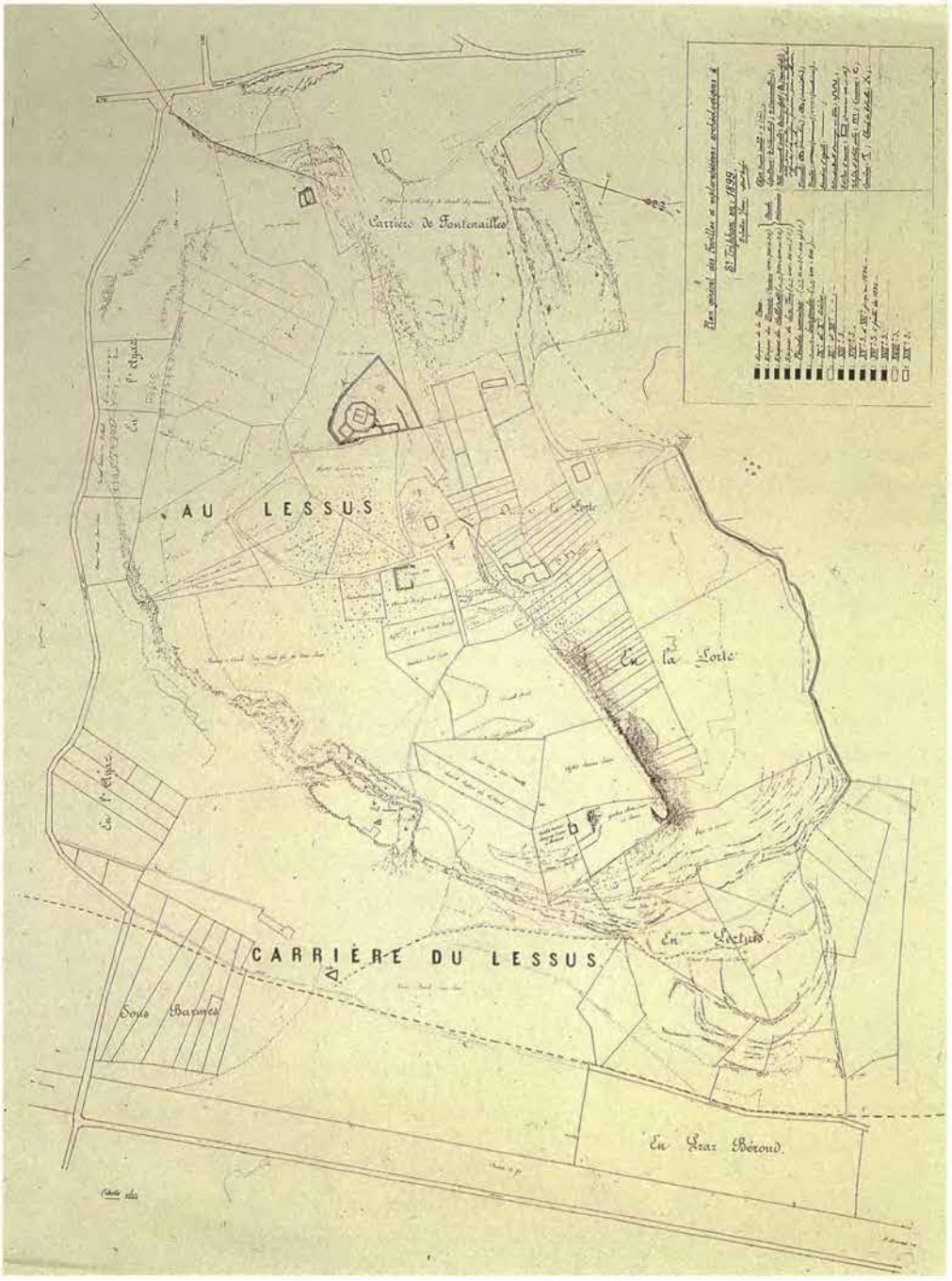


Fig. 47. Naef. *Plan général des fouilles et explorations archéologiques à St-Triphon, en 1899.*
Héliographie.
(MCAHL)

hachettes. Les traces d'occupation romaine sont plus nombreuses: une hypothétique construction, divers bâtiments en un endroit riche en trouvailles – conduits d'hypocauste, tuiles, monnaies, céramique, objets en bronze –, des fortifications, une canalisation, des restes de terrasses artificielles, romaines ou gauloises, des sépultures à inhumation et à incinération, sans compter le sentier des Dames, interprété comme une voie secondaire romaine et d'innombrables trouvailles isolées. Pour la période médiévale, Naef signale, outre les bâtiments explorés, l'emplacement d'un ancien château suggéré par une motte, jadis probablement surmonté d'une tour au lieu dit En la Porte, des restes de murs de fortification. Enfin il attribue au Signal bernois une origine plus ancienne.
Ces données qui ont pu s'enrichir et s'affiner au cours des nombreuses études conduites au XX$^{e}$ siècle, constituent un premier bilan de qualité; nombre d'affirmations ont trouvé confirmation.

**Une recherche inaboutie**

Naef n'a pu réaliser le programme ambitieux qu'il s'était fixé initialement, par manque de temps, peut-être, ou de ressources financières. Il se proposait pourtant de vérifier ses informations par des fouilles, des recherches dans les archives ou dans les collections des divers musées. Ce travail n'a été qu'amorcé. Seule la période médiévale a été véritablement traitée. Et même dans ce domaine, les notes prises au jour le jour demeurent laconiques et font surtout office d'aide-mémoire. Et en matière de restauration, aucune justification écrite n'explique le parti adopté pour la réfection de la chapelle, établie vraisemblablement sur la base de quelques indices archéologiques.
Malgré le caractère inachevé de l'ouvrage, la méthode est rigoureuse et l'exploration systématique, du moins au niveau des intentions. Des photographies, parfois commentées, rendent compte de l'état des lieux avant et pendant les travaux pour l'année 1899. En revanche, la documentation graphique fait cruellement défaut. Hormis le plan cadastral sur lequel Naef a reporté ses observations, seuls quelques croquis rapides, de localisation sommaire ou de trouvailles, ont été tracés. Si le chantier de St-Triphon a été mené dans une perspective scientifique, il témoigne des limites que toute entreprise inaboutie peut engendrer, et constitue avant tout un travail de repérage.

# 11. Vevey, Payerne, Assens: la fouille de tombes de l'âge du Fer

*Gilbert Kaenel*

## Vevey

«Le cimetière gallo-helvète de Vevey», titre d'une série de quatre articles publiés par Albert Naef dans L'*Indicateur d'Antiquités suisses* entre 1901 et 1903, est la première fouille archéologique «officielle» conduite par lui: le 18 février 1898 des ouvriers découvrent plusieurs squelettes au lieu dit En Crédeyles; Albert Naef, averti par téléphone, se rend sur place le lendemain matin, samedi 19 février. Au total trente et une sépultures sont reconnues et étudiées jusqu'au mois d'avril. Naef développe sa méthode de fouille, son sens de l'observation, de la réflexion et de la documentation sur le terrain: il s'intéresse autant aux traces, comme la «ligne continue de poussière noire» indiquant la présence d'un cercueil, à la position des objets sur le squelette qui lui permettent de reconstituer le costume, qu'aux objets eux-mêmes. On retrouvera ces mêmes préoccupations, tout à fait contemporaines par ailleurs, à Chamblandes (voir p. 83). Son «Journal des fouilles» est exemplaire; plusieurs extraits en sont publiés (fig. 48).
La mise en perspective de l'ensemble, son analyse au plan chronologique ou social, l'intégration des données dans le cadre de l'archéologie celtique du Second âge du Fer (période de La Tène), du IVe au IIe siècle av. J.-C. dans le cas particulier, démontrent sa parfaite maîtrise de la littérature spécialisée, qui ne l'empêche pas de s'appuyer sur les avis des «maîtres» de l'époque en Suisse et à l'étranger, comme Joseph Déchelette ou Salomon Reinach à Paris.

## Payerne

La même année, en été, commencent les travaux sur le tumulus de Payerne «Roverex»: la fouille va s'échelonner sur plusieurs années, jusqu'en 1905 (cf. fig. 25). Malheureusement, Naef est peu présent et la documentation s'en ressent. Aucune publication ne paraît et il est aujourd'hui difficile de restituer l'organisation des sépultures à l'intérieur de ce tertre funéraire d'environ 30 m de diamètre, mis à part l'existence d'une tombe centrale, à char, et d'un torque en or (fig. 49).
On est en présence de la sépulture d'un personnage qui s'inscrit bien dans le contexte des tombes «princières» de la fin du Premier âge du Fer (période de Hallstatt) au milieu du VIe siècle av. J.-C.

## Assens

Le tumulus d'Assens «bois aux Allemands» a eu plus de chance. Il est fouillé du 15 au 29 juillet 1901 par David Viollier (âgé alors de 25 ans), sous la direction à distance d'Albert Naef au moyen d'un échange de lettres. Le «Journal des fouilles», rédigé par Viollier, est lu, critiqué et annoté systématiquement dans la marge par Naef. Un plan du tumulus d'environ 20 m de diamètre et de 2 m de hauteur, avec la mise en place du «carroyage» de fouilles, soit de deux tranchées en croix et le relevé des coupes de terrain, est accompagné d'une documentation photographique (fig. 50).
Naef surinterprète par ailleurs ses observations (en fait celles de Viollier) quand il suppose que les restes

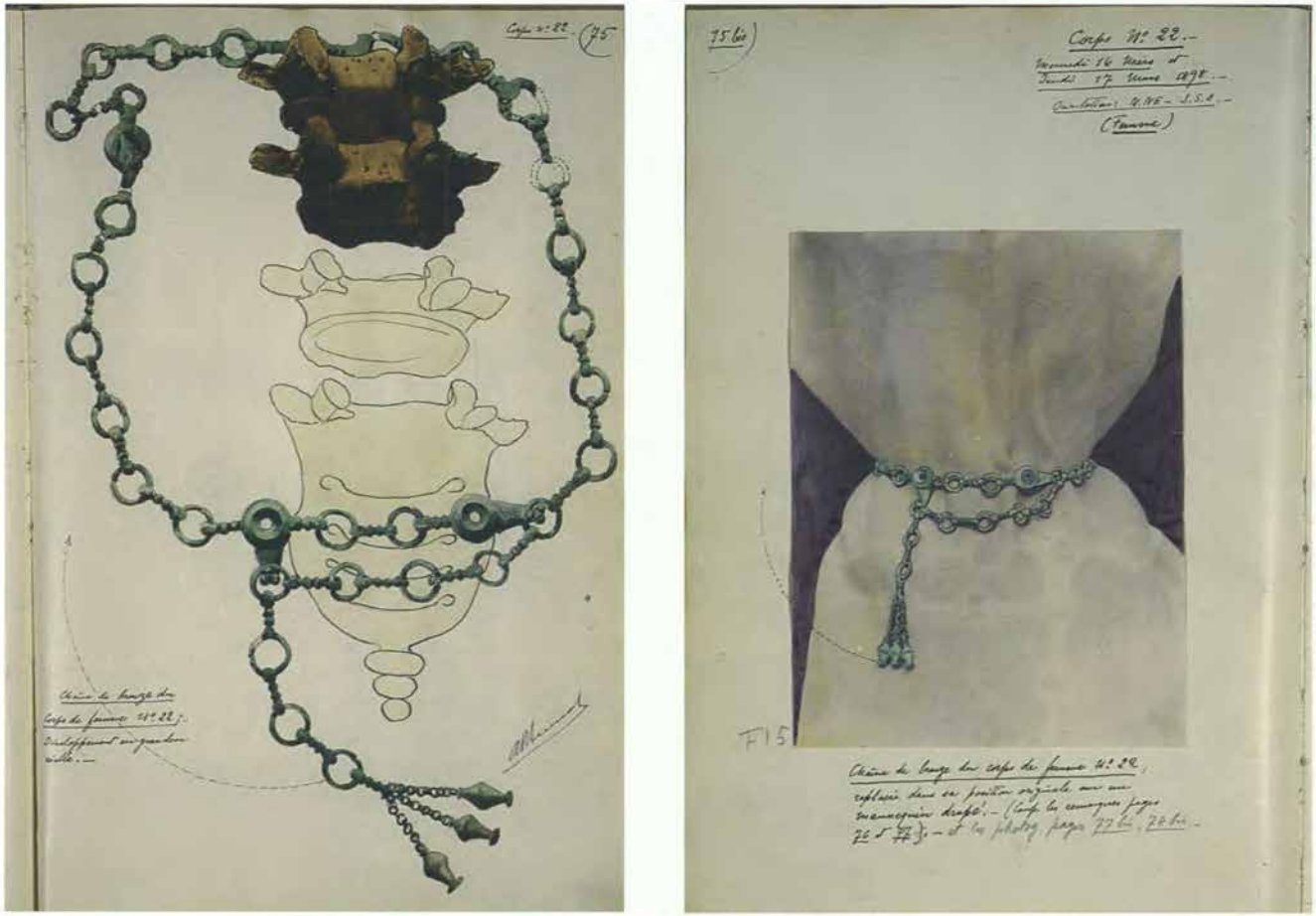

Fig. 48. Albert Naef. *Vevey. Février - avril 1898. Journal des fouilles exécutées lors du percement du nouveau boulevard dans le prolongement oriental de l'église Saint-Martin. Cimetière gallo-helvète.* Fol. 75 et 75 bis: chaîne découverte dans la sépulture N° 22.
(ACV, AMH)

d'ossements découverts dans le remplissage du tumulus sont ceux «d'une femme tuée à l'occasion des funérailles, brûlée ensuite» (on croit lire les interprétations de Troyon, une cinquantaine d'années avant!), qui aurait accompagné la tombe du personnage principal, dont «ce tumulus ne contenait pas de sépulture caractérisée», ce qui rend le monument difficilement interprétable. Aucune publication digne de ce nom ne verra le jour...

On sait aujourd'hui que les tombes ou chambres funéraires au centre des tumuli ont souvent été violées, parfois dans l'antiquité déjà; le mobilier mis au jour permet en outre d'affirmer que l'on est en présence de sépultures secondaires du Premier âge du Fer, un peu plus anciennes que celle(s) de Payerne, avec toutefois au moins une tombe du tout début du Second âge du Fer (époque de La Tène), vers le milieu du V$^{e}$ siècle av. J.-C. (fig. 51).

Fig. 49. Torque en or, trouvé dans le quartier sud-ouest du tumulus de Roverex près de Payerne, le 16 octobre 1899.
Milieu du VIe siècle av. J.-C.
(MCAHL, No 26986)

Fig. 50. Fibule et anneau en bronze découverts en 1901 dans le tumulus d'Assens. Milieu du V^e siècle av. J.-C.
(MCAHL, N^os 28829.a et 28832.a)

Fig. 51. David Viollier. Tumulus d'Assens, dans le «bois aux Allemands».
Vue de l'empierrement central à moitié dégagé – N^o 16, 19 juillet 1901.
(MCAHL)

# 12. La nécropole néolithique de Pully-Chamblandes: l'avènement de l'archéologie funéraire

*Claire Huguenin et Patrick Moinat*

## La découverte du site

La nécropole néolithique de Chamblandes, sur la commune de Pully, occupe un ancien coteau en pente douce, à proximité du lac.
Les premières tombes du site avaient été mises au jour en 1880-1881 lors de la construction de la maison Barbey. Ces sépultures à inhumation en cistes – des caissons de pierre constitués de quatre dalles posées de chant et d'une couverture – avaient été étudiées par l'archéologue et numismate distingué, Arnold Morel-Fatio, conservateur des antiquités et des médailles du Musée archéologique. Peu après, le docteur Charles Marcel avait dégagé quelques spécimens En Vernay. Tous deux avaient aussitôt publié les résultats de leurs études dans l'*Indicateur des Antiquités suisses*. Le mobilier funéraire était entré au musée, accompagné d'une note de Morel-Fatio, laissant entendre que le

Fig. 52. Anonyme. Ouverture de la sépulture N° 1, mai 1901.
(MCAHL)

cimetière devait s'étendre au voisinage. En 1894, le successeur de Morel-Fatio, Aloys de Molin, avait exploré deux nouveaux caveaux.
Ce champ de repos avait été dérangé, de longue date déjà: la plantation de vignes, le pourrissement naturel des dalles ou leur remploi à des fins domestiques, la dispersion des objets, puis l'exploitation d'une gravière et des sondages destructifs, notamment ceux à la barre à mine effectués par le docteur Marcel, l'avaient mis à rude épreuve.

**Les fouilles de 1901, 1905 et 1910**

En 1901, Albert Naef et le professeur Alexandre Schenk, anthropologue et préhistorien, conservateur des collections anthropologiques et archéologiques du Musée archéologique, explorent méthodiquement le site. Cette collaboration engendre d'emblée un conflit d'autorité et de compétence. Bien que ses prédécesseurs au musée aient toujours eu pour mission de s'occuper des fouilles, Schenk consent à un partage des tâches; mais il précise que «si les fonctions de Conservateur du musée préhistorique consistaient uniquement à coller des étiquettes sur les objets qui lui parviennent, je n'hésiterais pas à donner ma démission»[65]. Pour résoudre le différend, les rôles sont précisés. Naef se charge des travaux sur le terrain et de la documentation, en collaboration avec son adjoint au département, Frédéric Dubois. Schenk est responsable de l'étude des restes humains et de l'aspect muséographique. Son assistant, Julien Gruaz, est délégué sur place pour enduire les squelettes de consolidant et prendre livraison du matériel. Le maçon L. Grillet, qui a déjà participé à plusieurs chantiers, est nommé contremaître.
Entre le 29 avril et le 27 mai 1901, dans les propriétés de MM. Blanc et Chavan, onze sépultures, numérotées de I à XI, sont explorées et une douzième repérée. La première tombe est ouverte avec faste, en présence des autorités, de journalistes et de curieux, dont les élèves des écoles de Pully (fig.52).
La presse locale et le public suivent attentivement cette exploration qui mettra au jour, au dire de Schenk, avec les squelettes provenant des fouilles antérieures, la série anthropologique la plus importante, la mieux conservée et la plus ancienne de Suisse: seize squelettes d'adultes dont huit intacts, trois d'enfants ainsi que divers ossements.
Naef entreprend une seconde campagne en mai 1905, sans le concours de Schenk, accusé d'erreurs et d'interprétations fantaisistes. Secondé par deux collaborateurs de son service, Frédéric Dubois et Victor Bourgeois, le fidèle Grillet et un ouvrier, il explore six tombes, les numéros XII à XVII.
En avril 1910, Naef fouille d'urgence un champ exploité en gravière. Six nouvelles sépultures, numérotées de XVIII à XXIII, sont mises au jour (cf. fig. 32). Perturbées par les charrois de l'exploitation, faiblement enterrées, les dalles de couverture sont cassées, émiettées, ou ont été emportées. Le butin archéologique et anthropologique est maigre car seul subsiste le fond des tombeaux au contenu brisé par les ouvriers. L'emplacement de certaines sépultures n'est reconnaissable que par les empreintes de leurs dalles latérales. Cette exploration permet néanmoins de compléter le plan d'ensemble de la nécropole et les précédents constats.

**Les résultats et leur interprétation**

Les dispositions constructives et le mobilier funéraire de ces sépultures confirment les observations de Morel-Fatio et de Marcel et présentent de nombreux points communs avec les nécropoles exhumées dans le voisinage, à Pierraz-Portay (1825), au Châtelard-sur-Lutry (vers 1860 et 1894), enfin à Montagny-sur-Lutry (1895).
Réunies en petits groupes, les tombes orientées d'est en ouest sont creusées primitivement dans le sol; cinq dalles, quatre dalles latérales et une dalle de couverture horizontale forment un caveau rectangulaire trapézoïdal de dimensions restreintes. Elles renferment un ou plusieurs corps, repliés sur le côté gauche, placés à même le sol. Vides à l'origine, ces tombeaux se sont peu à peu remplis de terre sous l'effet de la pression extérieure.
Le mobilier funéraire est homogène: des plastrons faits

de lamelles de défenses de sangliers, des pendeloques en coquillages de la Méditerranée, des petites perles taillées dans des coquilles, des fragments de crânes humains tenant lieu d'amulettes, un morceau de bois de cerf et de poterie d'époque néolithique, enfin des débris de charbon, d'ocre jaune et d'ocre rouge que Naef interprète comme les vestiges de cérémonies funéraires pratiquées lors de la mise au tombeau. Il émet quelques hypothèses sur les usages funéraires, les inhumations collectives, la pratique de sacrifices humains, le remploi de certaines cistes, mais demeure assez évasif sur la datation.

**Collaborateurs extérieurs et caution scientifique**

Naef documente par la photographie les étapes de l'exploration, avec le concours du professeur Reiss de l'Université de Lausanne (fig. 53).
Les squelettes déterrés en 1901 sont analysés et mesurés par Schenk, selon les normes anthropométriques en vigueur à l'époque. En 1905, un chirurgien-dentiste prête occasionnellement son concours pour déterminer l'âge de certains individus.
Les opérations sont suivies et cautionnées par un collège de spécialistes, des professeurs à la Faculté de médecine de l'Université de Lausanne, en particulier François-Alphonse Forel, un des pères fondateurs de la limnologie lémanique, le docteur Victor Gross de La Neuveville, passionné d'archéologie lacustre dans le lac de Bienne, le professeur d'anatomie Julius Kollmann de Bâle, expert en anthropologie préhistorique, le célèbre archéologue français Joseph Déchelette, son «ami Déchelette» comme il le nomme; celui-ci se propose d'en publier les résultats mais sa mort au front en 1914 met en berne un projet que Naef lui-même ne pourra concrétiser, faute de temps.

Fig. 53. Naef. Le professeur Reiss de l'Université de Lausanne – au second plan – et le docteur Meylan de Lutry, correspondant de la Commission des monuments historiques, autour de la sépulture N° XIII, 17 mai 1905.
(ACV, AMH)

**Détails de la méthode**

Quelques explorations ponctuelles entre 1925 et 1943, puis deux interventions de sauvetage en 1984 et 1993 ont permis d'accroître les connaissances et d'évaluer la qualité du travail effectué au début du siècle; au total une soixantaine de sépultures ont été découvertes jusqu'à ce jour.
La méthode employée à Chamblandes, déjà décrite en 1898 pour le cimetière de Vevey, s'inscrit comme une pierre blanche à une époque où Naef se préoccupait davantage de la recherche d'objets que de l'étude de

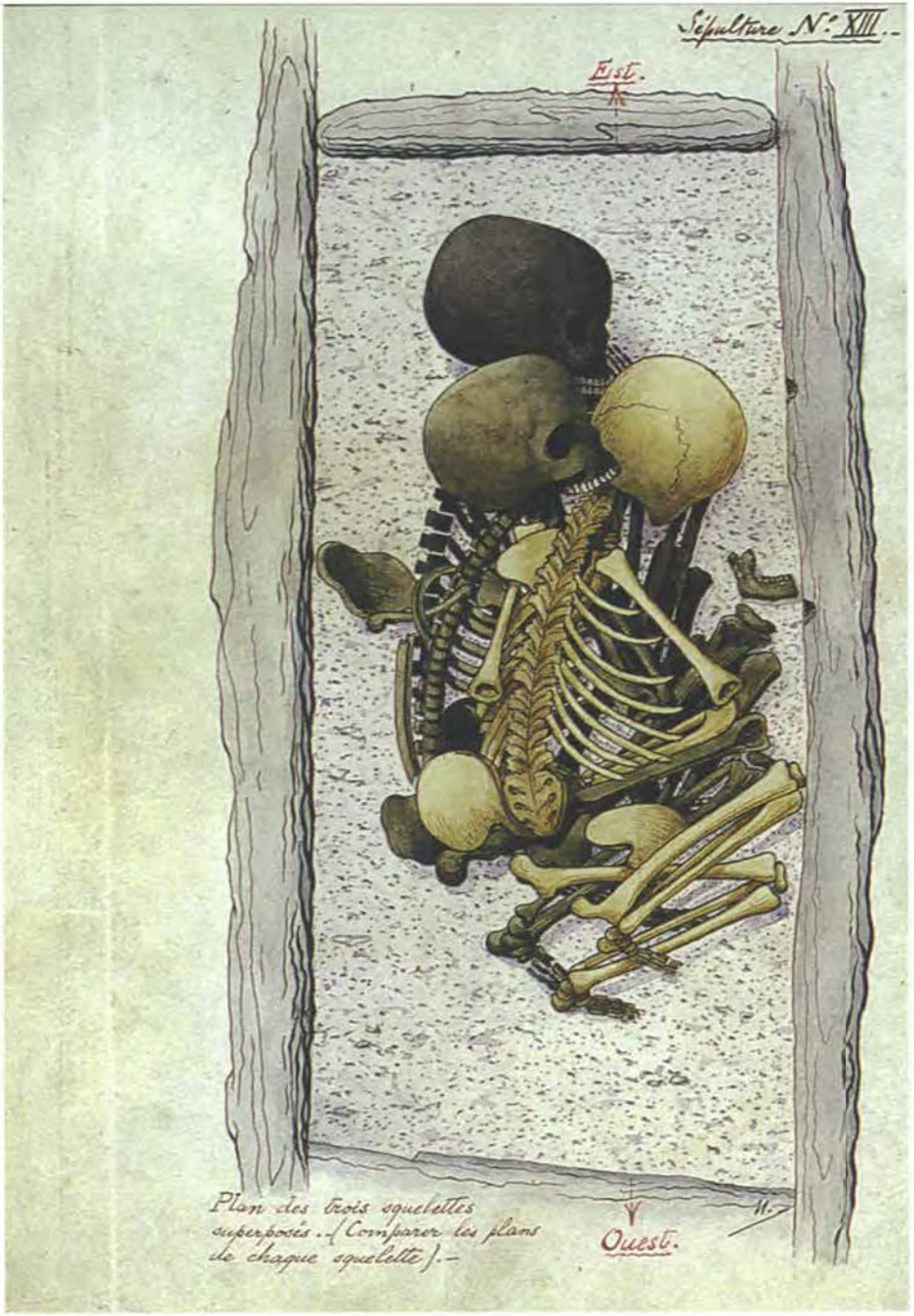


Fig. 54. Albert Naef. *Sépulture N° XIII. Plan des trois squelettes superposés.*
Extrait du *Jounal des fouilles à Chamblandes, Commune de Pully, 1905. Nécropole néolithique.*
Etudiée les 11, 15, 16 et 17 mai 1905, cette tombe avait accueilli trois jeunes sujets. Une différence de traitement graphique permet de visualiser la position respective de chacun des individus dans la tombe.
(ACV, AMH)

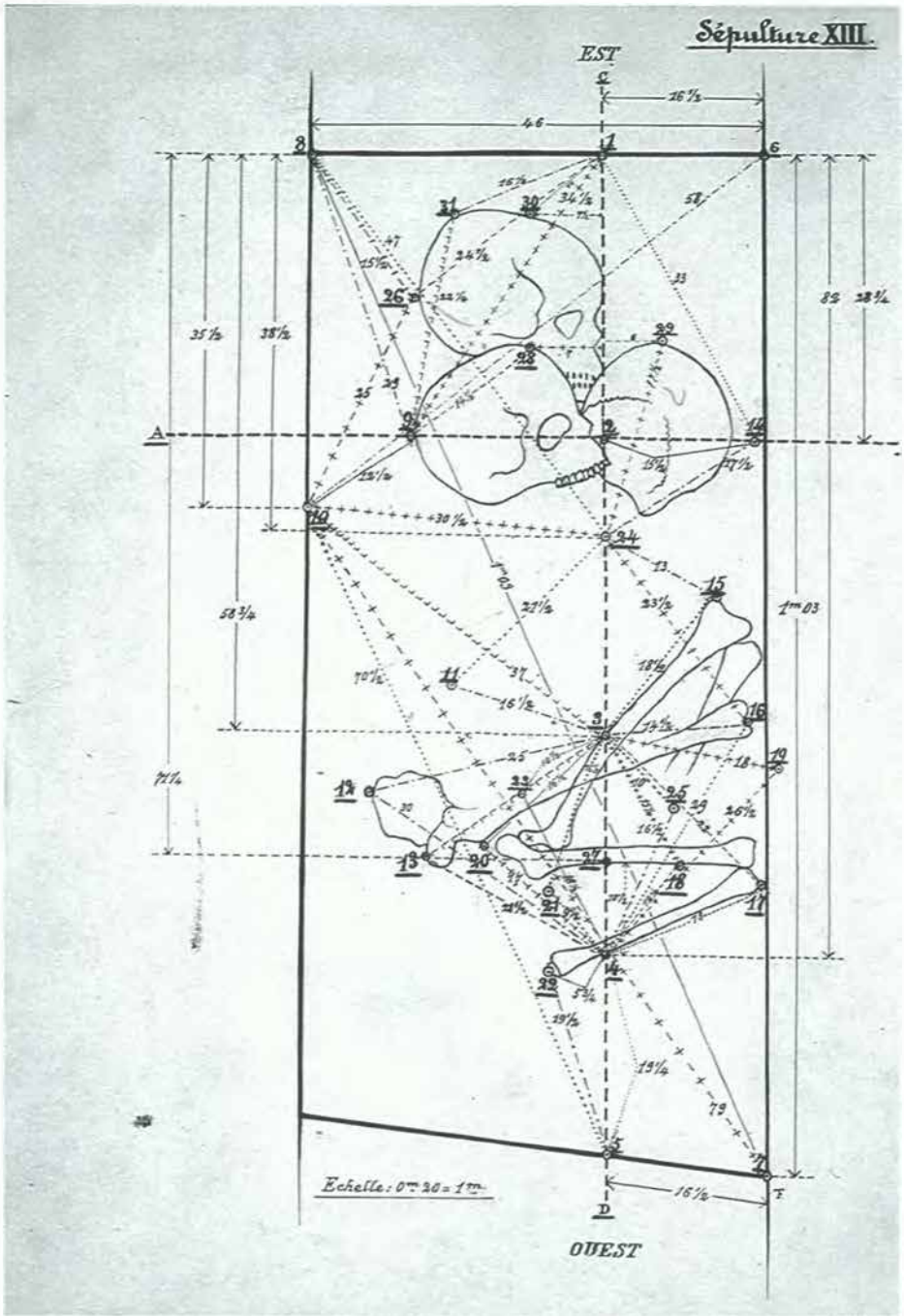


Fig. 55. Albert Naef. *Sépulture N° XIII.*
Extrait du *Jounal des fouilles à Chamblandes, Commune de Pully, 1905. Nécropole néolithique.*
Ce document illustre la méthode de Naef. Des repères numérotés sont placés en terre qui permettent, après enlèvement progressif des couches, de procéder au relevé de chacun des squelettes. (ACV, AMH)

leurs contextes archéologiques. Que ce soit à Vevey ou à Chamblandes, il participe directement aux opérations. S'il laisse le soin aux ouvriers de reconnaître et de dégager le pourtour d'une tombe, c'est lui ou l'un de ses assistants qui s'occupe de la fouille des squelettes et de la description des découvertes. Cette façon de faire va à l'encontre de la pratique beaucoup plus courante à l'époque et illustrée par les fouilles de Julien Gruaz à Saint-Sulpice, entre 1912 et 1914, où le travail de terrain de l'archéologue se borne à une description sommaire du contexte et à une récolte du mobilier. En 1901, Naef parle de sa méthode «presque méticuleusement pédante» dans les termes suivants: «Je tenais en effet essentiellement à voir chaque os dans sa position exacte, sans qu'il fut dérangé en quoi que ce soit [...] La dalle de couverture était ouverte comme le couvercle d'une boîte, et appuyée contre le terre-plein.[...] Ensuite, on enlevait ou raclait plutôt l'intérieur par de minces couches horizontales jusqu'au moment où on arrivait aux squelettes. [...] Alors il était possible de nettoyer entièrement les squelettes, opération très longue, très délicate, fatigante et difficile. Aucun os ne devait bouger, et s'il y en avait de brisés ou d'autres qui devaient être soutenus pour permettre de travailler par dessous, je les maintenais en place au moyen de petites cales en bois. [...] Je me hâte d'ajouter que j'ai, pour chaque sépulture, d'admirables photographies 18/24. Outre cela, j'ai fait moi-même des plans géométriques et cotés de toutes les sépultures les plus caractéristiques, accompagnés encore de détails à grande échelle et cotés donnant exactement les angles des jambes et des bras repliés, l'emplacement des objets, etc. L'examen d'une sépulture me prenait une journée entière, de 7 heures du matin à la nuit, mais je puis dire, en bonne conscience, que cela a été fait méthodiquement et sans rien laisser au hasard»[66] (fig. 54 et 55).

**Le travail d'un précurseur**

Cette description n'a rien à envier aux méthodes employées actuellement en archéologie funéraire. Développées à partir de 1960 sur la base des travaux d'André Leroi-Gourhan et connues aujourd'hui sous le terme d'«anthropologie de terrain», on peut établir des comparaisons directes entre le travail de Naef et les sépultures fouillées récemment à Chamblandes. La seule divergence vient de la technique de relevé. Si l'on a pris l'habitude de faire du dessin d'observation sur le terrain et de livrer dès cette phase un plan détaillé des découvertes, Naef se contentait d'un croquis coté, d'une description et de photographies, pour ne rendre un plan qu'au moment de la mise au net finale des documents. Cette absence de relevés précis sur le terrain s'accompagne de quelques erreurs. Certains squelettes ont, par exemple, un nombre de vertèbres tout à fait exceptionnel! Ces détails n'enlèvent rien à la qualité de la documentation de Naef et surtout à sa capacité d'observation et de compréhension du site.

L'interprétation des sépultures s'inscrit dans la ligne de cette cette démarche. A une époque où les grands axes de la chronologie préhistorique s'élaborent et où la plupart des chercheurs tentent de classer le mobilier, Naef s'intéresse beaucoup plus aux aspects rituels. Cette approche s'explique en partie par la faible quantité de matériel contenu dans les sépultures de Chamblandes et par la difficulté à dater les tombes. Pourtant, les explications qu'il fournit sur la décomposition des corps, la mise en évidence d'inhumations simultanées ou au contraire de dépôts échelonnés dans le temps, la position des objets par rapport au défunt sont redevenus des préoccupations très actuelles. Dans la plupart des cas, les documents anciens font défaut ou peuvent être mis en doute, et il n'est pas possible de vérifier, preuves à l'appui, la valeur des premières interprétations. Ce n'est pas le cas à Chamblandes, toutes les sépultures fouillées entre 1901 et 1910 sont documentées avec un plan des squelettes et de l'architecture, des photographies et un journal de fouilles où se mêlent descriptions et interprétations du fouilleur. On peut ainsi mettre en parallèle l'une ou l'autre des tombes explorées par Naef avec des documents actuels et démontrer la parfaite similitude des situations. C'est à notre sens cet aspect qui fait de Naef un précurseur en matière de fouille et de documentation des sépultures.

# 13. L'échafaud et le gibet de Vidy: enquête archéologique sur la mort d'un héros

*Claire Huguenin*

Dans l'élan patriotique stimulé par l'approche du centenaire de la Révolution, le comité des monuments Davel se constitue en 1891. Il souhaite honorer la mémoire du célèbre major, héros et martyr de la liberté vaudoise. Présidé par Camille Delessert, directeur de l'arrondissement postal de Lausanne, il se propose d'ériger un monument en ville de Lausanne et une colonne à l'emplacement de l'échafaud de Vidy, lieu de son supplice. Ce projet rencontre un large soutien populaire et sera principalement financé par les souscriptions de particuliers, de collectivités et de communes. Après examen, la place du Château, excentrique peut-être mais propice au recueillement, est retenue pour accueillir l'œuvre du sculpteur vaudois Maurice Reymond, lauréat en 1895 d'un concours ouvert à tous les artistes suisses. Le monument est inauguré le 14 novembre 1898 avec la solennité de circonstance, puis il est remis à l'Etat.

Parallèlement, le comité se penche sur la réalisation prévue à Vidy. Il confie à une commission composée du peintre Charles Vuillermet, du colonel Edouard Secretan, du conseiller d'Etat Marc Ruchet et des architectes Georges Rouge et Théophile van Muyden, le soin de concevoir un projet modeste et austère, en accord avec la gravité de l'événement. Celle-ci présente deux solutions, l'érection sur une terrasse d'un obélisque en marbre noir de St-Triphon que la Société des carrières de St-Triphon céderait à bas prix, ou l'établissement au sommet d'un tertre gazonné du bloc erratique offert par la commune de Vaugondry. Sur sa recommandation, le comité adopte en automne 1897 la seconde variante, plus avantageuse et plus conforme au caractère sauvage du site. La Ville de Lausanne s'engage à prendre à sa charge les frais de substruction et de terrassement.

**Exploration de l'échafaud...**

La commission est habilitée à prendre les mesures nécessaires à son exécution. Un an plus tard, le comité décide de conférer un tour plus scientifique à l'entreprise, sans que rien n'explique vraiment ce revirement, sinon l'influence probable de Vuillermet et un climat propice aux recherches archéologiques. Le site sera exploré avant le commencement des travaux. Le comité sollicite Albert Naef et le charge de retrouver l'emplacement exact de l'échafaud ainsi que d'éventuels restes de Davel, enterrés au pied du gibet selon des sources écrites sûres. Sous sa direction, l'entrepreneur L. Grillet, son collaborateur habituel, effectue des fouilles en décembre 1898. Les frais sont supportés par la commune et le comité. L'archéologue fait don de ses honoraires pour les douze après-midi passées sur place et livre son rapport le 1er janvier 1899. L'étude des anciens plans cadastraux, la confrontation des traditions écrites ou orales, les déclarations des témoins oculaires interrogés par Naef, de même que le peuplier que feu le syndic Edouard Dapples avait fait planter pour marquer l'emplacement, donnaient des précieuses indications sur l'échafaud. Mais leur validité demande à être confirmée par des observations sur le terrain. Son terre-plein, formé par une

terrasse carrée soutenue par un mur maçonné et parementé en moellons irréguliers de un mètre de haut environ, était situé sur une butte déclinant vers un fossé circulaire. Il avait subsisté jusqu'au milieu de XIX$^{e}$ siècle, avant d'être démoli par l'ancien syndic de Chavannes, M. Menétrey qui en récupéra les matériaux pour une nouvelle construction. Aucun ossement ni objet n'avait alors été trouvé au centre du carré. Un escalier de quatre ou cinq marches donnait accès à la terrasse, selon les dires du syndic. Après la démolition du carré, la butte avait été aplanie pour être rendue à la culture. En 1892, Adrien Dériaz, membre de la Municipalité, avait procédé à des sondages qui l'avaient autorisé à recreuser l'ancien fossé. Les débris de maçonnerie mis au jour avaient été extraits et déposés dans la chapelle désaffectée de la Maladière. En se repérant d'après les bornes de la route et en analysant les plans cadastraux et les cartes des XVII$^{e}$ et XVIII$^{e}$ siècles, Dériaz avait fixé le centre du dispositif et établi les dimensions du carré. Pour en retrouver le tracé exact et vérifier ces données, Naef fait niveler le terrain compris à l'intérieur du cercle par couches horizontales. Comme prévu, il ne retrouve aucun élément de maçonnerie et doit se contenter des résultats de son enquête contradictoire; en revanche il obtient le tracé exact et complet du fossé, d'un diamètre légèrement différent de celui restitué en 1892. A partir de sa circonférence, il définit le centre puis les angles de l'échafaud. Les constats de Dériaz, appuyés par les dépositions des témoins, sont confirmés à quelques centimètres près. Aucune sépulture, qu'une tradition solidement ancrée localisait à proximité de l'échafaud, n'est découverte.

**... et du gibet**

L'ancienne documentation graphique situait le gibet près de l'échafaud et dès la fin du XVII$^{e}$ siècle lui conférait la forme d'un triangle pourvu de piliers aux angles. Par une fouille méthodique, Naef exhume les fondations du mur d'enceinte triangulaire, de neuf mètres environ de côté, et des trois colonnes (fig. 56).

Les murs de 70 cm de large sont constitués de moellons irréguliers alors que les bases de piliers sont appareillées en grandes assises de molasse. L'analyse du mode de construction, de la forme des piliers, des moulures et des pièces entreposées à la Maladière incitent l'archéologue à dater l'ouvrage du XVII$^{e}$ siècle. A l'intérieur de l'enceinte, il ne trouve que des ossements épars, jetés pêle-mêle vraisemblablement après la destruction du gibet à la Révolution; l'espace,

Fig. 56. Anonyme. Fouilles sur l'emplacement de l'ancien gibet à Vidy, automne 1898.
(MHL, collections photographiques)

suppose-t-il, a été ensuite nivelé à des fins agricoles. Les os sont soigneusement recueillis et mis en caisses dans la chapelle de la Maladière pour être soumis à un examen anthropologique dont les résultats s'annoncent d'emblée aléatoires. Aucun indice matériel, tel que partie métallique de costume, n'est mis au jour permetant d'identifier à coup sûr les vestiges du malheureux Davel; ceux-ci semblent condamnés à être définitivement confondus avec les restes d'indignes comparses. On ignore les conclusions de ce travail, ni même si le projet a pris corps.

Par l'étude comparative des plans anciens, Naef conclut à l'antériorité du gibet sur l'échafaud. Cette affirmation a été corroborée depuis lors par les recherches de Marcel Grandjean: un gibet a été établi sur le site en 1554, suivi en 1663 d'un échafaud.

**L'érection du monument**

Fort de ces résultats, Naef propose d'en conserver la mémoire car tous deux rappellent le supplice du martyr vaudois. Les fragments du gibet méritent à ses yeux d'être consolidés puis restaurés, par la surélévation de quelques centimètres des fondations existantes et le redressement des éléments des piliers à leurs emplacement primitifs. Une exploration complémentaire pourrait dévoiler de nouveaux matériaux. Le comité du Vieux-Lausanne semble acquis à cette proposition et disposé à s'occuper des travaux de conservation. L'architecte Rouge, responsable du chantier, est en revanche partisan de leur ensevelissement et du remblayage de la zone. Il saura imposer ses vues. Quant à l'échafaud, Naef en souhaite, sans grande illusion, la réfection tout en acceptant, sous réserve de quelques amendements, le projet retenu par le comité.

Dans les travaux qu'il va entreprendre, le comité s'engage à respecter l'état ancien des lieux, sans toutefois relever ni le gibet, ni l'échafaud mais en marquant leurs emplacements.

Le monument, conçu par Vuillermet, est érigé sous la direction de Rouge par Baud entrepreneur (fig. 57).

Le bloc erratique est dressé au sommet d'un tertre dont le revêtement gazonné cache les substructions

Fig. 57. Robert E. Chapallaz. Le monument Davel dans son site, début du XX$^{e}$ siècle. (Musée de l'Elysée)

Fig. 58. Anonyme. Inauguration du monument Davel à Vidy, 23 avril 1899.
(MHL, collections photographiques)

nécessaires, à l'ombre du peuplier déplacé de quelques mètres. Le fossé circulaire qui jadis séparait la foule de l'échafaud est indiqué.
Le dimanche 23 avril, le monument, jugé d'une simplicité émouvante, est inauguré en présence d'une nombreuse assistance, des milliers de personnes lit-on dans la presse, et des autorités politiques et judiciaires. Chants patriotiques, évocations historiques, éloges du héros, puis remise officielle du monument à la Ville de Lausanne, occupent une brève cérémonie qui «a été comme un touchant épilogue aux belles fêtes par lesquelles le canton a célébré son indépendance»[67](fig. 58).

**Réapparition de vestiges**

Lors de la restauration de la chapelle de la Maladière en 1980, d'énigmatiques blocs en molasse sont découverts dans un local du sous-sol; la perspicacité des archéologues jointe à l'étude attentive du rapport de Naef permet de les identifier à coup sûr comme les vestiges d'un des piliers du gibet. Les quatre pièces, trois éléments de fût et un couronnement, sont relevées avant d'être confiées au Musée militaire de Morges. En revanche, les ossements n'ont pas été retrouvés; ils avaient déjà quitté les lieux, peut-être transportés dans un laboratoire pour l'analyse anthropologique projetée au début du siècle, ou évacués en 1923 lors d'une première campagne de travaux dans la chapelle. Quelques pièces, recueillies par Vuillermet, sont entrées au Musée cantonal en 1922 mais ont disparu depuis lors. Quelle qu'ait été leur trajectoire, ces vestiges semblent être tous retournés dans les profondeurs secrètes de la terre.

# 14. La Porte de l'Est et l'enceinte romaine d'Avenches: des fouilles à la création d'une promenade archéologique

*Claire Huguenin*

Dès la fin du XVII[e] siècle, la cité d'Aventicum suscite quelque curiosité savante. Des trouvailles fortuites puis des premières fouilles systématiques mettent au jour un matériel sur lequel se penchent amateurs éclairés, érudits, autorités en quête d'une identité latine, mais aussi les inévitables chercheurs de trésors. Cet engouement pour les objets va bientôt se doubler d'un intérêt pour les monuments.

Si l'enceinte est représentée sur les premiers plans des géographes et des cartographes au début du XVIII[e] siècle, ce n'est que dans le *Mémoire abrégé et recueil de quelques antiquités de la Suisse* (1788) de l'architecte bernois Erasme Ritter qu'elle fait l'objet d'approche archéologique, au même titre d'ailleurs que les autres édifices du site (cf. fig. 5).

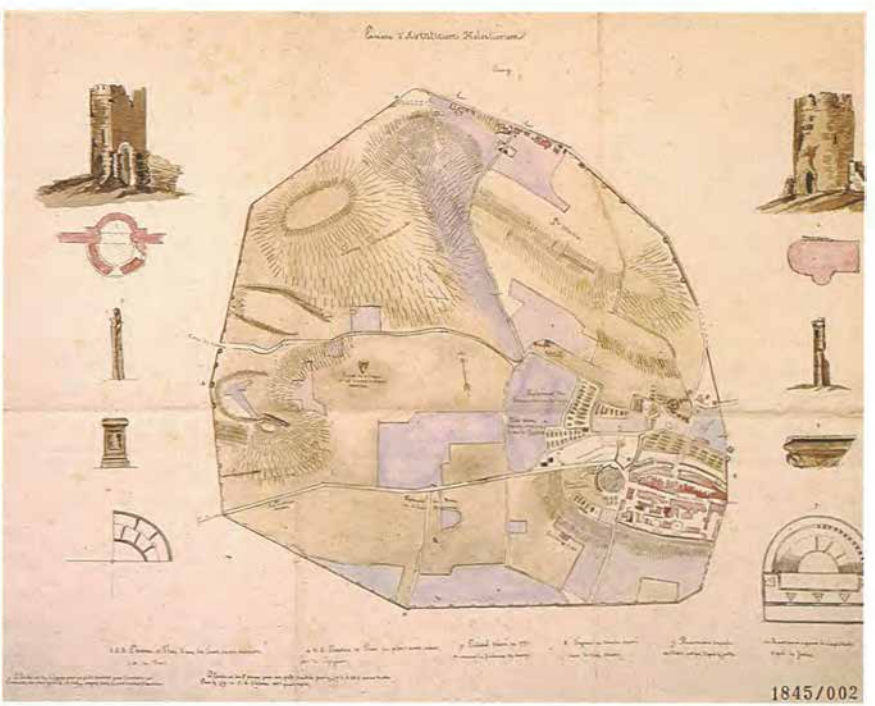


Fig. 59. Duvoisin. *Plan de l'enceinte d'Aventicum Helvetiorum*, 1845.
Aquarelle sur papier.
Dressé à la demande de François Rodolphe de Dompierre, premier conservateur du Musée romain d'Avenches, ce plan complète celui de Ritter. Une dizaine de tours semblent subsister. Les autres, dont on supposait l'existence, sont restituées. La Tornallaz est présentée dans son état avant sa restauration par de Dompierre en 1854-1856.
(MRA)

Fig. 60. Frédéric Boissonnas. Vue d'ensemble de la Porte de l'Est, après l'achèvement des travaux de la première campagne de 1897-1898. Des lignes de démarcation, signalées par des joints rouges, montrent les limites entre les anciennes et les nouvelles maçonneries. (Photo tirée de *ASA*, 1899)

Longue d'environ 6 km à l'origine, l'enceinte perd au fil du temps les quatre cinquièmes de ses murs. Après les premières dégradations du III^e^ siècle, liées aux invasions, elle tient lieu de carrière dès le Moyen Age. Dans cette région pauvre en pierres de construction, les blocs déjà appareillés et les dalles sont particulièrement prisés. Au XVIII^e^ siècle, les autorités bernoises adoptent des mesures de protection; un article de 1743 interdit de porter atteinte à l'enceinte sous peine d'amende. Au cours du siècle suivant, (fig. 59) commune et canton prennent des dispositions sans parvenir à enrayer l'exploitation des ruines, sinon à lui conférer un caractère illicite. Dans les années 1830 à 1840, des éléments architecturaux de la Porte de l'Est sont encore remployés pour la construction d'un pont. Seule l'action de Pro Aventico, fondée en 1885, puis l'arrêté de classement de 1899, mettront un frein au vandalisme.

### Les travaux de l'Association Pro Aventico

Les premières réfections de l'enceinte sont l'œuvre de la jeune association qui, en 1888, avait publié un plan topographique de l'ensemble. L'architecte lausannois Théophile van Muyden offre son concours. Entre 1893 et 1907, quatre tronçons sont remis en valeur. Le premier, «A la gare C.F.F.», est consolidé entre 1893 et 1897, à l'aide de mortier à la chaux lourde, de ciment et de moellons taillés. La seconde intervention, en trois étapes de 1898 à 1902, touche au secteur «La Maladaire», entre la route de Berne et la voie ferrée. Des consolidations massives, un recouvrement partiel de la crête avec du ciment coexistent avec une première tentative de restauration archéologique, supervisée par Naef. Cet essai, à vocation didactique, vise à rendre à un tronçon bien visible une part de sa monumentalité passée, en restituant par un fossé la largeur primitive du dispositif. Deux sections isolées au sud, dans le secteur «A la Vignette», en bordure de la route de Donatyre, sont renforcés en 1904 puis en 1907 seulement, la restauration du théâtre ayant absorbé dans l'intervalle les ressources de l'association. Ces travaux lourds ont comporté des maladresses; en 1898, d'aucuns iront jusqu'à regretter la chape en béton massive d'un blanc criard qui coiffe la crête du tronçon de la Maladaire et la prive de son charme de ruine pittoresque. Ils témoignent de conceptions et de

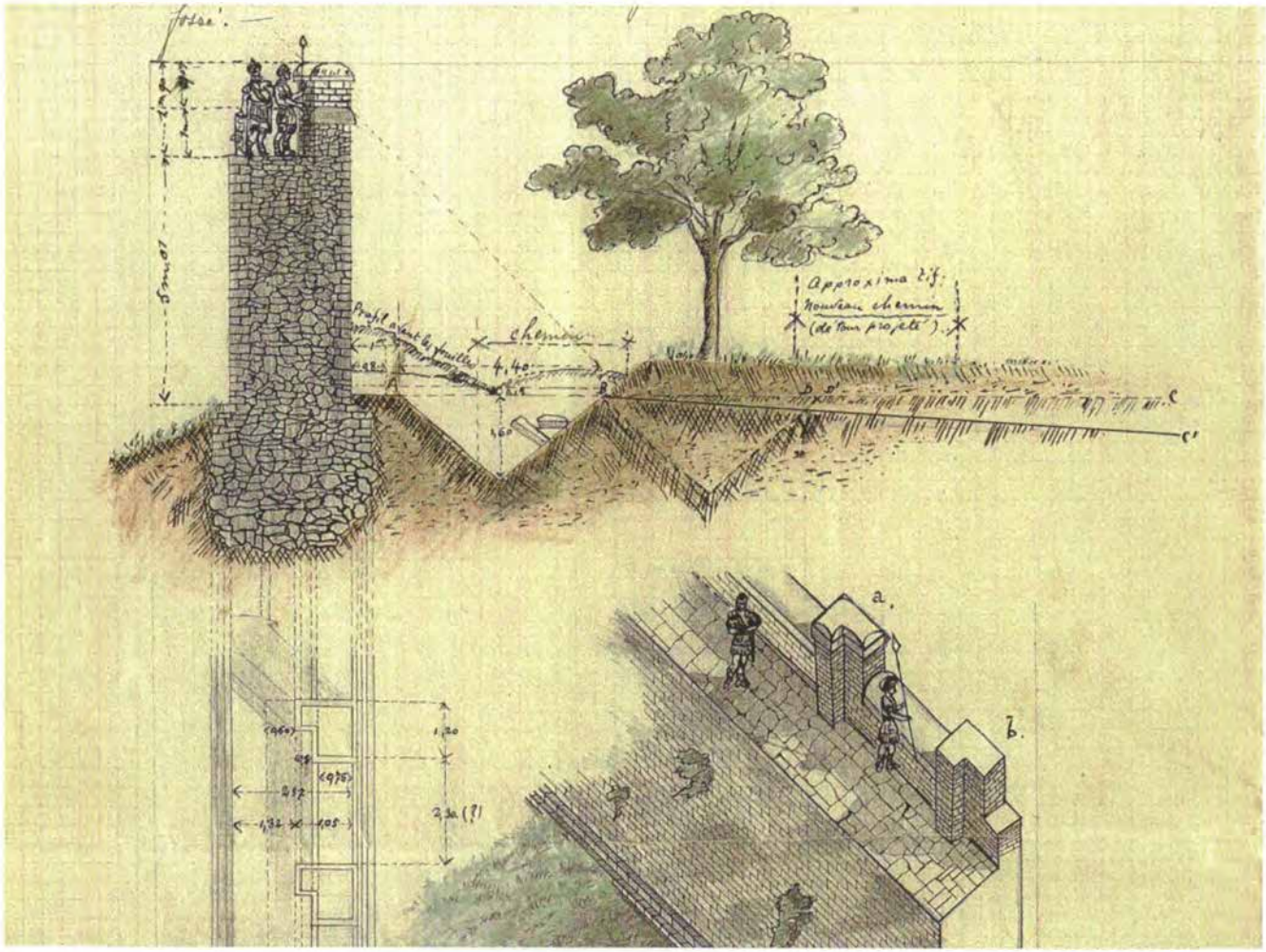


Fig. 61. Projet de reconstitution de la courtine entre la Porte de l'Est et La Tornallaz, 1907. Croquis issu du *Rapport sur les travaux de 1907 à l'Enceinte romaine entre la Porte de l'Est et la tour dite La Tornallaz à Avenches*, p. 4.
Crayons de couleur sur papier.
(MRA)

méthodes que Naef aura de la peine à accepter. Ils sont à l'origine d'un long conflit qui l'opposera à van Muyden, et expliquent peut-être pourquoi l'association s'est refusée, dans un premier temps, à collaborer à l'exploration et à la restauration du secteur de la Porte de l'Est.

## Fouilles de la Porte de l'Est

En 1897 Naef obtient de la commune, propriétaire, l'autorisation de fouiller la porte. Avec le concours financier des autorités communales, cantonales et fédérales, il va développer un vaste programme qui

s'étendra sur une quarantaine d'années. Jusqu'en 1900, l'archéologue genevois Jaques Mayor surveille les travaux adjugés à Philippe Senaud, entrepreneur à Avenches. Puis Naef prend le relais pendant quelques années.
Les résultats sont prometteurs: ils permettent de fixer le plan de cette construction monumentale, percée de trois passages, selon les premières interprétations de Naef, et flanquées de deux tours à l'extérieur, les raccords avec le mur d'enceinte, de même que le début du tracé de l'artère principale de la cité antique. Des consolidations urgentes et les premières réfections sont effectuées. Les fragments de murs, visibles au-dessus du sol ou simples substructions, sont ensuite surélevés d'une ou de plusieurs assises selon les emplacements. Cette opération participe d'un souci d'intelligibilité et de conservation (fig. 60).
Les tours saillantes sur le rempart, dégagées grâce au détournement de la route, sont remontées sur un plan polygonal à l'extérieur, au grand regret de l'opinion publique mais avec l'aval des spécialistes. Des indices archéologiques déterminent la hauteur de la réfection. Divers types de couvertures – chapes en ciment jugées après coup très laides et trop fragiles ou maçonnerie en dos d'âne – protègent les crêtes. Par la suite, certains tronçons recevront un traitement paysager: le sommet des murs est aménagé en bacs à fleurs et à gazon, pourvu d'un système d'évacuation des eaux.

**Prolongement du chantier en direction de La Tornallaz**

Satisfait de la tournure des événements, Naef se propose en 1905 de poursuivre le chantier au nord, jusqu'à la tour de La Tornallaz, adossée à la muraille, dernier vestige quoique fortement remanié de l'antique dispositif. Il projette de fixer le tracé complet de l'enceinte, de localiser et de dénombrer tours et portes puis de signaler tous ces points forts par de solides piliers visibles de loin. Dans l'immédiat, seule la première partie du projet est mise à exécution. La courtine et La Tornallaz sont explorées et relevées par Otto Schmid, collaborateur de Naef à Chillon, dans le but clairement avoué de restaurer ce secteur bien conservé pour le présenter comme modèle. Dès 1906, Naef lui consacre une part importante de son budget et obtient une subvention fédérale conséquente pour ces travaux et le rachat des terrains nécessaires à leur réalisation. La découverte dans le fossé extérieur, où ils avaient été volontairement jetés, de créneaux, de merlons et de dalles de recouvrement laisse entrevoir la possibilité de reconstituer le profil du parapet dont seule la hauteur demeure hypothétique. L'intérêt de Naef se focalise dès lors sur l'antique crénelage. S'il écarte l'idée d'une restitution générale pour des raisons financières et déontologiques, il caresse déjà le projet d'en rétablir un fragment, à proximité de La Tornallaz qui, selon son usage ancien, donnait accès au chemin de ronde (fig. 61).
Les murs de la courtine sont remontés jusqu'au niveau plausible de l'ancien chemin de ronde, indiqué par une empreinte de dalle reconnue près de La Tornallaz. Les amorces d'une tour intermédiaire, récemment mise au jour, sont consolidées. La Tornallaz, fouillée au niveau du sol et à l'extérieur, est partiellement relevée, avant d'être soumise à une enquête méthodique à partir de 1913.
Dès 1916, la direction du chantier est confiée à l'architecte payernois et futur archéologue cantonal, Louis Bosset, sous le contrôle de Naef. Les travaux de restauration vont peu à peu l'emporter sur l'exploration. Des fouilles complémentaires à la Porte de l'Est apportent des corrections aux premières interprétations. Ainsi, le plan de la porte est modifié par la mise au jour des vestiges d'un pilier central au milieu de la façade. Force est d'admettre l'existence d'une porte à quatre passages qui sera immédiatement signalée sur le terrain. Bosset propose un essai de restitution des façades intérieure et extérieure, fondé sur la porte de St-André à Autun, elle-même restaurée par Viollet-le-Duc (fig. 62).
Les murs et les passages secondaires sont plus largement remontés et un belvédère est aménagé dans la tour extérieure sud. Une portion du crénelage et du chemin de ronde est reconstruite. La Tornallaz, trop bouleversée par ses nombreux remaniements jusqu'au

milieu du XIXe siècle pour avoir pu répondre aux attentes des chercheurs, est rendue arbitrairement à la fonction de belvédère qui l'avait préservée de la destruction au Moyen Age: une porte d'entrée dont la forme primitive n'a pu être prouvée et un escalier intérieur en chêne – identique au modèle conçu pour Chillon – sont restitués; le couronnement des murs est consolidé et recouvert d'une plate-forme sommitale. Deux tronçons dans le prolongement septentrional et méridional de La Tornallaz et de la Porte de l'Est sont fouillés et restaurés et les murs des tours fortifiées, redressés.

**La création d'un parcours archéologique**

Le chantier de la Porte de l'Est a été conduit avec méthode. Le secteur a été méticuleusement fouillé et documenté. A chaque étape, le plan des maçonneries est relevé, des photographies rendent compte des travaux. Puis des restaurations partielles ou des restitutions, fondées le plus souvent sur des indices solides, ont cherché à mettre en valeur les vestiges. Diverses opérations témoignent d'intentions hautement didactiques. Ainsi, le noyau central du mur d'enceinte est aménagé de manière à rester visible (fig. 63).

Les maçonneries nouvelles, faites de moellons rectangulaires disposés en assises régulières, sont séparées des anciennes par un témoin matériel, rang de briques ou mortier de jointoyage de différentes couleurs; ce procédé de démarcation, à l'œuvre dès les premières réfections de 1898, est novateur. Promu par Naef, il prend le contre-pied des tromperies archéologiques chères à son époque. Des sigles conventionnels et des marques sont gravés dans le même but sur les nouveaux blocs. Par souci pédagogique, des plans d'orientation facilitent la lecture du site. Ce secteur constitue l'un des points forts de la promenade archéologique que Naef avait projeté d'établir sur l'ensemble de l'enceinte. Il appartiendra à Bosset de réaliser cette ambition dès les années vingt, par des fouilles de repérage sur les quelque six kilomètres de rempart et qui contribueront à fixer la topographie aventicienne. Quelques tours sont alors signalées par des poteaux surmontés d'un chapiteau crénelé. En revanche, les bornes prévues par Naef pour marquer les angles du périmètre ne verront pas le jour.

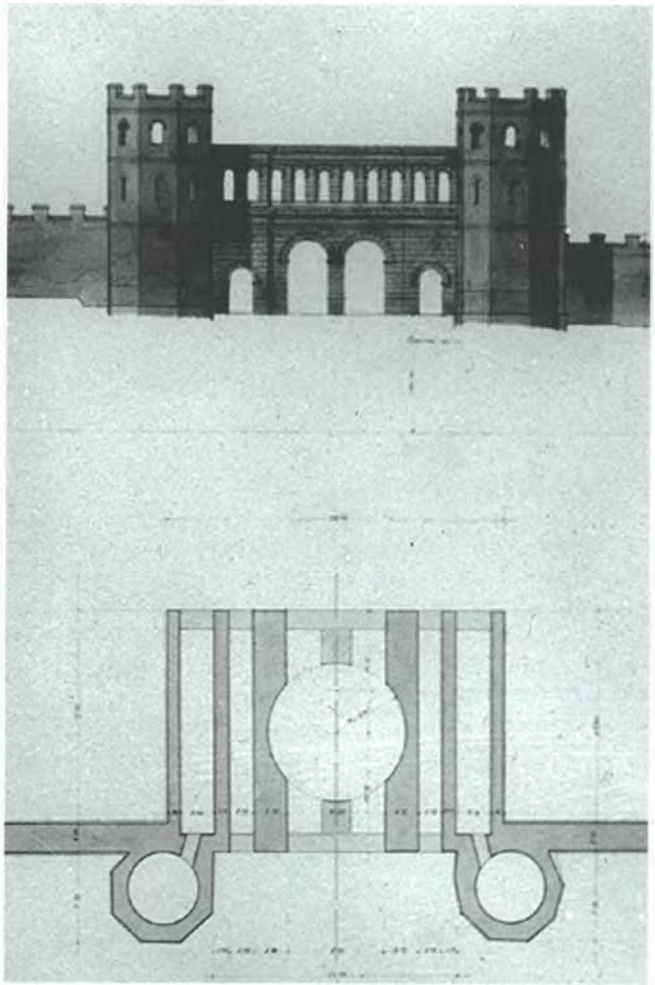

Fig. 62. Louis Bosset. *Aventicum. La Porte de l'Est. Essai de restauration*, 1917.
Plan, élévation.
Détail d'une héliographie.
(MRA)

Fig. 63. Anonyme. La Tornallaz et le mur d'enceinte à l'intérieur, 20 septembre 1927. Une baie cintrée est aménagée pour laisser visible le noyau central du mur romain. (MRA)

**Un bilan en demi-teintes**

A la lumière de recherches récentes, le bilan de cette entreprise audacieuse paraît globalement positif, bien que certains détracteurs ne se soient fait faute à l'époque de jouer sur les mots et de déclarer, à la suite de Philippe Godet qui l'avait surnommé «l'homme *naefaste*», que ce dernier avait «refait l'enceinte d'Avenches tout *battant-naef*[68].»

Actuellement la restitution d'une porte à quatre passages demeure crédible, de même que le dessin des façades proposé par Bosset. La datation avancée par Naef pour la construction de l'enceinte, à savoir l'époque flavienne, a été corroborée en 1982-1983 par l'analyse dendrochronologique; les pieux de chêne sont issus d'arbres abattus en 72 et 77. Nombre d'observations ont trouvé confirmation. En revanche l'exploration de l'ensemble du périmètre se révèle aujourd'hui d'une utilité plus topographique qu'archéologique. Elle a depuis lors été complétée de manière décisive. Et comme trop souvent, ni Naef ni Bosset n'ont publié la synthèse de leurs recherches. Ils nous privent d'une part de leurs acquis, restés à l'état brut de documents de travail, difficilement exploitables actuellement. Et une nouvelle exploration des zones déjà fouillées ne saurait guère, au vu des méthodes employées jadis, venir combler ces lacunes.

# 15. Le Portail Montfalcon de la cathédrale de Lausanne: controverse autour d'une reconstruction

*Claire Huguenin*

Erigé dès 1515, le portail Montfalcon fait partie du programme de remaniements engagé par l'évêque Aymon de Montfalcon dans la partie occidentale de la cathédrale. Il est venu masquer l'entrée ouverte du XIII^e siècle, jusqu'alors séparée de la nef par le passage de la «grande travée» dont le prélat avait ordonné la fermeture et l'incorporation à la nef dix ans auparavant. A la veille de la Réforme, les travaux, dirigés dès 1517 par son neveu et successeur Sébastien de Montfalcon, n'étaient pas encore achevés. Malgré une importante réfection qui, entre 1768 et 1774, en avait ravivé l'éclat et apporté quelques compléments, le portail présentait un siècle plus tard des signes de décrépitude avancée (fig. 64).

**Les options fondamentales**

Bien qu'il considère la «porte d'un assez mauvais style; mais très chargée de profils et de sculptures»[69], Viollet-le-Duc en envisage la réfection avec l'ensemble de la façade. Il produit en 1879 un devis sommaire pour une opération qui, à ses yeux, prendra place au terme du programme général de restauration de la cathédrale. Deux ans plus tard, une commission d'expertise confirme cet ordre et prescrit quelques mesures de protection provisoire. Mais le comité de restauration, attaché au financement des travaux de nature artistique, nourrit d'autres ambitions. Il confie à Charles Assinare, élève à l'Ecole des Beaux-Arts et neveu d'Henri Assinare – l'ancien collaborateur de Viollet-le-Duc devenu architecte de la cathédrale – le soin de relever les sculptures et à l'oncle, celui d'élaborer un projet de réfection. En 1888, Assinare présente ses intentions, combinaison d'éléments existants et de constructions neuves, dont la création d'une luxuriante porte dans le style du XV^e siècle et d'un trumeau central orné d'une statue de la Vierge largement inspirés d'un dessin de Viollet-le-Duc (fig. 65).

Le comité réunit un collège international d'experts réputés: Rahn, Geymüller et Burnat, le sculpteur veveysan Doret mais encore Beyer, architecte du dôme d'Ulm, et Boeswillwald, inspecteur des monuments historiques de France. A l'unanimité et sans justification, ils admettent le principe d'une reconstruction fidèle à l'original, à l'instar des autorités politiques favorables à l'opération. Ce choix peut surprendre. Mais le comité entend sans équivoque mener une restauration artistique, conformément au but qu'il poursuit partout ailleurs dans la cathédrale; il n'a certainement pas donné à ses invités l'occasion de discuter les fondements de la démarche. L'état de dégradation et d'inachèvement du portail semble exclure tout autre parti. Seule la fenêtre pourrait être conservée. Dès lors les experts ne peuvent que délibérer sur l'opportunité de copier tel élément, jugé étranger ou non à la disposition primitive, sur l'étendue à apporter aux compléments et sur le choix des modèles ou des thèmes iconographiques à retenir pour les adjonctions. Geymüller intervient sur plusieurs points pour préserver l'image du portail et déposer les sculptures

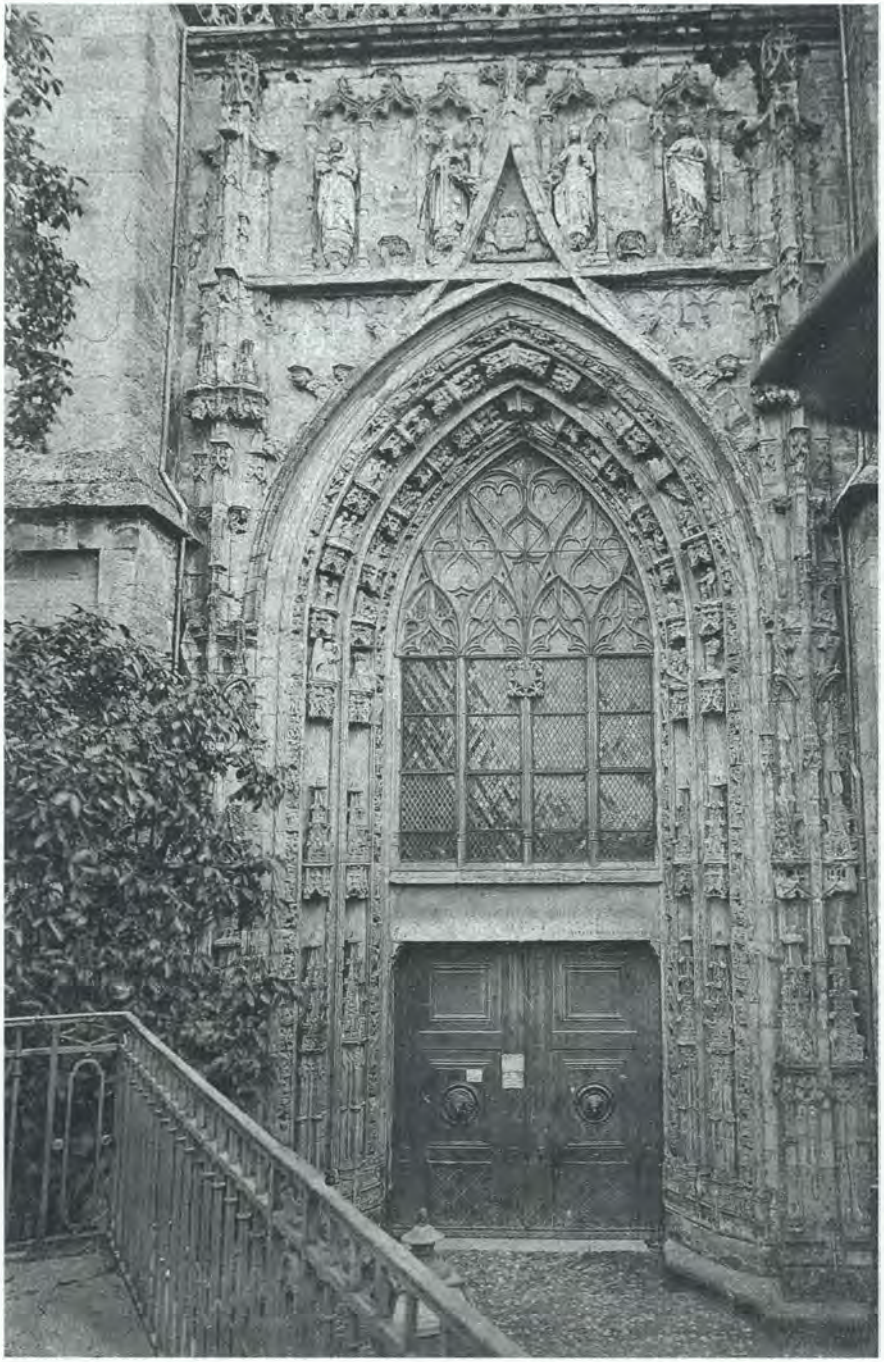

Fig. 64. Anonyme. Portail Montfalcon avant restauration, vers 1875.
(ACV, ACaL)

en bon état dans un musée. Il démontre que le linteau original était un bloc monolithe dépourvu de trumeau central mais ne parvient pas à convaincre ses collègues, de surcroît divisés entre eux. La commission demande à Assinare d'amender sérieusement son projet de porte et laisse entrevoir les réticences probables que va susciter une représentation de la Vierge en pays protestant. Elle insiste néanmoins sur l'exécution fidèle des copies et recommande la plus grande prudence. Elle se penche sur le choix d'un matériau de remplacement compatible esthétiquement avec la molasse environnante, résistant et maniable.

**Les premiers travaux**

Malgré ces incertitudes, le comité va de l'avant et confie à Raphaël Lugeon, fils du sculpteur vaudois David Lugeon et jeune lauréat de l'Ecole nationale des Arts décoratifs de Paris, la tâche de mouler figures et ornements. Il poursuit ses recherches sur les matériaux, fait analyser des échantillons avant de sélectionner la pierre de Lens pour la sculpture et le marbre de Colombey pour les soubassements. Les travaux de maçonnerie, en sous-œuvre, commencent dès l'automne 1892. Assise après assise, le portail est démoli puis remonté tandis que les contreforts adjacents, posés sur de nouveaux soubassements, sont restaurés par placage de parements neufs contre les maçonneries anciennes. Les sculpteurs de leur côté travaillent en atelier aux moulages des pièces et aux modelages des parties à reconstituer (fig. 66) ou, pendant la bonne saison, procèdent aux finitions sur place (fig. 67).

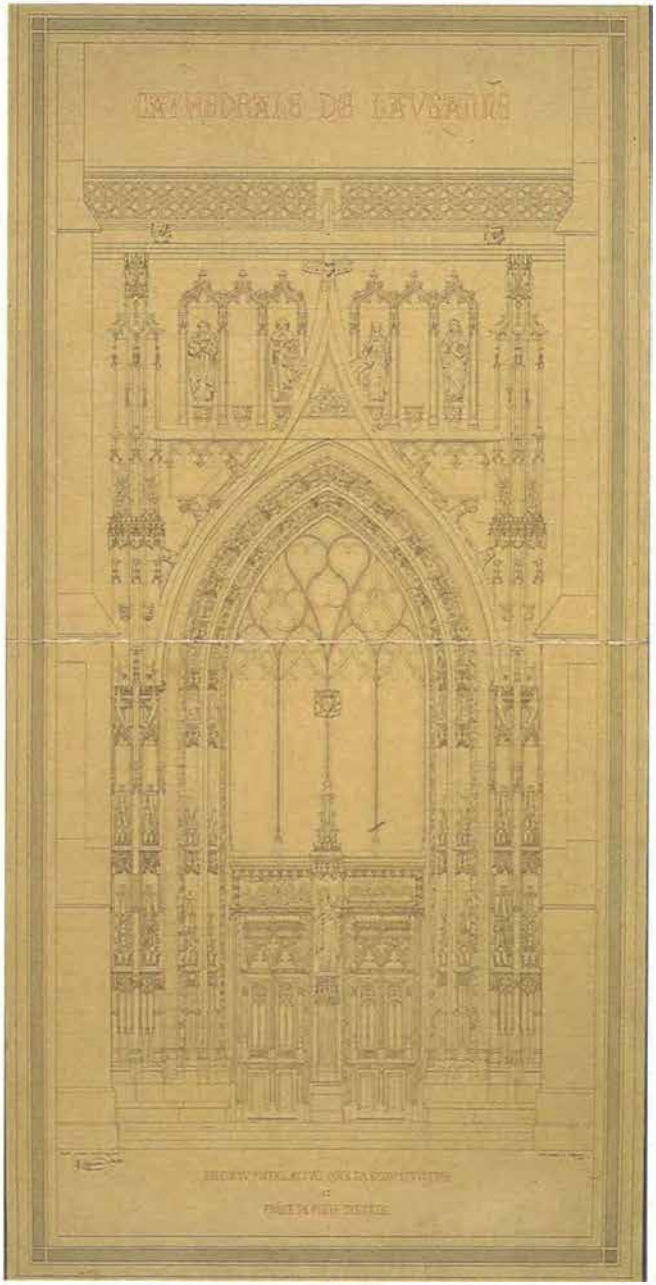

Fig. 65. Henri et Charles Assinare. *Cathédrale de Lausanne. Relevé du portail actuel et projet de porte d'entrée,* 1887.
Relevé par C. Assinare et projet de portes par H. Assinare.
Encre sur papier.
(ACV, ACaL)

Fig. 66. Raphaël Lugeon. La Sibylle Agrippa, statuette de l'ébrasement droit du portail Montfalcon.
Moulage de l'original et reconstitution.
Plâtre.
(SB-DINF)

**La question du linteau et la remise en cause du projet**

En 1894, le chantier atteint le niveau du linteau. Une commission d'examen entièrement renouvelée, à l'exception de Burnat, est nommée. Elle regroupe Châtelain, van Muyden et Naef, et Effmann, professeur d'histoire de l'art à l'Université de Fribourg. La question de la forme et de la datation du linteau est au cœur du problème. Le type de la future porte en dépend. Les experts s'accordent à reconnaître que la disposition actuelle à linteau droit répond au plan primitif. Puis ils sont invités à exposer en toute liberté leur opinion sur l'entreprise. S'emparant d'une offre aussi aimable qu'imprudente, ils proclament leur profond désaccord. Van Muyden, qui avait déjà mis le feu aux poudres en 1891 par voie de la presse, déplore l'effort consenti à restaurer de «pareilles bagatelles», alors que d'autres éléments de grande qualité artistique exigeraient de prompts traitements, ajournés faute de ressources suffisantes. Naef partage son point de vue, tout en reconnaissant une certaine valeur aux sculptures du XVI[e] siècle. Châtelain, pour qui le portail ne mérite pas les frais d'une réfection complète, aurait préféré sa conservation en l'état. Partisans implicites d'une hiérarchie des styles fondée sur leur ancienneté, ils affichent leur préférence pour l'art du XIII[e] siècle et regrettent tous cet écran placé devant un majestueux dispositif qui ne demanderait qu'à être démasqué et restauré. Tout en rendant hommage au travail consciencieux d'Assinare, ils relèvent des insuffisances dans la documentation de l'état avant travaux. Mais ils n'ont qu'un rôle consultatif, ils en sont parfaitement conscients; l'opération est déjà engagée, avec le soutien déterminé du comité et des autorités. Cela n'empêche pas certains, Naef en tête, de tenter d'enrayer le processus. Ils adressent en haut lieu une pétition appuyée par les signatures des membres de la commission de 1888 – Rahn, Geymüller et Boeswillwald –, de personnalités lausannoises et du peintre Biéler. Ils demandent l'interruption du chantier pour pouvoir étudier le rétablissement éventuel de l'entrée du XIII[e] siècle et proposent la réédification du portail Montfalcon en un nouvel endroit à l'abri des intempéries. Cette démarche est vaine. Même lorsque l'entrée primitive se dévoilera en

son entier en 1897 au cours du chantier, les spécialistes devront se contenter d'une reconstitution sur papier.

### Des négociations difficiles

En 1898, des membres des premières commissions – Châtelain, Naef, Burnat, Rahn – et l'inspecteur général des monuments historiques de France, Lucien Magne, nouveau venu dans le cénacle romand, se retrouvent dans la nouvelle Commission technique permanente de la cathédrale pour reprendre le combat. Magne découvre l'édifice et ne cache pas sa stupeur face aux principes et aux procédés adoptés pour le restaurer. Il condamne cette propension à tout refaire à neuf sans plan d'ensemble, la réfection des parements par placage, méthode destructrice pour la substance originale même saine, et la pratique des moulages, interdite en France, nuisible aux originaux. Dès la première séance, la jeune commission relève de graves défauts tels l'absence d'exploration archéologique préalable au projet, une documentation lacunaire et des maladresses d'exécution. Les recommandations des anciens experts ont été superbement ignorées. Un dialogue laborieux s'instaure entre la commission et Assinare, bientôt interrompu par la mort de ce dernier. En réponse à l'obstination de la commission, fermement attachée à la remise en place de la fenêtre originale, l'architecte développe au fil des débats une argumentation de plus en plus douteuse: la fenêtre ancienne n'était pas dans l'axe, elle contient des éléments défectueux, le vide créé dans le nouveau portail, établi sur la base de relevés incomplets, ne correspond plus à celui de la baie originale. Il finira par céder mais cette victoire sera de courte durée, puisqu'en 1906 le Conseil d'Etat la condamnera définitivement au profit d'un fac-similé. Avec Jules Simon, nommé à la direction du chantier au cours de l'été 1899, les rapports sont plus aisés. Soucieux de calmer l'impatience du public, Simon souhaite achever les travaux cette année. Mais le point le plus délicat à traiter, celui de la forme de la future porte, n'est pas encore résolu. La commission suggère de laisser l'ouverture

Fig. 67. John Curchod. Le portail Montfalcon en cours de travaux, 1898.
Les figurines sont sculptées sur place, sur la base du modèle en plâtre accroché à proximité.
(ACV, ACaL)

Fig. 68. Anonyme. Partie ouest du portail Montfalcon.
Les statues du piédroit représentent, de gauche à droite, Ernest Burnat en prophète Jérémie, Viollet-le-Duc en roi David, David Lugeon en Esaïe et le tailleur de pierre Louis Blanc en Ezéchiel.
(ACV, ACaL)

béante pour avoir vue simultanément sur les éléments les plus significatifs des deux dispositions anciennes, portail du XIII[e] siècle et portail Montfalcon. Cette solution permettrait d'évacuer un problème épineux. Le Conseil d'Etat oppose son veto alléguant le manque de proposition convenable pour fermer la cathédrale à l'occident.
L'architecte et les experts se remettent à l'ouvrage, multiplient les points de vue, comparaisons à l'appui, sur la forme et le décor à donner au futur linteau, l'absence ou la présence d'un trumeau, et ayant admis la création d'un support central, sur l'aspect à conférer au dais qui surmontera la statue adossée audit pilier. En 1905, la découverte de documents d'archives relatifs à la construction du portail et de nouveaux sondages mettent un frein à ces spéculations et excluent définitivement l'hypothèse du trumeau. La justesse des vues de Geymüller, par ailleurs membre de la Commission technique depuis 1902, est confirmée. Malgré ces arguments décisifs, la commission, intéressée avant tout à défendre sa proposition d'arcade ouverte, ne résiste que mollement à la création d'un support simple. En 1906, la décision du Conseil d'Etat tombe: la partie inférieure sera fermée dans la ligne des projets conçus par Assinare et Lugeon tandis que la partie supérieure accueillera une copie de l'ancienne fenêtre. Vaincue sur toute la ligne, la Commission technique décline toute responsabilité et dès lors se place en retrait, absorbée il est vrai par un nouveau sujet d'inquiétude, la réfection du pignon sud du transept. Elle n'intervient plus que dans l'élaboration des nouvelles portes en bois, dessinées par le successeur de Simon, l'architecte cantonal Eugène Bron.

## La création des statues

Ces hésitations et controverses, focalisées sur un point précis, n'entravent pas l'activité du sculpteur Lugeon. A l'abri de la polémique, il continue ses reconstitutions pour les sculptures des voussures et, grâce au soutien financier inconditionnel du comité de restauration et l'aval des anciennes commissions d'expertises, il enrichit progressivement le programme initial de statues.

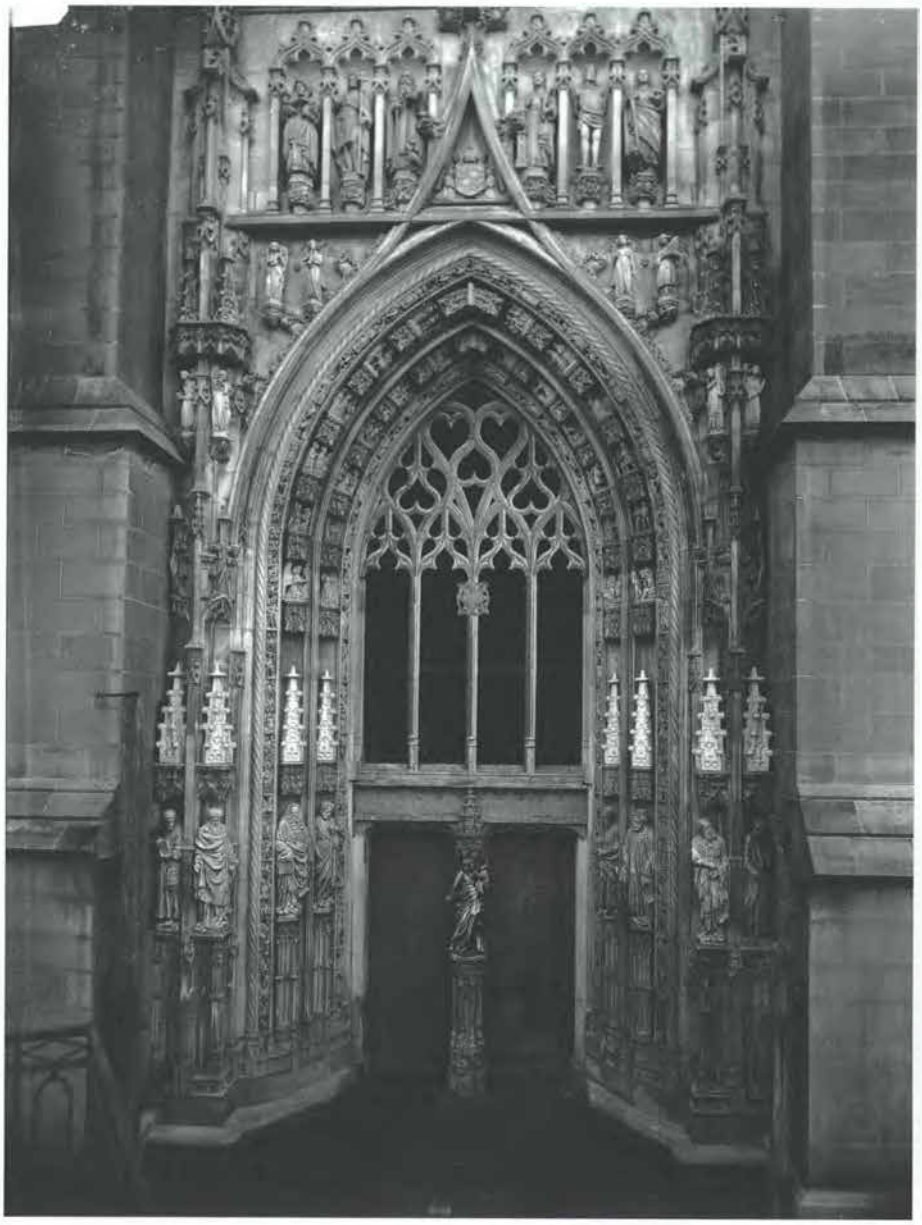

Fig. 69. Paul Vionnet. Le portail Montfalcon, 5 mars 1906.
La maquette de la statue de la Vierge, réalisée par Raphaël Lugeon, est présentée au trumeau.
(Musée de l'Elysée)

En juillet 1899 déjà, les saints et saintes, copies des pièces existantes et adjonctions, sont logés dans les niches ménagées au sommet du portail. A la fin de 1900, les huit anges musiciens, créations modernes destinées aux consoles de part et d'autre des voussures, sont approuvés pour leur traitement simple, leur variété et leur conformité au caractère de l'ensemble. Seul le choix des statues appelées à meubler les niches inférieures dans l'ébrasement de la porte, suscite quelques discussions. Les experts n'admettent pas à l'unanimité la nécessité de reproduire les pyramidions, jugés comme des pis-aller hâtifs et temporaires du XVIe siècle, placés juste avant l'arrivée des Bernois; ils hésitent, exemples et contre-exemples à l'appui, sur la manière d'agencer pyramidions et figures éventuelles, sur le nombre d'éléments à produire, avant de trouver la combinaison adéquate. Lugeon suggère la représentation de prophètes; ce thème est agréé. Il a dû prendre personnellement l'initiative de conférer à ces statues les traits de personnalités ayant œuvré à la restauration de la cathédrale, Viollet-le-Duc, Simon, Magne et Burnat, son père David Lugeon, un de ses ouvriers, Louis Blanc et lui-même (fig. 68).

Séduite par les capacités techniques du sculpteur, la commission se contente d'énoncer quelques avis esthétiques, sans se soucier de la sélection des modèles ou de la cohérence stylistique de l'ensemble; elle accepte par exemple, sans grandes modifications, la figure de Moïse, copie du fameux Moïse de Claus Sluter de la fin du XIVe siècle qui a donné son nom au puits de la Chartreuse de Champmol près de Dijon.
Pour le trumeau, la commission ratifie le choix iconographique, suggéré déjà par Assinare. Une image de Notre-Dame, à qui la cathédrale est consacrée, lui semble d'autant mieux appropriée qu'«une statue de femme aura du reste l'avantage d'être plus gracieuse et de mieux décorer le trumeau central»[70]. C'est ignorer la susceptibilité protestante, qui y voit le retour du papisme. La pose d'une maquette en 1906 suscite un tel tollé que le Conseil d'Etat fait interdire la statue (fig. 69).

De son propre chef, Lugeon réalise en 1909 une nouvelle figure féminine, une allégorie de l'Evangile surmontant l'Hérésie. Considérée par une presse unanime comme une des plus belles œuvres du sculpteur, la maquette pourtant ne quittera pas l'atelier par crainte des réactions du corps pastoral, hostile à toute représentation pouvant être confondue avec la Vierge. La question perdra peu à peu son actualité et le trumeau reste inachevé.

**Vulgaire pastiche ou chef-d'œuvre?**

Au terme de l'entreprise, Magne dénonce la démarche qui «transforme peu à peu la Cathédrale de Lausanne en un pastiche dépourvu d'intérêt artistique et historique»[71]. Geymüller, inlassable pourfendeur de Viollet-le-Duc et de l'influence que le Français continue d'exercer sur le comité et le public lausannois, renchérit: «L'extérieur de la Cathédrale a cessé en grande partie, d'être un monument historique. Elle est devenue un édifice semi-moderne, dû à MM. Viollet-le-Duc, Assinare et Lugeon (fils)»[72]. Ces propos détonnent dans le concert de louanges qui salue la fin des travaux, en mars 1909, à l'occasion de la cérémonie d'assermentation des autorités. Cette réalisation est perçue comme un chef-d'œuvre de poésie et d'harmonie sculpturale, qui a enfin permis l'achèvement de l'œuvre des Montfalcon. Lugeon n'est pas resté insensible aux attaques. Il jugera encore utile d'y répondre trente ans plus tard, estimant avoir fait l'objet de critiques non point à cause du procédé mais en raison d'une méconnaissance et d'une insensibilité au style gothique flamboyant dont il prétend avoir servi la cause. Aujourd'hui, ce que Naef qualifait encore en 1923 de «savante tromperie archéologique»[73] figure sans conteste au rang des pastiches, charmants ou détestables selon les goûts; elle est un témoignage sigificatif d'une opération controversée, menée avec pragmatisme, et au cours de laquelle, dans les deux clans en présence, les questions de sensibilité artistique l'ont souvent emporté sur la rigueur de l'analyse.

# 16. La restauration de la façade sud de l'église Saint-François de Lausanne: un affrontement théorique

*Claire Huguenin*

Dès la seconde moitié du XIX^e siècle, des spécialistes réputés s'étaient penchés sur l'église de l'ancien couvent franciscain, érigée au XIII^e siècle, modifiée aux XIV^e et XV^e siècles. Jean Daniel Blavignac, Louis Joël, Henri Boisot s'étaient occupés des faces septentrionale et occidentale; Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc, Georges Rouge, Louis Maget s'étaient prononcés sur sa solidité et plus récemment Henri de Geymüller l'avait disséquée dans une étude archéologique fouillée. A la fin du XIX^e siècle, le clocher était en chantier. Seule la façade sud de l'église et la place adjacente, occupée jusqu'à la Réforme par les bâtiments conventuels et un cloître, étaient encore encombrées par les ultimes vestiges du couvent convertis en locaux utilitaires, des hangars à l'usage de la poste (fig. 70) et, dans la partie la plus méridionale, des hôtels particuliers des XVIII^e et XIX^e siècles. Cette zone longtemps délaissée ne va pas résister à la transformation de la place, appelée à devenir un important carrefour urbain et à accueillir sur son front sud la nouvelle poste puis la Banque Cantonale Vaudoise. A la fin du XIX^e siècle, les autorités communales sont contraintes d'intervenir.

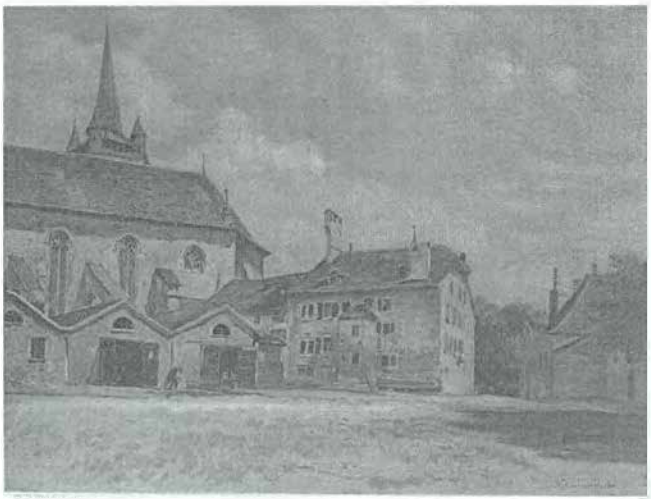

Fig. 70. Charles Vuillermet. *Derrière l'église St-François*, 1891.
Aquarelle sur papier lithographiée et publiée par A. Denéréaz-Spengler, Lausanne.
La place est occupée par les remises des postes et par les constructions sises à l'emplacement de l'aile orientale du couvent: contiguë à l'église, une partie de l'ancienne salle capitulaire et dans son prolongement, la maison Clavel de Brenles. Ces constructions disparaîtront en 1895-1896.

## Les cinq projets de van Muyden

Après accord entre les parties intéressées – Régie fédérale des postes et Municipalité – les bâtiments indésirables disparaissent progressivement dès 1895 dans l'indifférence quasi générale; deux ans plus tard, la façade sud se dévoile dans toute son étendue. Aux yeux des contemporains, elle ne présente aucune valeur artistique; défigurée par ses remaniements successifs, elle est d'une laideur et d'une monotonie inacceptables avec ses arcs-boutants difformes et mal conçus. Elle n'offre qu'un intérêt archéologique (fig. 71).

Fig. 71. Edmond Bornand. Face sud du temple, après la démolition des hangars des postes et avant la construction du kiosque des tramways, 1896.
La façade sud est dégagée à l'exception, à l'ouest, des dépendances du poste de police et, à l'est, de la sacristie, édicule en bois posé sur le mur nord de l'ancienne salle capitulaire. Ces éléments disparaîtront en 1901.
(MHL, collections photograpiques)

Théophile van Muyden, chargé de la restauration du clocher, conçoit en 1896 deux projets luxuriants vite abandonnés pour des raisons pratiques; ses deux annexes saillantes, réservées aux dépendances du poste de police et à la paroisse, sont trop encombrantes. En septembre 1897, il livre une troisième étude, le projet N° III, moins envahissant et conforme au nouveau programme (fig. 72).

Van Muyden n'hésite pas à modifier profondément la façade par l'adjonction de créations, conçues par analogie avec des éléments existants, et par l'uniformisation des parties conservées. Le projet est favorablement accueilli car il évoque admirablement, dit-on, le souvenir d'un état ancien et perdu à tout jamais.

Par prudence, van Muyden sollicite l'avis de deux collègues expérimentés, le Neuchâtelois Léo Châtelain et le Veveysan Maurice Wirz. Moyennant quelques réserves, les experts en reconnaissent les qualités mais demandent une variante plus respectueuse de l'état actuel. Van Muyden fournit aussitôt le projet no IV, basé sur le principe de la conservation, enrichi de quelques innovations. Il en déconseille vivement l'adoption. Forte de ces assurances, la Municipalité obtient du Conseil communal, en novembre 1897, un accord de principe pour le projet N° III. Puis elle semble oublier l'afffaire. Huit mois plus tard, elle est sommée de sortir de son inexplicable léthargie. On lui reproche cette façade hideuse, affichée au grand jour en un endroit fréquenté, péjudiciable à l'image de la ville. Des conseillers demandent la démolition du temple, vu sa caducité et le coût probable des travaux; ils réclament l'étude d'une nouvelle construction sur un terrain vierge. Quelques-uns sont partisans de

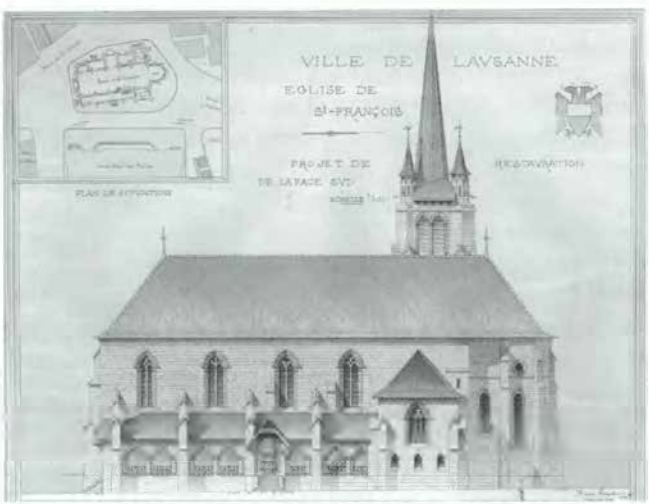


Fig. 72. Théophile van Muyden, *Eglise de St-François. Projet de restauration de la façade Sud,* septembre 1897.
Pour ses adjonctions, van Muyden s'inspire des éléments existants dans l'édifice: l'annexe fait référence à la chapelle de Billens, le porche, à l'entrée bernoise au nord; la galerie reprend des motifs du cloître récemment détruit. La forme des baies et des contreforts est unifiée.
(ACV, AMH)

la conservation du clocher en cours de réfection. D'autres enfin défendent l'édifice dans sa globalité en raison des sommes considérables déjà engagées pour sa restauration, de ses qualités esthétiques, de son incontestable utilité et de l'attachement des Lausannois à leur église. Puis un changement de Municipalité confère un nouveau tour au projet. Craignant l'encombrement sur la place et des dépenses excessives, elle charge van Muyden d'étudier une version simplifiée, sans galerie ni annexes. L'architecte remet en novembre 1898 le projet N° V qu'il désapprouve, vu son faible intérêt financier, esthétique et pratique (fig. 73).
Il suggère de ne pas lui donner suite et confirme sa préférence au plan de septembre 1897.

**Des conflits de doctrine**

En février 1899, van Muyden présente les projets définitifs et les devis respectifs pour les deux solutions retenues, les dessins N° III et N° V. Les autorités s'apprêtent à déposer le préavis municipal lorsque, ayant eu vent de l'affaire par la presse, Albert Naef intervient. Il propose au Département de l'instruction publique et des cultes le classement immédiat de l'église, pour obliger la ville à lui soumettre ses vues avant exécution. Inquiet, le syndic se tourne vers Naef et l'architecte Charles Melley.
Naef réagit aussitôt, sans consulter van Muyden. Il condamne l'absence des études préliminaires indispensables à l'élaboration du projet, à savoir l'exploration archéologique – le rapport de Geymüller lui était inconnu à cette date – et de graves lacunes dans la documentation de l'état actuel. Il souligne l'indéniable valeur architecturale et archéologique de l'église et réclame la conservation de la façade dans le respect de son hétérogénéité; il recommande de limiter travaux de consolidation et réfections au strict nécessaire, enfin de rendre intelligible par une présentation adéquate ses diverses phases historiques. Le projet N° III, vu comme un «charmant dessin, une composition séduisante, mais absolument moderne» lui paraît inacceptable et d'autant plus dangereux qu'il utilise le langage analogique; il constitue une véritable tromperie archéologique. Seul le projet N° V peut être admis dans son principe, à condition d'en adopter une mise en œuvre plus rigoureuse.
Avec un empirisme assez proche de celui de van Muyden, Melley juge le projet. Il évalue, critique les qualités esthétiques des propositions de son confrère et finit par forger une solution nouvelle, à ses yeux plus artistique, plus économique, techniquement plus avantageuse et archéologiquement plus fidèle. Il marque également une préférence pour le projet N° V, avec de nombreux amendements qui révèlent son goût pour le pittoresque et les décrochements imprévus et dans lequel il n'hésite pas à insérer des éléments du projet N° III.
La riposte de van Muyden ne tarde pas. Particulièrement sensible à l'accusation de «tromperie archéologique», il défend l'utilisation, franchement

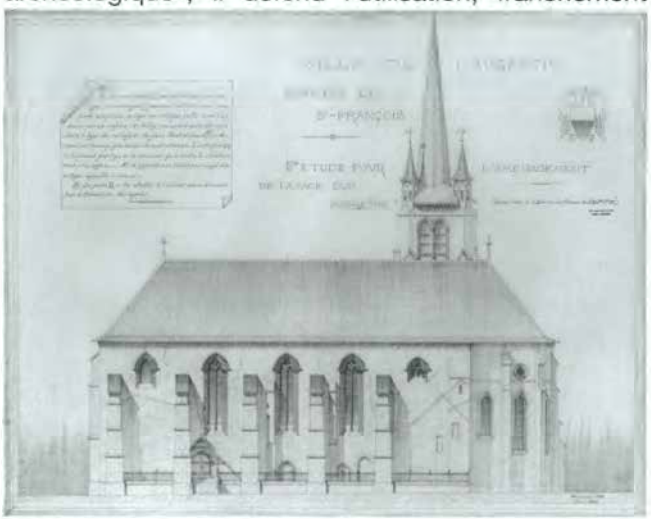

Fig. 73. Théophile van Muyden. *Eglise de St-François. 5me étude pour l'aménagement de la face sud*, novembre 1898 - juin 1900.
La façade, entièrement dégagée, est restaurée en l'état avec les traces des anciennes constructions. Les adjonctions modernes sont supprimées, à l'exception d'un petit porche au sud-ouest; les arcs-boutants sont remplacés par des contreforts. Ce document, retravaillé en 1900, intègre les modifications requises par les experts.
(ACV, AMH)

avouée, des modèles fournis sur place pour ses compléments; cette démarche permet d'éviter l'introduction d'éléments étrangers inadéquats. La crainte d'induire les générations futures en erreur révèle un manque de confiance en leur clairvoyance et en leur capacité d'apprécier la documentation de chantier. Il revendique pour le XIXe siècle le droit de toucher, avec discernement et mesure, à une façade que les générations précédentes ne se sont fait faute de transformer.
Face à cet imbroglio, le syndic soumet le dossier à l'avis autorisé de Henri de Geymüller. Après avoir conseillé quelques investigations complémentaires, ce dernier formule le principe fondamental sur lequel la restauration doit se fonder: la conservation de toutes les parties, dispositions et caractéristiques anciennes susceptibles d'expliquer l'histoire de l'édifice. Il concède l'éventuelle insertion d'ajouts modernes, jugés indispensables à l'équilibre statique et esthétique du monument, pour autant qu'ils soient dûment datés, qu'ils demeurent discrets et en retrait des parties anciennes, qu'ils ne modifient pas le caractère de l'ensemble ni n'en troublent la lecture. Avec sa bienveillance coutumière, il concède que le projet de van Muyden, défectueux en certains points par manque de rigueur archéologique, peut être amendé.

**L'élaboration d'un projet archéologique**

Troublée par ces divergences, la Municipalité confie, sur proposition de Naef, à un collège d'experts le soin de faire le point sur la question. Châtelain, Mayor et Vuillermet, tous trois membres de la Commission vaudoise des monuments historiques, Wirz et Geymüller, familiarisés avec la problématique, délibèrent au cours de l'été 1899.
Suite à leur requête, l'exploration archéologique est complétée, sous le contrôle de Vuillermet, au pied de la façade sud et dans la face occidentale. Les résultats, guère spectaculaires, confirment des éléments connus. La question des annexes, au cœur du problème, est facilement résolue, la Municipalité ayant mis un frein à ses ambitions. La commission peut dès lors proposer l'installation du chauffage dans le sous-sol de l'église et l'aménagement de la sacristie dans la chapelle nord-ouest, occupée par le poste de police. En matière de restauration, elle s'oppose à toute adjonction et toute modification, à l'exception d'un éventuel renforcement de la partie orientale de la façade, pour des raisons statiques.
Van Muyden se remet à l'ouvrage, élabore un projet archéologique et chiffre les quatre solutions en concurrence – projet N° III (cf. fig. 72), projet N° V (cf. fig. 73), projet archéologique et construction neuve. Les montants des devis sont sensiblement équivalents, celui pour la reconstruction d'une église atteint des sommes qui le condamnent d'emblée. Lors de leur présentation au Conseil communal, le projet N° III, accepté une première fois par décision de principe en 1897, remporte largement la palme avec son cachet pittoresque et son faible empiètement sur la place; le projet N° V paraît plus médiocre, bien que le moins importun; le projet archéologique, trop volumineux, est qualifié de franchement laid et le projet d'une nouvelle construction, vivement déconseillé.
La commission d'experts, évincée lors son élaboration, réagit d'autant plus vivement que le résultat n'obéit pas à ses prescriptions. Des discussions contradictoires enflamment le Conseil communal tout au long du printemps 1900. Elles tournent à la querelle politique. La presse s'en fait complaisamment l'écho. Les socialistes, qui comptent dans leur rang quelques adeptes de la démolition, sont mis au banc des accusés, soupçonnés de vouloir détruire les églises au profit des maisons du peuple. Puis, lorsqu'ils nuancent leur position, ils sont suspectés d'intentions démagogiques, dans la perspective des prochaines élections.

**Un mauvais choix**

Le projet N° V, jugé plus respectueux du caractère de l'édifice et conforme aux besoins, est finalement adopté à une faible majorité, le 24 avril 1900; les opposants tentent de contester la validité de cette décision pour provoquer un second débat, agitent le

Fig. 74. Carreaux de sol, milieu XVe siècle. Ces fragments proviennent de l'ancien couvent de Saint-François et ont été trouvés lors des travaux de la face sud de l'église. Le décor, estampé puis coloré à l'engobe jaune, apparaît sur le fond rougeâtre de la terre cuite. Il représente respectivement un oiseau et des motifs végétaux stylisés. (MCAHL No 26023, 26024 et 26026)

spectre des pétitions et la menace d'une révolte populaire, mais leur riposte est aussi vaine que virulente. Les archéologues, coupables d'avoir outrepassé leur compétence «avec leur pédanterie féroce», puis «les mégalomanes, dont les songes sont hantés par les foules, qui ne rêvent que places magnifiques et grandes avenues»[74], sont tenus pour responsables de ce choix malheureux.

### Un revirement spectaculaire

Dès lors, les événements se précipitent. La question du classement de l'église, qui planait sur les débats depuis la fin de 1899, ne peut plus être évitée. Le Conseil communal se méfie du contrôle de l'Etat et craint de se voir imposer un projet détesté; il propose l'ajournement de cette mesure jusqu'à l'achèvement des travaux. L'église est cependant classée d'office le 25 mai 1900 et toutes démarches pour faire abroger l'arrêté se heurtent à un refus. Van Muyden, pour sa part, abdique, prétextant qu'il ne peut assumer l'exécution d'un projet qu'il a lui-même toujours désavoué. Tirant profit de sa démission, les défenseurs du projet No III cherchent à faire revenir le Conseil communal sur sa décision. Ils sont indirectement appuyés par l'architecte Charles Mauerhoffer, successeur de van Muyden, convaincu que la solution retenue ne peut être réalisée sans modifications. Cette obstination portera ses fruits. Le 24 juillet 1900, le Conseil adopte définitivement et irrévocablement le projet de 1897.

### Une solution de compromis

Conservé dans son principe, le plan de van Muyden est toutefois retouché par Mauerhoffer. Ce dernier propose entre autres la transformation de la galerie en passage continu d'est en ouest. Sous cette forme, il est soumis à la redoutable Commission des monuments historiques, qui tente sans succès d'obtenir une nouvelle étude dans le sens défini par les experts en 1899. Mais, soutenu par le Conseil communal, le syndic refuse catégoriquement d'entrer en matière, vu

l'urgence de donner suite à cette affaire et de répondre à l'impatience du public, qui se gausse de la commission dite des «empêchements historiques»[75]. Dans ce climat hostile, elle accepte un compromis. Naef et l'architecte cantonal Jules Simon esquissent un contre-projet modéré, visant à circonscrire la portée de l'intervention et à concilier les adjonctions modernes avec une préservation maximale de la substance historique. Ils cherchent à épargner tous les signes permettant de lire sur les murs mêmes l'histoire du bâtiment. Les plans de Mauerhoffer et de son associé Adrien van Dorsser, modifiés sur ces bases, sont enfin acceptés. Les travaux démarrent immédiatement (fig. 74) après la mise à l'enquête et sont conduits avec célérité pour être achevés au printemps 1903 à l'occasion des fêtes du Centenaire.

Pour avoir été houleuse, cette entreprise n'a guère déclenché d'enthousiasme. Au Conseil communal, certains en critiquent d'emblée le caractère trop neuf, trop moderne, des défauts dans la mise en œuvre des maçonneries et des maladresses qu'ils auraient immédiatement voulu corriger.

Cette réalisation porte si fortement la marque de son époque que ces griefs nous paraissent actuellement secondaires. Illustration vigoureuse de certaines tendances en matière de restauration, elle est également intéressante par les débats qu'elle a suscités, révélant à quelle résistance farouche les nouvelles conceptions promues par l'Etat se sont confrontées.

# 17. L'église et le cloître de Romaimôtier: l'exportation du modèle

*Claire Huguenin*

Avec l'avènement de la Réforme imposée par les Bernois en 1536, le couvent de Romainmôtier, fondé au milieu du Ve siècle et rattaché à l'ordre clunisien au Xe siècle, est sécularisé. Le cloître et les bâtiments monastiques disparaissent progressivement, à l'exception du prieuré, de l'actuelle maison Reymond et de l'église, devenue paroissiale. Au cours du XIXe siècle, l'état de l'église ne cesse de se dégrader et les mesures d'entretien sont largement insuffisantes. Les nombreuses requêtes des pasteurs adressées en haut lieu en témoignent. L'un d'eux, amateur de rhétorique, n'hésite pas à imputer au froid et à l'humidité qui règnent en ces lieux la mort de certains paroissiens ou la désertion de ses ouailles, pour obtenir de l'administration la réparation des vitres cassées, de modestes travaux d'entretien ou l'achat de bois de chauffage (fig. 75).

Fig. 75. Anonyme. Vue de l'intérieur en direction du chœur, 1899.
(Musée de l'Elysée)

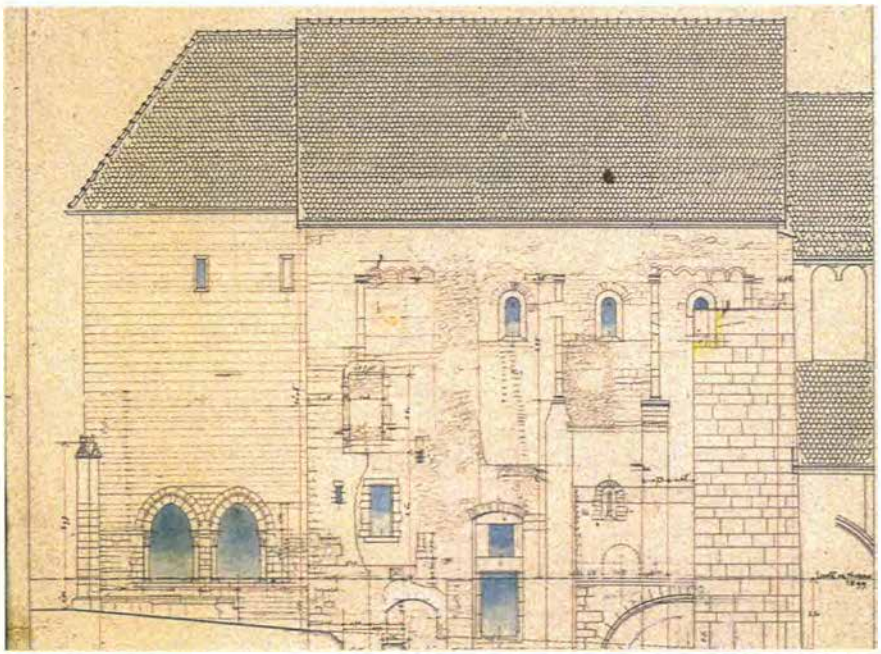

Fig. 76. Léo Châtelain. *Porche-narthex. Façade au sud. Avant le piquage – N° 3,* 1901.
Le porche, surélevé à l'époque bernoise pour accueillir un grenier, retrouvera une apparence gothique en 1910.
(MAHN)

En revanche, le site éveille la curiosité des chercheurs: Blavignac entreprend au milieu du siècle l'étude historique et architecturale de l'église, Rahn publie une monographie en 1870 et des érudits s'intéressent aux archives de l'ancien monastère.

**Exploration et restauration de l'église**

En 1889 le Conseil d'Etat est fermement invité à prévenir la ruine de l'un de ses biens jugés les plus intéressants et à ordonner des études en vue de sa restauration. Il réunit trois spécialistes, Rahn, Burnat et Châtelain, qui dans leur rapport de 1894 recensent les tâches les plus urgentes, proposent des solutions susceptibles de juguler une humidité envahissante et esquissent les grandes lignes d'un programme d'ensemble. Cinq ans plus tard, il nomme officiellement Châtelain à la tête du chantier et désigne la commission technique; Naef, président, siège avec Mayor et Rahn qui tous deux seront remplacés en 1904 par van Berchem et Zemp.

Le chantier, freiné par la modicité des allocations budgétaires, démarre modestement. Le maître maçon L. Grillet exécute, au nord de l'édifice, les mesures d'assainissement préconisées en 1894 et opère quelques fouilles et piquages ponctuels. Van Berchem par ses photographies fixe l'état ancien du site et suit les travaux en cours tandis que Châtelain commence ses relevés (fig. 76).
Le peintre Auguste Schmid relève et consolide quelques peintures murales, nouvellement découvertes sous leur badigeon ou particulièrement menacées.
La campagne de restauration, ordonnée et systématique, ne commence véritablement qu'en 1904 pour s'achever en 1915. Les travaux sont adjugés à des entrepreneurs de la région. L'analyse archéologique de l'édifice, à l'intérieur et à l'extérieur, en constitue le préambule indispensable; le sol est éventré (fig. 77) et dévoile un important matériel, dont un trésor monétaire trouvé dans le narthex en 1905 (fig. 78).

Fig. 77. Anonyme. Collatéral sud de l'avant-chœur, en direction du nord, 9 juin 1905. Naef est assis au centre d'une fouille faite à sa demande pour «trouver le point de départ de l'abside de la basilique du VIII[e] s. du côté Sud. N.» (Journal, p. 22).
(ACV, AMH)

Fig. 78. Liard frappé à Romans (Dauphiné) pour Charles VII, roi-dauphin, 1422-1440.
Cette pièce fait partie du trésor monétaire découvert avec une bourse dans une sépulture du narthex en août 1905.
(CMCL, N° 32961)

Les anciens percements murés sont débouchés, les murs et les parois perdent crépis et badigeons. Le dégagement des décors muraux est confié dès 1906, vu leur importance, au peintre-restaurateur Ernest Correvon, appelé à devenir un des collaborateurs favoris de Naef. A l'exception de locaux traités en priorité pour les besoins du chantier, les travaux sont conduits d'est en ouest. Naef surveille de très près les fouilles qui, à partir de 1905, sont dirigées par Fernand Blanc, préparateur au bureau de Chillon, affecté temporairement à Romainmôtier jusqu'en 1909. Son Journal, attentivement relu et corrigé par Naef, et ses rapports quasi hebdomadaires renseignent l'archéologue qui, avec ses nombreux examens sur place, se forge une image de ce que devra être l'édifice restauré. Geymüller, fermement opposé à l'empirisme qui préside à la réfection du portail Montfalcon, ne se fera faute d'ailleurs de souligner l'excellence de la méthode mise en œuvre par l'Etat à Romainmôtier. Si des mesures de consolidation, telles que reprises en sous-œuvre ou fixage des peintures murales sont déjà effectuées au gré des urgences, les travaux de restauration proprement dits ne débutent qu'en 1907 sur un édifice mis à nu. Les maçonneries sont rejointoyées, remontées là où elles sont complètement dégradées. Les toitures, à l'exception de celle de la nef, sont abaissées, voire modifiées dans la partie orientale pour dégager la base de certaines fenêtres masquées jusqu'alors. L'échauguette est rétablie. Les charpentes sont réparées. Les aménagements utilitaires de l'époque bernoise – la transformation du narthex en cave et grenier, la surélévation du porche pour l'établissement d'un grenier (cf. fig. 76) – sont supprimés afin de rendre l'ensemble de l'édifice à sa fonction cultuelle.
Les peintures murales sont restaurées par Correvon et ses ouvriers, dont ses trois frères. Les décors d'inspiration architecturale ou végétale sont largement reconstitués, tandis que les ensembles figuratifs sont retouchés avec une certaine modestie. Un nouveau dallage signale dans le sol le tracé des deux églises antérieures à l'église romane érigée entre la fin du X$^{e}$ ou le début du XI$^{e}$ siècle, trouvées lors des fouilles. Les marques les plus spectaculaires de l'édifice dans son état primitif, mises au jour sous les remaniements gothiques – les fenêtres romanes, les trois absides semi-circulaires du chevet, des surélévations de murs d'époques diverses – sont préservées de manière intelligible. L'aménagement intérieur est repensé. Une part du mobilier ancien – la chaire, la table de communion, les stalles, l'orgue et l'ambon du VIII$^{e}$ siècle, pièce emblématique du site découverte dans le chœur en juin 1905 – est restaurée puis réorganisée en accord avec des bancs, des chaises et des luminaires neufs. Les fenêtres sont dotées de vitraux sobres réalisés par le peintre verrier et décorateur anglais Clement Heaton, à l'exception de ceux de la nef confectionnés par le peintre verrier Eduard Diekmann.

### L'aménagement des abords et les fouilles dans le cloître

Parallèlement, les premiers contacts sont noués dès 1911 avec les propriétaires bordiers pour l'abaissement projeté des chemins qui longent les faces méridionale et septentrionale du temple. La surveillance du chantier et la rédaction du Journal sont désormais confiées au pasteur de Romainmôtier, Henri

Fig. 79. Anonyme. Fouilles du cloître de Romainmôtier. Vue en direction de la maison des Moines, 1913-1914.
(ACV, AMH)

Chastellain qui dès le début avait marqué son intérêt pour l'entreprise et s'était occupé du classement et du recollage des fragments lapidaires. Châtelain meurt en 1913. Vu l'état d'avancement des travaux, le Conseil d'Etat renonce, sur proposition du Département des travaux publics, à repourvoir le poste et délègue son architecte cantonal, Eugène Bron. Le gros œuvre est achevé, les options fondamentales sont arrêtées et convenablement exécutées par une équipe rodée; d'ailleurs la commission technique n'a plus jugé utile de se réunir après 1912. Les travaux portent désormais essentiellement sur l'aménagement des abords. Le projet d'abaissement du chemin n'aboutira pas au nord et ce dernier sera simplement remis en état, à titre provisoire, en 1915. Au sud, pour la modification du passage et l'installation d'une canalisation, le terrain longeant le temple, du narthex au chœur, le jardin de la maison Golay – ou petite cure – puis le périmètre du cloître occupé par un verger sont fouillés de l'été 1913 au printemps 1914 (fig. 79).

L'exploration met au jour les substructions d'un cloître gothique de plan rectangulaire, partiellement réédifié avec les matériaux d'un premier cloître roman vraisemblablement détruit par le feu et, dans le préau, les vestiges d'une fontaine polygonale gothique et d'un puits roman, comblé lors de la construction du nouveau dispositif. D'autres éléments sont repérés, telles les fondations d'un bâtiment non identifié adossé au sud du chevet, celles d'une construction dans le prolongement du transept que Naef interprète, en s'appuyant sur la gravure de Mérian du XVII$^{e}$ siècle, comme une tour de passage – en réalité une église cruciforme du X$^{e}$ siècle comme le démontreront les fouilles de 1985-1986 – enfin quelques éléments de bâtiments claustraux formant l'aile occidentale du cloître. Ils donnent une première image de l'organisation spatiale du couvent (fig. 80).

Un matériel archéologique conséquent, composé essentiellement de fragments d'architecture et de sculptures, jetés dans les remblais après la destruction du cloître et appartenant principalement à l'un des cloîtres ou au monument funéraire de l'évêque Henri de Sévery, est exhumé. Puis les substructions d'un niveau trop élevé sont dérasées, certains blocs sont

récupérés pour l'empierrement du chemin nord et le nouveau muret érigé autour du tilleul à l'est. La zone dont Naef avait décrété d'emblée la conservation impossible malgré son intérêt est remblayée pour être rendue à son ancien usage, passage public et exploitation agricole. Le chantier est fermé en août 1914, suite à la mobilisation. Mais Chastellain fait procéder sporadiquement à quelques finitions avec une équipe réduite. L'inauguration, prévue initialement en septembre 1914, est repoussée en raison des circonstances politiques et ce n'est que le 1er août 1915 qu'une cérémonie modeste salue la fin des travaux.

**Une démarche scientifique mâtinée de préjugés historiques et artistiques**

La restauration de l'église de Romainmôtier mérite le qualificatif de modèle, au sens entendu à Chillon. Elle applique les recommandations les plus avancées de l'époque, se référant d'entrée de jeu aux *Instructions pour la conservation et la restauration des constructions monumentales*, édictées par les architectes anglais et diffusées par la Société pour la conservation des monument de l'art historique suisse en 1893. Elle s'appuie sur les résultats de l'indispensable exploration archéologique qui fait encore si souvent défaut. L'intervention est cohérente, grâce à un enchaînement soutenu du rythme des travaux, une convergence de vues entre l'architecte et la commission technique, mais aussi grâce à l'adoption d'une conception d'ensemble, respectueuse, en théorie du moins, de l'histoire du bâtiment et des empreintes qu'elle y a déposées. En effet, si les analyses ont dévoilé les multiples facettes héritées du passé, les travaux ont cherché à restituer le bâtiment dans un état aussi primitif que possible, roman ou gothique, et qui s'arrête à l'avènement de la Réforme; admise tacitement, cette limite chronologique a conduit à la démolition systématique et sans appel des interventions bernoises ou modernes reconnues, pour autant qu'elles ne compromettent pas la stabilité de l'édifice. Ainsi, à l'extérieur, l'édifice est rétabli approximativement dans son état d'avant 1536; à l'intérieur en revanche, une nouvelle image est créée qui laisse coexister des décors peints des diverses époques, même postérieures au terme fatidique, et qui surtout n'avaient pas été conçus pour être perçus conjointement.

Une confiance positiviste en la science archéologique a légitimé des reconstitutions ou des restitutions, fondées parfois sur des vestiges assez minces, et autorisé des compléments conçus par imitation de parties conservées. Un souci pédagogique, celui de faire voir et de transmettre ce savoir accumulé sur l'édifice, assorti d'une volonté de transparence, a guidé nombre d'interventions, tels le maintien et la présentation des traces de remaniements anciens, le marquage au sol du plan des premiers édifices, la signature sur les murs des travaux récents par les sigles et les dates conventionnels, l'inscription dans le mortier frais des lignes de démarcation entre les zones simplement rejointoyées de celles entièrement remontées ou refaites avec des matériaux neufs. Certains signes ne sont plus compréhensibles aujourd'hui et des aménagements, modifiés à l'époque déjà à plusieurs reprises jusqu'à l'obtention d'une solution satisfaisante, paraissent actuellement maladroits.

Cette restauration porte inévitablement les marques de la sensibilité esthétique de son temps. Une recherche de l'harmonie a présidé à l'uniformisation entre les parties anciennes et nouvelles et au camouflage de l'aspect trop neuf de la réalisation. Elle coexiste avec un goût pour l'irrégularité et le pittoresque, visible en particulier dans le traitement du chevet, et pour l'aspect brut des matériaux. A priori, rien ne s'opposait au recrépissage des façades après l'exploration qui de surcroît avait révélé des restes d'enduits médiévaux. Cette possibilité n'a jamais été abordée. L'attrait pour la pierre apparente relève d'un consensus qu'il n'était plus besoin d'évoquer ni de justifier.

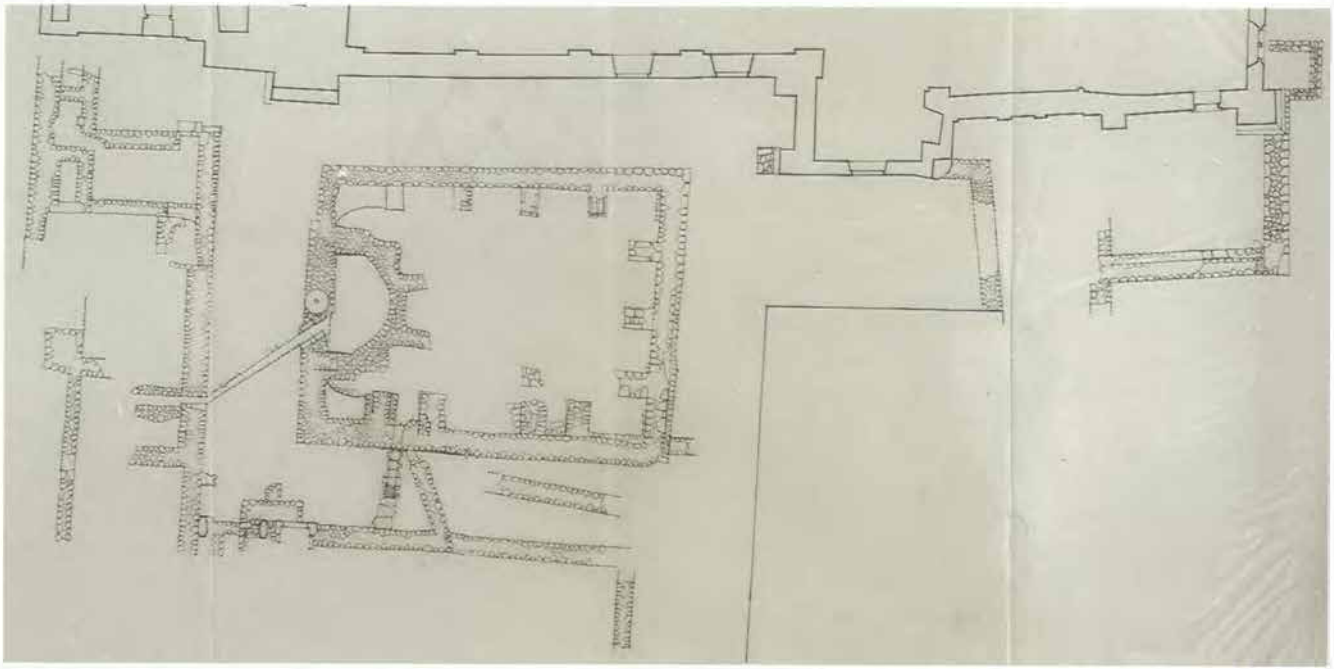

Fig. 80. Service des bâtiments. *Temple de Romainmôtier. Fouilles archéologiques exécutées en 1913 et 1914 – N° 1263*, 19 juin 1914. Encre sur calque.
(SB-DINF)

**Bilan au regard des interventions récentes**

Les fouilles récentes, exécutées en 1971 dans l'église à l'occasion de la pose d'un chauffage au sol, en 1981 lors de la réfection des toitures, puis de 1985 à 1997 dans la maison des Moines rachetée par l'Etat et dans le périmètre du cloître, enfin les recherches historiques et les explorations archéologiques effectuées dans le cadre de la restauration actuelle de l'église dès 1993, permettent d'évaluer la qualité de l'intervention du début du siècle. Le Journal et la documentation iconographique ont prouvé leur raison d'être et leur valeur. Les affirmations et les hypothèses de Naef, relatives à l'église, ont souvent trouvé confirmation, bien que l'accroissement des connaissances, le perfectionnement des méthodes d'investigation dont la dendrochronologie et une prudence dans l'interprétation des données, qui faisait parfois défaut à Naef, aient souvent conduit à nuancer et affiner le propos. Une reconstitution plus précise de l'église, une explication plausible de ses irrégularités, la question de son couvrement primitif, une compréhension plus fine de la chronologie relative des diverses étapes de construction de l'édifice roman et de ses transformations à l'époque gothique, une datation et une interprétation plus sûre des peintures et des enduits sont les principaux acquis. Si la faiblesse technique de certains travaux a pu être relevée, de même que des incohérences et du pragmatisme dans les décisions, l'intervention du début du siècle demeure exemplaire et a contribué avec succès à la redécouverte et à la revalorisation du lieu.

Mais c'est dans la zone méridionale que les fouilles récentes ont livrés les résultats les plus novateurs. Limitée dans le temps et dans l'espace, en raison de l'extension du domaine privé, la campagne de 1913-1914 ne pouvait être que lacunaire. Les observations ne sont pas exploitées, les structures rarement datées, l'affectation des bâtiments n'est pour ainsi dire jamais explicitée même à titre d'hypothèse. L'intérêt s'est focalisé davantage sur le matériel archéologique, régulièrement dessiné par Chastellain, que sur l'analyse des murs. Face à certains enchevêtrements, le pasteur ne craint pas d'avouer sa perplexité et de déclarer forfait; Naef ne prend pas le relais. L'archéologue n'intervient guère. Ses visites et ses rapports sont rares. Les résultats semblent pourtant être à la hauteur de ses attentes; il fait vraisemblablement confiance au sérieux du pasteur et d'autres tâches absorbent son attention. Grâce aux analyses récentes, le développement architectural des établissements monastiques successifs est désormais connu. Par une fouille jusqu'au niveau de la terre vierge, des traces d'occupation du site ont été repérées dès la période gallo-romaine. Les deux édifices du Haut Moyen Age, que Naef a découverts dans le sous-sol de l'édifice actuel et qu'il a datés des V$^{e}$ et VII$^{e}$ siècles selon l'interprétation communément admise des sources, ont pu être mis en relation avec des vestiges des couvents primitifs. Deux autres sanctuaires viennent d'être identifiés dans la zone. La reconstruction complète du monastère après son rattachement à l'ordre de Cluny et qui commence dès le milieu du X$^{e}$ siècle avec l'établissement d'une église cruciforme – la fameuse tour de passage – , de même que les transformations à l'époque gothique du XIII$^{e}$ au XVI$^{e}$ siècle, enfin les relations entre les deux cloîtres qui n'avaient pas été décelées jadis, ont pu être précisées, datées et complétées. L'église a pleinement retrouvé sa place au milieu du couvent.

# CHILLON:
# UN CHANTIER MODÈLE

# 18. Une forteresse au XIX^e siècle

*Denis Bertholet*

L'ancienne forteresse de Chillon ne joue plus, au début du XVIII^e siècle, que le rôle de résidence des baillis bernois. Ceux-ci l'abandonnent en 1733. Eloignée de tout, glaciale, elle est jugée invivable. Ils s'installent à Vevey. Dès lors, le château n'a plus de fonction claire. Il ne répond plus aux nécessités de la guerre, ni à celles du pouvoir. Ses maîtres ne savent qu'en faire. Quelques membres des Conseils bernois auraient même songé à le raser.

Délaissée, la bâtisse ne présente plus qu'un avantage pratique. Fermée de toute part, d'accès facile à surveiller, elle permet de mettre à l'abri biens, armes et hommes. On y entrepose grains et vin, armes et munitions. La salle du Duc* devient un arsenal. On y fixe de larges rayons, qui détruisent presque entièrement les peintures murales du XIV^e siècle. La salle de Justice, qui a longtemps abrité le pressoir, fait maintenant office de moulin. Ici et là, en particulier dans le bâtiment du trésor, au premier étage du bâtiment R et dans les tours Z et Z1, des cellules peuvent recevoir des prisonniers. Une petite garnison veille sur le tout.

En 1785, Berne songe à y installer les greniers de l'Etat. Un plan est établi et de gros travaux sont envisagés (fig. 81).

Les événements politiques enterreront le projet avant que l'irréparable ait été commis.

Les années révolutionnaires modifient provisoirement le statut de Chillon. Du 1^er septembre 1791 au 16 janvier 1792, les Bernois y enferment deux participants au banquet d'Ouchy de 1791, Ferdinand-Antoine Rosset et Georges-Albert Muller de la Mothe.

Pendant les journées de janvier 1798, les habitants de Vevey et Montreux craignent que des troupes contre-révolutionnaires ne prennent position dans les lieux. Il y envoient un piquet de dix hommes, avec l'accord du bailli Tscharner, soucieux avant tout d'éviter une effusion de sang. On constate qu'il n'y a sur place que la garnison ordinaire. L'occupation et la surveillance du château s'organisent. Le piquet – de plus en plus nombreux, à l'énervement des autorités de Montreux – s'occupe pour l'essentiel à faire honneur au contenu des caves bernoises, jusqu'au licenciement de l'ancien occupant et à son remplacement par un détachement de troupes vaudoises, le 24 janvier.

En mai, après la prise et le sac de Sion par les Français et les Vaudois, 230 otages et prisonniers valaisans y sont enfermés. Ils seront libérés par groupes de vingt à partir du mois de juin. Chillon n'a probablement jamais connu une telle accumulation de détenus, dans des conditions d'hygiène qui choquent les contemporains, pourtant peu douillets.

De la fin avril à la fin juin 1799, une vingtaine d'otages fribourgeois, choisis parmi les notables de l'ancien régime, sont à leur tour enfermés. Le préfet du canton de Vaud demande à l'un des derniers prisonniers de l'époque bernoise, Muller de la Mothe, de prendre le commandement du château. Ce dernier essaie de rendre aussi supportable que possible le séjour de ces Messieurs et de leurs domestiques.

* Pour tous les renvois aux secteurs du château, voir le plan de nomenclature du château de Chillon, en page intérieure de couverture.

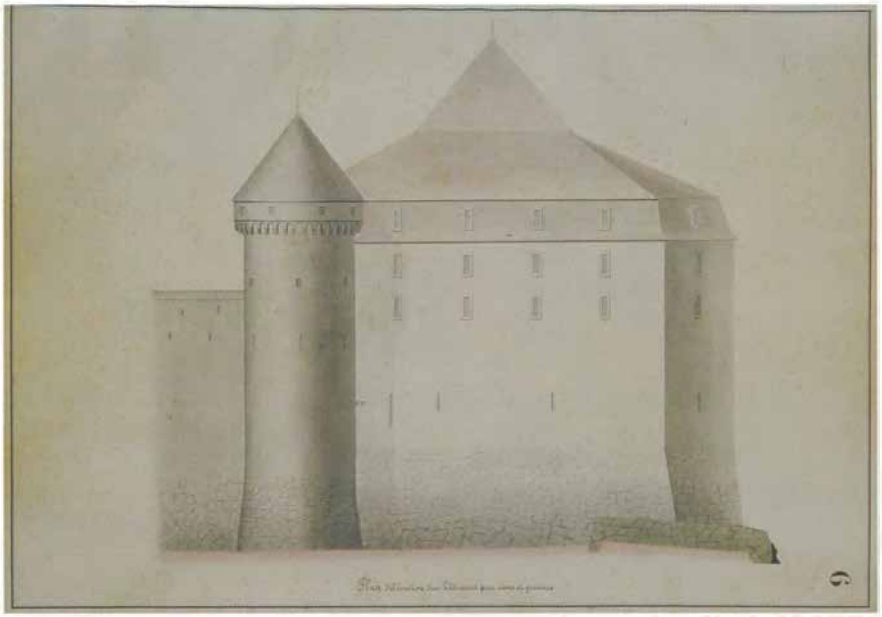

Fig. 81. Château de Chillon. Plan d'élévation pour caves et greniers, 1785.
Les autorités bernoises songent à transformer la bâtisse désaffectée en grenier de l'Etat. Des travaux massifs sont prévus. Les événements politiques éviteront que l'irréparable ne soit commis.
(ACV, AChC)

En 1803, la paix revenue et l'Acte de Médiation signé, le château retrouve son rôle d'entrepôt. Le caractère à la fois pacifique et prosaïque de ses fonctions est souligné par le nouveau statut de ses occupants. Au gouverneur succède un concierge, et la garnison est remplacée par deux gendarmes.
Désormais propriété de l'Etat de Vaud, l'édifice n'a plus d'affectation précise. Les autorités ne savent qu'en faire. Dans un premier temps, la bâtisse reste dans l'état où l'ont laissée ses précédents propriétaires. Les cellules servent de lieu de détention militaire, plusieurs salles continuent de faire office d'entrepôts. La salle supérieure du bâtiment Q, où les Bernois rangeaient piques et hallebardes avant d'en faire un débarras, sert d'étendage au concierge.
En fait, l'Etat de Vaud semble considérer la forteresse comme une sorte de poubelle à l'usage des militaires, où ils peuvent entasser surplus et matériel dangereux. En janvier 1803, les Morgiens demandent qu'on les débarrasse de 400 barils de poudre déposés dans leur arsenal. On les transporte à Chillon. Quelques mois plus tard, on amène de Lausanne les chariots et munitions qui étaient entreposés à la tour St-Maire.

En 1815, une poudrière est aménagée dans le donjon. On perce des portes et de petites fenêtres en forme de meurtrières, et on transforme le bâtiment du trésor K en cage d'escalier. Malgré l'état déplorable des murs, on distribue les poudres sur quatre niveaux, qui supporteront jusqu'à 240 tonneaux d'un quintal chacun, et au-dessus desquels une voûte de pierre, excessivement lourde, est construite. L'état de la maçonnerie provoquant quelque inquiétude, on la renforce en construisant, côté lac, une arcade prenant appui contre le bâtiment qui lui fait face et, côté nord, un contrefort. L'année suivante, les murs commencent à se lézarder. La tour menace de s'effondrer. Après avoir hésité à la raser, on décide de démolir la voûte et de la reconstruire en brique, de reprendre la maçonnerie et de consolider les échafaudages destinés à recevoir la poudre. La nouvelle affectation du donjon ne préjuge en rien de celle des autres salles. La chapelle reste une poudrière.
Divers matériels continuent d'être entassés ici ou là: poudres et munitions, bien sûr, mais aussi pièces et caissons d'artillerie, stocks de capotes militaires, etc. Les chars, trop larges, ne peuvent aller au-delà du

pont. Tout doit être transporté à dos d'homme. En 1817, sens pratique oblige, l'architecte Henri Perregaux, inspecteur des bâtiments de l'Etat de Vaud, est chargé d'élargir la porte d'entrée du château, celle qui donne accès à la cour intérieure et celle de la salle de Justice. Les chariots peuvent désormais entrer dans l'enceinte du château, aller et venir, charger et décharger leur contenu.

Le souci de la sécurité apparaît. On a la prudence d'installer un paratonnerre au sommet du donjon et une pompe à feu dans un local ad hoc. Compte tenu de la nature des objets entreposés dans les lieux, ce n'est pas un luxe.

A partir de 1815, un phénomène original tend à se développer. Les romantiques s'enthousiasment pour le Moyen Age. La forteresse médiévale devient objet d'admiration. On y vient, on s'y promène, on y médite. Lord Byron, convaincu que le tombeau de Pierre II de Savoie se trouve sous la chapelle, aurait demandé l'autorisation d'y faire des fouilles. Sa demande aurait été rejetée. L'histoire de Bonivard, revue et magnifiée par son poème *Le Prisonnier de Chillon,* puis par l'évocation de Victor Hugo, donne un surcroît de charme aux vieux murs. La construction de pierre devient l'image d'un passé terrible, et ses salles les scènes d'épisodes dramatiques.

La recette fait mouche. Les visiteurs se multiplient. Les notables de la région en font un but de promenade. Le petit Henri Frédéric Amiel, douze ans, y fait une excursion en famille (fig. 82).

Les deux gendarmes, quand ils ne s'occupent pas de rangement ou de surveillance, ont mission de guider les visiteurs, et de leur fournir quelques explications, la plupart du temps fantaisistes.

Les autorités vaudoises ne semblent pas prendre au sérieux la vague romantique. Elles ne font rien pour rendre les lieux plus accessibles ou mettre en valeur leur intérêt. Le regard des voyageurs, chargé de récits imaginaires, prépare le terrain à une approche documentée. Pour l'heure, personne ne songe à lier le destin de la forteresse à l'afflux de visiteurs.

Le gouvernement vaudois décide enfin d'attribuer au château des fonctions précises et d'entreprendre les travaux d'aménagement nécessaires. Se fondant sur un minutieux état des lieux réalisé dès 1823 par le voyer de Montreux, le colonel J.-J. De la Rottaz (fig. 83), il décide en automne 1835 d'y installer un arsenal et un dépôt de matériel de guerre. A vrai dire, l'un et l'autre y sont de longue date établis, et la décision ne fait qu'entériner un état de fait. Mais le contexte a changé. En même temps que Morges et Moudon, Chillon a été promu au grade d'établissement officiel. Il est destiné à abriter «le magasin général des poudres, et les pièces de siège avec 40 voitures de guerre»[76]. Interpellé, le conseiller d'Etat Jules Frossard, initiateur du projet, admet qu'il est dangereux d'entreposer des poudres à Chillon. Il se contente de préciser qu'on pourra songer, plus tard, à déplacer le dépôt. Le donjon est donc reconduit dans son office de poudrière: il suffira de le consolider ici ou là. Il s'agit d'en finir avec le bricolage, et de rendre les locaux fonctionnels.

Fig. 82. Chillon. Dessin inédit de Henri Frédéric Amiel, janvier 1834. Le futur auteur du *Journal*, douze ans, croque le château qu'il visite en famille.
(BPU)

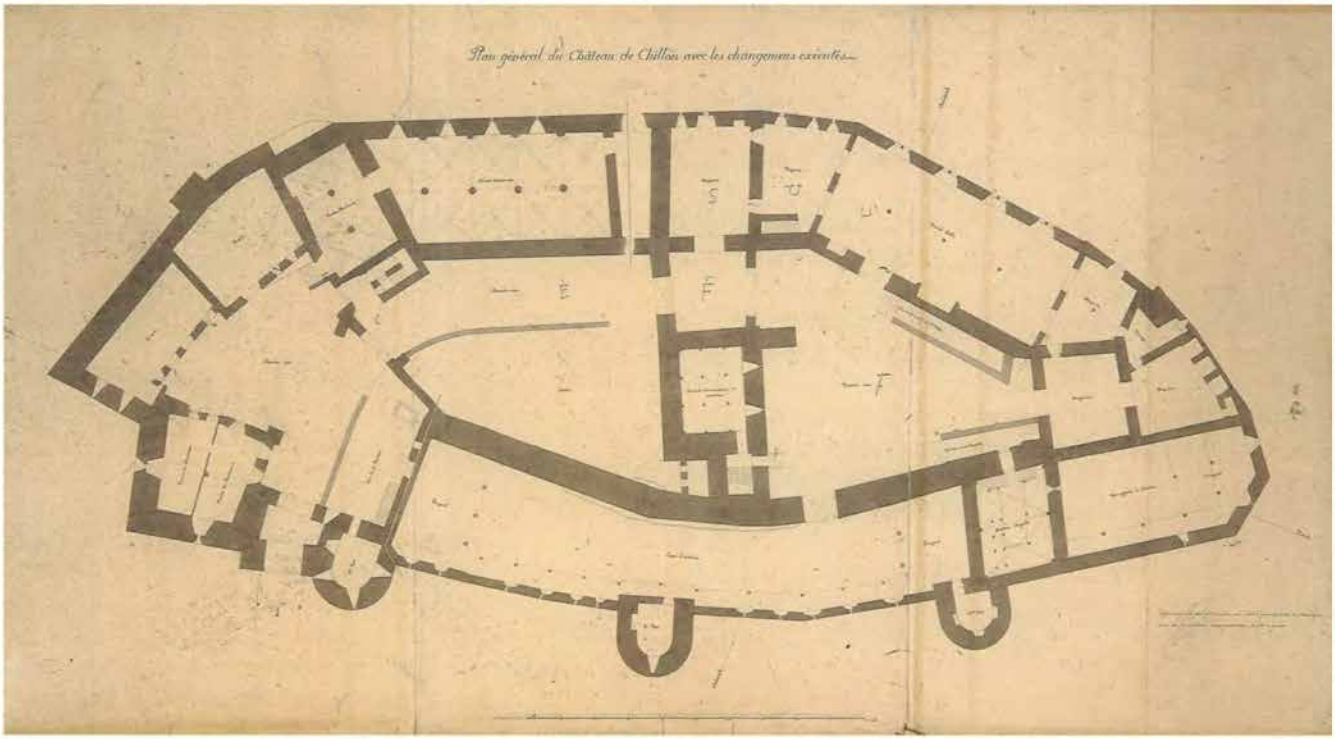


Fig. 83. Chillon. Plan De la Rottaz, 1823. Premier relevé rigoureux du château.
(ACV, AChC)

Pendant trois ans, sous la direction de Henri Perregaux, d'importants travaux modifient de manière sensible l'aspect général du château. Les cours F et H sont nivelées et abaissées, l'accès depuis la cour E est élargi. Les salles contiguës, S, U, U1, U2, V et X, sont transformées. Leurs sols sont exhaussés, leurs murs percés pour que puissent passer les grosses pièces d'artillerie. Des portes sont coupées ou détruites, et font place à de larges ouvertures qui défigurent, entre autres, la salle de Justice. De nombreuses parois sont piquées, recrépies et blanchies. Un lourd contrefort est construit à l'angle sud-est du donjon, dont on craint l'écroulement.
Des débarras construits en 1795 dans le sous-sol du bâtiment Q sont supprimés. Le rez inférieur du même bâtiment avait été divisé par les Bernois en trois parties séparées par des cloisons. Celles-ci disparaissent. Le premier étage de la tour d'entrée, qui accueillait la gendarmerie depuis quelques années, devient prison militaire; les gendarmes s'installent au rez-de-chaussée, où les anciennes embrasures à canons sont transformées en fenêtres. Une chambre à coucher et une cuisine y sont aménagées. L'appartement du concierge est réaménagé. Les pierres, morceaux de tuf ou de plâtre, cadres, planches, éléments de décoration, souvent ouvrés ou peints, sont jetés pêle-mêle dans la salle du bâtiment W, au nord du château, qui est peu à peu comblée et transformée en remblai.

En un mot, l'Etat de Vaud s'installe. Il concrétise ce que Berne avait jadis projeté: transformer une forteresse désaffectée en entrepôt moderne, rationnel et pratique.

En 1842, une proposition qui ne va pas du tout dans le sens de ces aménagements lui est faite. La Société d'histoire de la Suisse romande, siégeant à Chillon, forme le vœu que la chapelle soit restaurée, et qu'un musée d'antiquités soit installé dans l'une des salles du château. Le fait même qu'elle se réunisse en ces lieux est symbolique d'un changement d'état d'esprit. Il n'est pas encore question de restauration. Mais la

Fig. 84. Anonyme. Chillon. Le château vu du nord vers 1852.
La silhouette ressemble à celle d'aujourd'hui, mais les façades sont aveugles.
(ACV, AChC)

création d'un musée reviendrait à officialiser le caractère historique du bâtiment. Elle contribuerait à sa métamorphose en monument.
Les autorités se montrent peu sensibles à ce point de vue. Elles n'oublient pas que le château est muni de murs épais et que son entrée, malgré la disparition des canons, est bien gardée. Elles décident de moderniser les prisons, comme elles ont modernisé l'arsenal. Seule concession faite à la Société d'histoire de la Suisse romande, la commission chargée du dossier souligne le fait que «le château conservera à l'extérieur

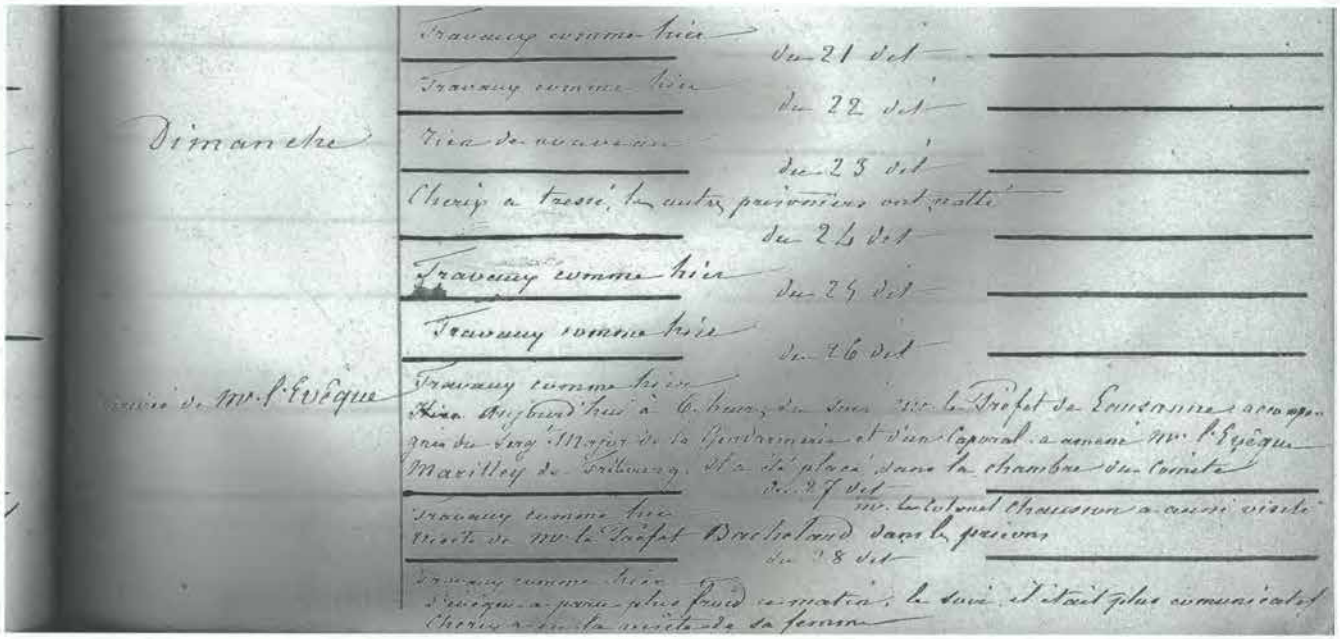

Fig. 85. Prison de Chillon. Journal du directeur. L'incarcération de Mgr Marilley, évêque de Fribourg, du 26 octobre au 13 décembre 1848. Journal du 26 octobre: «Arrivée de Mr.l'Evêque. Travaux comme hier. Aujourd'hui à six heures du soir Mr. le Préfet de Lausanne accompagné du serg. Major de la Gendarmerie et d'un Caporal a amené Mr. l'Evêque Marilley de Fribourg. Il a été placé dans la chambre du Comité». (ACV, AChC)

son caractère monumental[77]». Il est désormais entendu que la vieille bâtisse est pittoresque, et doit continuer de charmer les visiteurs. Mais une fois passée la porte d'entrée, on se retrouve dans le domaine de l'Etat.

Par décret du 27 novembre 1843, le Grand Conseil, estimant que le «Code pénal, adopté le 18 février 1843, rend nécessaire l'établissement de prisons spéciales destinées aux condamnés à l'emprisonnement», autorise le Conseil d'Etat «à dépenser une somme de 9500 fr. pour établir, dans le château de Chillon, des prisons nécessaires pour les condamnés à la peine de l'emprisonnement, et pour agrandir le logement des gendarmes dans ledit château». Les travaux seront exécutés «conformément aux plans qui ont été soumis au Grand Conseil»[78].

En 1844, on construit six cellules individuelles pour les hommes à l'étage supérieur du bâtiment Q, deux pour les femmes dans le bâtiment U. Toutes donnent sur le lac. Elles sont censées offrir à leurs occupants un espace bien aéré, lumineux et sain. Un nouveau plafond vient couper le haut des fenêtres. Les murs sont recrépis et blanchis. Toute trace de décoration disparaît. L'étage supérieur du bâtiment S, qui se trouve entre les deux ensembles, est aménagé en atelier. L'escalier qui y donne accès (bâtiment R) est reconstruit et agrandi.

Pendant un demi-siècle, le château ne changera guère d'aspect (fig. 84).

La prison vit au rythme des entrées et sorties, des visites et des permissions. Les prisonniers ne restent pas oisifs. Au début, on les occupe à des travaux de tressage. Plus tard, ils préparent des plis pour le Bureau des timbres. A intervalle régulier, ils font un

Fig. 86. Anonyme. Chillon. Le château vu de l'est vers 1861.
(ACV, AChC)

peu de ménage, balaient les cours et les souterrains, nettoient le matériel et les locaux militaires. Le journal du directeur reflète l'ennui d'une vie hors du temps, réduite à l'observance de la discipline.
L'histoire, de temps à autre, rejoint l'ancienne forteresse. La guerre du Sonderbund, en 1847, donne à quelques catholiques l'occasion de goûter à la nouvelle installation carcérale. Parmi eux figure un hôte de marque, Monseigneur Marilley, évêque de Fribourg, enfermé à Chillon du 26 octobre 1848 à son expulsion de Suisse, dans la nuit du 12 au 13 décembre suivant. (fig. 85).

Le 4 et le 10 février 1871, 211 et 191 soldats français du 32e de ligne sont brièvement internés au château, dans le cadre de la convention de désarmement et d'internement passée avec le général français Clinchant, successeur du général Bourbaki. On les désarme et les installe à l'étage supérieur du bâtiment U1, dans la salle dite des armoiries.
Chillon attire toujours plus de visiteurs. Ses fonctions d'arsenal et de prison interdisent que ces derniers s'y promènent librement. Ils le découvrent par groupes. Les gendarmes continuent d'exercer leurs fonctions de guides improvisés, et de faire frémir le public par leurs récits. Ils ont inventé une géographie de l'horreur, allant de la salle de torture au cimetière, en passant par les oubliettes. Un gamin nommé Johann Rudolph Rahn, qui jouera un rôle déterminant dans l'histoire ultérieure du château, y fait une visite en 1857. «Le guide donne ses explications d'une voix rude; on pourrait croire qu'il commande à des soldats.»[79] Les visiteurs sont menés au pas de charge à travers souterrains et cours; pause au bord des oubliettes; coup d'œil à la chambre du Duc; ralentissement à la chapelle, il faut signer le livre des étrangers; arrêt à la salle des armoiries, pour jouir de la vue. La visite est terminée. Rahn, en 1888, constate avec ironie que les choses n'ont pas changé: «Le grand public est content, et ce serait quand même dommage de lui en montrer davantage»[80]. De temps à autre, très rarement, des sociétés sont admises à tenir leur réunion au château, comme la Société fédérale de musique militaire, le 16 juillet 1866.

Le bâtiment, pendant ces décennies, subit peu de changements notables. Les autorités se soucient du salut des détenus: en 1856, la chapelle est rendue au culte, après une réfection succincte menée par l'architecte bernois Adler. Les travaux consistent pour l'essentiel à faire disparaître ce qui pourrait détourner les âmes de la chose religieuse, et à rendre les lieux conformes à l'aménagement standard des temples. Les peintures du XIII[e] siècle avaient été blanchies par les Bernois; on renouvelle l'opération de telle manière que plus un centimètre de couleur ne soit visible. Les encadrements sont peints en gris. Un nouveau plancher est posé. La chaire et la table de communion sont ornées d'un tapis vert foncé. Une partie des anciennes stalles de la cathédrale de Lausanne sont installées contre les parois nord-ouest et sud-est. Elles écrasent la salle de leur masse. Ces travaux présentent du moins un avantage. Ils libèrent la chapelle de la poudre qui y était entreposée depuis un demi-siècle.

En 1866, on décide d'alléger la charge du donjon. La poudrière, vidée et dépoussiérée, devient dépôt d'archives. Celles-ci resteront entreposées, dans des conditions de conservation déplorables, jusqu'en mai 1898.

Le monde a changé. En 1861, la voie ferrée Villeneuve-Lausanne est ouverte. Elle passe à quelques pas. Jour après jour, la civilisation industrielle ôte toute signification pratique au château (fig. 86).

Les transformations qu'on lui a fait subir pendant la première moitié du siècle ont fait leur temps: il n'est plus apte à remplir les fonctions qui lui ont été attribuées en 1835 et 1843. L'arsenal, en particulier, ne correspond plus aux exigences d'une armée réorganisée et modernisée. On y a de moins en moins recours. Vers 1890, les canons qui ornaient la salle de Justice ne sont plus qu'un souvenir. Les lieux sont vides.

Restent les prisonniers, dont les cellules bien aérées de 1844 ont vieilli, et nécessité un rafraîchissement. Le 31 novembre 1894, un arrêté du Conseil d'Etat du canton de Vaud désaffecte la prison de Chillon. Ses locaux sont mis à la disposition du Département de l'agriculture et du commerce, et ses prisonniers acheminés vers les prisons de Lausanne.

Cette décision met un terme à ce qu'on pourrait appeler la première période vaudoise. Elle n'a pas été brillante. Albert Naef en dresse un bilan bref et cinglant. Revenant sur un jugement communément porté sur la période bernoise, il s'exprime de manière on ne peut plus claire: «Je ne puis admettre la théorie, trop accréditée, que ce ne fut qu'une succession de vandalismes. (...) D'ailleurs, si l'on maintenait cette façon de voir, inexacte et injuste à mon sens, il n'y aurait jamais eu autant de véritables vandalismes commis à Chillon que de *1830* à *1860* à peu près, lors de l'installation de *nos* prisons, de *nos* archives et surtout de *notre* arsenal»[81].

# 19. L'Association de Chillon (1886-1889)

*Denis Bertholet*

L'Association pour la restauration du château de Chillon apparaît dans le foisonnement d'institutions analogues qui caractérise les années 1880. Le 4 mai 1886, un comité informel composé de Georges Favey, avocat et professeur de droit, président de la Société d'histoire de la Suisse romande, Louis Grenier, juge cantonal et président de la Société des anciens Zofingiens vaudois et L. Mayor-Vautier, conseiller national, écrit au Conseil d'Etat vaudois. Ces Messieurs, représentatifs des milieux susceptibles de jouer un rôle en la matière, affirment vouloir prendre en main la restauration de Chillon (fig. 87) et sollicitent l'appui du Conseil d'Etat. Le 20 juillet, le Conseil d'Etat désigne le chef du Département de l'instruction publique et des cultes, Eugène Ruffy, pour le représenter au sein du comité d'initiative.

Il y a ici un petit imbroglio administratif. En tant que propriété de l'Etat, le château relève de la compétence du Service de l'entretien des bâtiments, rattaché au Département de l'agriculture et du commerce. En tant que monument historique, il se trouve sous l'autorité du département d'Eugène Ruffy. En tant que prison, il relève de surcroît de celle du Département de justice et police. Il n'y a pas à proprement parler conflit de compétences. Mais les attributions respectives et surtout le pouvoir décisionnel ne sont pas toujours clairement distribués. La plus petite intervention peut faire l'objet d'un long et oiseux va-et-vient épistolaire entre les départements concernés. Des frottements peuvent survenir.

En été 1887, un projet est prêt. Une lettre circulaire, signée par les membres du comité et par Eugène Ruffy, en présente les grandes lignes. L'Etat s'étant dit prêt à prendre en charge la restauration *matérielle* du château, les citoyens intéressés à contribuer à sa restauration *artistique* sont invités à participer à une réunion.

On le voit, les concepts restent flous. La restauration dite matérielle se bornerait «à refaire un mur, à combler une brèche, à s'opposer aux injures du temps». La formule est prudente, et suggère que l'Etat limitera son action à des travaux d'entretien et de conservation. Contre les massacres perpétrés par l'administration vaudoise au XIX$^{e}$ siècle (fig. 88), la restauration dite artistique consisterait «à redonner aux objets le caractère dont ils étaient revêtus, presqu'une vie latente, une vie empreinte des idées de leur temps»[82]. On devine ici un rêve, probablement issu d'un mélange de romantisme et d'idéalisme. Mais on ne voit guère quelle signification et quelles implications concrètes il pourrait avoir. L'ensemble du processus, en tout cas, devrait déboucher sur la création d'un musée historique – dont le contenu n'est pas plus défini que celui de la restauration artistique.

La réunion projetée a lieu le 6 septembre 1887 à Chillon, dans la salle des Chevaliers, l'une des mieux conservées du château (fig. 89).

Quatre-vingts personnes sont présentes. Eugène Ruffy, président du Conseil d'Etat, ouvre la séance. Après une brève introduction, décision est prise, à l'unanimité, de créer une Association pour la restauration du

château de Chillon. Quelques points fondamentaux sont discutés.
Le professeur Henri Carrard, de Lausanne, estime que le musée doit être créé au plus vite, afin d'endiguer la fuite des antiquités. A cette fin, il offre une série d'objets. De fait, cet aspect de la nouvelle institution provoque les réactions les plus positives. Dès l'automne 1887, l'association reçoit les dons variés – et d'intérêt parfois incertain – de particuliers.
On décide de fixer le montant des cotisations à 2 francs seulement par année. Le point n'est pas négligeable. Il signifie que l'association ne sera pas réservée aux seules élites. Elle essaiera de toucher le plus grand nombre possible de personnes. Jugeant que le château est un témoin de l'histoire régionale, elle compte sur une large solidarité.
L'organisation et le fonctionnement de la nouvelle institution posent les problèmes les plus sensibles. D'emblée, le point de vue de Grenier, qui aimerait un exécutif de 15 membres, s'oppose à celui de Burnat, qui défend le principe d'une commission de 5 membres, ayant compétence de s'adjoindre les services de spécialistes. Entre un gouvernement représentatif et un gouvernement technocratique, il n'est pas toujours nécessaire de choisir. Une commission de 15 membres, dite *Grande commission,* est élue par l'assemblée de l'association. A son tour, elle désignera un comité de 5 membres, dit *Commission exécutive.*
Le 28 mars 1888, la Grande commission se réunit. Entre-temps, ses membres ont dressé des listes de personnes à contacter, leur ont écrit, les ont vues, convaincues, relancées, ont obtenu leur inscription, encaissé les cotisations, fait imprimer 500 cartes de membres.
Ils ont élaboré et adopté les statuts de l'association, qui reprennent les concepts du comité d'initiative. L'association a «pour but la restauration artistique du château de Chillon» et la création «d'un musée rappelant les diverses périodes de l'histoire vaudoise»[83]. La conception du musée s'est précisée, celle de la restauration demeure vague.
L'assemblée générale nomme les membres de la Grande commission, fixe les buts de son activité, approuve comptes et gestion, correspond avec l'Etat. Les deux commissions sont chargées de l'administration de l'association, la grande dirigeant et contrôlant la petite. Un membre du gouvernement fait de droit partie de cette dernière.
La Commission exécutive est élue ce jour. Son président sera bien sûr Eugène Ruffy. Le vice-président sera Georges Favey. On admet qu'un syndic de la région doit être présent. Ce sera Emile Vuichoud, syndic du Châtelard. Le caissier sera Julien Dubochet, banquier à Montreux. Ernest Burnat complétera la liste.
Deux des trois membres du comité d'initiative de 1886 ont disparu. La composition de cette commission reflète une conception quelque peu flottante de sa mission. Favey et Burnat sont sensibles aux strictes questions de restauration. Vuichoud et Dubochet représentent les intérêts locaux. Ruffy incarne le magistère politico-moral de l'Etat, qui nimbe l'ensemble de l'entreprise. La diversité de l'équipe n'exclut pas qu'il joue le rôle d'arbitre.
La discussion générale montre que la force de l'institution, à son début, réside dans la faiblesse de ses vues. La Grande commission, consultée sur ce qu'il faudrait faire, admet qu'elle n'a pas de propositions fermes. On se dit qu'il conviendrait «peut-être d'arrêter une marche à suivre»[84]. Eugène Ruffy suggère que l'on ouvre un concours. Les architectes et artistes seraient invités à soumettre leurs propositions. On choisirait là-dedans ce qui serait bon pour la restauration projetée.
Burnat réagit énergiquement. «Il ne s'agit pas d'innover, il faut remonter pièce à pièce le château, suivant le temps et l'époque. Pour cela une étude approfondie de l'état actuel est nécessaire, il faut rechercher, piquer à droite et à gauche, deviner l'état ancien par ce qu'il nous en reste». Un architecte quelconque ne saurait faire l'affaire. Il faut trouver un spécialiste de l'architecture savoyarde. Le peintre Bocion soutient ce point de vue, et forme le vœu qu'on n'aille «pas trop loin». Ruffy se montre sceptique. Il ne voit guère comment on pourrait dénicher l'homme providentiel, et juge de toute manière dangereux de donner tout le

Fig. 87. Anonyme. Chillon. Vue générale. Le château et la Riviera vaudoise au tournant du siècle.
(ACV, AChC)

pouvoir à un seul responsable. On s'entend finalement pour consulter «l'avis d'hommes compétents» [85], qui diront si l'ouverture d'un concours est indiquée ou non. La Commission exécutive est chargée de s'en occuper.

Autre incertitude: les rapports avec l'Etat. Jacques François Viquerat, chef du Département de l'agriculture et du commerce, estime qu'il faudrait travailler d'entente avec l'Etat, et cite l'exemple de la restauration de la cathédrale de Lausanne. Burnat, ici encore, réagit avec force. La participation de l'Etat ne pourrait qu'amener des complications. Il en profite pour proposer que la commission conduise «toute la restauration, reçoive toutes les sommes qui y concourront, et en donne compte-rendu à l'Etat»[86]. Le propos est transparent. Burnat veut un exécutif fort, une assemblée invisible, une tutelle aussi légère et lointaine que possible. S'il n'obtient pas immédiatement gain de cause, un fait du moins ressort de cette séance: lui-même est l'homme fort de l'équipe. La Commission exécutive est chargé de préparer un rapport sur la question des rapports avec l'Etat.

Dès la première séance de la Commission exécutive, le 10 juillet 1888, Burnat modifie radicalement la nature des débats, en proposant et obtenant la création d'une Commission technique. Celle-ci sera chargée de désigner l'architecte qu'elle jugera apte à restaurer le château; d'élaborer un programme général de

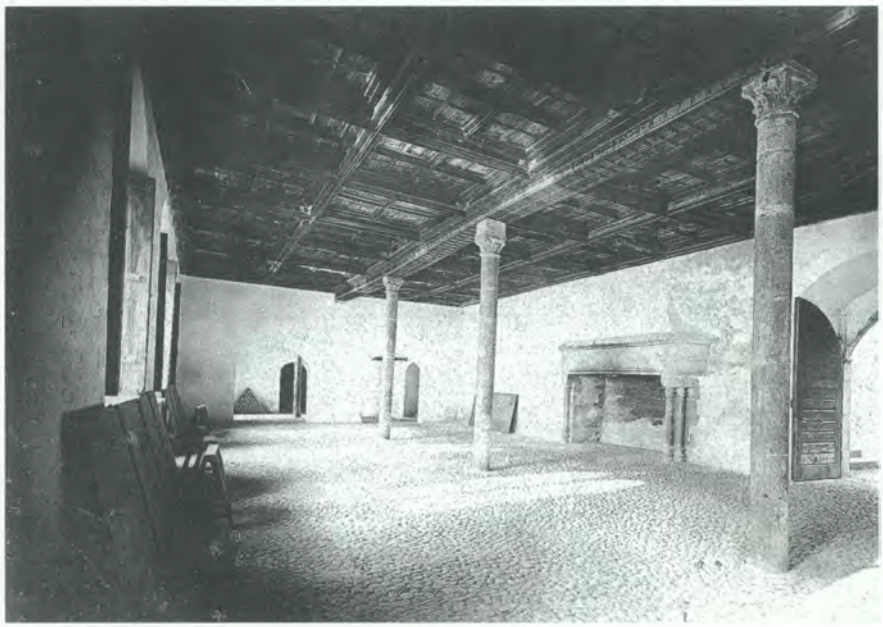

Fig. 88. Anonyme. Chillon. Salle de Justice U1, étage inférieur, état de 1836 à 1892. Le sol surélevé, les murs percés pour laisser passer les canons témoignent de l'ampleur des dégâts hérités du XIXe siècle. (ACV, AChC)

restauration; d'examiner les projets de l'architecte et de les soumettre, avec préavis, à l'approbation de la Commission exécutive; de surveiller, conjointement avec cette dernière, la bonne marche des travaux. Elle sera permanente.

Ainsi, la question du concours est écartée. Burnat a de toute évidence rallié l'ensemble de ses partenaires, Eugène Ruffy compris, à son point de vue. Le château ne sera pas le jouet d'artistes et architectes plus ou moins imaginatifs. On n'y créera rien. On n'y reconstituera rien. On travaillera d'abord à connaître son état. On avancera avec prudence et on s'en remettra, avec les contrôles d'usage, à l'avis des experts et des spécialistes.

Quant aux rapports avec l'Etat, Eugène Ruffy propose lui-même que l'association ait la direction effective de l'entreprise. L'Etat n'aura pas à intervenir dans la restauration, sinon en tant que soutien politique et source de financement. Le processus de décision au sein de l'association prévoit suffisamment de contrôles pour que les autorités cantonales n'ajoutent pas les leurs. La question est réglée, encore une fois, dans le sens indiqué par Burnat. Le Grand Conseil donne à l'association un gage de son intérêt pour l'entreprise qui débute, en acceptant d'inscrire au budget de 1890 une somme de 2000 francs pour la restauration et de 500 francs pour le musée de Chillon.

L'ancienne distinction entre restauration matérielle et artistique a définitivement disparu. Il n'y aura qu'une restauration, sous une direction et une responsabilité uniques. Son contenu demeure incertain, mais la structure institutionnelle dans laquelle elle s'inscrira est dessinée. Cette prudence, ce refus d'opérer des choix prématurés, a peut-être été la chance du château de Chillon.

Seize mois plus tard, le 14 novembre 1889, l'association est reconnue personne morale par décret du Grand Conseil. Elle jouit de la capacité civile, en particulier du droit d'acquérir, de posséder et d'aliéner. Toute modification de ses statuts est en contrepartie soumise à l'approbation du Conseil d'Etat. Sa qualité de personne morale sera reconduite en 1900 pour cinquante ans.

Le 23 novembre 1889, la Grande commission présente son rapport annuel devant l'assemblée géné-

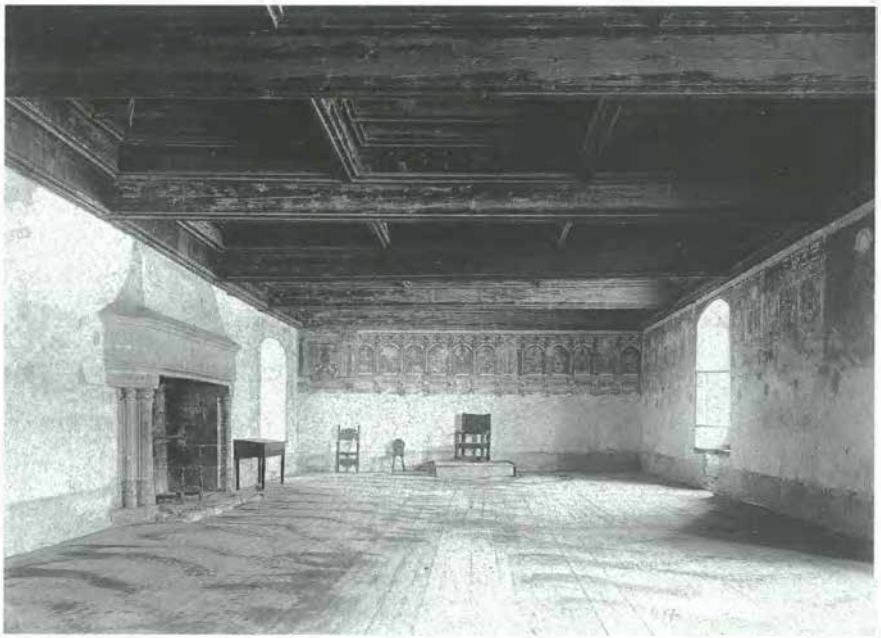

Fig. 89. Anonyme. Chillon. Salle des Chevaliers U1, étage supérieur, avant travaux.
La porte murée, les murs badigeonnés ne parviennent pas à ôter tout son caractère à cette salle.
(ACV, AChC)

rale. Sa vision de la restauration s'est certes précisée, mais son contenu et ses objectifs restent flous. Elle affirme qu'il faudra rétablir la forteresse «dans son état primitif», et ne craint pas de se contredire en ajoutant qu'«il sera essentiel de convenir de l'époque dans laquelle telle ou telle partie devra être rétablie».
Elle demande à l'assemblée de ratifier la création de la Commission technique, en insistant sur le fait que celle-ci aura avant tout pour fonction de définir le cadre général des activités, d'étudier les propositions et de surveiller les travaux de l'architecte qui prendra en main la restauration. On sait déjà qui seront ses cinq membres. Reste à trouver la perle rare, l'homme qui aura les compétences et les qualités qui permettront de diriger et de mener à bien l'entreprise. Quand cela sera fait, l'association disposera d'un outil de travail exceptionnel, offrant toutes les garanties de pertinence scientifique. L'architecte et la Commission technique s'épauleront, sous le contrôle de la Commission exécutive, celle-ci agissant dans le cadre fixé par la Grande commission, elle-même soumise aux buts et aux lignes directrices fixés par les statuts et l'assemblée générale. La fonction exécutive centrale, dans cet organigramme, est occupée par la Commission exécutive. Elle donne les impulsions et contrôle toutes les activités. La Commission technique et l'architecte lui rendent compte de leurs choix. La Grande commission et l'assemblée entérinent ses propositions.
On n'oublie pas le projet de musée. Plusieurs objets, coffres gothiques, bahuts Renaissance, instruments de cuisine, de culte et de torture, ont été acquis sur les fonds du budget du Département de l'instruction publique et des cultes. Le musée semble «en bonne voie de formation»[87]. Aussitôt qu'il sera ouvert au public, on percevra une finance d'entrée sur les visiteurs. Cela contribuera à améliorer une situation financière déjà réjouissante.
En deux ans, la situation s'est clarifiée. L'institution fonctionne, ses organes sont constitués, ses adhérents se multiplient, un projet et une marche à suivre cohérents ont été établis. La mise en place est terminée. On ne sait pas encore où on va, mais on sait comment on y va: le travail peut commencer.

Des dysfonctionnements, des insuffisances vont rapidement se faire jour, et ce tableau va subir quelques modifications au cours des premières années d'existence de l'association.
Certains locaux restent soumis à la responsabilité du Département de l'agriculture et du commerce, qu'il convient par conséquent d'associer aux travaux de l'association. En juin 1895, les statuts de cette dernière sont modifiés. On porte à deux le nombre de délégués du gouvernement au sein de la Commission exécutive. Pour faire contrepoids à cette présence accrue, le nombre de ses membres passe de 5 à 7. A sa présidence, Viquerat succède à Ruffy. Ce dernier, Conseiller fédéral depuis décembre 1893, quitte la Commission exécutive. Le nouveau chef du Département de l'instruction publique et des cultes, Marc Ruchet, lui succède.
L'Association se soucie de l'aménagement des abords du château. En mars 1895, le Département de l'agriculture et du commerce décharge le service cantonal des forêts de la surveillance et des travaux sur la zone qui va de la route au lac. Ces charges incombent désormais à l'association.
A partir de décembre 1895, les visiteurs paient 50 centimes pour pénétrer dans le château, sauf le dimanche. Pour la première fois, le nombre d'entrées est compté. Il oscille entre un plancher à 435 au mois de janvier et un plafond à 8089 en août. La première année, on totalise 34 242 visiteurs payants. La finance d'entrée devient immédiatement la principale source de revenus de l'association.
Les activités de la Grande commission tendent peu à peu à se confondre avec celles de la Commission exécutive. En mai 1899, l'assemblée générale décide de supprimer cette dernière, et remplace la Grande commission par un Comité composé d'au moins 15 membres, dont deux délégués du gouvernement, et qui réunit les fonctions des deux précédentes commissions.
En 1901, le service des bâtiments de l'Etat passe sous l'autorité du Département des travaux publics, dont le chef remplace dorénavant celui du Département de l'agriculture et du commerce au sein du comité.
L'association, en mettant sur pied une organisation et en assurant le financement de ses activités, a au fond rempli sa mission historique. Elle a rendu possible la restauration du château de Chillon, et dessiné le cadre dans lequel celle-ci se fera. Son action, dès lors, consistera à assurer le maintien de ce cadre et à exercer les contrôles que prévoient ses statuts. Mais les impulsions cesseront de venir de ses membres et de son comité. Les spécialistes mèneront le jeu.
Cela ne signifie pas que l'assemblée générale et le comité deviennent de simples chambres d'enregistrement. Leurs activités sont multiples, souvent fastidieuses, mais vitales: gestion administrative, juridique et financière, rapports avec l'Etat, préparation du rapport annuel, impression de la liste des membres et du rapport, impression et vente de guides, brochures et photographies, organisation de l'accès et des visites, établissement du règlement pour la conciergerie et la surveillance du château, nomination du concierge, relations avec les guides, puis les gardiens, etc. Ce travail, indéfiniment répété, constitue le fond sans lequel rien n'aurait pu et ne pourrait se faire.
Il en allait ainsi en 1888, il en va de même en 1998.

# 20. Les débuts de la Commission technique (1889-1891)

*Denis Bertholet*

En juillet 1888, il a été décidé de créer une Commission technique. En novembre 1889, la décision est ratifiée. Cinq personnes ont été contactées, toutes ont accepté d'en faire partie. Ce sont Johann-Rudolph Rahn, Théodore Fivel, Léo Châtelain, le baron Henri de Geymüller et Henri Assinare.

Tout a commencé avec une étude de Rahn. Entre 1887 et 1889, ce dernier a rédigé pour la Société des antiquaires de Zurich une série de trois longs articles consacrés au château de Chillon. Il en a résumé l'histoire et en a donné une description détaillée, accompagnée de relevés. En 1887, il a publié dans le *Schweizerische Bauzeitung* une version vulgarisée et nettement engagée de son travail, dont la traduction a paru en janvier et mars 1888 dans le *Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.* Le texte est rédigé en toute connaissance des projets de restauration et de création d'un musée. Rahn réagit en historien. Il craint visiblement les poètes et les créateurs, et ne veut pas que Chillon tombe entre leurs mains. Plus: il met en cause la notion même de restauration. «Si nous sommes bien informé, on parle d'une prochaine *restauration.* C'est bientôt fait d'entreprendre un travail de ce genre; mais il est bien rare d'arriver ainsi à augmenter la valeur d'un monument historique. Ce qu'il faut à Chillon, c'est de lui conserver respectueusement son état actuel. N'y touchez pas!»[88]

Rahn est le premier membre pressenti de la Commission technique. Des exemplaires de son article sont envoyés aux autres candidats possibles, afin de les convaincre d'accepter de participer à l'entreprise. C'est dire que la Grande commission et la Commission exécutive sont entièrement acquises à son point de vue, et qu'elles s'en sont fait un principe. Au moment de défendre la nomination de Rahn devant l'assemblée, elles insistent sur le fait que «sa prudence nous serait une garantie»[89]. Ce point de vue rejoint et inspire celui de Burnat – qui a selon toute vraisemblance contribué à le faire connaître.

Les membres de la Commission technique, en acceptant le mandat qui leur est confié, savent donc que l'attitude méthodologique qui prédominera se résume dans cette injonction: «N'y touchez pas!» Personne ne songerait sans doute à prendre l'expression au pied de la lettre: la commission n'aurait aucune raison d'être. Il est entendu, en revanche, que l'on appliquera au château, non les méthodes d'une recréation aléatoire, mais celles de l'archéologie et de l'histoire. On regardera, on inventoriera, on accumulera du savoir. Ensuite, on avisera.

Le 27 octobre 1890 a lieu la première réunion de la Commission technique. Burnat affirme que la restauration doit être irréprochable, et qu'il vaudrait mieux ne rien faire qu'effectuer un travail qui ne soit pas parfait. Ce n'est pas un vœu, c'est une exigence. Rien ne doit être laissé au hasard. Afin d'établir les conditions préalables à toute intervention, il a préparé une série de questions:

> 1. La solidité de l'édifice est-elle compromise dans l'une quelconque de ses parties? 2. Indiquez (...) quelles sont les parties de l'édifice et de ses abords immédiats qui ont subi les modifi-

cations les plus importantes. 3. Dans le travail de restauration, quelles sont les parties que la commission estime devoir être entreprises en premier lieu? 4. Quelle est la marche à suivre par l'architecte; (...) devra-t-il commencer par faire un relevé complet de l'état actuel de l'Edifice qui indiquerait les vestiges de l'ancienne construction? 5. L'architecte devra-t-il établir un plan complet de restauration avant de passer à l'exécution d'une partie de celle-ci? 6. La Commission technique voudra bien indiquer un ou plusieurs noms d'architectes qu'elle estime pouvoir être chargés, en toute confiance, non seulement d'élaborer les projets pour une restauration judicieuse (...), mais aussi d'en diriger les travaux.[90]

Les membres de la Commission technique acceptent le questionnaire et s'engagent à y répondre dans un délai d'une année. Les problèmes qui leur sont soumis les engagent d'entrée de cause de manière décisive. De leurs réponses dépendra l'ensemble de l'entreprise – définition des priorités, méthode, organisation, marche à suivre.

Ces Messieurs travaillent vite. Le 3 juillet 1891, ils se réunissent à nouveau et formulent leurs réponses.

La solidité de l'édifice ne les inquiète guère. Ils signalent quelques points de détail où un examen sérieux, voire une intervention urgente s'imposent. Ils s'en prennent à un noisetier et un sapin qui détériorent la maçonnerie à l'extrémité nord du château, et surtout au lierre, trop abondant, et qui couvre des parties architectoniques. La question du lierre est sensible: certains jugent qu'il est indispensable au charme des lieux, d'autres constatent qu'il les abîme. La commission ironise: «Autant vaut une grotte ou un rocher recouvert de lierre».

L'évaluation des modifications subies par les différentes parties de l'édifice nécessite une précision préalable. Elle n'aura de sens que si le château cesse de faire office de prison. Sur ce point, la commission souligne qu'elle est unanime, et que son point de vue ne saurait faire l'objet du moindre compromis: «Sans cela une restauration n'est pas possible». Cette simple remarque est un ultimatum.

Partant de l'hypothèse que cette décision aura lieu, la commission signale les principales transformations qu'elle a constatées et suggère que certains éléments soient rétablis dans leur état primitif, étant admis que les parties désignées devront faire l'objet d'une étude approfondie avant toute intervention. Ce premier tour d'horizon demeure approximatif. Il constitue une sorte d'avant-programme de restauration, qui balisera les démarches ultérieures.

Sur la question des priorités, la commission signale quelques travaux qu'il conviendrait d'entreprendre aussitôt que possible. Elle propose que l'entrée du château et ses souterrains soient repris en premier lieu. Cela intéresse le public, et permettra de lui montrer que la Commission technique ne chôme pas. Il faudra ensuite restaurer la chambre du Duc et reconstituer ses peinture murales; afin d'éviter de toucher à ces dernières, on pourrait placer devant les murs des panneaux en toile sur lesquels on les reproduirait. Enfin, on déblaiera l'intérieur des tour Z et Z1, on rétablira les galeries qui y mènent, et on dégagera le souterrain Q.

L'architecte devra «débadigeonner et enlever le crépis» des murs, puis «faire des fouilles où cela paraîtra nécessaire afin de chercher les traces de l'état ancien»[91]. Il dressera ensuite le relevé complet du château, à une grande échelle, afin que tous les détails y figurent.

La Commission technique, enfin, juge difficile de nommer un architecte. Elle demande à la Commission exécutive et à Eugène Ruffy de s'associer à elle pour résoudre ce problème.

Afin que toute chose soit pesée, elle fixe les honoraires de ses membres à cinquante francs par jour plus les frais de voyage et d'entretien.

Henri de Geymüller a rédigé un mémoire intitulé *Jalons pour le programme de la Restauration et Principes fondamentaux sur lesquels elle devra se baser.* Ce texte est agréé par la commission pendant la séance suivante, le 12 octobre de la même année (fig. 90).

Geymüller rappelle que tout doit se faire dans le respect du «caractère pittoresque» du château, dans une perspective «archéologique et historique», et dans le cadre d'une mission «avant tout *Préservatrice* et ensuite seulement Restauratrice». Ces points ne doivent jamais être perdus de vue.

De manière générale, «la Commission adopte les idées actuellement admises dans tous les pays – d'après lesquelles (...) on doit (...) conserver au monument le sou-

CHATEAU DE CHILLON

COMMISSION TECHNIQUE

II

JALONS POUR LE PROGRAMME DE LA RESTAURATION

ET PRINCIPES FONDAMENTAUX

sur lesquels elle devra se baser.

LAUSANNE

IMPRIMERIE BENDA[illegible] & Cie

1896

Fig. 90. Chillon. Commission technique, *Jalons pour le programme de la restauration et principes fondamentaux sur lesquels elle devra se baser.*
Ce texte, rédigé par Henri de Geymüller en 1891 et imprimé en 1896, constitue la «Charte» fondamentale de l'entreprise qui débute.
(ACV, AChC)

venir de toutes les grandes époques qui y ont laissé leur empreinte». Chaque partie doit être restaurée «dans son style propre». S'il est nécessaire de choisir (dans l'hypothèse par exemple où deux décorations se superposent), l'élément le moins intéressant peut être supprimé; il faut alors le conserver pour le musée et, si c'est absolument impossible, en exécuter un dessin exact, le photographier, et accompagner l'opération d'un procès-verbal le décrivant.
Au fil des âges, les murs du château ont revêtu divers aspects. On tâchera de restituer la variété des enduits et peintures, plutôt qu'on ne cherchera à leur donner un aspect uniforme. De même, les traces des portes, fenêtres ou autres éléments supprimés ou déplacés devront rester visibles. Ceci permettra aux visiteurs «de lire, dans le monument même, son histoire et celle de ses transformations successives».

Geymüller reprend ensuite les réponses de la Commission technique au questionnaire de Burnat, en montrant quels principes pratiques les guident.

- Les parties du château qui ont été accessibles à une époque antérieure doivent le devenir à nouveau, pour que la disposition primitive ressorte.
- Les communications entre les pièces, si elles ont été murées, doivent si possible être rétablies.
- Les fenêtres, meurtrières et autres ouvertures qui ont été bouchées seront rouvertes, ou au moins indiquées.
- Les murs ou cloisons qui ont été démolis seront refaits, si cela permet de mieux comprendre l'état primitif.
- Il faudra refaire les parties manquantes des galeries des chemins de ronde, et entretenir celles qui existent encore.
- L'usage de l'ardoise pour les toits est absolument proscrit.
- Toute démolition (sauf celle d'ouvertures précédemment murées) devra être approuvée par l'unanimité des membres de la Commission technique; un dessin ou une photographie de la partie à détruire sera fait, joint au procès-verbal et archivé; l'opération se fera en présence de l'un des membres de la Commission technique et de l'architecte, qui observeront les vestiges mis au jour, conserveront ceux qui pourront l'être, mesureront, dessineront ou photographieront les autres.

- Les parties sculptées nécessitant une réfection seront moulées, et des modèles seront créés d'après ces moulages (fig. 91); avant d'être mises en place, les sculptures seront approuvées par la Commission technique et marquées, selon les cas, par le signe R.F.S. (restauré en fac-similé) ou R.L. (restauration libre). La signification de ces signes devra être inscrite sur marbre, et placée dans le musée.
- L'exploration archéologique devra être faite avec le plus grand soin, de telle manière «qu'aucun vestige ancien ne passe inaperçu».
- De manière générale, la règle de conduite de la Commission technique s'inspire des «excellents conseils publiés en 1865 et augmentés en 1888 par l'Institut royal des architectes britanniques»[92].

L'énumération peut sembler fastidieuse, les prescriptions tatillonnes. Pourtant Geymüller, en soumettant ce texte à l'approbation de ses collègues, fonde une entreprise exemplaire. Il lui fournit à la fois une méthode et une éthique. Il sait que les rapports entre les organes d'une institution, comme les relations entre ses membres, peuvent se révéler difficiles et dériver dans les directions les plus improbables. Il sait aussi que l'association cherche un architecte: ce dernier ne doit pas pouvoir travailler de manière improvisée, ni échapper au contrôle de la commission. Des procédures fermes et systématiques permettront de réduire ces dangers.

Les prescriptions de Geymüller reflètent encore un choix fondamental, celui de la rigueur positive. Certes, le pittoresque est admis comme un élément dont il faut tenir compte dans toute décision. Mais il ne saurait primer. L'esthétique reste subordonnée à l'éthique scientifique. Celle-ci, conformément aux canons des disciplines historique et archéologique, exige un travail méticuleux et terre-à-terre, qui permette de fonder de manière certaine toute décision et toute intervention.

La Commission technique ayant admis le principe de l'installation d'un musée au château de Chillon, Geymüller, soucieux de coordonner l'ensemble des projets, prépare et fait approuver une série d'«observations» à ce propos (fig. 92).

L'idée, affirme-t-il, est parfaitement compatible avec celle de restauration, «à condition que l'on ne perde pas de vue un seul instant que le morceau le plus intéressant et d'une valeur incomparable de ce musée sera toujours le château lui-même». Les installations ne devront porter aucune atteinte au caractère de ce dernier.

Plusieurs classes d'objets pourraient être admises. Le «mobilier naturel du château» en fait bien sûr partie. Tout objet analogue à ceux qui y ont réellement figuré peut légitimement être exposé. Mais il faut éviter comme la peste toute surcharge, tout ce qui tendrait à donner aux salles l'air «d'un magasin de meubles ou de bric-à-brac».

On pourrait aussi exhiber sur les chemins de ronde des armes de diverses époques, arcs, arbalètes, fusils, tenues par des guerriers en bois sculpté et peint. Dans le même ordre d'idée, des toiles peintes d'après des modèles anciens, imitant les tentures de jadis et montrant des scènes de guerre, seraient sans doute appréciées du public.

Geymüller songe aussi à une collection de fragments d'architecture, provenant de la démolition ou de la restauration du château et d'autres monuments de la région. Ils pourraient, comme dans les palais italiens, être enchâssés dans les murs. Cela leur donnerait un charme certain, et permettrait par la même occasion de sauver des pièces souvent remarquables.

Les objets dont la présence au château ne peut être considérée comme naturelle devraient être regroupés «dans les parties du château qui ont perdu entièrement leur caractère ancien». L'emplacement des écuries (N et N1), la salle où se trouvent actuellement les cellules des prisonniers (Q), éventuellement les combles, pourraient être aménagés à cet effet.

Dans les salles où l'exploration archéologique n'aura fait apparaître aucune trace de décoration murale, il serait enfin possible de disposer, sans toucher aux murs eux-mêmes, de grandes peintures retraçant «les principaux événements de l'histoire de Chillon et éventuellement du pays de Vaud, alternant par

Fig. 91. Chillon. Moulage des poulies du pont-levis; photographies récentes (1995) des mêmes poulies et du dépôt lapidaire, sous-sol H. De l'utilité des moulages: des parties essentielles à la compréhension ont aujourd'hui disparu. Les paliers portant la marque des cordages n'existent plus.
Ce moulage, avec de nombreux autres, est aujourd'hui à l'abandon. (ACV, AChC)

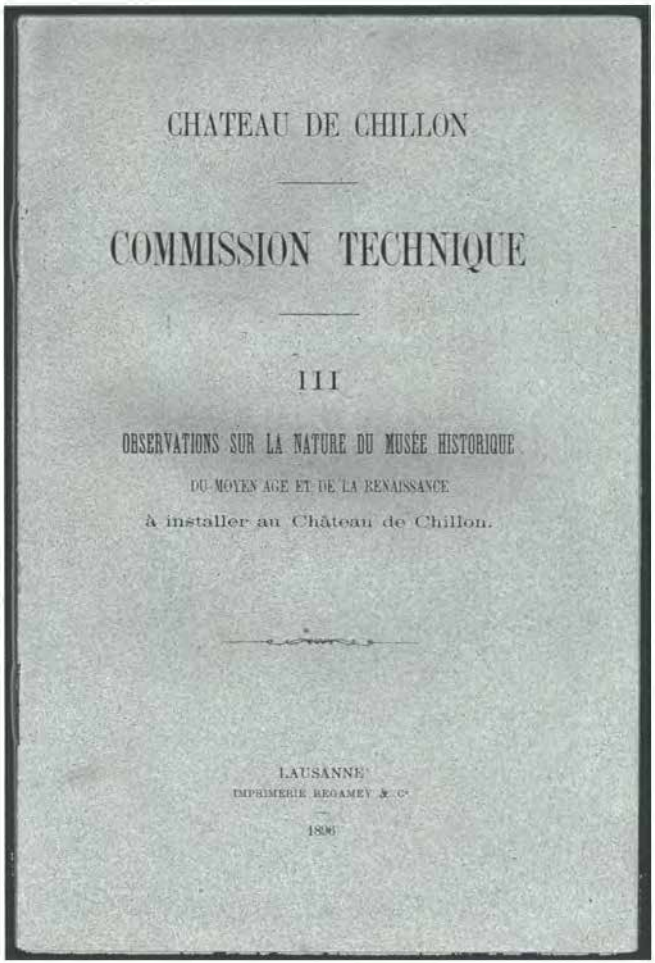

CHATEAU DE CHILLON

COMMISSION TECHNIQUE

III

OBSERVATIONS SUR LA NATURE DU MUSÉE HISTORIQUE

DU MOYEN AGE ET DE LA RENAISSANCE

à installer au Château de Chillon.

LAUSANNE
IMPRIMERIE REGAMEY & Cie
1896

Fig. 92. Chillon. Commission technique, *Observations sur la nature du musée historique du Moyen Age et de la Renaissance à installer au château de Chillon.*
Rédigées fin1891 par Geymüller, ces pages définissent les limites dans lequelles tout projet de musée devra se tenir.
(ACV, AChC)

exemple avec une série de portraits des comtes et ducs de Savoie». Geymüller songe à quelques nobles sujets: le mariage d'Amédée V, la mort de Pierre de Gingins, la délivrance de Bonivard, etc.
Tout ceci, Geymüller y insiste, ne sera «possible que si les promoteurs de cette entreprise se sentent le courage et la force de défendre le monument contre les entreprises d'architectes téméraires et oublieux des devoirs de leur profession envers les monuments du passé». Pour éviter de tels abus, il propose qu'une commission des acquisitions veille à ce que Chillon «ne devienne pas le réceptacle de vieilles défroques, de chakos démodés et d'autres vieilleries modernes»[93].
Le moins qu'on puisse dire est que Geymüller se méfie. Sa crainte, partagée par l'ensemble de la commission, est que l'introduction de collections muséographiques dans le château n'en altère le caractère. Ses observations sont destinées à éviter le pire, et si possible à canaliser les efforts des intéressés dans un sens compatible avec la restauration.
Son mémoire pose néanmoins les conditions scientifiques que devraient observer les promoteurs du musée, et les limites au-delà desquelles ils entreraient en conflit avec la Commission technique. La démarche n'est pas superflue. Longtemps encore, la commission devra lutter contre les initiatives d'amateurs plus ou moins éclairés, de patriotes ou de collectionneurs appâtés par les vastes salles vides de Chillon. Quelques mois auparavant, déjà, le docteur F. A. Forel, de Morges, a proposé de transformer le château en «temple de mémoire (...) en l'honneur des grands hommes de la patrie vaudoise»[94]. Chaque année, on inaugurerait solennellement une plaque de marbre dédiée à un juriste, homme d'Etat, théologien, médecin, etc. La proposition a été écartée.
Après avoir pris connaissance des deux mémoires de Geymüller, la Commission technique décide de faire quelques adjonctions aux réponses qu'elle a fournies au questionnaire de Burnat.
Donnant suite à la proposition de Geymüller, elle propose que soit instituée une Commission des acquisitions. Ce sera fait en juin 1892. La Commission comprendra trois membres, le chef du Département de l'instruction publique, Burnat et le conservateur du Musée cantonal des antiquités.
En juillet, la Commission technique avait déclaré que son activité était incompatible avec le maintien des prisons. En fait, elle avait eu vent d'un projet.

Fig. 93. Chillon. Chambre du Duc X, relevé de décoration sur toile, grandeur nature. Geymüller tenait ces peintures pour aussi belles que celles de la Sainte-Chapelle à Paris.
(ACV, AChC)

L'administration cantonale, peu éclairée et sans doute peu impressionnée, a depuis lors concrétisé son projet: elle a décidé d'installer de nouvelles cellules pour les prisonniers militaires, dans la tour d'entrée du château, c'est-à-dire au lieu même où la commission a demandé que commencent les travaux de restauration. Celle-ci réagit vivement. Dans ses adjonctions, elle signale qu'elle a appris avec regret la décision de l'administration, et formule une demande sèche: «Il serait indispensable qu'ordre fût donné à la direction du château» de ne rien y modifier sans son accord. Satisfaction lui sera donnée en juin 1892. La Commission exécutive se mettra d'accord avec le Département de l'agriculture et du commerce, responsable de la décision incriminée, pour qu'aucune modification ne soit apportée au château sans entente préalable. De plus, une question sera envoyée au Département de justice et police, portant

sur la suppression des prisons. Mais les deux cellules pour prisonniers militaires, entre-temps, auront été aménagées: ultime sacrifice, rendu aberrant par le contexte, à la conception utilitaire de l'édifice qui a prévalu pendant un siècle.
La Commission technique demande encore que les peintures de la chambre du Duc X et de la salle de torture U2 soient relevées «en grandeur naturelle et avec toute l'exactitude possible. La valeur de ces peintures, selon Geymüller, serait, dans la première de ces pièces, au moins égale à celle des peintures de la Sainte-Chapelle du Palais de justice à Paris» (fig. 93).
Une discussion a lieu sur la manière de mener à bien la restauration de ces salles sans toucher aux peintures. Geymüller se montre réticent à l'égard de la proposition retenue en juillet par la commission. Il préférerait que l'on raccorde les originaux par un enduit sur lequel on compléterait ensuite les parties manquantes. Ces Messieurs, constatant que les travaux prévus dans l'entrée sont pour l'instant retardés par l'installation des cellules militaires, envisagent d'entamer la restauration des peintures avant que le programme complet de restauration ait été mis sur pied, afin de «montrer au public que l'on s'occupe de la chose».
Dernier point délicat, la question de l'architecte fait l'objet d'une proposition. On divisera son entreprise en deux partie: «L'étude du projet» et «l'exécution des travaux». La première consistera en un relevé du château et en l'élaboration d'un «plan général de restauration», sur la base d'un programme établi par la Commission technique d'après les résultats de l'exploration archéologique du monument. Celle-ci sera menée par Burnat et un membre de la Commission technique; ces Messieurs, optimistes, pensent qu'elle ne demandera probablement «pas plus de huit à quinze jours»[95]. Une fois livré son plan de restauration, l'architecte aura terminé sa mission. La commission agréera ou non son travail, décidera de faire tels ou tels travaux, et le cas échéant engagera un nouvel architecte – ou le même, s'il convient – pour mener les opérations.
C'est trop de prudence. Par peur de l'arbitraire, on veut un pur exécutant, qui accepte de mettre sur pied une entreprise de longue haleine, sans espérer y participer. Sans le vouloir, la Commission technique a créé un imbroglio qui va compliquer la mise en place de la restauration.

Pour le reste, le travail effectué en une année est exceptionnel. L'ensemble que constituent les réponses au questionnaire, les adjonctions et les deux mémoires de Geymüller (ensemble qui sera édité en 1896) définit avec une efficacité sans doute unique ce qu'il convient de faire et de ne pas faire. La Commission technique, dans cette première période, a été dominée par la personnalité de Geymüller, par sa remarquable capacité d'abstraction et de synthèse. Rahn, peu présent, s'est cantonné dans son rôle premier de modérateur[96].
On sait désormais où l'on va: vers une restauration scientifique, c'est-à-dire documentée, rigoureuse et modeste. Pour le château de Chillon, ces textes constituent en quelque sorte la Charte fondamentale, sur laquelle s'appuieront désormais toute étude et tout travail. Ils fournissent un sens et un contenu à l'entreprise lancée par l'association. Reste à lui donner vie.

# 21. Un faux départ (1892-1895)

*Denis Bertholet*

Pendant que le projet de restauration prenait forme, peu de choses ont changé au château. Le personnel reste organisé en fonction de l'affectation ancienne de la forteresse, et en assure l'entretien normal. Les visiteurs sont toujours accueillis par des guides tout militaires; ils croisent parfois des prisonniers (fig. 94) occupés à couper du bois ou à tourner longuement autour du fameux pilier de Bonivard, mettant leurs pas dans ceux du prisonnier de jadis, qui ont une fâcheuse tendance à s'effacer et que l'on «rafraîchit» ainsi deux ou trois fois par année.

La plupart des salles ont été vidées. Le personnel a reçu ordre de veiller à ce qu'aucun dommage ne survienne, en particulier d'empêcher les inévitables scribouilleurs de souiller murs et meubles de leurs noms. L'administration cherche désespérément – et ne trouve pas – un local où elle pourrait réunir et abriter les archives qui sommeillent dans le donjon.

En tant qu'architecte de l'Etat, Assinare est responsable du château. Bien que membre de la Commission technique, il rend compte de ses activités, en priorité, au Département de l'agriculture et du commerce, dont il dépend. En 1891 il a installé l'éclairage électrique dans le bâtiment.

L'année 1892 débute dans le calme. Pas de travaux particuliers. La Commission technique a demandé

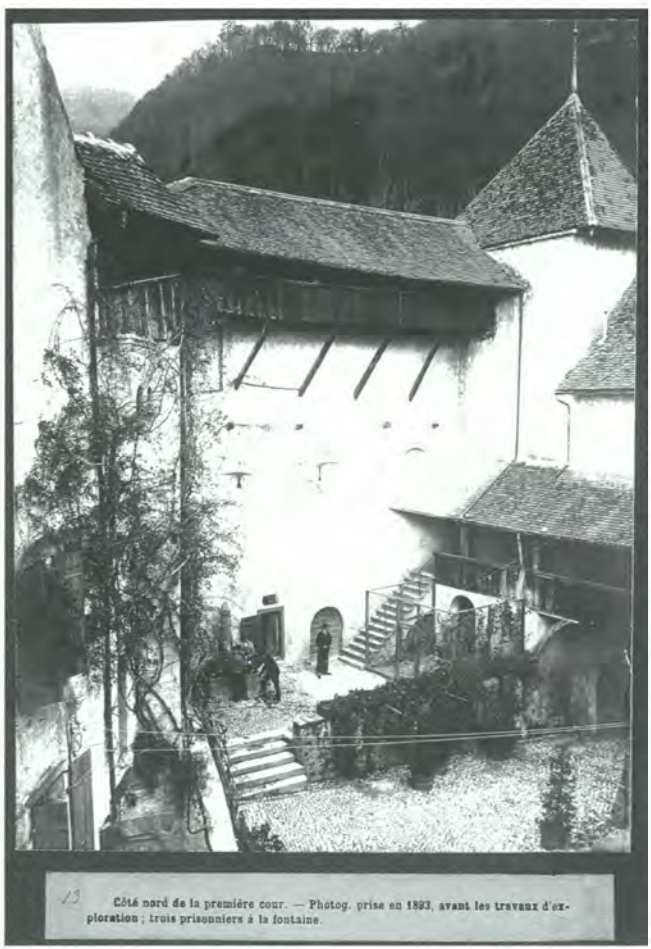


Fig. 94. Anonyme. Chillon. Vue de la cour D en 1893. Trois prisonniers à la fontaine.
(ACV, AChC)

GUIDE

au Château de

CHILLON

PAR

A. NAEF

Architecte

Correspondant des Antiquaires de France

De la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure

HAVRE

IMPRIMERIE H. MICAUX

rue Jules-Lecesne, 20

1894

Fig. 95. Albert Naef, *Guide au château de Chillon*, Le Havre, imprimerie H. Micaux, 1894.
Contre le règne des légendes et des approximations, ce texte consacre la vocation touristique du château et en offre l'une des premières descriptions méthodiques.
(ACV, AChC)

d'effectuer une série de travaux urgents, mais personne ne s'y met. La Commission exécutive, siégeant le 10 juin, admet l'ensemble des principes établis l'année précédente à propos de la restauration et du musée, et décide d'attendre que l'architecte soit désigné. Elle envoie Burnat en Savoie et à Turin «pour prendre des renseignements sur le choix d'un architecte» [97]. L'expédition sera un fiasco.

Un seul événement, d'apparence anodine, se produit dans le courant de l'année. En septembre, un jeune architecte sollicite auprès d'Eugène Ruffy l'autorisation de faire à Chillon des recherches archéologiques et architecturales, en vue de publier un guide du château. Il s'appelle Albert Naef. L'autorisation lui est accordée. Il se met au travail au début octobre. Le 15 décembre, il fait parvenir aux membres de la Commission exécutive le canevas partiel de son ouvrage.

C'est un nouveau tour du château, analogue à celui qu'a fourni la Commission technique dans ses réponses au questionnaire de Burnat. Mais l'étude est plus complète. Naef gratte, sonde, creuse, et décrit ce qu'il a trouvé. Ses 18 pages serrées sont ambiguës. Destinées à la préparation d'un ouvrage de vulgarisation à l'usage des visiteurs, elles semblent écrites pour les seuls spécialistes. Elles sont adressées aux membres de la Commission technique, qui estiment qu'elles apportent un complément précieux à leur travail. Naef, après avoir souligné l'état de délabrement où se trouvent les peintures de la chambre du Duc, propose de se charger d'en faire le relevé. La proposition est en principe acceptée, sous condition qu'il fournisse un projet, un plan de travail et un échantillon de ce qu'il pense faire.

Au cours de ses explorations, Naef a constaté que la colonne centrale de la salle de Justice U1 est dans un état inquiétant. La poutre sur laquelle elle repose étant pourrie, elle s'est jadis affaissée. Mal redressée, elle continue de prendre appui sur un bois vermoulu. Au fil des siècles, les deux autres colonnes se sont elles aussi inclinées. Toutes trois peuvent s'effondrer d'un moment à l'autre. Naef signale l'urgence de la situation à la Commission exécutive, qui décide d'intervenir aussitôt.

Burnat se met au travail dès le 24 novembre 1892. Il étançonne le sommier qui repose sur les colonnes et soutient la poutraison, puis enlève les colonnes et les remonte sur une fondation solide. Sur la suggestion de Naef, il profite de l'obligation où le met cette opération

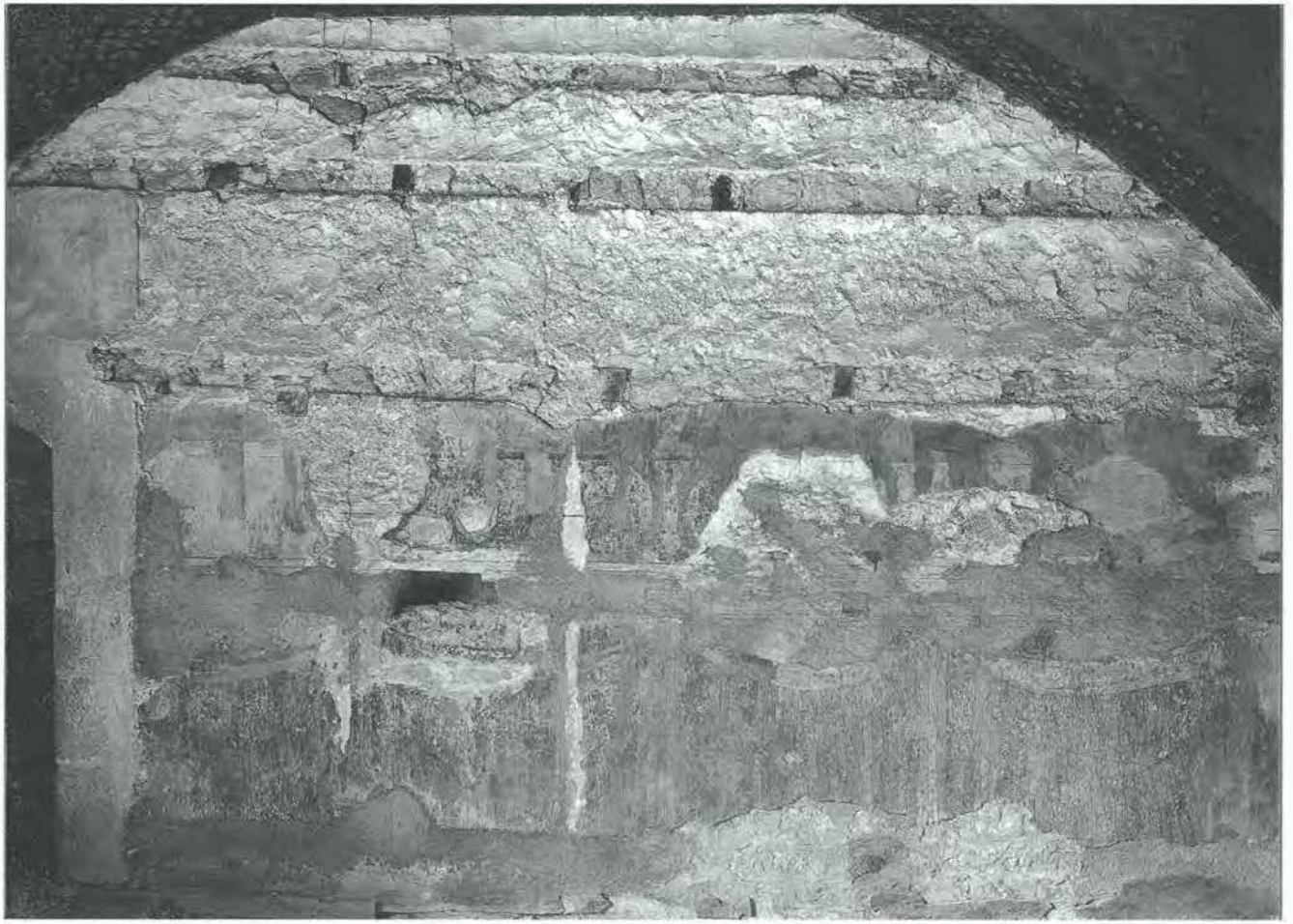

Fig. 96. Anonyme. Chillon. Les biches de la chambre du Duc, état avant restauration. Les motifs sont presque effacés. (ACV, AChC)

de dégager une partie du sol de la salle – qui a été exhaussé de 40 centimètres en 1836 – pour le déblayer sur toute sa surface, ainsi que dans les salles attenantes U et U2. Vu le caractère urgent de ces travaux et la nécessité de prendre des décisions rapides, la Commission technique n'a pas été consultée. L'essentiel des contacts qu'elle a eus avec l'administration, en 1892, a consisté en échanges épistolaires relatifs au défraiement de ses membres.

Au printemps 1893, la Commission exécutive revient sur la question de la nomination d'un architecte. Après mûres réflexions – ou en désespoir de cause? – elle se dit «que, pour une entreprise de ce genre, qui exige la présence presque continuelle de celui qui la dirige, il y aurait des inconvénients majeurs et de plus d'un genre à s'adresser à un architecte du dehors». En conséquence de quoi elle désigne, le 29 juillet 1893, Ernest Burnat comme «architecte chargé

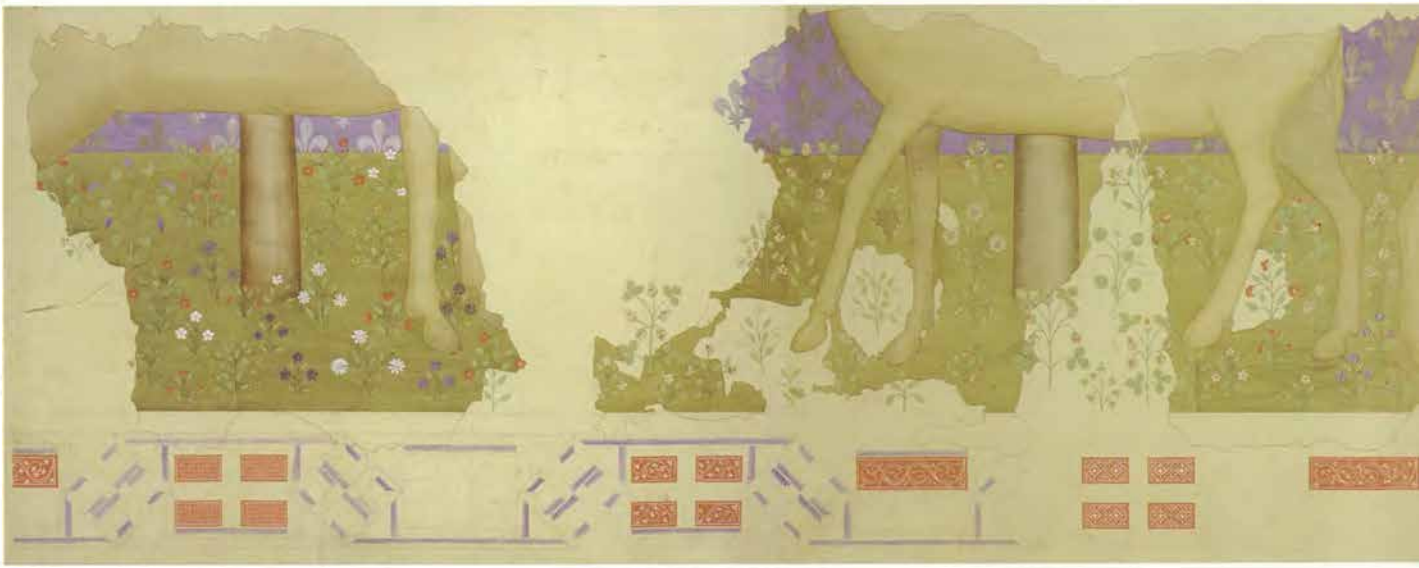

Fig. 97. Chillon. Les biches, relevé grandeur nature. L'original, rendu trait pour trait, mesure environ 7 mètres. (ACV, AChC)

de la restauration du château de Chillon»[98]. Ce dernier demande et obtient l'autorisation de s'adjoindre les services d'un jeune collègue, Eugène Jost. Les membres de la Commission technique, consultés, approuvent ce double choix. Geymüller souligne néanmoins que les fonctions qu'assumera Burnat exigent un exceptionnel respect du monument, et la capacité de faire le sacrifice d'une idée ou d'un projet, s'il apparaît qu'une formule préférable existe.

Il a fallu deux ans pour engager l'homme qu'on avait sous la main depuis le début. On ne saurait dire que cette nomination s'est faite de la manière concertée que l'on avait imaginée. Ce qui a prévalu, en fin de compte, est le fait que Burnat se trouve sur place, qu'il a les compétences requises, et qu'il a fait ses preuves en effectuant les premiers travaux. Cette nomination ressemble à un pis-aller. Plus grave, elle a lieu sur l'initiative de la Commission exécutive, et sans que la Commission technique ait eu l'occasion d'en débattre.

De manière générale, cette dernière semble de plus en plus tenue à l'écart des décisions. Certes, on consulte ses membres sur les questions qui requièrent leur accord. Mais elle n'a pas été convoquée en 1892, ne l'est pas en 1893, et ne le sera pas plus en 1894. Pendant quatre ans, d'octobre 1891 à octobre 1895, elle se manifeste ici ou là par une approbation ou un avis, mais ses membres n'ont pas l'occasion de venir sur le terrain, de voir ce qui s'y fait, de contrôler *de visu* les travaux en cours.

Burnat et Jost ne sont pas livrés à eux-même. Mais leurs partenaires sont les gens de la Commission exécutive et de l'administration. Leurs initiatives, pour peu qu'elles entrent dans le cadre de leurs attributions et du budget, sont acceptées sans que personne ne les examine dans un esprit scientifique. Pour l'instant, elles ne font courir de risque à personne: en 1893, aucune intervention significative n'a lieu dans l'enceinte du château.

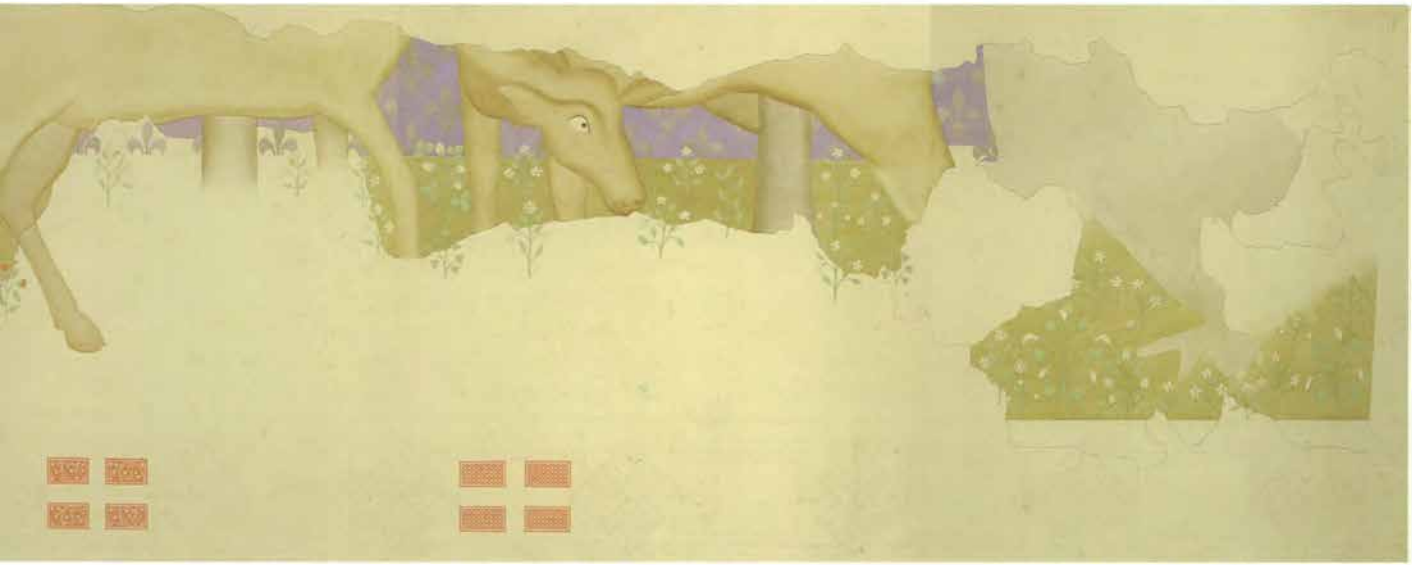

En 1894, Burnat entame un travail de longue haleine, préalable nécessaire à toute décision et toute intervention ultérieures: le relevé systématique et détaillé de la forteresse. Il fait établir un plan de situation du château, et en demande un relevé géométrique. En mars, il fait un voyage d'étude en Savoie, où il visite les monuments présentant quelque analogie avec Chillon, et en dessine les parties significatives. Mais son attention se concentre sur un autre sujet.

A la suite d'une tournée d'inspection du Conseil d'Etat, qui semble avoir trouvé peu attrayants les abords du château, le comité a été chargé de faire des propositions d'aménagement du terrain situé entre voie ferrée et lac. Le fossé doit être déblayé. Une pépinière borde le chemin d'accès au château et dépare la perspective. Elle doit disparaître. Des arbres seront plantés sur son emplacement, ainsi que dans le jardin et sur le talus qui longe le chemin de fer. Ils seront de même type que ceux des forêts voisines, afin d'assurer l'unité et la continuité du paysage, de part et d'autre de la voie ferrée. A l'est du château, la grève est abîmée par une place de débarquement et un dépôt, dans lequel les déblais s'accumulent, menaçant de combler la petite crique. Il faut rétablir la ligne naturelle des lieux. Burnat se met au travail. A la fin de l'année, il a établi un plan d'ensemble, et le soumet au Conseil d'Etat.

Le bois de Chillon, qui domine et encadre le château, relève de la juridiction de l'Etat de Vaud. Celui-ci consulte le comité, qui transmet la question à l'architecte, à propos d'une proposition visant à y créer une voie carossable. Burnat souligne le dommage irréparable qu'une telle tranchée causerait, et insiste pour qu'on se contente de dessiner un sentier épousant les contours du terrain. Certains parlent de créer des enclos où l'on exhiberait divers animaux. Burnat s'élève vivement contre cette idée, et dénonce la volonté spéculative qu'elle signale. Il craint que le site ne soit livré aux «Maîtres d'Hôtels de Montreux»[99].

Fin janvier 1894, Albert Naef soumet à Burnat le projet qui lui a été demandé, concernant le relevé des peintures du château. Il estime la durée du travail à huit mois, et demande Fr. 250.– par mois. La somme est modique, le projet est jugé excellent, la commission exécutive suit le préavis positif de Burnat, le conseiller d'Etat entérine le tout. A la fin mai, Naef se met au travail. L'autorisation qui lui est fournie par le Conseil d'Etat précise qu'il est «chargé de relever les peintures de la chambre du Duc et de faire certaines recherches touchant la restauration»[100]. C'est un sauf-conduit général. En sus du relevé des peintures, auquel il se met immédiatement, Naef peut explorer le château de fond en comble.

Le but premier de ce travail n'a pas été oublié. En mai, le *Guide au château de Chillon* est imprimé et mis en vente au kiosque du château (fig. 95).

Après un bref aperçu historique, une partie descriptive dresse un état des lieux complet, indiquant les principales phases constructives de chaque salle. Ce guide est une première. D'inspiration scientifique – son défaut reconnu est d'ailleurs une certaine sécheresse – il a l'ambition de mettre fin au règne des légendes et des approximations. Cette année 1894, même si elle n'apporte rien de neuf au niveau de la restauration, prend ainsi une valeur symbolique. Au moment où part le dernier prisonnier (les prisons sont désaffectées en novembre), le visiteur est reconnu comme l'hôte normal et légitime des lieux. A la demande de la Commission exécutive, Naef rédigera et publiera l'année suivante un *Résumé des explications que les guides du château de Chillon devront donner de vive-voix aux visiteurs*. Le temps de la rigueur arrive.

Pourtant, l'entreprise globale marque le pas. Le budget affecté aux travaux est révélateur. Burnat demande 14 000 francs, dont 8000 pour l'aménagement des abords, 2500 pour Naef, et le reste pour les travaux d'entretien. En clair, l'intérieur du château, s'il n'y avait eu l'heureuse proposition de Naef, serait simplement oublié. Les opérations présentées par la Commission technique comme les préalables obligés à toute restauration en sont au point mort.

Dans le courant de 1895, les interventions mineures demandées en 1891 par la Commission technique sont enfin effectuées. La souche de la cheminée de la chambre de la Duchesse U2 est consolidée. Dans la tour B, deux consoles des mâchicoulis d'angle sont remplacées. Les arbustes qui ont poussé dans le mur extérieur nord sont arrachés, ainsi qu'une bonne partie du lierre.

En déblayant le sol de la salle de Justice, on a constaté que le mur extérieur, qui s'avance en saillie sur celui du sous-sol et prend appui sur des gradins, est dans un état déplorable. Les racines des arbres qui y ont poussé pénètrent jusque dans la salle. On nettoie la maçonnerie, on fixe solidement les anciens gradins et on les recouvre de dalles de Sembrancher. Dans la lancée, Burnat fait dégager la porte primitive de la salle, et rouvrir d'anciennes meurtrières du souterrain de Bonivard.

L'aménagement extérieur est commencé, conformément au projet élaboré l'année précédente. Du point de vue esthétique, le progrès est indiscutable. A terme, les perspectives seront rétablies, la tranchée de la voie ferrée sera rendue aussi peu visible que possible, un enrochement redessinera et stabilisera la grève.

Les 14 000 francs demandés par Burnat constituent une somme sensiblement supérieure aux montants dépensés les années précédentes. Le Grand Conseil, qui a porté ce montant au budget de l'Etat, entend ne pas couvrir tous les frais. L'association doit en assumer une partie. Un accord est passé au début de l'année, aux termes duquel il est entendu que le Département de l'agriculture effectuera les paiements jusqu'à concurrence du montant porté au budget, puis demandera à l'association «le remboursement des dépenses afférentes aux travaux artistiques de restauration»[101].

Moins de dix ans après son lancement, la restauration de Chillon semble tombée en décadence. On se préoccupe d'aménager les abords du château plutôt que d'en clore le relevé. On parle de la modification des statuts de l'association, de la composition de la Commission exécutive, du nombre fortement crois-

sant des membres de l'association, mais la Commission technique est oubliée. On organise les assemblées générales et réceptions de la Société suisse pour la réforme pénitentiaire ou de la Société des officiers de la Confédération suisse. On s'interroge sur la nature des objets à exposer dans le futur musée, sans tenir compte des *Observations* faites naguère par Geymüller. Un membre de la Grande commission ressort même l'idée de musée militaire – Eugène Ruffy y met le holà.

Pendant ce temps, les travaux se font au coup par coup, sans concertation ni plan d'ensemble. Seuls deux hommes semblent encore se préoccuper du château. Burnat, bien qu'il ait dû sacrifier l'essentiel de son temps aux aménagements extérieurs, rappelle à la Grande commission, pendant la séance du 1er juin, «qu'avant tout il faut restaurer le château»[102]. Naef présente devant l'assemblée générale de l'association, réunie le même jour, les «Travaux entrepris au château de Chillon à la suite du tremblement de terre de 1584». Sa communication témoigne du travail effectué depuis une année. Il a commencé le relevé des peintures de la chambre du Duc, qui sont dans un état déplorable (fig. 96) et qu'il parvient à rendre trait pour trait (fig. 97).

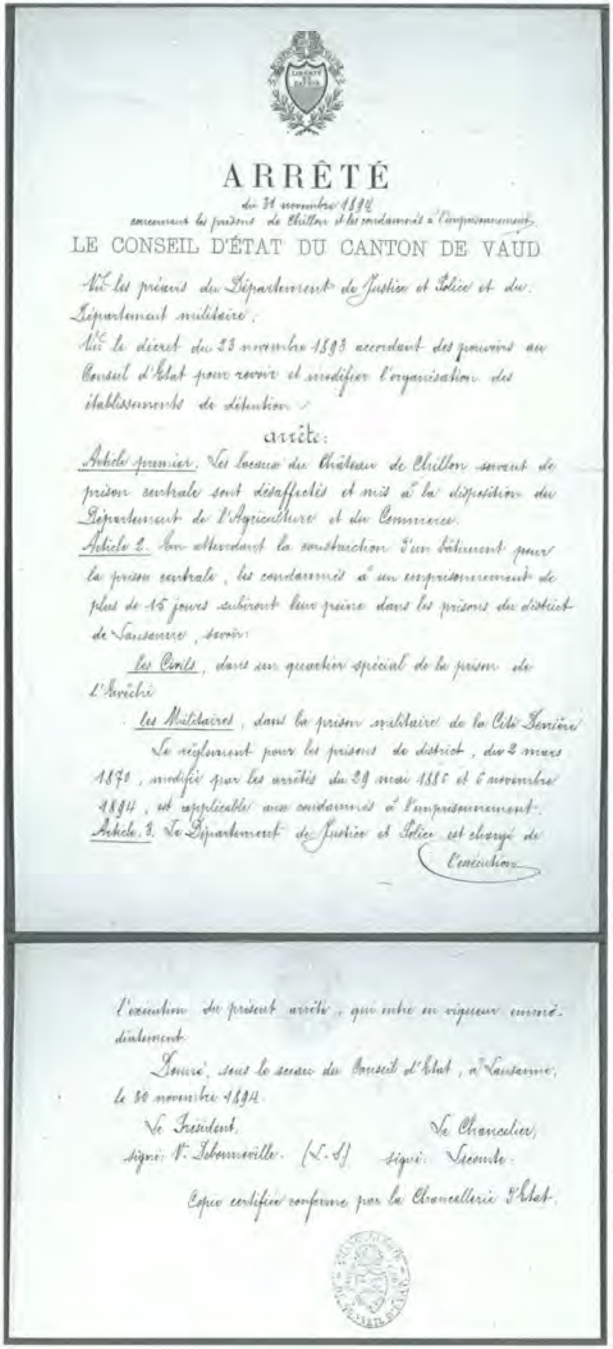
ARRÊTÉ

du 31 novembre 1894

concernant les prisons de Chillon et les condamnés à l'emprisonnement.

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

Vu les préavis du Département de Justice et Police et du Département militaire;

Vu le décret du 23 novembre 1893 accordant des pouvoirs au Conseil d'État pour revoir et modifier l'organisation des établissements de détention;

arrête:

Article premier. Les locaux du Château de Chillon servant de prison centrale sont désaffectés et mis à la disposition du Département de l'Agriculture et du Commerce.

Article 2. En attendant la construction d'un bâtiment pour la prison centrale, les condamnés à un emprisonnement de plus de 15 jours subiront leur peine dans les prisons du district de Lausanne, savoir:

les Civils, dans un quartier spécial de la prison de l'Évêché

les Militaires, dans la prison militaire de la Cité Derrière

Le règlement pour les prisons de district, du 2 mars 1870, modifié par les arrêtés du 29 mai 1886 et 6 novembre 1894, est applicable aux condamnés à l'emprisonnement.

Article 3. Le Département de Justice et Police est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entre en vigueur immédiatement.

Donné, sous le sceau du Conseil d'État, à Lausanne, le 30 novembre 1894.

Le Président, signé: V. Debonneville. (L.S.)

Le Chancelier, signé: Lecomte.

Copie certifiée conforme par la Chancellerie d'État.

Fig. 98. Arrêté du Conseil d'Etat du canton de Vaud désaffectant la prison de Chillon, 31 novembre 1894.
Cet arrêté est la condition nécessaire de toute l'entreprise de restauration.
(ACV, AChC)

Il a poursuivi l'examen complet du château et dressé un inventaire des travaux effectués par les Bernois à la fin du XVI[e] siècle: une tranche chronologique majeure de l'histoire architecturale de l'édifice est désormais restituée jusque dans ses détails.

L'année 1895 est marquée par un sensible changement institutionnel. La disparition des prisons (fig. 98), saluée avec reconnaissance par la Commission exécutive, permet de réorganiser la vie du château. L'ordre militaire qui prévalait disparaît. On établit un règlement pour la conciergerie et on organise la perception de la finance d'entrée sur les visiteurs. Jules Capré, éditeur responsable de la *Feuille d'avis d'Aigle* et député, est nommé au poste de concierge. Quelques mois plus tard, le téléphone est installé. Avec ces mesures, l'ordre ancien est définitivement aboli. Le château, pourrait-on dire, a changé de peau. C'est dire que le contexte est devenu particulièrement favorable à la restauration, et qu'il est d'autant plus regrettable qu'elle soit en panne. Le moment de réagir est venu.

# 22. Le retour de la Commission technique (1895-1896)

*Denis Bertholet*

Le 16 octobre 1895, la Commission technique est enfin réunie. Elle ne comprend plus que quatre membres, son doyen Théodore Fivel étant décédé depuis la séance précédente. La Commission exécutive l'a convoquée pour qu'elle donne son opinon sur la restauration de la salle de Justice, qui est en chantier depuis trois ans et à propos de laquelle il est temps de prendre des décisions fermes.

La réunion, trop brève, ne permet pas de clore la discussion, qui se poursuit par correspondance. L'ensemble des débats aboutit à la rédaction, par son secrétaire Henri de Geymüller, de pas moins de 6 rapports, datés du 10 décembre 1895 et diffusés dans le courant du mois de janvier 1896. Le tout est formulé dans cet excellent style diplomatique, lisse et courtois, qui permet d'administrer les gifles et de régler les comptes.

L'adresse au conseiller d'Etat Viquerat, à qui est envoyé le premier exemplaire, annonce la couleur. «La réunion de la Commission technique (...) fournit à celle-ci, pour la première fois depuis quatre ans, l'honneur et l'occasion, depuis longtemps désirés, de s'adresser à vous.» C'est le moment de passer en revue ce qui s'est fait pendant ces années et d'en tirer les conséquences: «Des erreurs commises pourraient compromettre gravement l'avenir de la Restauration projetée»[103]. Geymüller ne précise pas si les erreurs *ont été* ou *pourraient* être commises. La suite éclaire son intention.

La récapitulation de la période du 12 octobre 1891 au 16 octobre 1896, qui ouvre le dossier, revient sur la nomination de Burnat comme architecte de Chillon:

> Notre honorable confrère réunit (quoi qu'il ne soit pas (...) archéologue dans toute l'étendue du terme) toutes les qualités pour devenir l'architecte vraiment idéal pour Chillon - Ceci, à une condition toutefois, c'est qu'il sache faire violence à l'impatience créatrice inhérente à toute nature d'artiste et, admettant la nécessité de marcher d'accord avec la Commission technique, qu'il s'habitue à un côté ennuyeux pour l'artiste, nous sommes les premiers à le reconnaître, mais inhérent à sa tâche nouvelle, à l'obligation de n'exécuter que les travaux qui auront été préalablement fixés d'un commun accord entre la Commission technique et lui[104].

Une première version du texte, corrigée par Geymüller, était plus personnelle. Elle demandait que Burnat reconnaisse «la différence absolue entre sa tâche présente et celles qui ont honoré sa carrière précédente». Un brouillon le priait sèchement de «suivre strictement le programme que l'on nous a chargé de tracer, et de ne jamais dépasser la limite des travaux à faire»[105].

Le rapport en vient aux travaux effectués dans la salle de Justice:

> (...) Il y a eu là un travail très important de fait – plus considérable sans doute qu'on ne le supposait au début, décidé et exécuté entièrement en dehors de la Commission technique. Dans de toutes autres circonstances, elle aurait lieu d'être, non seulement péniblement impressionnée du fait de n'avoir pas été consultée dans une situation aussi grave, mais inquiète sur la question de savoir si à l'avenir, elle serait mieux à même de remplir le rôle qu'on lui a fait l'honneur de lui confier.
>
> Aussi comprendra-t-on que, aucun de ses membres n'ayant été appelé à constater l'état des choses, ni consulté sur les remèdes à y apporter, la Commission

technique s'est vue amenée logiquement à décliner toute responsabilité en cette affaire[106].

Ici encore, une première version allait plus loin. La commission affirmait décliner toute responsabilité, non «en cette affaire», mais:

a) Au point de vue du procédé adopté par M. Burnat pour fondations des colonnes et de ses conséquences éventuelles pour les voûtes inférieures qui les portent. b) Au point de vue de certaines constatations archéologiques qui, dans ces opérations, pourraient avoir passées inaperçues et par suite seraient définitivement perdues[107].

Comme si cela ne suffisait pas, un passage consacré à l'exploration archéologique revient à la charge:

Une exploration archéologique d'un monument historique, si elle n'est pas faite avec les plus grandes précautions, et par des personnes habituées aux recherches archéologiques, non seulement risque de laisser passer inaperçues les traces des éléments indispensables pour une restauration consciencieuse, mais – ce qui est bien plus grave – d'effacer à jamais, en les détruisant, ces mêmes traces[108].

La première version, visant directement Burnat, parlait d'une exploration «faite par des personnes dépourvues d'expérience archéologique consommée, quel que soit d'ailleurs leur talent d'architecte»[109].

Ces pointes et leurs variantes ne doivent rien au hasard. Les corrections apportées à la première version ont été demandées à Geymüller par Léo Châtelain. Celui-ci s'en explique dans une lettre qui laisse percer la colère de ces Messieurs:

Il me semble que le ton général indique de la méfiance vis-à-vis de M. Burnat qui pourrait bien donner sa démission après avoir lu ces rapports – Non pas qu'en somme vous n'ayez raison, on est allé de l'avant en se fichant (...) de la Commission technique – mais cela s'applique autant et même plus peut-être aux autorités qu'à M. Burnat[110].

La Commission technique a choisi de trancher. La mécanique mise en place en 1891 n'a pas fonctionné. La recherche de l'architecte n'a abouti qu'à créer une sorte de petite royauté locale, dont elle s'est trouvée exclue. A qui imputer ce dérapage? Il serait vain de s'en prendre directement aux autorités, insoupçonnables par grâce d'Etat. Elles portent néanmoins leur part de responsabilité, et la lettre de Châtelain révèle une certaine aigreur à leur égard. Les conseillers d'Etat qui président l'association et la Commission exécutive auraient dû convoquer la Commission technique. Ils auraient dû voir que les décisions ne se prenaient pas conformément aux procédures mises sur pied, et que les travaux préalables (relevé du château et premières explorations archéologiques) prenaient un retard considérable. En s'inquiétant de savoir si elle disposera à l'avenir des moyens de mieux remplir son rôle, la commission fait un appel aussi direct que discret aux autorités: la situation doit changer.

Burnat fait un parfait coupable. Chacun est prêt à lui rendre tous les hommages du monde. Il a mis sur pied la Commission technique. Il a imposé, dès le début de l'opération, une volonté ferme de rigueur. Il s'est battu contre l'amateurisme et le mauvais goût. Mais il s'est laissé dépasser par les événements. Peut-être a-t-il touché aux limites de sa compétence. C'est en tout cas ce que suggère le rapport, en insistant à plusieurs reprises sur le fait qu'il n'est pas archéologue. Peut-être a-t-il aussi pris goût à l'indépendance et fini par redouter la venue de la Commission technique. C'est ce que Naef semble avoir glissé à Châtelain et Geymüller, au cours d'une conversation où il est «peut-être allé un peu loin»[111]. Toujours est-il que Burnat fait les frais de l'énervement de la commission. Il est désigné comme le maillon faible de l'entreprise de restauration. Les termes vifs utilisés dans la première version des rapports étaient probablement destinés, comme Châtelain le suppose, à le pousser à donner sa démission. La version définitive accompagne une exigence guère moins humiliante pour l'intéressé: on veut qu'il soit mis sous haute surveillance.

Le surveillant sera Naef. Depuis mai 1894, celui-ci vit pratiquement à demeure. Les travaux qu'il a effectués ont largement prouvé sa compétence et ont fait de lui l'homme dont on ne saurait se passer. Le lendemain de la réunion du 16 octobre 1895, la Commission technique demande qu'il soit nommé à la place laissée vacante par le décès de Théodore Fivel. Il est admis, dès le 21 novembre, au titre de membre de la

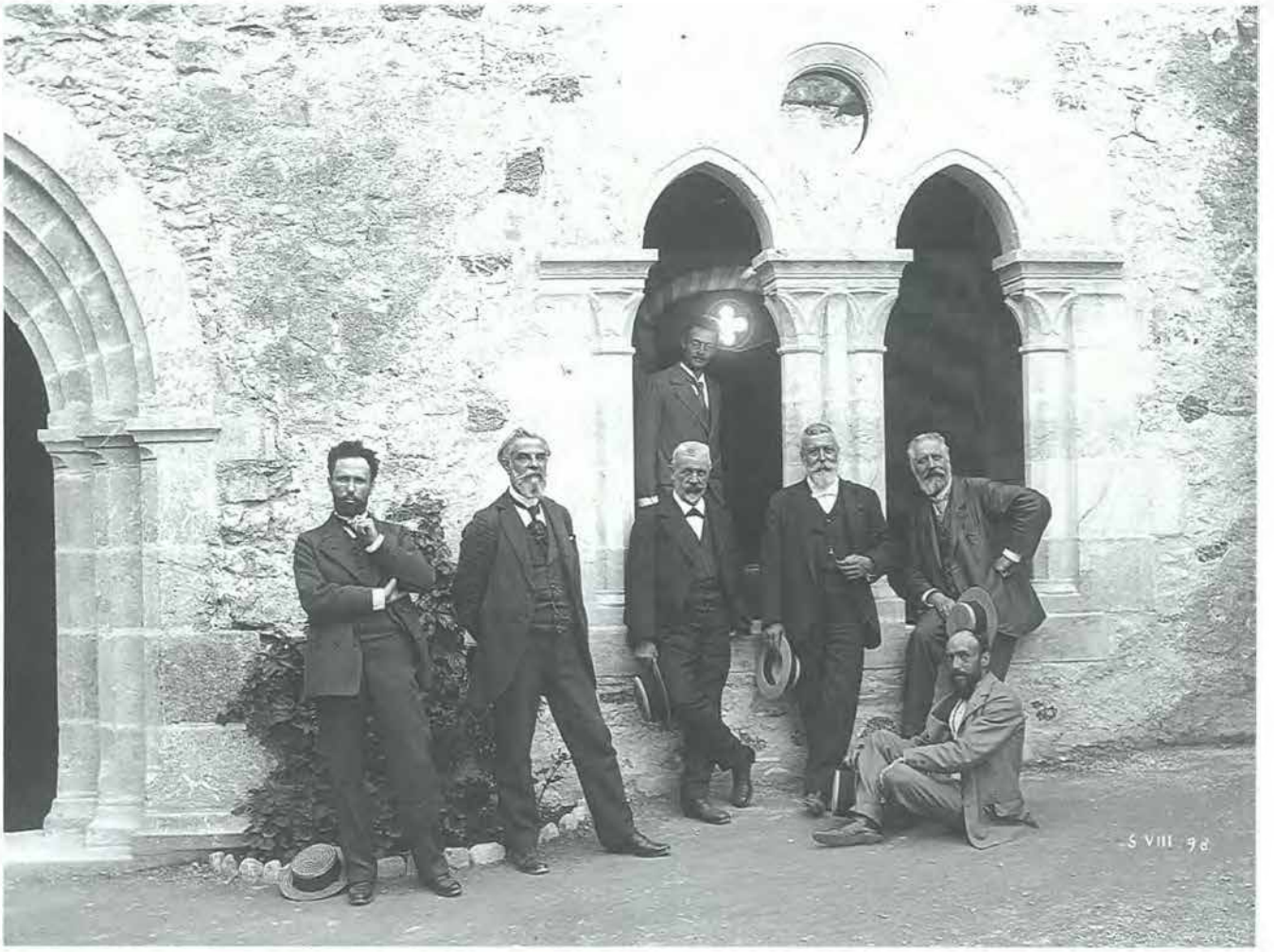


Fig. 99. Fischer Frères. Chillon. Commission technique, 5 août 1898, portrait de groupe.
On reconnaît, de gauche à droite, Jules Simon, Henri de Geymüller, Léo Châtelain, Jacques François Viquerat, Johann Rudolf Rahn. Assis, Albert Naef. Dans l'embrasure de la fenêtre, Otto Schmid.
(ACV, AChC)

Commission technique. Celle-ci a également proposé que lui soit attribuée la qualité de «Membre délégué permanent» auprès de l'association, «avec charge spéciale d'être l'organe pratique de la mission de contrôle dont est investie la Commission technique»[112]. Proposition acceptée. Geymüller, que cette charge fatigue, lui demande de le remplacer dans les fonctions de secrétaire; il décline l'invitation, mais offre de lui alléger la tâche en lui servant de secrétaire adjoint. Le jeune architecte est devenu, en deux mois, le pilier de la nouvelle Commission technique (fig. 99).

Il dispose de pouvoirs étendus. Sa réussite le comble: «on reconnaît de tous côtés mon travail, *au-delà* de toutes mes aspirations»[113].

On estime, dans un premier temps, que l'entreprise de la restauration pourra redémarrer en s'appuyant sur un tandem Naef-Burnat, celui-là dirigeant et contrôlant celui-ci. Le 20 janvier 1896, Geymüller écrit à Naef que «si (...) une harmonie de fonctionnement et de rapports pouvait s'établir entre vous et M. Burnat, je crois que nous aurions devant nous tous les éléments d'une restauration idéale». Il ajoute qu'il vient d'écrire «une lettre très franche et amicale à M. Burnat, destinée à mettre encore un petit surcroît d'huile pacifique (...) dans les rouages que j'ai tant à cœur de voir fonctionner en harmonie»[114]. Les bons sentiments ne fondent pas les institutions, et Burnat a pris connaissance des rapports de la commission. Le 25 mars, au cours d'une séance orageuse, il remet sa démission à la Commission exécutive, sans en avoir averti quiconque. Son adjoint, M. Jost, l'imite. Ils offrent de rester en fonction jusqu'à l'achèvement des travaux en cours aux abords du château. Viquerat et Ruchet sont furieux. Ils acceptent les deux démissions et l'offre qui les accompagne.

Les rapports de la Commission technique ne se contentent pas de provoquer un remue-ménage au niveau des personnes. Ils tranchent sur le fond. Le coup de force, pour avoir un sens, doit déboucher sur une reprise en main méthodologique. Une réflexion systématique sur la restauration, son contenu, son programme et sa mise en œuvre y est présentée.

L'ensemble de ces considérations part de l'objet qui a motivé la séance du 16 octobre 1895, la salle de Justice U1. L'examen qu'en propose la Commission technique est rigoureux. «Peut-on procéder dès maintenant à l'exécution d'une restauration partielle?» C'était le projet de Burnat: la salle ayant été déblayée sur toute sa surface, l'ancienne porte ayant été dégagée, pourquoi, dans la lancée, ne pas la restaurer intégralement? La réponse est non. Reprenant les principes généraux énoncés en 1892, le rapport rappelle «les trois opérations fondamentales indispensables pour le plan de Restauration». Il faut impérativement commencer par dresser le relevé complet du monument, puis en faire l'exploration archéologique, enfin examiner les monuments de même famille. «Et que l'on ne s'imagine pas qu'avec un architecte habile et même archéologue, et une commission technique irréprochable, on puisse opérer autrement». Ce sont les conditions absolues de toute restauration. La première n'est pas remplie: le relevé n'est que partiellement effectué, des plans et coupes essentiels manquent encore. La deuxième est loin d'être réalisée: malgré les travaux de Rahn et de Naef, l'essentiel du château reste à explorer. Pour ce qui concerne la dernière, «aucun renseignement ne nous a été fourni jusqu'ici».

Dans ces circonstances, et malgré le relevé et l'exploration effectués dans la salle de Justice, «il serait imprudent et prématuré» d'en commencer la restauration. Pour l'instant, seuls quelques travaux mineurs peuvent être entrepris, consistant à réparer ou refaire certains éléments des fenêtres, des portes et de la cheminée. La Commission technique demande en revanche que lui soient fournis des rapports minutieux, accompagnés de croquis, sur les fouilles faites depuis trois ans, l'état antérieur du sol, l'exploration des parois, la disposition des salles analogues dans d'autres châteaux, et les comptes des châtelains de Chillon, conservés aux Archives royales de Turin, qui «pourraient contenir des plans ou descriptions sur cette question». Elle demande en outre des compléments d'information sur la forme des fenêtres et des volets, sur les peintures murales et celles du plafond.

On ne saurait être plus méthodique. La commission donne ici un exemple de la manière de travailler que devront adopter les responsables des travaux. Elle va et vient constamment du plus général au plus concret. L'opération la plus ténue s'inscrit dans un cadre fermement dessiné, les principes sont présents dans le moindre détail. Les impressions, voire les certitudes ne suffisent pas. Il faut des documents et des preuves.

Cet exercice de science appliquée relève d'une volonté pédagogique. Il s'agit de rappeler les principes de base de l'entreprise et de montrer pourquoi et en quoi le travail effectué depuis quatre ans n'est pas admissible. Il permet également de déboucher sur un catalogue de

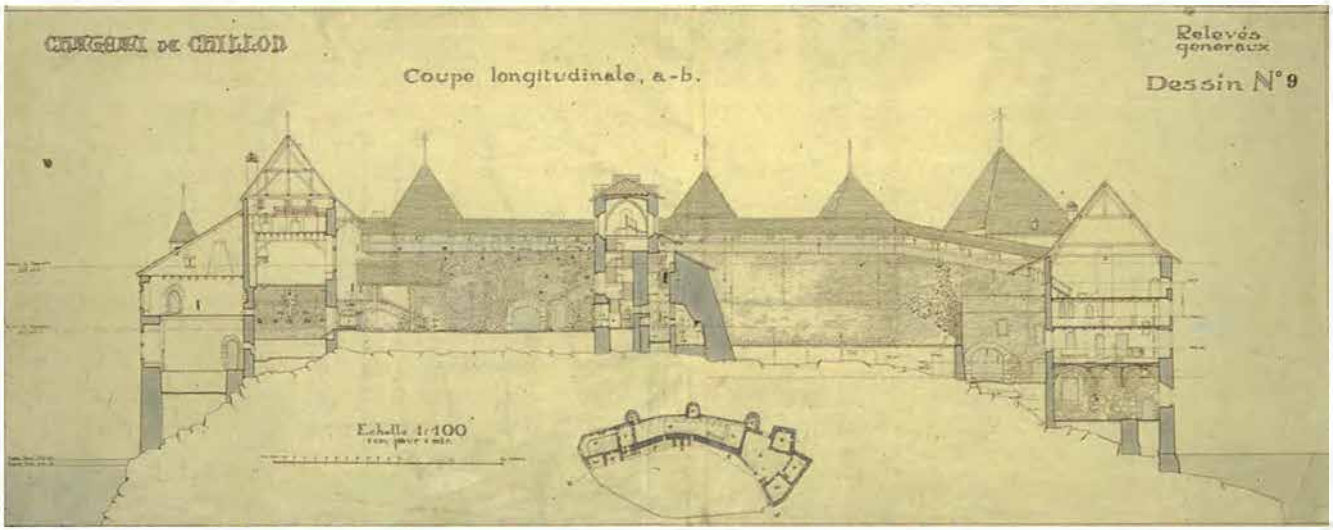


Fig. 100. *Château de Chillon. Coupe longitudinale* de W à N1, 1:100e, 1901.
A la demande de la Commission technique, des relevés systématiques du château sont effectués à partir de 1896.
(ACV, AChC)

revendications: la Commission technique entend posséder désormais les moyens d'imposer son point de vue. Elle veut que chacun de ses membres reçoive copie des procès-verbaux de ses réunions, ainsi que des mémoires et rapports qu'elle a adressés à la Commission exécutive; des dessins des parties que l'on veut reprendre, dans leur état actuel et dans l'état où elles seront après modification; des relevés du château, au fur et à mesure qu'ils seront achevés; des relevés des découvertes faites pendant l'exploration archéologique. Elle propose que Naef soit chargé de ce dernier travail, en insistant sur le fait qu'il devra être présent «à toutes les phases de cette entreprise» et qu'aucune opération ne pourra être effectuée en son absence. Elle demande par ailleurs qu'il la représente auprès de la Commission exécutive, et que l'architecte ait la stricte interdiction de toucher à l'état architectonique du château sans son accord. Elle prescrit encore que 15 jours avant chacune de ses séances, ses membres recevront les éléments d'informations nécessaires au traitement des questions à l'ordre du jour. Elle exige enfin d'être convoquée au minimum une fois par année, si possible en été, le temps dont elle a disposé pour sa dernière réunion étant dérisoire par rapport à l'ampleur de la tâche. «Il y a lieu d'espérer qu'avec un membre délégué sur place, qui lui servira en quelque sorte de rapporteur, à l'avenir cet inconvénient pourra être diminué»[115].

La Commission technique ne s'en tient pas là. Elle relance concrètement la restauration, en formulant une série de «vœux». Un limnimètre établi à l'extérieur du château, au pied de la tour d'entrée, doit en être éloigné au plus vite. Le déblaiement des fossés doit être considéré comme un élément de la restauration proprement dite, et ne pas être entrepris avant que le plan général de cette dernière n'ait été adopté. Pour le reste, les changements intervenus ou prévus aux abords du château sont approuvés. A l'intérieur, la Commission technique insiste pour que le donjon soit libéré au plus vite des archives qui y sont déposées. Elle propose d'installer dans la cour G un «Musée des fragments de l'architecture». Le relevé des façades sur cours et des coupes des bâtiments doivent être terminés au plus vite (fig. 100).

L'exploration archéologique doit être poursuivie le plus rapidement possible, en particulier au niveau des cours, des bâtiments S à Y et de l'enceinte extérieure. Les objets trouvés au cours des fouilles seront étiquetés, numérotés et entreposés dans un local fermé. Un certain nombre de châteaux proches de Chillon doivent être visités d'urgence. Le relevé des peintures de la chambre du Duc, parfaitement mené par Naef, doit se poursuivre. Il faudra lui adjoindre les services d'un expert chimiste afin de déterminer la nature des couleurs primitives, et ceux d'un aide pour la partie purement mécanique du travail.

La question de l'exploration pose un problème particulier. Elle a été commencée par Naef à titre privé, en vue d'une publication. Si les responsables de la restauration lui demandent de mettre à leur disposition les informations qu'il a réunies, il serait juste qu'ils prennent en charge, en retour, la publication de l'ouvrage en préparation, qui devrait être placée sous le patronage de l'association.

A tous égards, le printemps 1896 est décisif dans l'histoire de la restauration de Chillon. La plupart des vœux et demandes de la Commission technique, aussi désagréables que soient pour les autorités concernées les circonstances et l'esprit dans lequel ils ont été formulés, sont acceptés. L'organisation de l'entreprise est renouvelée en profondeur. Le départ de Burnat, dont on aurait peine à croire qu'il ne comble pas les vœux de la Commission technique, éclaircit la situation. Le Conseil d'Etat, avec une grande sagesse, décide d'attendre «que le moment soit venu»[116] pour nommer son successeur. Pendant l'intérim, Jules Simon, architecte de l'Etat de Vaud, devient automatiquement le lointain responsable du château. Une nouvelle répartition des tâches se met en place. Au lieu d'un architecte du château travaillant sous la surveillance d'un membre délégué – tandem voué aux frottements, voire aux conflits ouverts – on a dorénavant un architecte de l'Etat chargé de l'entretien courant de la forteresse et un membre délégué chargé de sa restauration, Burnat restant par ailleurs chargé de l'aménagement des abords. Chacun est maître dans son domaine, sous réserve des autorisations à demander et des comptes à rendre à la Commission technique et à la Commission exécutive.

La Commission technique a rappelé les principes et la méthode, elle a fourni un énorme programme de travail. Les gens sont en place, l'association et ses commissions ont suivi. On peut ouvrir le chantier.

# 23. Un château mis à nu (1896-1898)

*Denis Bertholet, avec la collaboration d'Olivier Feihl*

En avril 1896, Albert Naef succède à Ernest Burnat dans les bureaux du château de Chillon. Le chantier s'ouvre immédiatement. De nombreuses interventions sont déjà en cours. Elles relèvent du bricolage, à côté de ce qui commence. A partir de ce moment, elles seront massives, et se feront sur tous les fronts.

De tels travaux supposent de solides moyens financiers. La crise qui prend fin a convaincu le Conseil d'Etat de la nécessité d'agir. Il fournit immédiatement la preuve éloquente – et chiffrable – de sa détermination. Au début de l'aventure, l'aide de l'Etat s'élevait à 2500 francs par an. Désormais, les départements concernés subventionnent l'opération de manière significative. Les dépenses consenties par l'Etat oscilleront durablement autour de 30 000 francs par an. En même temps, les ressources de l'association explosent. L'introduction des entrées payantes, fin 1895, jointe à l'augmentation du nombre de visiteurs, fait passer ses rentrées de quelques centaines ou milliers de francs à 20 000, puis 30 000 francs et plus. Sur ce montant, elle retourne à l'Etat une contribution de 10 000 à 17 000 francs. L'administration, l'entretien et la restauration du château de Chillon représenteront une dépense nette annuelle allant de 40 000 francs environ dans les dernières années du siècle à 50 000 francs environ avant la guerre. Au moment où il entre en fonction, Naef perçoit 2750 francs d'honoraires. Le concierge Jules Capré touche un traitement de 1600 francs, les domestiques et guides reçoivent, ensemble, 2600 francs.

Le mercredi soir 8 avril 1896, Naef ouvre la première page d'un cahier cartonné, dans lequel il résume les faits saillants de la journée. Ce cahier, puis un second, recueilleront descriptions, croquis cotés et cogitations diverses. Deux ans plus tard, un système plus rigoureux leur succédera, dont la colonne vertébrale sera le *Journal des travaux, des fouilles, trouvailles accidentelles, incidents,... etc, et de l'exploration archéologique du château,* tenu dans de grands volumes A3 reliés. Il comptera 2796 pages à la mort de Naef, et ses successeurs le tiendront jusqu'en 1983.
Naef y fait reporter tout ce qui touche aux découvertes, travaux et événements en relation avec le château. Les notices, regroupées par secteur et selon la nature des travaux, sont de longueur variable. Chacune d'elles est résumée dans une colonne marginale. Des couleurs, ajoutées à l'intitulé des notices, renseignent sur la nature de leur contenu: le rouge signale qu'il s'agit d'explorations archéologiques, le bleu indique des travaux de restauration, le vert désigne tout ce qui touche à la documentation (relevés et photographies) (fig. 101).
A partir de 1904, pour faciliter la consultation du *Journal* et pour éviter la confusion entre les nombreux chantiers ouverts à Chillon, Naef fera établir un index général par bâtiment, dans lequel il recensera les mentions des travaux effectués dans chaque secteur, en y inscrivant le résumé marginal, la date et les pages correspondantes du *Journal*. Ce système permet de retrouver facilement la plupart des mentions et des pages traitant d'un secteur donné. L'index relève éga-

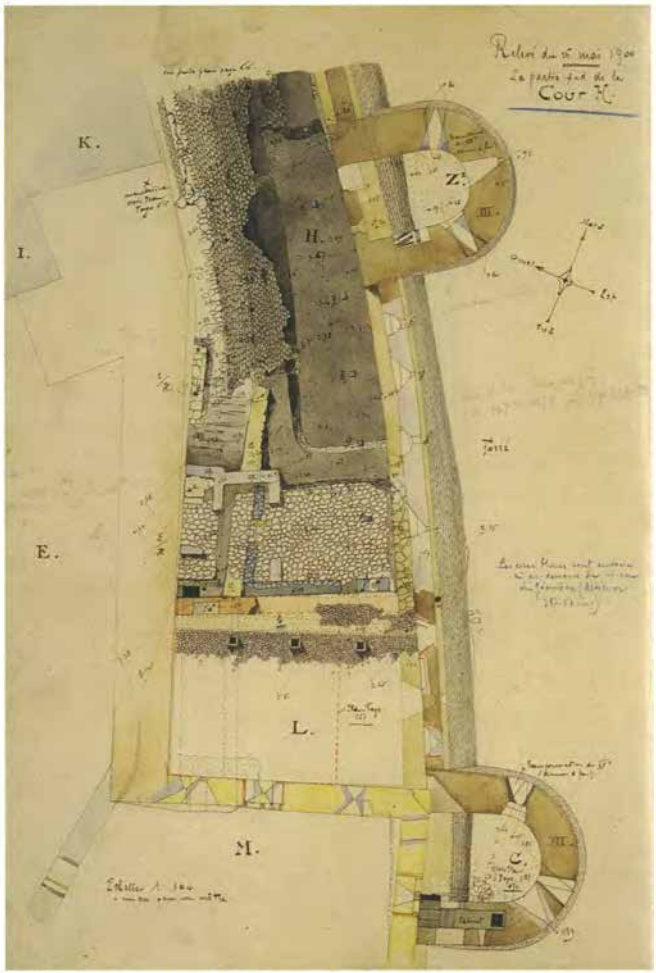


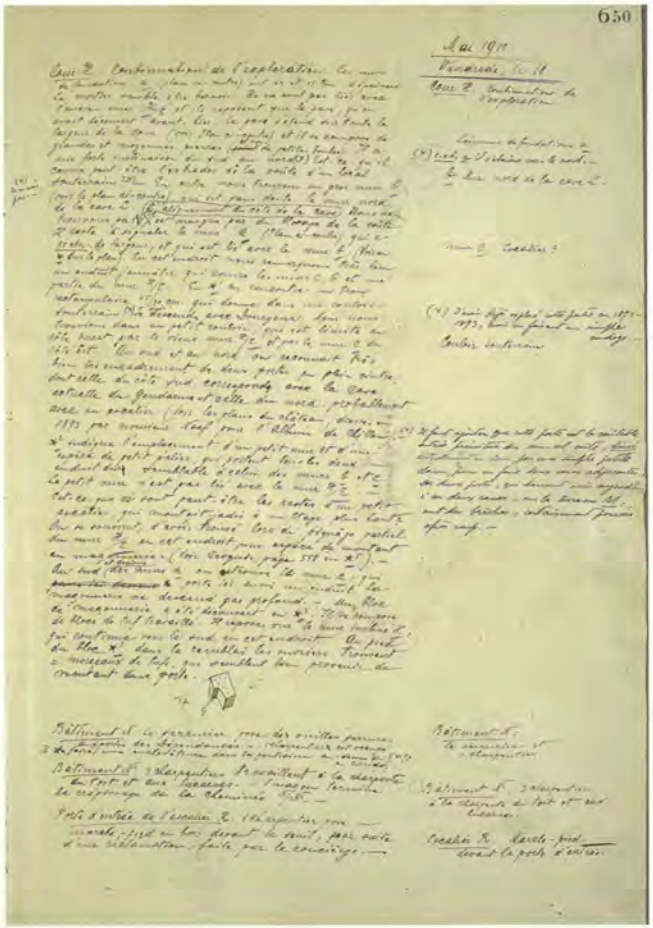


Fig. 101. *Journal de Chillon*, page 650.
Une page du *Journal*: compte-rendu des activités du vendredi 18 mai 1900, avec relevé.
(ACV, AChC)

lement les réunions, visites de personnalités et autres événements importants. Un répertoire des trouvailles, enfin, inventorie les objets recueillis lors des fouilles, et les regroupe sous deux catégories, un Musée lapidaire et un Musée des Trouvailles qui restent l'un et l'autre à aménager.

Les descriptions archéologiques du *Journal* sont articulées sur deux autres types de documentation, les relevés géométriques et les photographies. A chaque description est rattaché un renvoi à ces documents, qui contiennent en retour les renvois aux pages du *Journal*. Plus de 800 photographies sont réalisées en grand format par les photographes Boissonnas de Genève, puis Schlemmer de Montreux. Des tirages sont collés dans le journal et une copie rangée dans une série de boîtes classées par corps de bâtiment.

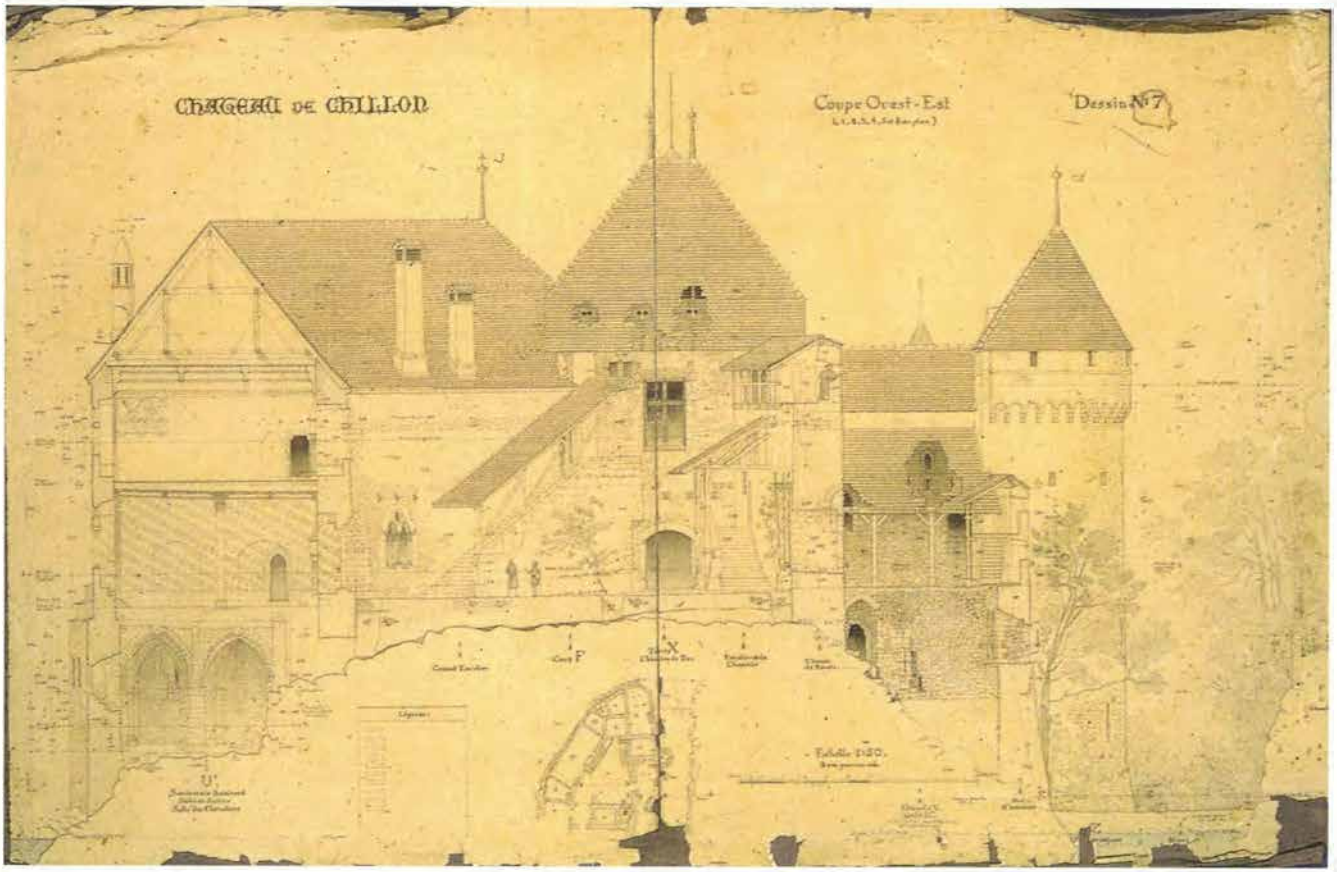


Fig. 102. *Château de Chillon. Coupe ouest-est*, dessin N° 7, 1:50e, 1901.
Le tracé de la coupe est indiqué en bas. Fouilles et travaux sont marqués et datés.
(ACV, AChC)

Les relevés géométriques sont traités selon le même principe. Il constitueront peu à peu un ensemble de plus de 2500 plans, dont une grande partie revêt une qualité graphique exceptionnelle (fig. 102).
Ils contiennent tous des séries de renvois aux pages du *Journal* et au répertoire des trouvailles ou aux photographies.
Pendant des années, ce système fonctionnera avec une rigueur implacable. Il est encore parfaitement utilisable aujourd'hui. Le fonds documentaire constitué par l'ensemble *Journal*-photographies-plans est unique. La qualité des documents graphiques et photographiques est exceptionnelle. Vu l'importance des travaux dont il rend un compte exhaustif, et du fait qu'il conserve les traces d'éléments aujourd'hui disparus, cet appareil documentaire doit être considéré comme faisant partie intégrante du monument lui-même.
Le *Journal* constitue pour Naef, comme pour les chercheurs actuels, une mine inépuisable. Il lui permet de rendre compte de ce qu'il fait jour après jour, d'élaborer des rapports, de répondre avec précision

à n'importe quelle demande. Pendant des années, la Commission technique recevra plusieurs fois par année des «lettres circulaires», puis des rapports décrivant l'état exact des travaux et les problèmes rencontrés, discutant les solutions possibles, demandant avis et renseignements. Les collègues de Naef seront associés en permanence et jusque dans les plus menus détails au chantier de Chillon. Conformément à l'exigence formulée dans les rapports de 1896, rien ne s'y fera qu'ils n'aient approuvé. Des moyens financiers, un système fiable d'enregistrement et de consultation: il n'y aura, en principe, plus de hasard dans l'histoire du château de Chillon, hors de ceux des découvertes archéologiques. Viquerat a demandé à Naef de lui fournir un programme des travaux pour 1896. C'est chose faite le 8 avril. La répartition des tâches entre les responsables du château est définie de manière concrète et précise dans les jours qui suivent. Le chantier de la salle de Justice relève désormais de la seule autorité de Naef, dont le programme est agréé, et qui est par ailleurs chargé de faire le relevé complet du château et d'entreprendre son exploration systématique. Burnat reçoit mission de consolider les fondations des façades sud, assimilées pour l'occasion aux abords du château. Jules Simon, pour sa part, s'occupera du Musée. Chacun se met à la tâche.

Le projet de musée est devenu un serpent de mer. Bizarrement, les rapports de l'association, qui rendaient compte des achats effectués pour le Musée historique de Chillon, font soudain référence à un Musée militaire vaudois, incompatible par définition avec les *Observations* faites naguère par Geymüller. L'idée a été lancée en été 1895 par Ami Chessex, membre du comité et représentant de la grande hôtellerie montreusienne. Eugène Ruffy avait écarté la proposition. Depuis lors, requis par ses charges de conseiller fédéral, il a quitté la présidence du comité de l'association. Il semble que ses successeurs n'aient pas su résister au *lobby* patriotique. Celui-ci tient à exposer à Chillon des armes et engins de la période vaudoise, des costumes militaires portés par des mannequins, et tout objet évoquant les combats et les vertus militaires du siècle qui s'achève.
Au début de 1896, quelques lettres sont échangées à ce propos entre les membres de la Commission technique. Ils n'ont rien contre les musées militaires, mais n'en veulent pas à Chillon. «L'idée a pris une telle consistance, déplore Naef, qu'il sera difficile de l'évincer»[117]. Le conseiller d'Etat Ruchet constate que la majorité de la Commission exécutive est «favorable à l'idée, et qu'elle pourrait d'ailleurs avoir la main forcée par le Grand Conseil, qui semble tenir absolument à voir ce musée à Chillon»[118]. La presse s'est emparée du projet, à tel point que «les journaux ont déjà discuté de l'emplacement à trouver à ce musée au château»[119]. En un mot, tout le monde en veut, sauf les responsables de la restauration. Ces derniers sont paralysés: les statuts de l'association leur font un devoir d'en accepter le principe. Bien sûr, l'article 2 parle d'un «musée rappelant les diverses périodes de l'histoire vaudoise», non de musée militaire. Mais qui, parmi les notables qui peuplent l'association, songerait à distinguer histoire et gloire militaire, passé et canons? La Commission technique, en tout cas, n'attaque pas sur ce terrain. Sous l'impulsion de Naef, elle cherche un biais qui lui permette de rendre le projet aussi bénin que possible.

Dans une lettre collective datée du 17 mars, elle propose d'insérer dans les statuts un article 2 bis. Celui-ci préciserait que les objets exposés doivent se rapporter «à la nature et à l'époque des différents lieux du château»[120]. Viquerat refuse d'entrer en matière. Il estime qu'une telle proposition risquerait de provoquer une crise majeure au sein de l'association et de mettre en cause l'ensemble de l'entreprise. Il souscrit en revanche à l'alternative formulée par la Commission technique: s'il faut absolument qu'un musée militaire s'installe, que ce soit à titre provisoire et dans un lieu où sa présence ne choque pas. Naef propose de sacrifier la tour d'entrée B.
La Commission exécutive accepte, et Jules Simon est chargé de l'opération. Le local sert de logement au gendarme de Chillon. On l'installe au premier étage,

où une chambre et une cuisine sont sommairement aménagées. L'aménagement du rez-de-chaussée se révèle plus compliqué qu'on ne le pensait. Le mauvais temps et l'humidité empêchent les enduits de sécher. A la fin de 1896, les portes et fenêtres n'ont pas pu être posées. Un crédit ayant été alloué pour l'achat des pièces à exposer, on a acquis 15 mannequins articulés. En attendant d'être vêtus de leurs uniformes et exposés, ils sont entreposés dans quelque recoin. Avant de poser un carrelage, dans le courant de 1897, on demande à Naef de fouiller le sol. Il constate la présence d'une construction semi-circulaire. Quelques sondages confirment qu'il s'agit de l'abside d'une chapelle ou d'une crypte. Le sous-sol de la tour B devient dès lors l'un des innombrables trous qui ornent le château. Il faut dégager la crypte, reprendre en sous-œuvre le mur occidental de la tour, percer des issues permettant de communiquer avec les couloirs souterrains de la cour D. Quand le sol du rez-de-chaussée est enfin repavé, en 1898, le projet initial n'est plus d'actualité. La guerre du Musée bat son plein.

Le concierge, Jules Capré, fait campagne en faveur de l'installation du musée, non dans la tour B comme convenu, mais dans l'une ou l'autre des grandes salles du château, éventuellement dans les anciennes cellules des prisonniers. Il ne manque pas une occasion d'en parler à Louis Gauthier, chef de service au Département de l'instruction publique et des cultes, et secrétaire de l'association. Celui-ci a convaincu le responsable de son département, Marc Ruchet, de soutenir ce point de vue. Contre eux, Naef mobilise la Commission technique et Viquerat.
Dans un rapport daté du 15 novembre 1898, les membres de la Commission technique s'élèvent avec vigueur contre ces projets. « (...) Un musée dont la nature ne conviendrait pas à Chillon serait un véritable désastre. Il ferait regretter les prisons et l'arsenal.» [121] Ils rappellent le contenu des *Observations* faites naguère par Geymüller, et ajoutent que les récentes découvertes faites au château rendent encore plus discutable l'installation d'un musée. Leurs conclusions sont extrêmement restrictives. Il ne saurait plus être question, à leur avis, d'affecter telle ou telle salle à un musée avant que l'exploration archéologique et le projet de restauration ne soient terminés. Le contenu du musée devra se conformer à des règles strictes. Les salles pourront être garnies de meubles et d'objets en rapport avec leur époque et leurs fonctions, mais les murs resteront dégagés (ce qui exclut les grandes tentures ou toiles illustrant des épisodes historiques), et les détails de construction et d'ornementation demeureront visibles. Les trouvailles archéologiques faites sur place pourront être exposées, mais dans des lieux sans affectation précise. L'usage des vitrines sera réduit au minimum. Enfin, aucun objet postérieur à 1780 ne sera admis dans les lieux. Ces conditions sont données comme vitales. Leur rejet mettrait en cause le principe même de la restauration. Le coup d'éclat de la Commission technique porte ses fruits. Le Musée militaire redevient, comme par miracle, Musée historique. Au cours des réunions de la Commission exécutive et du comité qui suivent la livraison du rapport, il n'en est tout simplement plus question. Naef devra ravaler une colère, l'année suivante, quand il sera contraint d'accepter l'accrochage provisoire d'une immense toile d'Eugène Burnand, *La fuite de Charles le Téméraire après la bataille de Morat.* Il obtiendra du moins que cela ne se passe pas dans la salle de Justice ou celle des Chevaliers, comme le voudrait Capré, mais dans la «Grande cuisine» du bâtiment Q. Une proposition du pasteur Alfred Cérésole, visant à placer dans la cour du château une plaque commémorative à l'occasion du centenaire de l'indépendance vaudoise, est rejetée. Le musée ne refera surface, conformément au vœu de la Commission technique, qu'après la fin des fouilles.

A l'extérieur du château, un chantier impressionnant s'est ouvert sous la direction de Burnat. En 1896, le niveau des eaux a été exceptionnellement bas pendant un mois. Cela a permis de procéder à une inspection méthodique de la base des murs, côté lac. Des travaux de consolidation se sont avérés nécessaires. On a construit «un revêtement sous-lacustre en

Fig. 103. Anonyme. Chillon. Exploration archéologique de la cour E, juin 1899.
Le château est «pelé» jusqu'au roc.
(ACV, AChC)

béton de ciment, sorte de contre-mur plus ou moins épais, qui a été coulé jusqu'à 2 mètres en dessous du niveau de l'eau»[122]. L'opération n'ayant pu être menée à bien sur toute la longueur des façades, il est prévu de la terminer lors des basses eaux suivantes. Celles-ci ont également permis d'enlever les remblais qui comblaient peu à peu la place de débarquement à l'est du château. Les 3000 $m^3$ extraits ont été transportés à la brouette jusqu'au bas du talus menant à la voie ferrée, direction Villeneuve. La digue ainsi dressée a été protégée contre les vagues par 600 $m^3$ d'enrochement. Consolidée et prolongée l'année suivante par des matériaux provenant de démolitions effectuées à Veytaux, elle est destinée à devenir une promenade. Quelques arbres y sont plantés, qui présenteront l'avantage de rendre moins voyante la voie de chemin de fer. C'est un gros progrès. Mais le souci de l'aménagement ne suffit pas à métamorphoser les mœurs locales: l'extrémité est de la digue devient une décharge publique pour les communes voisines.
En dehors de cela, rien de significatif ne se fait aux abords du château pendant les dernières années du siècle. Le programme élaboré par Burnat n'est pas mis en cause. Mais sa réalisation est soumise à une condition préalable. Il prévoit de redessiner et replanter l'ensemble des terrains et talus situés entre la voie ferrée et le lac. Une partie de cet espace appartient à la Compagnie du Jura-Simplon. Il faut les lui racheter. Les négociations traînent, et rien ne pourra démarrer tant que ce ne sera pas chose faite. De plus, la reprise en main de la Commission technique a eu pour résultat de déplacer les priorités. Les travaux extérieurs, bien que considérés comme un complément nécessaire à la restauration, peuvent attendre. Ils coûtent cher et les investissements, pour l'heure, se font entre les murs de la forteresse.

En trois ans, Chillon est piqué, creusé, percé, ouvert, pelé jusqu'au roc (fig. 103).
Naef a reçu mandat de fouiller, et entend ne rien laisser passer. Il faut que le château rende tout ce qu'il a, donne toutes les informations qu'il recèle, dévoile chaque fragment de son passé. Sous la pierre, sous les fondations, Naef n'a de cesse que les ouvriers n'aient touché le rocher. C'est ainsi qu'au cours de l'une des premières fouilles, il trouve, «à un mètre sous terre, une couche épaisse d'incendie et, au milieu des cendres et du charbon, une monnaie romaine de la fin du IV$^{e}$ siècle». Cette trouvaille, rapprochée de quelques autres remontant à la même époque, lui fait dire qu'il «est presque permis d'en déduire l'existence d'un poste romain, qui aura été détruit et brûlé lors des invasions barbares»[123]. L'exploration commence par la salle de Justice U1 (fig. 104) et les pièces

Fig. 104. Chillon. Les fouilles dans la salle de Justice U1, 1897.
Au premier plan: Albert Naef.
(ACV, AChC)

contiguës U et U2, qui sont déjà éventrées. En trois mois, le plus gros est fait. Cette première campagne fournit une masse impressionnante de découvertes et de renseignements. Des échantillons témoignant des modes de construction et de la manière de décorer murs, plafonds et colonnes sont mis au jour. D'anciens murs, sous le niveau du sol, ont en partie conservé leur décoration, et fournissent des indications précieuses pour la future restauration. Trois portes, dont nul ne soupçonnait l'existence, apparaissent dans les murs sud et nord. La Commission technique, prenant connaissance en août de ces résultats – consignés par Naef dans un rapport de plus de cent pages serrées – ne se tient plus d'enthousiasme. Elle

Fig. 105. Chillon. Plat en faïence de la fin du XV$^{e}$ siècle trouvé dans la tour Z1.
La fouille des «oubliettes» montre qu'on n'y a jamais oublié que des ustensiles de la vie courante.
(MCAHL, N° PM/3641, a-g)

estime qu'ils justifient rétrospectivement ses exigences méthodologiques et sa prudence, qu'il permettent d'espérer une restauration rapide des trois salles, et que celles-ci suffiront, à elles seules, à faire du château de Chillon un monument d'une importance considérable.
Dans la foulée, les façades donnant sur le lac sont explorées. Des portes et fenêtres sont démurées, des meurtrières réapparaissent. La tour Z1, où une légende tenace continue de situer des oubliettes, est déblayée. On n'y trouve pas de squelette, mais la dépouille desséchée d'un chat, des lances et des flèches, ainsi qu'un plat en faïence de la fin du XV$^{e}$ siècle (fig. 105).
Ces fouilles constituent un prélude. En 1897 et 1898, elles se multiplient et montrent que le château, en de nombreux endroits, est dans un état qui nécessite des réparations urgentes. Les voûtes des sous-sols sont pourries. Dans la chambre de la Duchesse U2, la salle des Chevaliers U1 et le local voisin U, les planchers sont enlevés, les poutraisons dégagées et débarrassées des couches de poussières, gravats et déchets accumulés au fil des siècles. Le bâtiment V, qui abritait jadis les latrines, a été en partie comblé; il est vidé

et exploré; on y trouve de nombreux objets, morceaux de poterie, écuelles, fragments de coupes de cristal, et des restes de décoration polychrome. Dans le bâtiment W, les salles qui avaient été comblées en 1836 sont déblayées, leurs fenêtres et leurs portes démurées.

Deux tranchées sont ouvertes dans la cour supérieure F, qui est ensuite surélevée d'un mètre, afin de retrouver son niveau d'origine. L'hypothèse du poste romain se trouve confirmée, et d'anciens murs sont mis au jour. Sous la première cour D, la crypte est dégagée. On y trouve un autel et son reliquaire (fig. 106), la partie inférieure d'un jubé, un escalier d'accès. «Il est permis de dire que la crypte de Chillon et son autel sont d'entre les plus anciens témoins du culte chrétien dans notre pays.»[124] On creuse des couloirs souterrains qui permettent d'en faire le tour, et de longer du même coup un ancien mur d'enceinte, découvert sous les bâtiments N et N1. La crypte et les couloirs sont munis de fers profilés et bétonnés, selon une technique toute récente. Ils sont ensuite recouverts d'une couche d'asphalte. Il ne reste qu'à repaver la cour pour lui rendre son aspect primitif. Les nécessités pratiques ne sont pas oubliées: un système efficace d'écoulement des eaux évite désormais que les cours ne se transforment en torrents lors de fortes pluies.

La Commission technique ayant décidé de regrouper dans les anciennes écuries N et N1 les locaux destinés à l'usage des personnes travaillant ou résidant à Chillon, elles sont explorées du roc au toit. A part le mur d'enceinte, on y découvre une salle comblée par

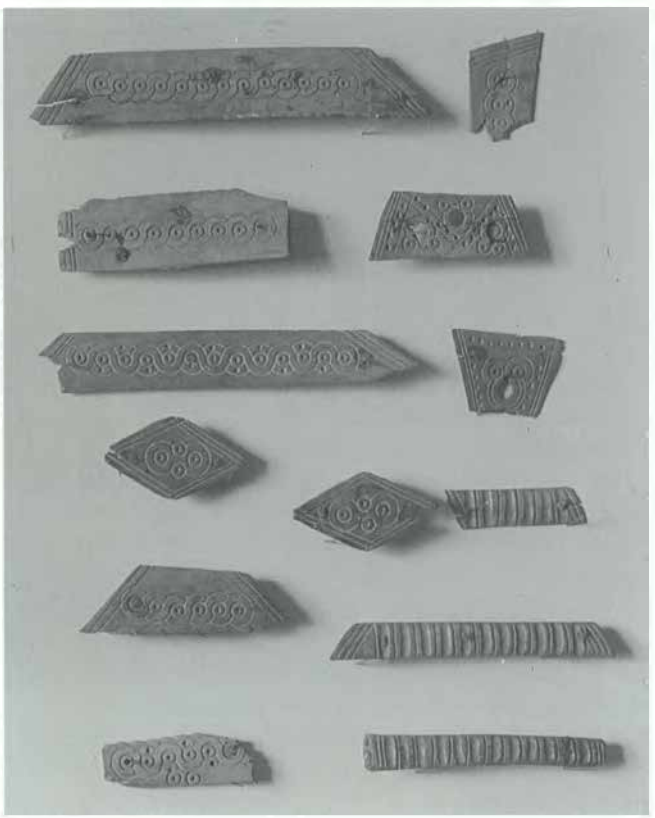

Fig. 106. Château de Chillon. Reliquaire. Reconstitution de l'objet à partir de copies et photographies des éléments retrouvés.
Cette pièce dite carolingienne a été trouvée dans l'ancienne chapelle, sous la cour d'entrée D, en août 1897. A partir des fragments (à droite), Naef a reconstitué l'objet.
(MCAHL, N° PM/4122 et ACV, AChC)

Fig. 107. Château de Chillon. Catelle de couronnement (personnage sous arcade), catelle de corps (motifs architecturaux), demi-catelle de corps (page), catelle de corps (griffon), trouvées au cours des fouilles des bâtiments N et N1 en janvier et mai 1898
Ces pièces, que Naef suppose être du début du XIVe siècle, datent plus probablement de la fin du XIVe ou du début du XVe siècle.
(MCAHL, Nos PM/3824 et PM/4026 et sans N°)

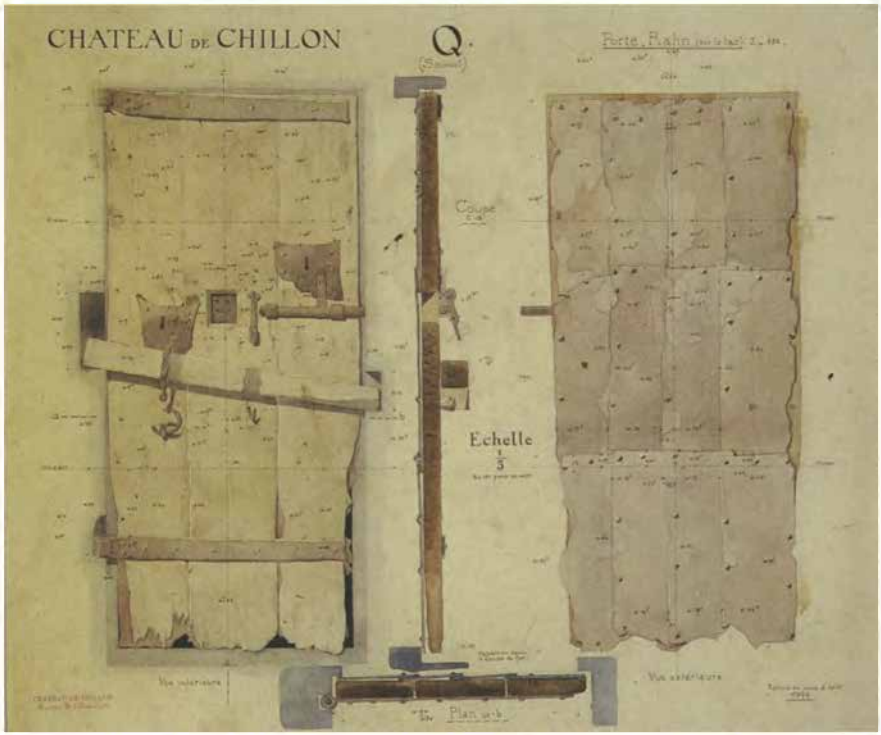


Fig. 108. *Château de Chillon. Sous-sol Q, relevé de la porte donnant sur le lac*, août 1899.
Cette porte oubliée a été découverte par J. Rahn en 1887 et démurée en mars 1899. (ACV, AChC)

les Bernois à l'époque de l'installation des écuries. Sur les mur extérieur apparaissent les restes d'un grand écusson. Des meurtrières et des portes murées sont rouvertes. On exhume une série de catelles restées dans un exceptionnel état de conservation (fig. 107). Avec l'aide d'un géomètre, Naef a établi en 1896 des plans d'ensemble précis et une coupe transversale du château. A sa demande, les «majuscules proposées jadis par Mr le Prof. Dr. Rahn pour désigner les locaux du château»[125], qui avait été abandonnées par Burnat, sont définitivement adoptées. Ce mode de présentation n'a pas été modifié. Il reste en vigueur. Au fur et à mesure qu'avance l'exploration, Naef complète les plans déjà établis par le relevé détaillé de la partie fouillée, auquel il ajoute celui des éléments intéressants, au 1/20e ou au 1/10e, voire en grandeur nature (fig. 108).

Un dessin des parties à restituer ou à restaurer est envoyé aux membres de la Commission technique. Ajoutés aux photographies et aux descriptions, dessins et croquis du *Journal*, qui couvrent déjà 450 pages grand folio à la fin de 1898, ils saisissent peu à peu le château dans un «filet» iconographique exhaustif.

Encore faut-il posséder les instruments qui permettront de mettre en valeur les informations récoltées. Dès le début, Naef a insisté sur l'importance des archives, qui permettent de situer, comparer et compléter ce qu'on possède. Il entame la copie systématique des comptes de la période bernoise de Chillon, qui se trouvent à Lausanne, pendant qu'Alfred Millioud, aide archiviste cantonal, fait de même aux archives royales de Turin, où sont conservés les comptes des châtelains de Chillon pour les années 1257 à 1508. Ces documents se révèlent d'une

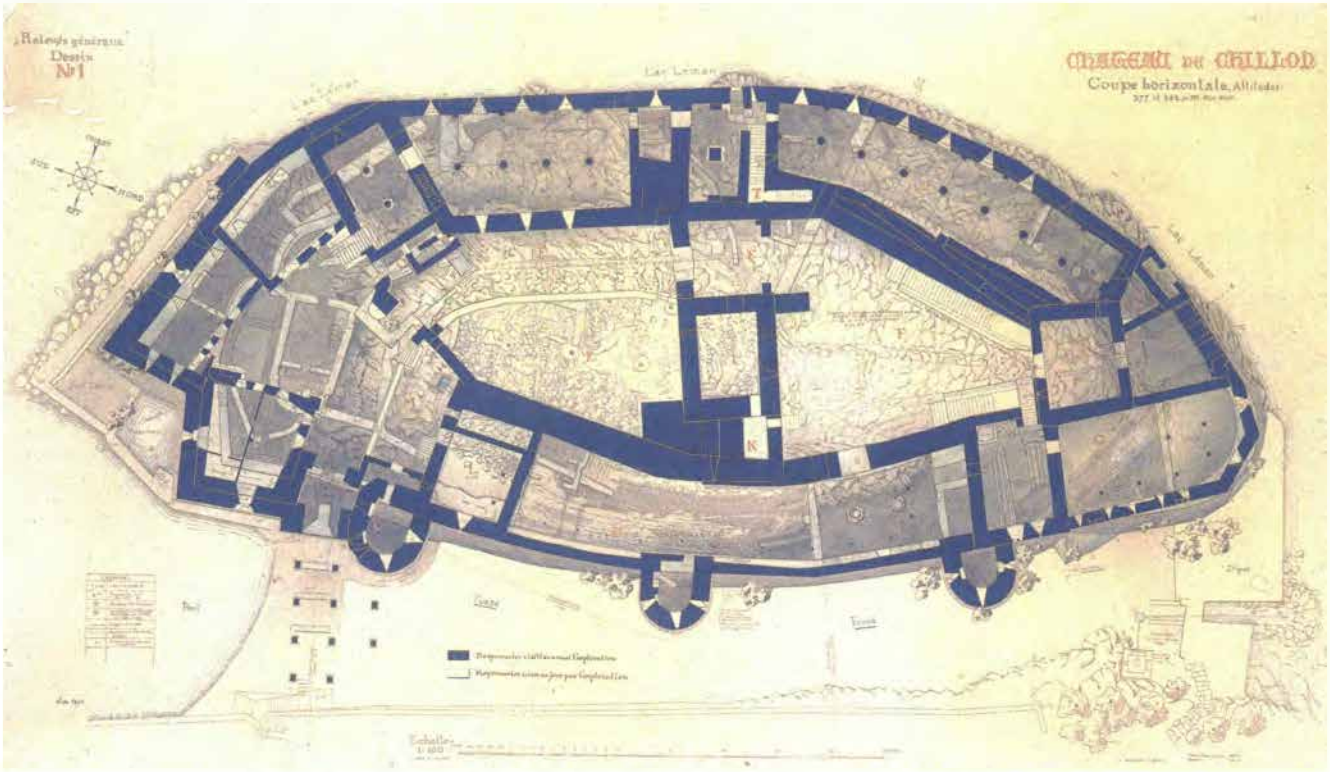


Fig. 109. *Château de Chillon. Plan N° 1*, 1899. Sous la forteresse, le rocher réapparaît. (ACV, AChC)

richesse exceptionnelle. Naef entreprend la rédaction d'un «dictionnaire, dans lequel je reporte, année par année, tout ce qui s'est fait dans les différents locaux de Chillon à partir de 1257»[126] – l'entreprise, probablement trop ambitieuse, n'aura pas de suite.

L'étude des autres châteaux prend quelque retard. Naef estime qu'elle n'est pas urgente, et qu'il faut attendre la fin de l'exploration archéologique pour la mener à bien. Pour l'heure, on peut se contenter de voir les sites les plus proches, en Valais, à Fribourg ou dans la vallée de la Broie. Il s'oppose sur ce point à Geymüller, qui demande qu'aucune partie du château ne soit refaite avant que la visite des châteaux savoisiens n'ait eu lieu, sauf bien sûr si un modèle complet est disponible dans le château même.

L'ensemble de ces démarches, menées avec méthode et confrontées les unes aux autres, aboutit à l'établissement d'une histoire systématique des lieux, plus approfondie et surtout plus scientifique que celles qui ont été tentées auparavant. Bâtiment par bâtiment, l'exploration et le travail d'archives permettent de reconstituer les phases constructives et les travaux de transformation, l'évolution de l'ameublement et de la décoration, celle des affectations et des usages, les événements marquants, le rythme même de la vie des habitants et visiteurs successifs. Naef veut voir à travers les murs, jusqu'au socle sur lequel le tout repose (fig. 109).

Il veut que rien ne soit omis, et que l'ensemble architectural de Chillon réapparaisse, sous le regard de ses

contemporains, comme une totalité complexe, dont chaque partie possède sa logique et son épaisseur propres, et dont l'articulation globale ne pourra être rétablie qu'au terme du voyage exploratoire qu'il commence. En un mot, il introduit à Chillon le rêve des positivistes: constituer un savoir que la rigueur méthodologique et l'exhaustivité documentaire permettront de qualifier d'absolu.

Ce savoir en formation se traduit d'abord dans le *Journal* et dans les innombrables rapports adressés aux membres de la Commission technique, qui dressent le tableau analytique de l'avancement des travaux et présentent les premières conclusions de Naef. Il est ensuite synthétisé dans les conférences que ce dernier donne chaque année à l'occasion de l'assemblée générale de l'association. Elles sont d'ores et déjà devenues une tradition, et se poursuivront jusqu'à sa mort. Quelques-unes sont consacrées à des tranches chronologiques précises: *Travaux entrepris au château de Chillon à la suite du tremblement de terre de 1584,* ou *La flotille de guerre de Chillon à l'époque savoyarde*. La plupart portent sur un bâtiment, en principe celui dont l'exploration et la restauration constituent l'événement scientifique marquant de l'année en cours. Elles permettent à leur auteur de synthétiser les informations recueillies en cours de travail. Mais ce sont des œuvres de vulgarisation. Après quelques années, Naef entreprendra de rédiger des synthèses plus massives, plus systématiques, correspondant mieux à son ambition totalisante.

Aux travaux de fond s'ajoutent les interventions demandées par la Commission. Les archives qui reposaient dans le donjon (fig. 110) sont débarrassées. Le limnimètre qui déparait l'aspect extérieur du château est enfin enlevé, en 1898. Un poulailler installé sous le pont d'entrée est éloigné. Ces mesures tendent à faire disparaître les dernières traces de la conception «prémonumentale» du château. Elles accompagnent des aménagements destinés à encadrer sa carrière de monument. Il faut accueillir les visiteurs: on leur aménage un abri sur le pont et on décide de construire un bazar et des toilettes.
Le nombre d'entrées payantes oscille autour de 35 000 par année. Les guides ont peine à suivre. Ils ne s'en tiennent pas au *Résumé des explications* que Naef leur a concocté en 1895 et continuent de broder au gré de leur fantaisie. Certains ne se privent pas de critiquer les travaux en cours. Les touristes, énervés par les salles fermées, les cours éventrées et les passerelles de fortune, font chorus. En fait, l'opinion publique ne comprend pas ce qui se passe. Le but des travaux demeure mystérieux et beaucoup se demandent s'ils sont justifiés. Pire, on accuse Naef de massacrer le patrimoine vaudois.
Le 14 septembre 1897, le député Paul Vuillet, professeur d'histoire, dépose sur le bureau du Grand Conseil une interpellation par laquelle il demande au Conseil d'Etat des explications «sur certains travaux exécutés ou à exécuter à Chillon»[127]. Il s'émeut de la disparition des fameux «pas de Bonivard». A la requête de Viquerat, Naef rédige un rapport dans lequel il montre que ces pas sont une légende. Les membres de la Commission technique ajoutent à son texte leur approbation et leur signature. Monsieur Vuillet se déclare médiocrement satisfait. L'affaire en reste là, mais les commentaires de Naef, en marge du compte-rendu de la séance du Grand Conseil, en disent long sur son état d'esprit: il tient les propos de son détracteur pour un «assemblage de crétineries», et ajoute un «Imbécile!»[128] bien senti. L'épisode est sans gravité, mais il témoigne du climat difficile, voire tendu, dans lequel s'ouvre le chantier de Chillon. La Commission exécutive décide «d'envoyer de fréquents communiqués aux journaux, de faire des conférences publiques»[129] et de veiller désormais à entretenir un climat de confiance à l'égard des travaux qui se font au château. Sur place, la question du remplacement des guides par des gardiens est mise à l'étude.
La charge que représentent le chantier de Chillon et les activités connexes est écrasante. Certes, des aides ont été engagés. Mais Naef a besoin d'un véritable collaborateur. En août 1897, un jeune architecte zürichois, Otto Schmid, entre en fonction à ses côtés

en tant qu'adjoint. C'est un travailleur acharné et précis, qui réalise vite et bien ce qui lui a été demandé. Il est, entre autres, chargé de tenir le *Journal.* Ils forment désormais un tandem redoutable, l'un se montrant capable de suppléer l'autre en toutes matières et de reprendre son travail au vol sans qu'il y paraisse. La restauration de Chillon sera leur œuvre commune.
Au printemps 1896, le Conseil d'Etat avait délibérément laissé pendante la question de la succession de Burnat. Dès l'été 1897, il se rend à l'évidence. Il serait absurde de compliquer le fonctionnement d'une machine qui marche à plein rendement. Naef est nommé architecte chargé de la restauration du château de Chillon.

Le chantier de la salle de Justice et des pièces contiguës, premier ouvert, avait provoqué la crise de 1895-96. Les premières explorations s'y sont faites. On décide d'y effectuer les premiers travaux de restauration.

Grâce aux informations réunies depuis 1896, Naef peut identifier les phases constructives du bâtiment depuis le IXe siècle. Il possède, à quelques données près, les éléments d'un programme de restauration complet des trois salles. Une telle démarche, pour l'heure, serait prématurée. Il met néanmoins en chantier les travaux qui s'avèrent nécessaires: reprise en sous-œuvre de certaines fondations, réfection d'encadrements ou d'éléments de décor pourris. Les anciens murs découverts sous le niveau du sol sont conservés et rendus accessibles par une trappe. On restitue les porte d'origine, ainsi que la porte primitive sur la cour F, en même temps que l'on bouche les ouvertures creusées à l'époque où la salle servait d'arsenal.

En 1897, l'exploration du reste du château ayant progressé, un plan de restauration systématique de la salle de Justice, du local U et de la chambre de torture U2 est soumis à la Commission technique, qui l'approuve, bien que le programme général de restauration du château ne soit pas encore établi. Parois, portes, fenêtres, cheminée, sont reprises en détail.

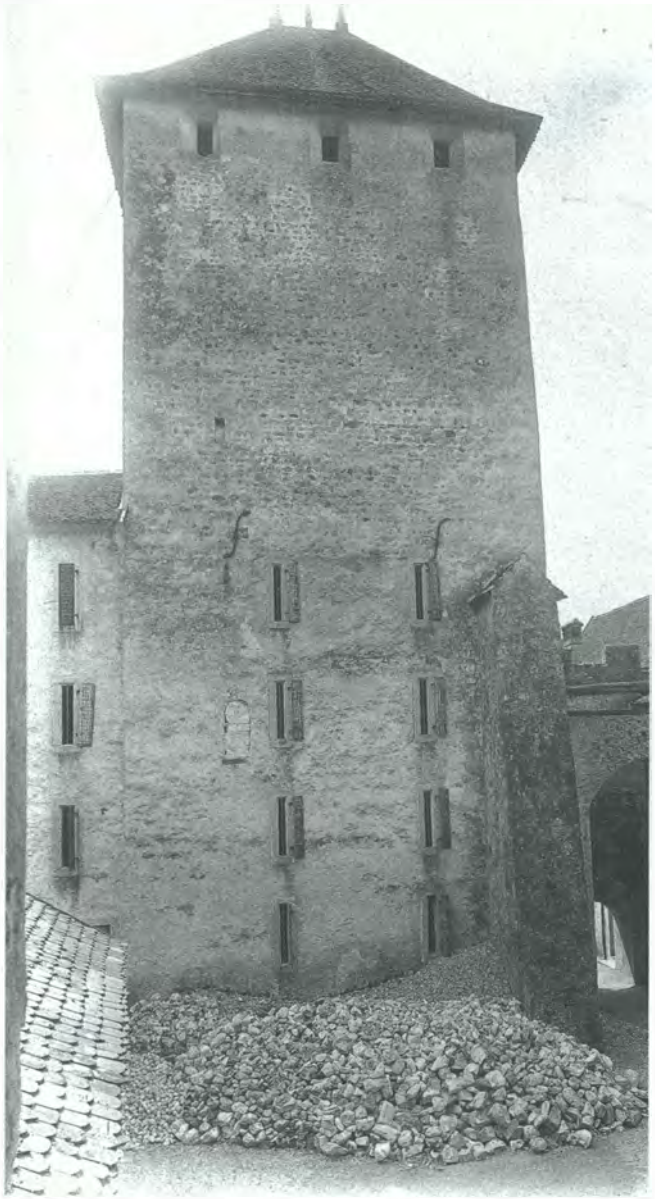

Fig. 110. Anonyme. Château de Chillon. Le donjon avant la restauration.
On voit encore les fenêtre en forme de meurtrières creusées au XIXe siècle, et une porte murée.
(ACV, AChC)

Fig. 111. Château de Chillon. Salle H, indication d'une réfection en fac-similé.
Jusque vers 1908, l'obligation de donner cette indication sera strictement respectée. Elle tombera ensuite dans l'oubli.

Les parties qui ont dû être refaites sont pourvues du signe R.F.S. (restauration en fac-similé) ou F.S. (fac-similé) (fig. 111).
La polychromie des parois et des colonnes est restituée telle qu'elle était à l'origine. Dans la salle de Justice, le plafond, en excellent état, a été nettoyé et ciré; les clous qui l'ornent ont été redorés par Schmid. Un banc continu court le long des murs; des marches y ont été taillées pour accéder aux portes et aux fenêtres. Les anciennes stalles de la cathédrale de Lausanne, qui empêchent l'exploration de la chapelle, y sont installées à titre provisoire. Seul le sol d'origine, fait de plâtre dur coulé, n'a pu être restitué. Un dallage le remplace.
Le 21 août 1898, année de la Loi sur la conservation des monuments historiques et du centenaire de l'indépendance vaudoise, l'assemblée générale de l'association se tient, pour le plus grand plaisir des participants, dans une salle de Justice restaurée, première partie achevée de l'entreprise pour laquelle elle a été fondée (fig. 112).

Naef consacre sa conférence à l'histoire de ses métamorphoses et à sa description. Construite par Pierre II de Savoie entre 1254 ou 1255 et 1260, vouée aux fêtes et réceptions, elle remplaçait une résidence primitive du X$^{e}$ et XI$^{e}$ siècle, dont restent les murs trouvés sous le sol et deux fenêtres de la chambre de torture U2. Pour rendre visibles les phases constructives de l'édifice sans abîmer son apparence, Naef a marqué le dessin des anciens murs en pointillé sur le dallage, et a démuré les deux fenêtres. Les travaux effectuée au milieu du XIII$^{e}$ siècle s'inscrivent dans une reconstruction globale du château, menée par l'architecte Mainier, maître d'œuvre de Pierre II, à qui on doit les lignes essentielles du château actuel. Parlant des parois, Naef se demande s'il serait pertinent d'orner les murs en copiant quelque décoration classique du XIII$^{e}$ siècle, «prise n'importe où». Sa réponse résume l'ensemble de sa démarche. Elle a valeur de manifeste:

Fig. 112. Anonyme. Chillon. La salle de Justice U1 après restauration, 1898. Première salle entièrement restaurée de l'édifice.
(ACV, AChC)

> Cela aurait été une erreur complète. En admettant même que ces copies eussent été parfaites, elles n'auraient toujours été que des copies, étrangères à notre pays, elles n'auraient pas été ce qui se faisait à Chillon au XIII[e] siècle, elles n'auraient eu aucune valeur archéologique, historique ni scientifique quelconque. Je ne crains pas de le dire bien clairement: dans la restauration d'un monument historique nous n'avons pas le droit de corriger; nous n'avons qu'une tâche: conserver, conserver avant tout, mettre en valeur ou expliquer, retrouver des parties ignorées, enfin restituer quand il est possible de le faire à coup sûr (...). Le temps des réfections, des mâchicoulis en ciment et du pseudo-ancien s'en va; notre époque veut des documents, des documents vrais, précis, non falsifiés, en archéologie comme pour toute autre science[130].

Ce même mois d'août 1898, le commandeur Alfredo d'Andrade, inspecteur des monuments historiques du Piémont et de la Ligurie, a été invité à participer à la réunion de la Commission technique. Sa présence permet d'établir d'utiles comparaisons entre le château de Chillon et les forteresses du Val d'Aoste. Il souligne la proximité de sa méthode de travail avec celle qui a été mise sur pied à Chillon. Pour Naef comme pour la Commission technique, c'est un blanc-seing. Non seulement l'entreprise avance à grands pas, mais elle jouit désormais d'une reconnaissance de niveau international.

Rahn, qui fait toujours partie de la Commission technique, donne la même année une conférence devant la Société des antiquaires de Zurich. La Commission exécutive décide de la traduire et de la publier en français. Rahn y rappelle son cri du cœur, dix ans auparavant, quand il a entendu parler d'une restauration de Chillon: «N'y touchez pas!». Il intitule son exposé *Une restauration modèle,* et y chante les louanges du travail effectué par Naef. «Ce qui a été fait depuis est certes réjouissant et montre qu'on a trouvé l'homme qu'il fallait. C'est donc avec plaisir que je me rétracte»[131]. La méthode choisie, le travail

accompli, les perspectives ouvertes, tout l'enchante. La rigueur scientifique de Naef, que ce soit dans le dessein ou dans l'exécution, lui paraît sans faille. Il ne souhaite qu'une chose, que l'entreprise continue comme elle a commencé.

La rétractation de Rahn est une belle victoire. Le château de Chillon, au moment où les chantiers archéologiques s'ouvrent de toute part, fait figure à la fois de pionnier et de modèle. Pour les archéologues, historiens et architectes engagés dans des aventures analogues, il constitue désormais une référence obligée.

# LA MÉTAMORPHOSE DE CHILLON

# 24. Travaux de fond (1899-1908)

*Denis Bertholet*

Pendant plus de 15 ans, jusqu'à ce que la guerre interrompe leur travaux, les savants veilleront à appliquer à une forteresse purgée de toute survivance du XIX^e^ siècle le traitement systématique qu'exige la méthode scientifique.

**Exploration**

L'exploration se poursuit. L'épisode de la salle de Justice et des salles adjacentes, qu'il a fallu fouiller et restaurer parce qu'elles avaient été arbitrairement éventrées, est clos. On peut maintenant reprendre par le commencement, c'est-à-dire par le bas, et poursuivre dans l'ordre, c'est-à-dire en montant. Après la tour et la cour d'entrée B et D, les bâtiments voisins et les souterrains sont à leur tour piqués, percés et fouillés jusqu'au rocher. De proche en proche, les bâtiments donnant sur les cours E, puis F et H, subissent le même traitement. On part des fondations, puis l'on monte d'étage en étage jusqu'au toit. L'entreprise, méthodiquement menée dès 1897, avance rapidement. En 1901, les fouilles sont pratiquement terminées à l'intérieur du château. Restent les façades et les salles qui ne nécessitent pas d'interventions urgentes. En 1902, Naef annonce que l'exploration approche de son terme, et que l'étude du projet de restauration sera reprise dès l'année suivante.

Pièce par pièce, le passé du château revient au jour. Un bracelet en bronze antérieur à la période dite de La Tène, enfoui à la base d'une enceinte romane, est l'objet le plus ancien que l'on trouve. Dans les sous-sols, les restes de murs antérieurs au XIII^e^ siècle réapparaissent à plusieurs endroits, révélant l'existence et le tracé des enceintes successives. La forme même du rocher sur lequel Chillon est bâti est restituée avec exactitude.

L'exploration de la partie sud du château avait révélé l'existence d'une crypte et d'une chapelle romanes. Celle de l'extrémité nord (W, X, G, Y) permet de restituer la disposition et les fonctions de salles disparues. Des portes et passages oubliés sont rouverts. Dans la cour G, on trouve les vestiges de remparts antérieurs au XIII^e^ siècle et de nombreux éléments du bâtiment qui l'occupait avant l'époque bernoise, en particulier les grandes fenêtres, la cheminée et une décoration originale. Au début de 1900, les parois et les voûtes de la chapelle Y sont soigneusement grattées, laissant apparaître les restes de deux décorations polychromes superposées, la plus intéressante et la plus riche étant celle qu'un certain maître Jacob a réalisée en 1314, à la demande du comte Amédée V de Savoie. La crypte située au-dessous, qui servait de cave, est vidée. On y démure une porte ouvrant sur «un couloir qui devait donner accès à des locaux quelconques situés sous la cour voisine H et inconnus»; après l'avoir dégagé, on découvre «une salle souterraine, comblée, de construction absolument semblable à celle des grands sous-sols du côté du lac»[132]. Elle date du XIII^e^ siècle. Les six voûtes sur croisée d'ogive qui la couvraient se sont effondrées au XV^e^ siècle (fig. 113).

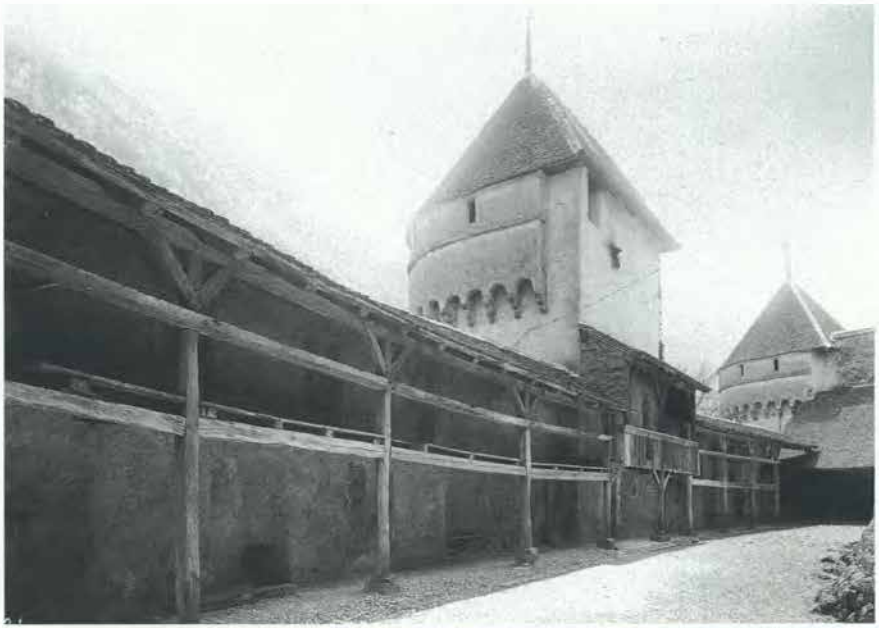

Fig. 113. Anonyme. Chillon. La cour H avant et pendant l'exploration.
Sous le sol, on découvrira une salle voûtée et un glacis oubliés depuis des siècles.
(ACV, AChC)

Fig. 114. Anonyme. Chillon. Exploration de la cour H, 18 avril 1901. On dégage un glacis du X^e siècle, qui constitue la première défense conservée de la forteresse.
(ACV, AChC)

L'exploration du donjon et du bâtiment voisin (K) permet de situer l'ancien niveau des étages, la position des portes et fenêtres, et montre que le sommet du donjon a été surélevé au XIV^e siècle, par-dessus des créneaux qui demeurent visibles. En creusant un tunnel dans le lourd contrefort adossé contre son angle sud-est, on découvre et on vide un dernier local inconnu, comblé jusqu'au niveau du chemin de ronde supérieur, et adossé au côté sud du bâtiment K. Il contient une ancienne cage d'escalier.

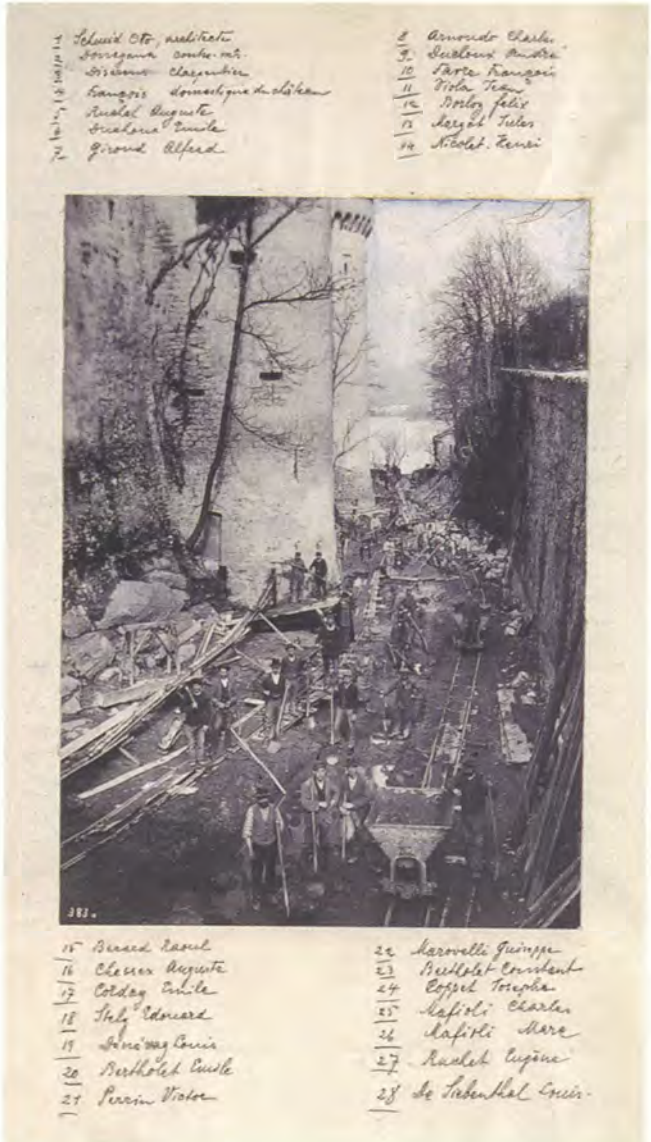

Fig. 115. Anonyme. Chillon. Fouilles du fossé, mars 1903.
En quelques mois, une équipe exceptionnellement nombreuse rend à la forteresse son statut d'île.
(ACV, AChC)

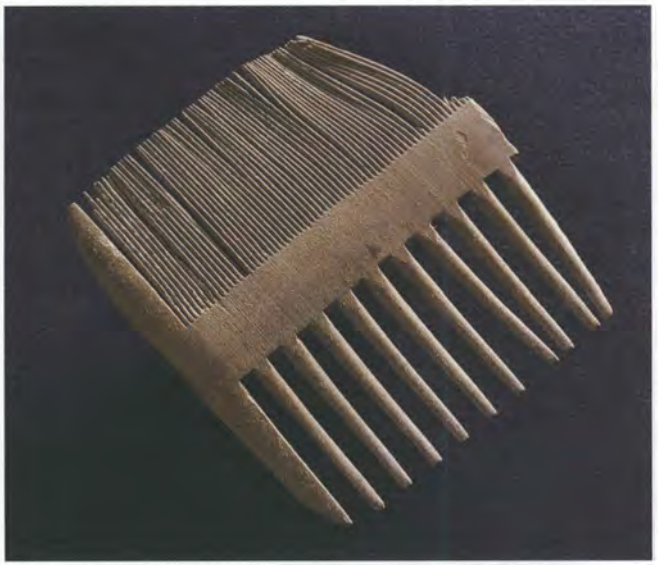

Fig. 116. Chillon. Peigne en bois trouvé dans le fossé, printemps 1903, XVIe siècle ?
Ce genre d'accessoire aide à restituer la vie quotidienne d'une époque.
(MCAHL, N° PM/2014)

Fig. 117. Chillon. Fragments de verres et goulot de bouteille, XVIe siècle ?
Un artisanat et un style réapparaissent.
(MCAHL, Nos PM/1174, PM/1159 et PM/1335)

Un imposant glacis, constituant un élément de fortification au pied de ce qui était alors l'enceinte extérieure du château, commence sous la tour du Duc X, continue dans la cour G et sous la crypte Y, s'interrompt dans la salle souterraine que l'on vient de mettre au jour, se poursuit dans la cour H et se termine dans la cave L. Certaines de ses parties sont antérieures au XIe, et probablement au Xe siècle. On dégage les parties qui en subsistent, rendant visibles «les premières défenses conservées de Chillon»[133] (fig. 114).
Un dernier travail consiste à piquer les façades intérieures et extérieures. Eléments de fenêtres et de meurtrières, corbeaux et mâchicoulis réapparaissent. L'étude de la maçonnerie permet de préciser la date de construction ou de transformation de chaque portion de mur, des tours et échauguettes.
Fin 1902, l'exploration du château est pratiquement terminée. Au printemps 1903, le fossé est déblayé et fouillé (fig. 115).
Les ouvriers déplacent 3 millions de mètres cube de terre, par couches horizontales successives. On trouve plus de 150 objets, catelles de fourneaux, ustensiles de ménage ou de toilette (fig. 116), verres (fig. 117) et armes (fig. 118).
La plupart sont brisés. Reconstitués, ils fournissent un témoignage remarquable sur l'artisanat et la vie quotidienne au fil des siècles, ainsi qu'une abondante série de «modèles authentiques et précieux pour l'ameublement futur des salles restaurées»[134]. L'opération montre que les fondations des trois tours, des remparts et des piliers du pont doivent être reprises en sous-œuvre. Le 13 mai à 17 heures, une rigole est creusée dans la digue qui retient l'eau. Une demi-heure plus tard, Chillon est de nouveau une île, séparée de la terre ferme par un bras d'eau de 1 m 30 à 2 m 10 de profondeur.
Les résultats de l'exploration justifient rétrospectivement le long combat de Naef en faveur d'une archéologie scientifique.
Elle a fourni d'innombrables trouvailles. Les pièces sont nettoyées, photographiées, dessinées, classées, mises à l'abri. Afin que le public puisse les voir, elles

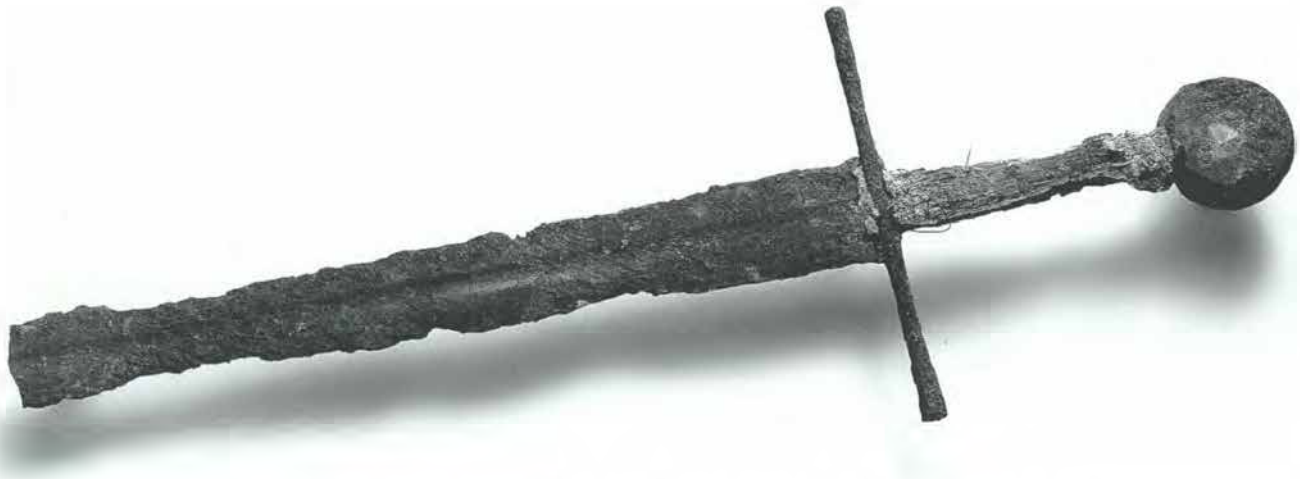

Fig. 118. Chillon. Fragment d'une épée à décor incrusté d'or, XIII$^{e}$/XIV$^{e}$ siècle.
(Château de Chillon)

sont exposées dans un musée lapidaire, aménagé dès 1902 à l'étage inférieur du donjon.

Elle a rendu le château transparent. On est parvenu à en dresser le relevé exhaustif, du roc au faîte. L'emplacement de tout vestige, de quelque époque que ce soit, est enregistré. Les configurations successives du bâtiment ont été relevées avec précision, à chaque niveau et pour chaque partie.

Elle a donné l'occasion d'effectuer des travaux de première urgence. Ce qui menaçait ruine a été consolidé, les pièces pourries ont été remplacées. De plus, on a profité du fait que le château était ouvert de part en part pour en moderniser les infrastructures – amenées et évacuations d'eau, électricité, téléphone.

Elle a permis d'accumuler un énorme capital de connaissances. Pour la première fois il est concevable de présenter une histoire scientifique du château de Chillon. Ses phases constructives, jusqu'à la plus modeste transformation, ont été identifiées, datées et enregistrées.

Enfin elle a eu un effet secondaire, la transformation de l'apparence du château. Pour piquer, sonder, creuser, on a libéré les murs des plantes qui les couvraient, débarrassé chaque recoin des ajouts ou déchets accumulés au fil des siècles, dégagé ce qui restait caché. Le château est nu.

Chillon n'a plus de mystère. Il a été dépouillé de tout ce qui empêchait le regard des savants de l'atteindre. Certains s'en désolent. Un journaliste français déplore ce qu'il appelle «le massacre de Chillon», pleurant «les ruines grandioses» et «les salles délabrées» de naguère, accusant les architectes de démolir et reconstruire à leur gré, «suivant des théories qui seront reconnues fausses dans vingt ans»[135]. Des soupçons plus précis trouvent un écho dans la presse régionale. Certains accusent Naef de vouloir supprimer toute trace de l'époque bernoise. «En vérité, ce qu'on fait à Chillon maintenant, n'est-ce pas effacer brutalement les traces de plusieurs siècle»[136], demande la *Gazette de Lausanne* le 4 mai 1900. Geymüller répond par un long article dans lequel il juge de son devoir de protester fermement contre cette erreur. D'autres s'émeuvent de la durée et de l'étendue des travaux d'exploration. En septembre

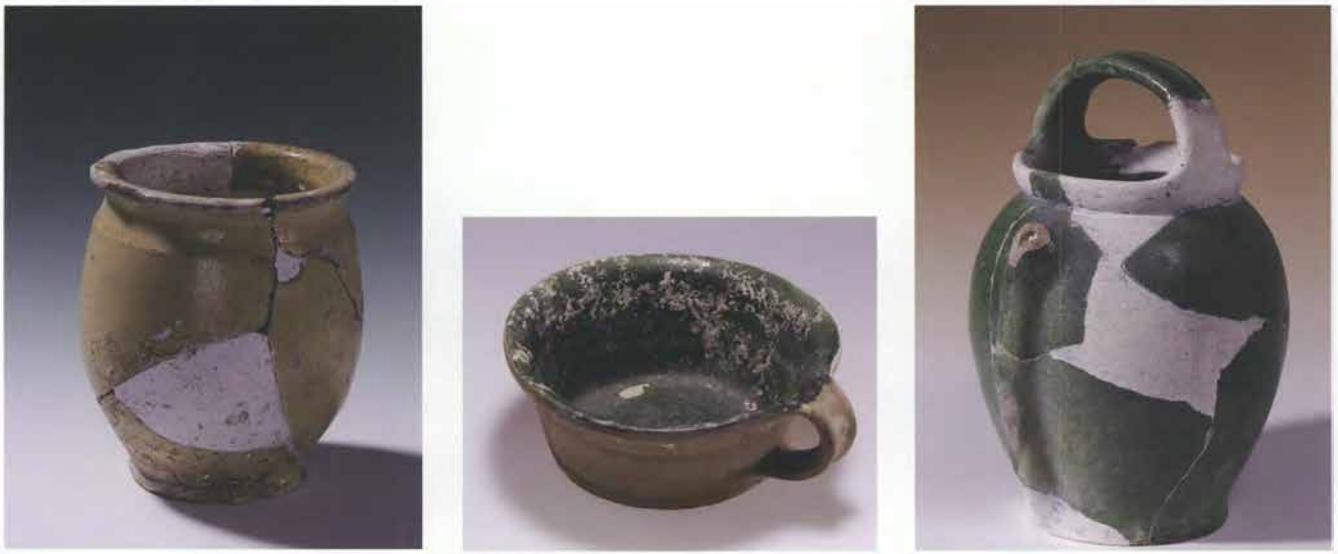

Fig. 119. Chillon. Pot, écuelle, cruche, XVI^e/XVIII^e siècle?
Certains jugent ces trouvailles dénuées d'intérêt. Les savants pensent au contraire qu'elles permettent d'approfondir les connaissances historiques.
(MCAHL, N^os PM/3638, PM/3640 et PM/3639)

1900, un député intervient au Grand Conseil. «On fouille beaucoup trop, à Chillon particulièrement, et on ne répare pas assez. On est trop porté à voir partout des choses d'une haute antiquité et d'un intérêt fabuleux»[137]: c'est faire trop de cas d'ustensiles de cuisine jetés au rebut (fig. 119). Viquerat rappelle que les fouilles sont nécessaires, et annonce qu'elles sont presque terminées. Naef, devenu personnage public, est désormais identifié au château de Chillon (fig.120). Geymüller, qui reste secrétaire de la Commission technique et demeure le garant scientifique et moral de ses choix, ne tarit pas d'éloge. «S'il est déjà rare que les travaux de cette nature soient exécutés d'une manière aussi complète et parfaite, il semble, grâce à la prudence et à la conscience de Monsieur Naef, impossible de faire mieux».[138] Il a fait savoir aux membres des Commissions des monuments historiques de Berlin et de Vienne, ainsi qu'au grand-duc de Bade, que la restauration de Chillon est un modèle. Son enthousiasme est amplifié, en 1902, par un épisode flatteur. «Récemment, sur le chantier de restauration du Haut-Kœnigsbourg, en Alsace, l'Empereur d'Allemagne, qui attache une si grande importance aux questions de restauration, a daigné exprimer au Secrétaire de la Commission technique le vif intérêt et la chaude admiration que lui inspiraient les travaux exécutés par le Gouvernement Vaudois à Chillon, travaux dont il a eu connaissance par les rapports de la Commission technique qui lui avaient été communiqués par son architecte».[139]

### L'impossible histoire de Chillon

L'exploration terminée, on peut passer à la phase suivante de la restauration. Celle-ci, conformément aux principes énoncés jadis par la Commission technique, devra se conformer à un programme général. C'est pourquoi il est nécessaire d'entreprendre «un travail de rédaction et de coordination de toutes les informations fournies, pour chaque partie du Château, par

l'exploration du monument lui-même, par les différentes archives consultées et enfin par les châteaux de la même famille que Chillon, que Mr Naef doit visiter. Ce n'est qu'à la suite de cet important travail de coordination et de rédaction, que l'on pourra juger de l'ensemble des éléments positifs sur lesquels baser le programme de restauration proprement dit»[140]. Naef pense qu'il en a pour deux ans au moins. En fait, son ambition est de rédiger une histoire complète du château, dont le programme de restauration se déduira ensuite de manière toute naturelle.

Le moins qu'on puisse dire est que les informations ne manquent pas. Parallèlement à l'exploration du château, le dépouillement des archives s'est poursuivi. «Ces recherches se complètent l'une l'autre. La lecture des textes serait souvent presque incompréhensible et inutile sans l'exploration, tout comme sans les renseignements précis donnés par les comptes, l'exploration seule ne permettrait que rarement de fixer des dates et des noms».[141] Naef a d'ores et déjà testé l'efficacité scientifique de sa méthode. Entre 1900 et 1901, au fur et à mesure que se poursuivait l'exploration de la tour du Duc X, il a confronté les résultats obtenus sur le terrain avec les informations livrées par les archives. Les résultats sont livrés sous forme de conférences devant l'assemblée de l'association, puis dans une brochure publiée en 1902, qui constitue la première pierre d'un édifice à venir, l'histoire exhaustive de Chillon.

Naef concentre son étude sur une seule salle, la *Camera domini* ou chambre du Duc. Vingt pages serrées lui suffisent à peine pour «résumer très brièvement les constatations essentielles»[142]. L'histoire matérielle de la chambre à coucher des princes de Savoie – travaux, matériaux, outils, coûts, mobilier, événements marquants – peut désormais être restituée.

Naef et les membres de la Commission technique ont été formés au XIX[e] siècle. A l'intérieur de leur système de référence, ils vont aussi loin que possible. Chaque pouce carré du monde qu'ils arpentent peut et doit rendre les informations qu'il recèle. Rien ne peut ni ne doit échapper au filet scientifique qu'ils ont lancé.

Fig. 120. Godefroy [Auguste-Constantin Viollier]. «M. Albert Naef, archéologue», caricature publiée dans *Le Nouveau Panthéon* de Jules Cougnard, Genève, 1908, p. 76.
(BCU)

C'est le cœur du problème, et en dernière instance, la cause de l'enlisement de leur vaste projet. Les données sont trop nombreuses. Naef se plaint de n'avoir pas pu tout dire et d'être incomplet. Il a pourtant montré de manière convaincante à quel point sa rigueur méthodologique est féconde et utile. Son exercice, appliqué à une salle, est à la fois exemplaire et probant. Il prouve que rien, dans la restauration, ne sera laissé au hasard, qu'aucune affirmation ne sera avancée qui ne repose sur des preuves ou des indices matériels suffisants. Mais étendu au château entier?

Fig. 121. Albert Naef. Chillon. Les premières phases constructives. Reconstitution de l'état du château aux IXe-Xe siècles. (ACV, AChC)

Cela demanderait de longues années de recherches supplémentaires, un gigantesque effort de mise en ordre et de rédaction, plusieurs dizaines de publications. Ce serait disproportionné. Naef ne terminera jamais l'histoire du château de Chillon.

Fin 1902, le projet est bien dessiné, mais Naef semble conscient de l'étendue de la tâche qui l'attend: «Le travail d'ensemble sur Chillon sera vraiment formidable. Je vois, après mûre réflexion, que pour conserver à ce travail d'ensemble la clarté indispensable, je décrirai d'abord, à grands traits, l'histoire constructive du château, ses développements successifs, ses transformations, mais sans entrer dans les détails, puis que je reprendrai ensuite les bâtiments les uns après les autres pour donner de chacun d'eux une étude détaillée»[143] (fig. 121).

A cette fin, il reprend l'étude des comptes et documents de Chillon. En mars 1904, il est enthousiaste: «J'en suis aujourd'hui à l'année *1433,* et j'ai déjà *plus de mille pages* de notes d'écriture serrée; c'est vous dire que je n'exagère pas en comparant ces documents à un petit monde, dont l'étude (...) est captivante au possible, mais très longue, très délicate, et très *absorbante*»[144].

En juillet suivant, il fait devant l'assemblée générale de l'association un exposé général sur l'histoire du château. Il présente la rédaction de l'ouvrage en préparation comme un travail «de très longue haleine»[145]. Un an plus tard, il n'a guère progressé: «Maintenant, coûte que coûte, il faudra que je trouve du temps pour me plonger dans ma rédaction de Chillon»[146]. Il espère pouvoir s'y consacrer l'été suivant. Un manuscrit de 250 pages environ, non daté et de l'écriture de Naef, est conservé dans les archives de Chillon. Il décrit la contrée, présente le château et résume son histoire. La première partie et le début de la deuxième sont mis au net. La fin de la deuxième et la troisième sont à l'état de brouillon voire, pour la fin de la troisième, de premier jet, serré et abondamment corrigé. Il n'est pas impossible que ces pages soient ce qui reste de ce labeur inabouti.

Une année passe encore. Le 14 mars 1906, Naef annonce à ses collègues de la Commission technique qu'«un ouvrage spécial sur la tour du Duc» est en cours de rédaction. Ce sera, précise-t-il, «un assez gros volume». Pourquoi ce changement de cap? Son commentaire éclaire la difficulté à laquelle il s'est heurté: «La rédaction de mon ouvrage sur la tour du Duc m'a obligé de reprendre l'exploration de cette tour». Il a fallu, en particulier, procéder à une nouvelle étude des maçonneries. La conclusion s'impose. «Aujourd'hui je ne me fais aucune illusion; dès que j'arriverai à la rédaction définitive de chaque partie du château, il faudra que j'en recommence l'exploration. Ce qui a été fait n'est certes pas inutile, loin de là, les grandes lignes sont fixées et ne varieront pas, mais il y a encore partout beaucoup à voir, et beaucoup à trouver.»[147]

Mars 1907: «Mon premier gros volume sur Chillon est actuellement sous presse (...). Ce sera le *Tome I* d'une série qui se continuera dans le même format, si Dieu veut. Ce premier volume est uniquement consacré à la

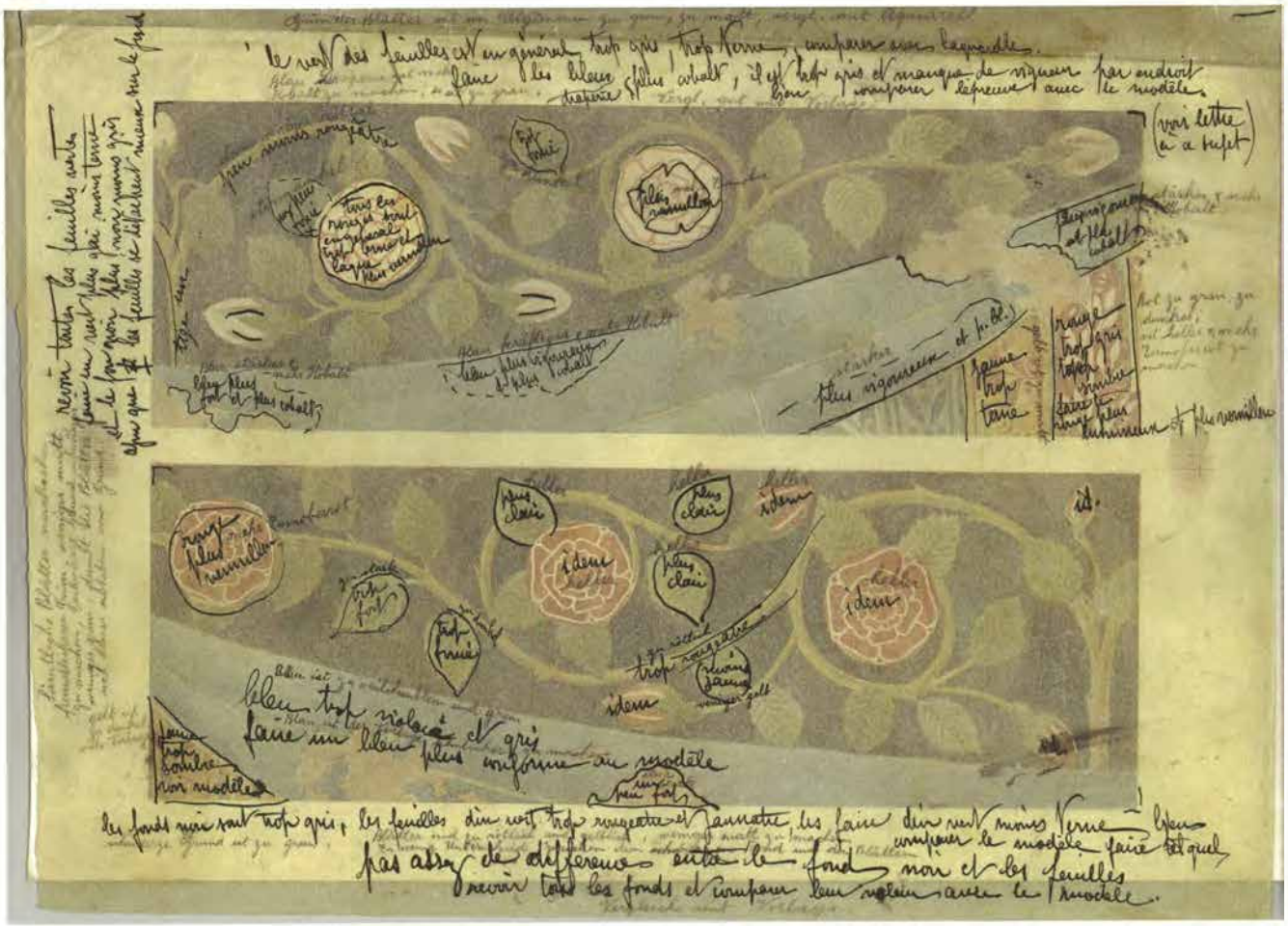

Fig. 122. Albert Naef. *Chillon.* «La Camera Domini. La chambre des comtes et des ducs de Savoie à Chillon», page des épreuves d'imprimerie.
Avec son perfectionnisme coutumier, Naef corrige et surcorrige les épreuves de son maître ouvrage, mettant les nerfs de son éditeur à rude épreuve.
(ACV, AChC)

monographie de *la chambre des comtes de Savoie à Chillon*». Il justifie le choix de la chambre du Duc par des raisons affectives. C'est pour en relever les peintures qu'il a été appelé en Suisse. «Qu'on critique l'idée ou qu'on l'approuve, j'ai tenu à consacrer un premier volume à la pièce qui décida de ma rentrée définitive dans mon pays.» On peut supposer que le désir de revenir sur l'étude de 1902, dont l'exploration complémentaire a modifié ou affiné certaines conclusions, a également compté. Naef jugeait sa démonstration incomplète. Son perfectionnisme l'a sans doute incité à y revenir, avec l'espoir de réaliser l'ouvrage exhaustif dont il rêve. La chambre du Duc, cette fois, est saisie dans sa totalité: «Je la prends dès son

origine, avant sa création même, et la reconstitue période par période, sans jamais sortir des données scientifiques, jusqu'à nos jours, avec son mobilier, sa distribution, le *pourquoi* et le comment des transformations, la silhouette de ceux qui, preuves en mains, l'ont habitée»[148].

Cela ne l'empêche pas de maintenir son projet initial. «Dès le Tome II, je rentrerai dans la filière naturelle, et prendrai l'*Histoire de Chillon*.»[149] Douce illusion, ou mensonge inconscient? Il est d'ores et déjà évident que l'entreprise, telle qu'elle était envisagée en 1902, est irréalisable. Il a fallu cinq ans pour rendre compte d'une seule salle. Il faudrait un siècle pour achever le travail, d'autant plus qu'à chaque phase il serait nécessaire de reprendre et compléter les fouilles. Le programme de restauration, en fin de compte, ne pourrait jamais être élaboré. Peut-être Naef se rend-il compte, de manière plus ou moins obscure, de l'impasse dans laquelle il se trouve. En tout cas, il soigne la publication de son ouvrage comme s'il s'agissait, non du premier volume d'une longue série, mais de l'œuvre majeure de sa carrière (fig. 122).

Geymüller lui donne une préface dithyrambique. L'éditeur Frédéric Boissonnas consacre une année et demie à la préparation d'une édition de luxe superbement reliée, agrémentée de planches en couleurs, de photographies et de 150 dessins et plans. Le 28 avril 1907, une partie des planches sont présentées par un Naef ému et comblé à l'empereur Guillaume II, en sa forteresse du Haut-Kœnigsbourg. L'ouvrage paraît le 24 août 1908. Le Conseil d'Etat a droit à un exemplaire unique, décoré à la main par Naef, et muni d'une couverture somptueuse, «avec bordures et fermoirs de métal»[150]. Un autre exemplaire unique est envoyé au roi d'Italie. L'auteur a l'honneur d'en remettre un dernier en mains propres à Guillaume II, à Berlin, le 25 octobre 1908, en présence des dignitaires de la cour.

**Premières restaurations**

Ces cinq années n'ont pas été consacrées exclusivement au travail de cabinet. Dès le printemps 1903, alors qu'on déblayait le fossé et terminait les gros travaux de fouille, Naef a effectué un voyage à Milan, Turin et dans le val d'Aoste. Il a visité les châteaux et forteresses présentant quelque parenté avec Chillon. Il en a ramené une large moisson (photographies, croquis et relevés), qui constitue un stock précieux de motifs architecturaux ou décoratifs (fig. 123).

Au cours de la restauration, ces données prendront le relais lorsque le château cessera de fournir ses propres modèles.

En été 1903, tout est prêt, au niveau des bâtiments de Chillon et des travaux préalables, pour entamer la restauration proprement dite. Mais tout le monde sait et admet que l'élaboration du programme de restauration prendra deux ans au moins. En attendant qu'il soit prêt, va-t-on se contenter d'attendre et laisser le château en l'état? Décision est prise d'aller de l'avant. On procédera à des restaurations partielles: «L'exploration du château a fait connaître de nombreuses parties intéressantes dont la réfection s'impose et qui devront être exécutées dans tous les cas, quel que soit, plus tard, le programme de restauration adopté. L'architecte de Chillon évalue le temps nécessaire pour ces réfections, en tenant compte des nécessités budgétaires, à deux ans *au moins*»[151]. Merveilleuse coïncidence: deux ans de préparation du programme, deux ans de restaurations urgentes. Le Conseil d'Etat donne son feu vert à ces dernières.

En fait, cela revient à autoriser un nombre considérable de travaux. Quand on referme une fouille, on ne peut en général se contenter de remettre les lieux dans l'état antérieur. Non seulement il a fallu remplacer ou consolider ce qui menaçait ruine, mais il faut dans la mesure du possible rendre visibles les éléments architecturaux successifs et faire ressortir les phases constructives du lieu. Dans la cour D, par exemple, Naef a fait marquer au sol le tracé de l'enceinte d'origine. Les portes, fenêtres et meurtrières qui ont été démurées ne sont évidemment pas murées à nouveau. Mais elles ne sauraient être laissées en l'état. Il faut les rétablir dans leur état primitif, c'est-à-dire consolider ce qui a éventuellement survécu, rechercher et replacer les éléments manquants, ou les restituer en s'appuyant sur la documentation et les

modèles disponibles. En un mot, il faut les restaurer. De nombreuses meurtrières de l'époque bernoise, en particulier, ont été aménagées dans des fenêtres romanes ou gothiques. Celles-ci doivent être réinstallées. De même, la mise en valeur des salles ou murs exhumés suppose le réaménagement de parties entières du château.

C'est pourquoi les travaux de restauration n'ont, à vrai dire, jamais été complètement interrompus. De 1899 à 1903, les bâtiments N et N1, destinés à recevoir les dépendances de la conciergerie et du percepteur de Chillon, ont été transformés. On a construit plusieurs pièces à usage commun: caves, buanderie, bûcher, atelier, greniers, toilettes publiques, etc. Des chambres de domestiques leur ont été adjointes. Le logement du concierge, installé dans le bâtiment P, a été rafraîchi et agrandi. Une nouvelle pièce a été créée pour le percepteur dans la tour B. Ces interventions ont imposé de restaurer tout ce qui n'était pas rénové. Les éléments qui présentaient un intérêt archéologique, comme les créneaux de l'enceinte du XIII^e siècle, ont été rendus visibles et si possible accessibles. Les toits et poutraisons ont été entièrement repris, dégageant du même coup les galeries du chemin de ronde qui couronne l'enceinte méridionale du château. On a donné aux façades sur la cour D leur aspect définitif, «dans le caractère bernois de la fin du XVI^e siècle»[152].

Avant même que l'exploration se termine, on peut dire que l'extrémité méridionale du château, incluant ses parties utiles, a pour l'essentiel pris sa forme définitive, et que les travaux de restauration peuvent désormais se concentrer sur les parties monumentales.

Chaque bâtiment fera l'objet d'interventions mineures, en fonction des nécessités architecturales et des disponibilités budgétaires. Elles sont innombrables, et leur énumération serait fastidieuse. Signalons, pour

Fig. 123. Détail en grandeur réelle d'un banc au château d'Issogne, vallée d'Aoste, 1500 environ. Voyage d'étude, mai 1903. L'un des nombreux modèles qui seront imités dans les salles restaurées. (ACV, AChC)

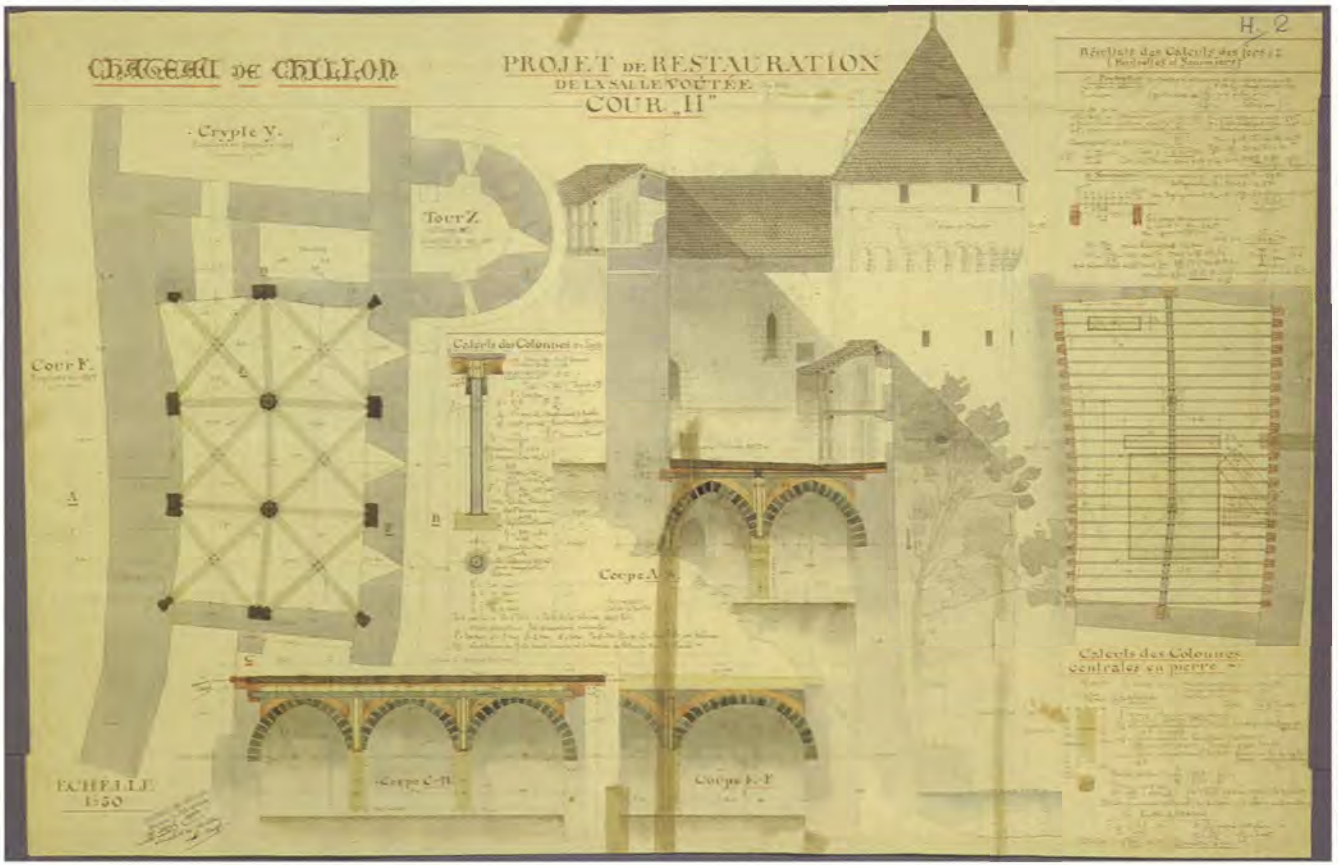


Fig. 124. *Château de Chillon. Cour H. Projet de restauration de la salle voûtée*, plan colorié.
La rigueur archéologique s'allie à la technologie contemporaine.
(ACV, AChC)

1902: la restitution de l'ancien sol dans les sous-sols P à U2; le relèvement des fondations sur lesquelles reposaient les murs du cachot, à l'entrée du sous-sol U; le rétablissement des chemins de ronde, de part et d'autre du bâtiment K; la restauration de la porte primitive du donjon sur la cour F; le rejointoyage des murs découverts dans la cour G; la réfection de la galerie du chemin de ronde dans la cour H; le blanchissage des murs et des plafonds dans les couloirs aménagés autour de la crypte, sous la cour D et la tour B (destiné à distinguer les ajouts modernes des parties anciennes); la réparation du mur, des créneaux et des restes du pont-levis, au-dessus de l'entrée A; le dégagement du contrefort de la tour B. Ces travaux ne préjugent en rien des travaux d'entretien habituels, «tels que ceux des toitures, des paratonnerres, de la fontaine et de sa canalisation (...), des jardins, de l'horloge, des moyens de chauffage et d'éclairage, de la digue, etc.»[153].

Chaque année ont lieu quelques travaux plus massifs. Toujours en 1902, Naef annonce à ses collègues de la Commission technique l'achèvement de la réfection

Fig. 125. Anonyme. Chillon. Sous-sol H, coffrage des voûtes, voûte en cours de reconstruction, dalle de béton sur voûte.
Tous les éléments de la salle existent. Il suffit de les rétablir dans leur état d'origine, et de les couvrir d'une chape protectrice.
(ACV, AChC)

du glacis, d'un bout à l'autre de la cour H et dans la cour G. En prévision des travaux à venir, il fait installer dans la cour E un grand hangar pour les tailleurs de pierre et un bureau pour le contremaître. Le budget de l'année n'étant pas épuisé, il commande «aux carrières le grès pour la restauration d'une série de fenêtres»[154].

Tout est en place pour entreprendre, l'année suivante, la restauration des fenêtres du bâtiment W, démurées en 1897. De dimension impressionnante, très ouvragées, elles demandent un travail considérable. «Onze chars de grès d'Attalens sont entrés au château, et les tailleurs de pierre ont travaillé de façon à ce que plusieurs de ces fenêtres seront prêtes à être posées en 1904.»[155] Les embrasures, avec leurs sièges de pierre, sont refaites; les plus grandes, celles de l'étage inférieur, sont pourvues de volets intérieurs. La richesse ornementale de l'ensemble rend aux salles une partie de l'élégance que leur avait conférée l'architecte d'Amédée VI, dit le Comte Vert, qui les avait aménagées en 1375 pour la comtesse de Savoie. Les nouvelles croisées modifient de manière sensible

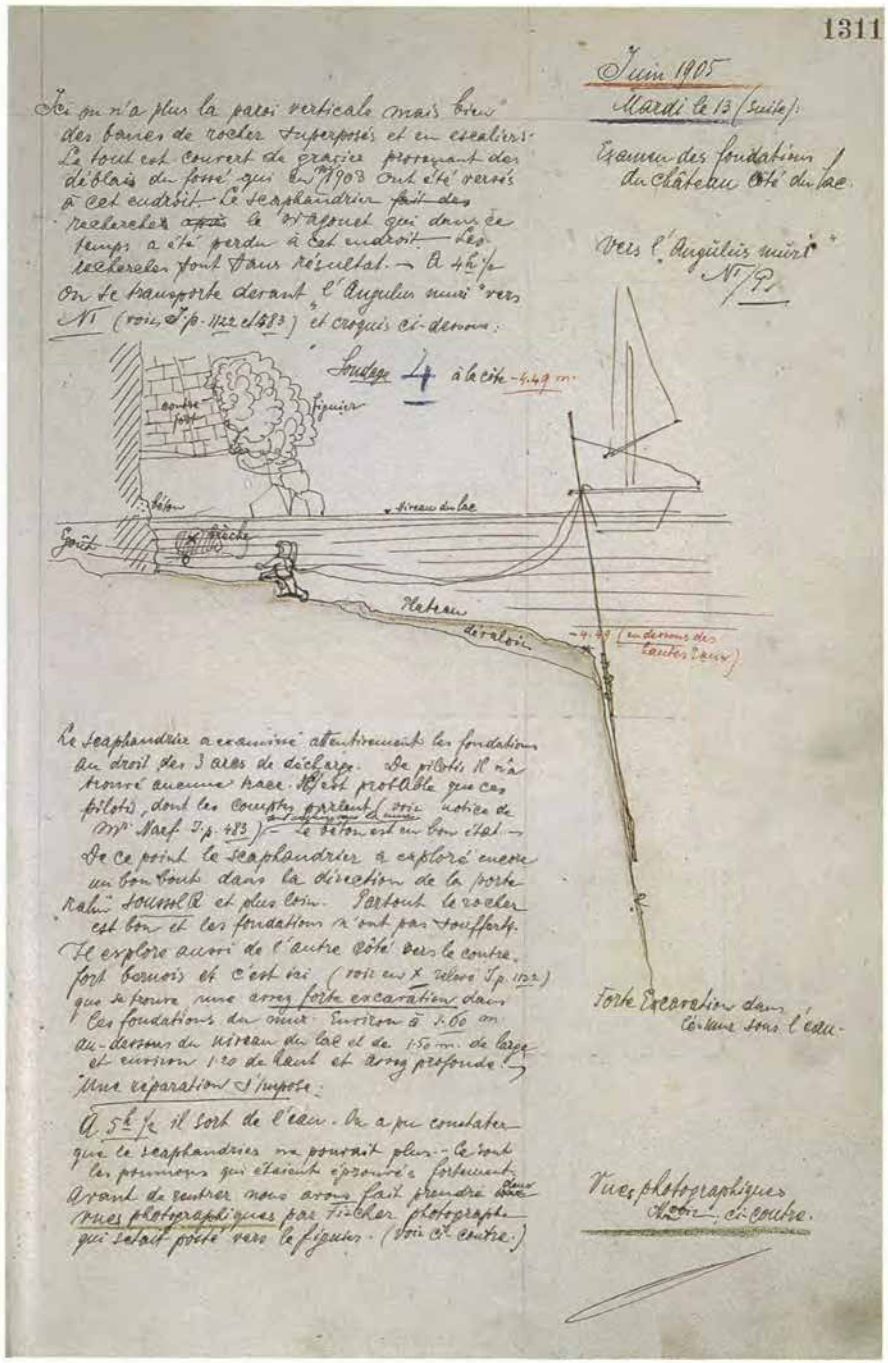

Fig. 126. Chillon. Exploration de la partie immergée du rocher par un scaphandrier, relevé et photo, juin 1905.
On établit la forme du rocher et on en continue la coupe sous le niveau de l'eau, jusqu'à 18 mètres de profondeur.
(ACV, AChC)

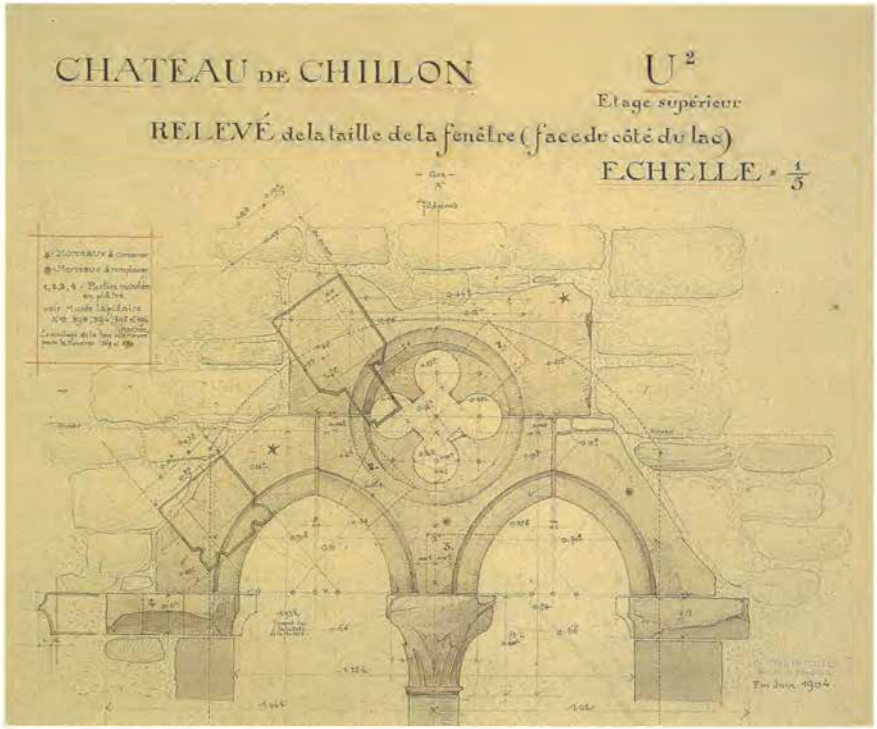


Fig. 127. *Château de Chillon. Bâtiment U2. Etage supérieur, relevé de la taille de la fenêtre,* 1904.
De nombreuses fenêtres sont restituées. L'extrême précision des relevés permet la réfection en fac-similé des éléments manquants
(ACV, AChC)

l'aspect extérieur du château. Une façade très exposée au regard des visiteurs cesse d'être aveugle. Le caractère massif de Chillon s'atténue.
Quelques chantiers de moindre importance contribuent à conserver ou améliorer l'état de parties menacées. Le chemin de ronde couvert est rétabli de manière ininterrompue d'un bout à l'autre du château. La cage d'escalier découverte contre le bâtiment K est pourvue d'une charpente et d'un toit. Les tours et la façade côté fossé sont rejointoyées et réparées. Les assises de tuf et les encadrements des meurtrières de la tour C, en particulier, nécessitent des travaux considérables.
L'année 1905 est essentiellement consacrée à la restauration de la salle découverte à l'extrémité septentrionale de la cour H. Construite par Pierre II de Savoie, elle a été comblée et oubliée après l'effondrement de ses voûtes. C'est une chance: tous les éléments constructifs sont là. «Il s'agit d'une restitution, mais d'une restitution prouvée dans tous ses détails, piliers, nervures, chapiteaux, et quartiers de tuf du remplissage des voûtes ayant été retrouvés en déblayant et en vidant la salle. Une partie des pièces originales ont pu être remises en place; on n'a remplacé que ce qui était pourri ou trop détérioré au point de vue de la solidité constructive.»[156] Un problème technique complique singulièrement l'entreprise. Il est hors de question que les voûtes restituées supportent le poids de la cour H, avec son pavé et ses charges diverses. Les talents d'architecte d'Otto Schmid se révèlent précieux. Il établit un projet de dalle de béton armé prenant appui sur les seuls piliers centraux de la salle (fig. 124). Coulée, puis asphaltée, celle-ci permet de rétablir et de rouvrir la cour sans exposer la salle souterraine à un nouvel effondrement (fig. 125).
En juin, Naef profite de la présence dans la région d'un scaphandrier de la marine française. Il lui demande d'examiner les fondations et la roche jusqu'à 18 m de

profondeur (fig. 126). Joints à quelques sondages effectués auparavant dans le lac, les résultats de cette plongée permettent d'établir avec exactitude la forme du rocher de Chillon, et d'en continuer la coupe sous le niveau de l'eau.

Le grand ouvrage de 1906 et 1907 est la réfection des fenêtres de la salle du bâtiment Q située au niveau de la cour E, baptisée Grande Cuisine à l'époque bernoise. Ce choix n'est pas arbitraire. Naef établit, documents en mains, que le bâtiment Q a été contruit à peu près en même temps que le bâtiment G, c'est-à-dire en 1265 ou l'année suivante. L'*Aula nova* a été alors pourvue de fenêtres gothiques à deux lancettes surmontées d'un trèfle, deux côté cour, quatre côté lac. Celles qui donnaient sur le lac ont été transformées par les Bernois. Elles étaient identiques à celles qui subsistent à l'étage inférieur du bâtiment G, et peuvent être restituées sans problème. Celles qui donnaient sur la cour ont été murées en 1379, et transportées telles quelles dans les chambres du bâtiment R. Il suffit de les remettre à leur place. Elles ont été partiellement transformées à l'époque bernoise, mais ce qu'il en reste s'adapte exactement dans les embrasures primitives.

Dans la foulée, la salle est partiellement restaurée. Des volets et des ferrures provisoires sont ajoutés aux fenêtres côté lac, et leurs sièges de pierre sont reconstitués. Le sol est bétonné et couvert d'un plancher provisoire. Le plafond est en partie repris, dans le but de préserver les traces de polychromie de la Renaissance. Les parois, qui ne conservent aucune trace de décoration ancienne, sont crépies. La taille de la porte primitive donnant sur le bâtiment R est réparée. Le mur entre les bâtiments Q et R, en mauvais état, est consolidé.

Diverses autres fenêtres sont restaurées, en particulier dans les bâtiments R et U2 (fig. 127). Celles du bâtiment G, dont un grand nombre de fragments anciens peuvent être conservés, sont reprises en 1908.

Les restaurations effectuées entre 1902 et 1908 revêtent un caractère éminemment scientifique. Certes, elles n'entrent pas dans le cadre d'un programme défini, et ne s'insèrent pas dans une vision globale de ce qui doit être fait. Force est néanmoins de constater qu'elles sont menées conformément aux vœux formulés naguère par la Commission technique. Aucune décision n'est prise sans concertation, aucun travail n'est entrepris sans base méthodologique solide. Naef veille à ne rien laisser au hasard. Il multiplie rapports et visites des lieux, appuie toute proposition sur des documents ou des constatations fermes, et s'en tient aux procédures prévues: relevés, comptes-rendus dans le *Journal de Chillon*, marquage des fac-similés, identification précise et systématique de ce qui est ancien et de ce qui est refait, etc.

Il faut reconnaître, en revanche, que l'ordre des travaux effectués souffre d'un côté improvisé. Naef se bat contre – ou avec – des contraintes de types divers. Un certain nombre d'interventions, probablement les plus nombreuses, sont urgentes et s'imposent de ce seul fait. La présence au château de tel corps de métiers détermine le choix de certains chantiers. La présence des tailleurs de pierre, en particulier, explique probablement la multiplication des restaurations de fenêtres. La découverte de matériaux peut de surcroît déterminer Naef à passer d'importantes commandes, qui pèseront sur ses décisions ultérieures: «Trouvé de la *molasse* excellente et de très belle couleur à Savigny; j'en suis *très heureux,* car c'est une grosse affaire pour moi, j'entends pour Chillon – Je ne sais pas s'il y en aurait assez pour la cathédrale.»[157].

La Commission technique, au cours de ses visites, formule parfois des vœux précis. En 1907, elle demande la réfection urgente des voûtes et d'un mur du bâtiment K, «malgré l'état du budget»[158].

La question des coûts est bien sûr omniprésente. Mais pas dans le sens habituel. Les budgets de ces années sont modestes, en regard des montants qu'exigerait une restauration systématique. Le programme de cette dernière n'étant pas prêt, Naef serait fort ennuyé qu'ils soient plus consistants. En 1905, Il annonce à ses collègues que le budget ne pourra guère absorber de travaux au-delà de la réfection de la salle voûtée H: «Pour moi, personnellement, vous le savez, cela ne me fait aucune peine; je craindrais plutôt que nos budgets soient plus élevés, et que nous

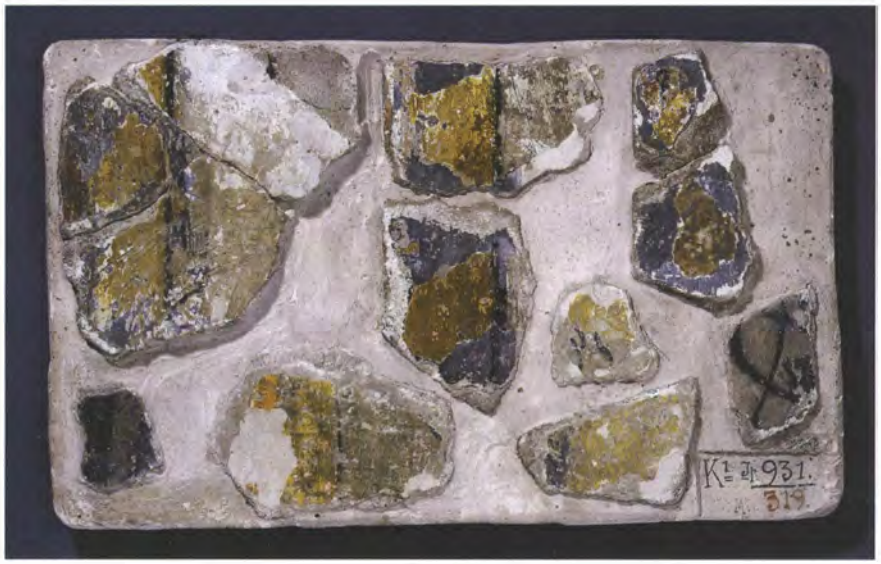

Fig. 128. Chillon. Echantillons de mortier, chambre du Duc X, novembre 1902.
Les échantillons recueillis permettent de restituer murs et sols au plus près de leur composition d'origine.
(MCAHL, N° PM/3440)

fussions peut-être obligés d'aller plus vite en besogne»[159]. Tant que le programme n'aura pas pris forme, mieux vaut avancer prudemment. La restauration définitive doit le suivre, non le précéder.

Une partie modeste du budget est consacrée à l'aménagement des abords et à la sauvegarde du site de Chillon. Dès 1898, Burnat a négocié l'acquisition par l'Etat des terrains et talus appartenant à la compagnie du Jura-Simplon, entre la gare de Veytaux et Grandchamp (du côté de Villeneuve). Les négociations ont abouti en 1901. Le domaine de Chillon a sensiblement grandi. Il comprend désormais l'ensemble des terrains compris entre lac et route cantonale. Burnat peut, comme le prévoyait en 1895 le projet d'arrangement et d'embellissement des abords de Chillon, travailler à atténuer l'effet esthétique fâcheux que produit la voie ferrée.

Il débroussaille, nettoie, dessine, consolide, plante haies, arbres et arbustes. Peu à peu des espaces en friche, plus ou moins souillés de déchets, prennent forme. On aménage des trottoirs. Il semble acquis que la berge, de Veytaux à Chillon, prendra l'aspect d'une promenade conforme au pittoresque de l'endroit. Mais l'extrémité est de la digue reste une décharge publique, et le passage continuel des chariots transforme l'avenue du château en bourbier. Il faut attendre 1905 pour que la commune de Veytaux daigne en restreindre l'usage (et l'après-guerre pour qu'elle soit définitivement supprimée). Le bazar qui déparait l'entrée est démoli et remplacé par un nouveau bâtiment, situé sur l'avenue du château, où les visiteurs peuvent acheter cartes postales, brochures consacrées au château ou reproductions d'objets en fac-similé. En 1907, le port est dragué et restitué dans son état primitif.

En 1901 et 1903, des terrains plantés de vignes, situés en aval de la route entre Territet et Veytaux, sont mis en vente. Des promoteurs songent à les acheter et à y contruire des immeubles de rapport, qui obstrueraient la classique vue de Chillon. Burnat et l'association parviennent à éviter le désastre. De même, ils se battent pour empêcher la construction d'un funiculaire qui creuserait une tranchée dans les bois dominant le château, puis d'une voie ferrée qui grimperait en direction du plateau de Sonchaud, au-dessus de Chillon.

Fig. 129. Chillon. Chambre du Duc X, relevé des peintures. Ces planches, avec quelques autres, seront présentées par Naef à Guillaume II. (ACV, AChC)

Ces interventions ne sont pas indifférentes. Elles témoignent d'un souci pointilleux de l'environnement, qui annonce l'association entre conservation du patrimoine et préservation du paysage. A terme, elles inscrivent la restauration dans un environnement esthétique qui est une condition de sa mise en valeur.

D'autres danger menacent la forteresse. En 1907, le professeur F. A. Forel, reprenant une proposition de 1890, propose d'«enchâsser dans les murs des cours de Chillon des plaques commémoratives dédiées aux plus respectés de nos grands citoyens». Le Panthéon vaudois cesserait d'être le but de promenade «des touristes exotiques désœuvrés», et deviendrait «le lieu de pèlerinage du peuple vaudois tout entier»[160]. L'association, se conformant au préavis négatif de la Commission technique et du comité, rejette le projet.

**La chambre du Duc**

La seule restauration poussée qui soit entreprise au cours des années 1902-1908 est elle de la *Camera Domini*. L'étude de 1902, le volume de 1908 montrent que Naef a fait de cette salle le cœur de son étude de Chillon. On se rappelle qu'il avait été engagé, en janvier 1894, pour en faire le relevé. Deux ans plus tard, il disposait de relevés du sol, du plafond et des parois; de relevés grandeur nature du décor surajouté par les Bernois en 1587; des relevés et de la restitution des peintures que Jean de Grandson réalisa de 1340 à 1342 pour le comte Aymon. Les conditions de la restauration de ces dernières sont presque réunies.
La rigueur impose néanmoins d'attendre que l'exploration du château, en particulier de la chambre elle-même, de la tour X et des bâtiments contigus, soit terminée. En 1897, le plancher moderne, qui cachait la partie inférieure des parois et des peintures, est enlevé. Le sol primitif, consistant en une aire de plâtre dur coulé, réapparaît. L'opération permet de compléter le relevé des peintures. En 1902, on découvre et

démure une fenêtre romane dans le massif de l'escalier extérieur de la salle des Chevaliers U1, et on prélève quelques échantillons de mortier (fig. 128). L'année suivante, on dégage les décorations figurant sur la hotte de la cheminée, et que masquait encore le badigeon bernois.
A ce stade, des travaux peuvent être entrepris en vue de préserver les peintures. Naef veut procéder comme à la cathédrale de Lausanne, où le peintre Ernest Correvon a travaillé sous sa direction et à sa complète satisfaction. Il l'engage pour Chillon. Correvon se met au travail en 1905. Il devient dès lors l'un des principaux artisans de la restauration du château. Ses interventions, de plus en plus nombreuses, contribueront à donner un style à l'ensemble de l'entreprise.
Dans la chambre du Duc, il nettoie et fixe les peintures en les passant à la caséine. L'opération est menée avec la lenteur et la prudence nécessaires. Des essais sont d'abord faits sur de petites surfaces. Au cours de sa visite, la Commission technique se dit «surprise de l'importance des résultats obtenus. Ils dépassent toutes ses prévisions. La comparaison entre les parties non nettoyées du plafond, laissées comme témoins, avec celles qui l'ont été, montre toute l'étendue des résultats obtenus. Sur la paroi du mur, donnant sur la cour G, on a découvert toute la décoration de ce mur au-dessus des draperies, et dont on n'avait rien aperçu jusqu'ici»[161]. Naef jubile. «Les peintures fanées, à peine reconnaissables, se détachent, les animaux apparaissent, et les couleurs reprennent une clarté et une *harmonie* extraordinaires.»[162] Des planches en couleur (fig. 129) et des moulages (fig. 130) sont réalisés.

Le travail se poursuit en 1906. L'ensemble de la chambre reprend vie. Mais que faire des parties non décorées, où souvent l'enduit d'origine a disparu? La Commission technique, consultée, hésite. La question est sensible. «Un des architectes les plus réputés d'Allemagne» vient précisément de rater les peintures du château de Heidelberg. Guillaume II envoie son architecte, Bodo Ebhardt, voir ce qui se fait à Chillon, dans la perspective de la restauration de son château

Fig. 130. Chillon. Salle du Duc X, moulage de l'angle de la hotte de la cheminée.
(Château de Chillon)

du Haut-Kœnigsbourg. La réponse de la Commission technique doit être exemplaire. Faut-il «se contenter de rejointoyer la maçonnerie» ou «refaire un enduit légèrement teinté en couleur saumon pâle»? La seconde solution obtient la faveur générale. Comment traiter l'enduit? Naef propose quelques formules. Dans l'angle de la cheminée, il fait un essai «montrant le parti de restituer avec toutes ses couleurs l'aspect primitif présumé». Tout le monde admet que c'est là ce qu'il ne faut pas faire. Un autre essai, où «les motifs de dessins sont simplement restitués au trait»[163], réunit tous les suffrages. Allant plus loin dans le détail, on choisit un trait plus foncé ou plus clair, plus lourd ou plus léger pour chacune des surfaces concernées, en fonction du caractère du motif représenté.
On admet que le rétablissement de l'aspect primitif des peintures est hors de question. Mais l'essai de

restitution effectué sur un panneau de toile pourrait être exposé à titre d'échantillon dans une autre salle du château.

Naef poursuit son étude de la salle. A cette fin il entreprend de nouvelles fouilles dans l'ensemble de la tour, qui «semblait n'avoir plus rien à révéler», et qui réserve encore quelques surprises. On y trouve une porte et des fenêtres gothiques. Dans le grenier, l'enlèvement d'une poutre fait apparaître des inscriptions, dessins et écussons de l'époque bernoise. Enfin, on exhume «une enceinte primitive, de date extrêmement reculée, antérieure à tout ce que l'on avait rencontré jusqu'ici, peut-être de l'époque romaine»[164]. Dans la chambre du Duc elle-même apparaissent des vestiges du XIII^e siècle: une décoration carrelée rouge et blanche, et une série de trous et de clous indiquant l'existence de tentures. L'emplacement de la cheminée d'origine peut être fixé avec précision. Les enduits et masticages du plafond sont nettoyés et analysés, les dernières traces de badigeon bernois sont enlevées, révélant les derniers vestiges de décoration.

En novembre 1907 – alors que l'ouvrage consacré à la chambre du Duc est sous presse – Naef estime que «les recherches ont donné des résultats suffisamment complets et précis pour qu'on puisse songer à une restauration définitive de la pièce, et il développe le programme complet de cette restauration, d'ailleurs éminemment *conservatrice*»[165]. La Commission technique adopte son point de vue. En 1908, les décorations polychromes sont définitivement nettoyées et fixées, les surfaces non peintes sont couvertes d'enduit et les motifs du XIV^e siècles y sont indiqués au trait. La restitution de la fenêtre de 1257, dans la paroi septentrionale, pose quelques problèmes. Après qu'elle a été murée, en 1336, un bras du plafond a été encastré dans l'embrasure. On décide de la démurer, de consolider le bras, qui tombe dans le vide, et de laisser la niche accessible, par la pose d'une porte dérobée.

En 1908, la *Camera Domini* est rendue aux visiteurs de Chillon. Elle n'est pas entièrement restaurée. Mais ce qui l'a été est définitif. Les travaux qui s'y sont faits montrent que la méthode de Naef, aussi exhaustive soit-elle, laisse des zones d'ombre. Malgré une exploration approfondie, on a fait des trouvailles jusqu'au dernier moment. Le résultat est néanmoins plus que probant. L'une des salles qui ont eu le plus à souffrir de l'occupation bernoise, puis de l'incurie vaudoise, a retrouvé son caractère et son éclat antérieurs. Techniquement, Naef a montré qu'on peut rendre vie aux peintures sans leur ajouter un coup de pinceau. Une restauration minimale, qui ne cherche pas à reconstruire *a posteriori* des effets supposés, peut donner des résultats parfaitement satisfaisants, que ce soit sur les plans scientifique ou esthétique.

# 25. Relâchement (1908-1916)

*Denis Bertholet, avec la collaboration d'Olivier Feihl*

**Programme de restauration et contrôle scientifique**

Naef, après la rédaction de l'ouvrage sur la chambre du Duc, a conscience du fait que l'histoire de Chillon doit être, sinon abandonnée, du moins mise en veilleuse. Le programme de restauration ne peut plus attendre, il faut le mettre sur pied au plus vite.
Une série de plans d'ensemble du château, destinés à remplacer ceux de 1892-1893, que les fouilles ont rendus désuets, sont établis dès janvier 1907. Ils serviront de référence pour le programme en préparation. Naef prie ses collègues de la Commission technique d'appuyer une demande de mise en congé de son poste d'archéologue cantonal, pour une durée d'un an, afin de s'installer de manière quasi permanente à Chillon. «Je dois faire ce travail sur place, pouvoir consulter tous les relevés, les plans, les *Journaux*, mais, bien plus, pouvoir faire faire souvent des recherches complémentaires.»[166] Il semble que ses collègues l'aient dissuadé d'introduire sa demande. Il n'est en tout cas plus question de congé. Pendant plusieurs mois, Naef est néanmoins présent à Chillon deux à trois fois par semaine: de toute évidence il se concentre sur l'élaboration du programme.
Une année plus tard, il demande au Conseil d'Etat de prévoir une nouvelle et importante série de travaux d'exploration. Une notice du chef du Département de l'instruction publique témoigne d'une impatience certaine. «A force de prolonger l'étude de l'élaboration du programme général et de multiplier les séries de restaurations partielles, n'arrivera-t-on pas à restaurer sans avoir eu un plan d'ensemble? (...) c'est pourquoi le soussigné pense qu'il est prudent de ne pas laisser l'archéologue cantonal (...) entreprendre d'importants travaux d'exploration – qu'il est urgent au contraire qu'il se mette à l'élaboration du programme définitif de restauration de Chillon.»[167] En conséquence de quoi, le 18 mars 1908, une lettre officielle du conseiller d'Etat responsable invite «l'architecte du château à lui présenter un programme général des travaux de Restauration de Chillon»[168].
Le 28 janvier 1909 paraît le tome I du programme de restauration, consacré à l'extérieur du château (fig. 131). «La rédaction de ce travail eut pour conséquence l'exécution de beaucoup de recherches complémentaires, destinées à préciser ou à prouver des points obscurs, et dont la nécessité ne se fit sentir qu'au moment de la rédaction d'un travail d'ensemble.»[169] Les 125 pages manuscrites donnent plus qu'un plan de travail. Chaque affirmation, chaque proposition sont étayées par une analyse précise des données documentaires qui les justifient. Une synthèse des programmes d'exploration est présentée. Ainsi les membres de la Commission technique, à qui le programme est bien sûr soumis, peuvent apprécier et discuter le moindre détail en connaissance de cause. Le comité de l'association demande à Naef de lui en fournir un résumé.
1909 est perçu comme une année charnière. Le premier pan d'un programme annoncé depuis bientôt vingt ans est enfin prêt. Cela donne le sentiment

qu'une période d'attente prend fin, et la certitude que les travaux vont désormais avancer selon un plan bien établi. De surcroît, les visites du château sont réorganisées de manière plus conforme aux mœurs contemporaines. Dès janvier 1909, le principe des visites guidées est remplacé par celui de visites libres, sous l'œil de gardiens fraîchement engagés. Les membres de l'association sont convaincus que ces changements «ouvrent une nouvelle ère»[170]. Leur enthousiasme est tempéré par le décès, le 25 novembre, de Henry de Geymüller, qui est resté jusqu'au bout actif dans le dossier de Chillon. Pour la Commission technique, la perte est immense. Geymüller est constamment resté la référence scientifique, et probablement l'autorité morale sur lesquelles s'appuyait, en dernière instance, toute l'entreprise de restauration.

Les promesses de 1909 ne seront guère tenues, et la disparition de Geymüller aura sans doute plus d'effets à long terme que l'élaboration de la première partie du programme de restauration.
A partir de 1909, la Commission technique de Chillon perd l'essentiel de son importance. Les lettres circulaires que Naef envoyait régulièrement à ses collègues disparaissent. Il n'en écrit plus une seule. Les demandes de renseignement, les discussions croisées s'interrompent. Plus grave, la Commission technique n'est plus convoquée. Elle s'est réunie en 1907. De 1907 à 1909, l'élaboration du programme de restauration a justifié l'ajournement de ses séances. Ensuite, la question de sa convocation n'est même plus posée. Formellement, elle existe encore. Ses membres sont régulièrement renouvelés. Avec la mort de Rahn en 1912, puis de Châtelain en 1913, les derniers membre de la première Commission technique disparaissent. En 1912, elle est composée de Naef, d'Eugène Bron, architecte cantonal, du professeur Zemp, professeur d'histoire à l'Ecole polytechnique de Zurich, et d'Alfredo d'Andrade, inspecteur des monuments historiques du Piémont. L'autorité incontestée de ce dernier en matière de restauration pourrait rendre à la commission une relative efficacité. La guerre résoudra la question à sa manière. En 1913, le siège de Léo Châtelain est repris par Ernest Burnat: on ne saurait mieux montrer que les vieilles hargnes ont sombré dans l'indifférence. Pratiquement, l'institution n'est plus active que par intermittence. A part Naef et Burnat, il semble que seul Bron fasse des visites régulières au château et se tienne au courant des travaux qui s'y effectuent.
La décadence de la Commission technique s'accompagne d'un sensible relâchement dans l'élaboration du programme de restauration. Le résumé du premier tome, qui a été demandé en 1909 par le comité, n'est livré qu'en 1911 (fig. 132).
Ce retard est dû à «la nécessité de dessiner une série de plans à petite échelle pour illustrer le programme et le rendre plus facilement compréhensible»[171]. Le souci de la vulgarisation prendrait-il le pas sur celui de la rigueur scientifique? En tout cas, cela retarde d'autant le démarrage des travaux proprement dits. Naef fait au Comité la promesse que la seconde partie de son programme, consacrée à l'intérieur du château, sera prête en 1912. Il faudra attendre janvier 1914 pour qu'il fournisse une suite, consacrée aux *Cours et façades sur cours* (fig. 133).
Ce deuxième tome n'est guère comparable au précédent. Il ne compte que 21 pages – c'est-à-dire à peine plus que le résumé – et consiste en un catalogue d'interventions à effectuer, énumérées sans explications ni justifications scientifiques. Cela ne signifie certes pas que les travaux indiqués ne soient pas justifiables ou qu'ils ne présentent pas une cohérence suffisante. Mais cela implique que Naef s'est senti suffisamment assuré pour avancer sans contrôle, et qu'il n'a consulté personne. On peut supposer que l'urgence l'a poussé à faire vite. On peut aussi soupçonner une certaine lassitude de sa part.
Cela ne clôt pas l'aventure. Le deuxième volume contient l'annonce d'un troisième, consacré à «l'intérieur des bâtiments». Naef estime que sa préparation nécessite encore l'étude de plusieurs châteaux. Il suppose, non sans raison, que le temps nécessaire à la réalisation des travaux prévus dans les tomes I et II sera bien assez long pour qu'il puisse mener à bien la troisième phase de l'opération. «Cependant, précise-t-il, je me hâte d'ajouter et tiens à insister sur le fait

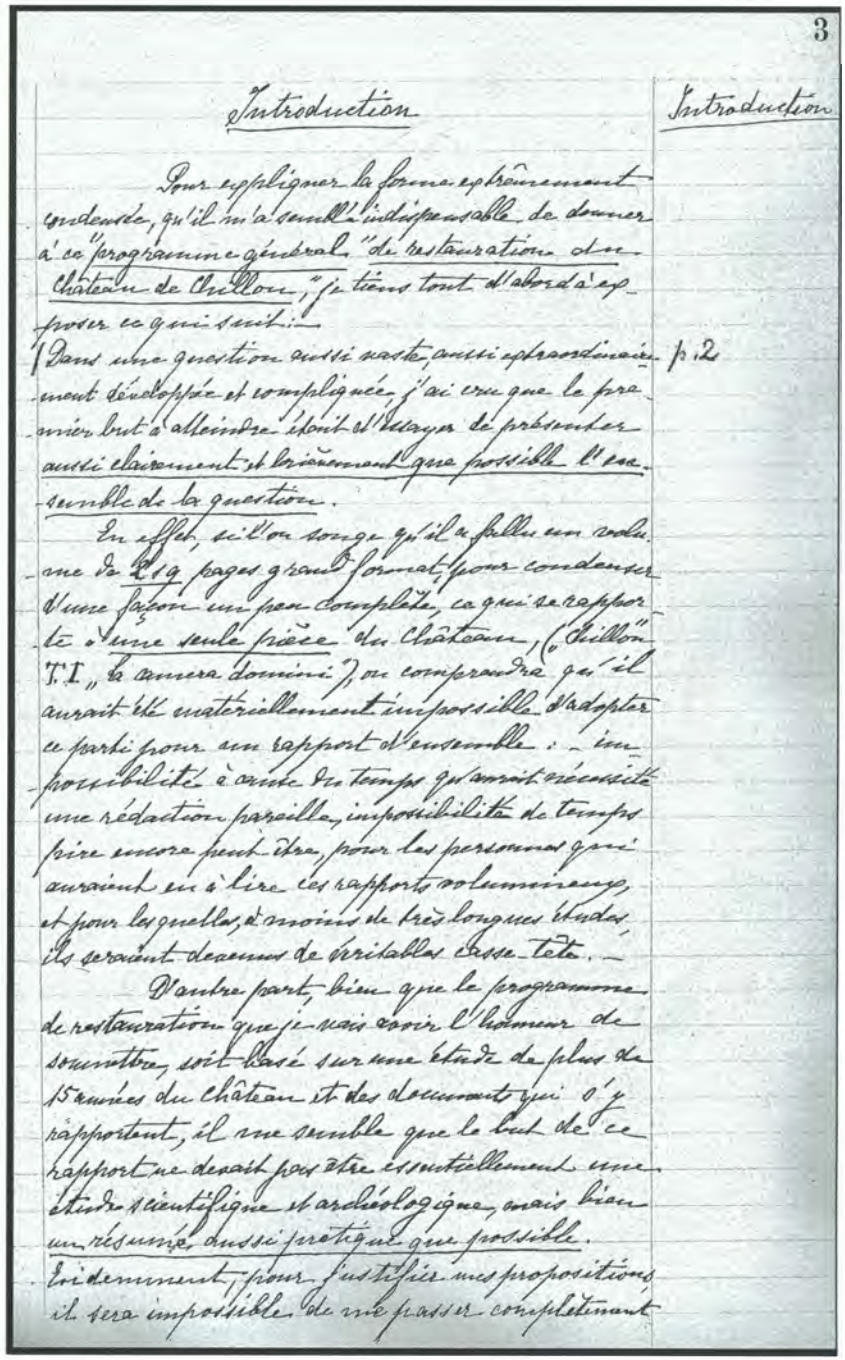

3

Introduction

Introduction

Pour expliquer la forme extraordinairement condensée, qu'il m'a semblé indispensable de donner à ce "programme général de restauration du Château de Chillon", je tiens tout d'abord à exposer ce qui suit.

Dans une question aussi vaste, aussi extraordinairement développée et compliquée, j'ai cru que le premier but à atteindre était d'essayer de présenter aussi clairement et brièvement que possible l'ensemble de la question. p. 2

En effet, si l'on songe qu'il a fallu un volume de 219 pages grand format, pour condenser d'une façon un peu complète, ce qui se rapporte à une seule pièce du Château, ("Chillon" T. I, "la camera domini"), on comprendra qu'il aurait été matériellement impossible d'adopter ce parti pour un rapport d'ensemble : — impossibilité à cause du temps qu'aurait nécessité une rédaction pareille, impossibilité de temps pour encore peut-être, pour les personnes qui auraient eu à lire ces rapports volumineux, et pour lesquelles, à moins de très longues études, ils seraient devenus de véritables casse-tête. —

D'autre part, bien que le programme de restauration que je vais avoir l'honneur de soumettre, soit basé sur une étude de plus de 15 années du château et des documents qui s'y rapportent, il me semble que le but de ce rapport ne devait pas être essentiellement une étude scientifique et archéologique, mais bien un résumé, aussi pratique que possible.

Evidemment, pour justifier mes propositions il sera impossible de ne pas se compléter

Fig. 131. Chillon. Programme de restauration, texte manuscrit.
Ce volume, qui ne sera jamais imprimé, restera isolé. Le programme global demandé depuis le début de l'entreprise ne verra jamais le jour. (ACV, AChC)

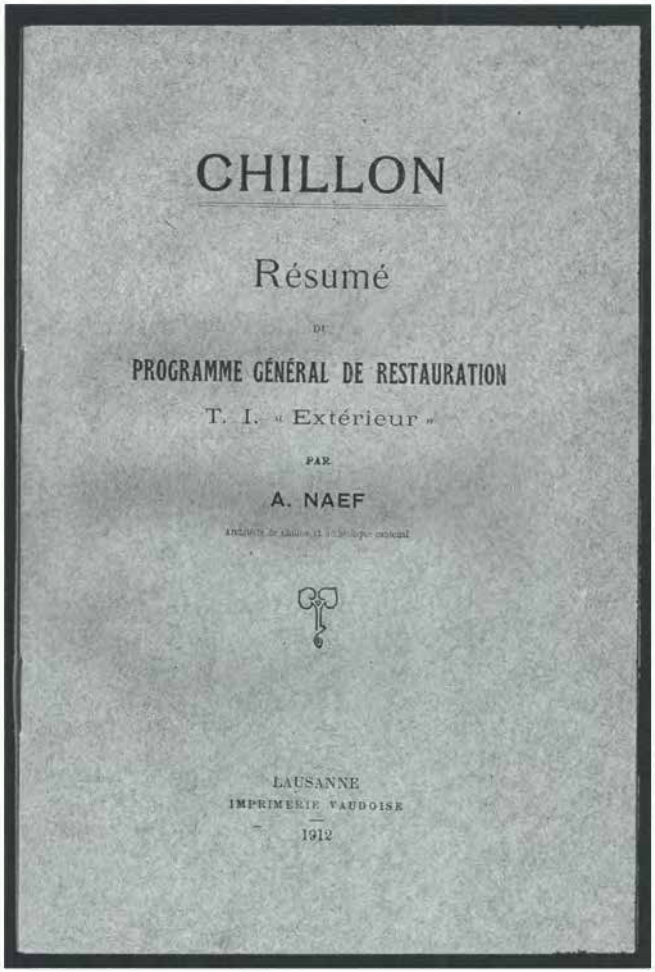
CHILLON

Résumé

DU

PROGRAMME GÉNÉRAL DE RESTAURATION

T. I. « Extérieur »

PAR

A. NAEF

LAUSANNE
IMPRIMERIE VAUDOISE
1912

Fig. 132. Chillon. *Résumé du Programme général de restauration*, T.I, «Extérieur», Lausanne, 1912.
Au moment où ce programme paraît, la majeure partie de son contenu est d'ores et déjà réalisée.
(ACV, AChC)

que (...) je suis aujourd'hui suffisamment documenté pour pouvoir, si on le désire ou si une occasion exceptionnelle l'exige, exécuter la restauration définitive de telle ou telle salle». Il désigne même les salles qu'il pourrait restaurer «dès aujourd'hui et sans rien compromettre».[172] Il songe en particulier à la salle des Chevaliers U1 et à celle de la Duchesse U2, à la Chapelle Y et à la Chambre du Duc X. Dès la mi-mars, il étaye sa propsition par la publication du programme de restauration de ces quatre salles. Ce nouveau catalogue de travaux n'est pas mieux fondé que le précédent. Les indications qu'il donne sont succintes. Naef se contente même, à propos des peintures de la Chapelle, de signaler qu'il a exposé son projet en détail à Ernest Correvon.

Ce nouveau document ne couvre qu'une partie de la matière qui devrait constituer le troisième volume du programme général. En fait, il est destiné à appuyer la proposition de commencer la restauration de l'intérieur des bâtiments.

En date du 25 mars 1914, le *Journal* de Chillon enregistre la «visite des conseillers d'Etat, chefs de Département Chuard, Etier, et de Messieurs Bron, Naef et Bischoff[173]. Naef leur présente in situ le contenu de sa brochure. La Commission technique, à part Bron qui se trouve sur place, n'est pas consultée. Cinq jours plus tard, l'autorisation de commencer les travaux de restauration définitive des quatre salles est accordée. Pour de longues années, il ne sera plus question d'élaborer un programme de restauration de l'intérieur du château.

L'inachèvement de cette entreprise relève d'un paradoxe dramatique. Naef a rêvé pendant des décennies d'une somme qui serait le reflet de son immense labeur, et finit par se contenter de catalogues incomplets et flous. Le confort de sa situation, son assurance, sa connaissance du dossier ont eu raison de sa patience de savant: il n'a plus le courage de systématiser son savoir, et préfère convaincre les autres de se fier à son impressionnant système de référence. Il est vrai qu'une restauration menée à cette époque par Naef, même sans cadre ni contrôle, aurait toutes les chances d'être précise, complète et en fin de compte acceptable. Il n'empêche qu'en passant outre aux exigences formulées par la première Commission technique et entérinées par les autorités responsables, il oublie ses propres combats, et fait fi des procédures qu'il a lui-même élaborées. Il marche allègrement sur ses convictions scientifiques de jadis.

**Restauration ou reconstitution?**

Le chantier de Chillon semble avancer à son rythme et vivre de sa vie propre. La logique des travaux qui s'y font est largement interne. L'urgence, les nécessités pratiques ou la simple opportunité peuvent imposer des interventions qui n'ont rien à voir avec le programme général, ni avec la volonté de Naef.
Au titre de restauration partielle, ce dernier entreprend en 1908 de rétablir la poutraison originale du premier étage du donjon J. A cette fin il évacue le musée lapidaire, qui trouve place dans la crypte Y et la salle voûtée H. Les travaux révèlent immédiatement l'existence de vides inquiétants dans l'épaisseur des maçonneries. L'intérieur des murs offre peu de cohésion. En de nombreux endroits, les parements intérieurs et extérieurs se sont fendus, disjoints par la pression des maçonneries supérieures. En un mot, le donjon tout entier menace de s'effondrer. Il faut le reprendre d'urgence. Pendant quatre ans, cet énorme entreprise absorbe une grande partie des forces et du budget disponibles.
On commence, en 1909, par la base et le premier étage. On purge l'intérieur des murs de tout ce qui n'a pas de consistance, puis on y coule du ciment liquide, qui relie «en une seule masse, compacte et très solide, les blocages intérieurs et les parements»[174]. Une poutraison puissante est posée à la hauteur du premier étage. En 1910 et 1911, ces opérations sont répétées dans les étages supérieurs. On démure la porte primitive, dans la face méridionale. Les parements sont restaurés de la manière la plus discrète. Les traces des transformations successives restent visibles. En 1912, on installe les planchers et les escaliers des quatre étages, et la circulation est rétablie.
L'arrivée d'un nouveau concierge et d'une équipe de gardiens impose quelques adaptations pratiques. L'habitation du concierge, dans le bâtiment P, a été rafraîchie au tournant du siècle, mais a besoin d'une remise à neuf. Ayant toujours été habité, le bâtiment n'a pas été fouillé. On procède à son exploration systématique en 1910. Le mur donnant sur la cour D, en mauvais état, est en partie refait, de même que plusieurs planchers et plafonds. Plusieurs pièces, aménagées selon les normes du confort moderne, sont construites de manière à ne pas cacher les éléments significatifs du point de vue archéologique. La transformation du bâtiment P impose la restauration de la cage d'escalier contiguë O, et l'installation des gardiens

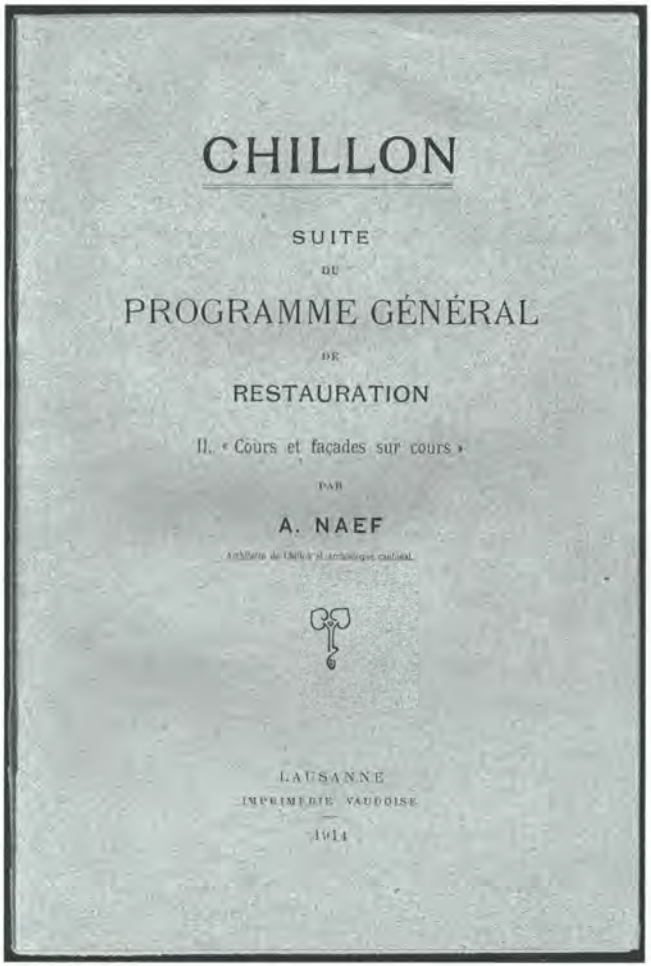
CHILLON

SUITE

DU

PROGRAMME GÉNÉRAL

DE

RESTAURATION

II. « Cours et façades sur cours »

PAR

A. NAEF

LAUSANNE

IMPRIMERIE VAUDOISE

1914

Fig. 133. *Chillon. Suite du Programme général de restauration,* T.II, «Cours et façades sur cours», Lausanne, 1914.
En fait de programme, ce texte ne fournit plus guère qu'une liste de travaux à effectuer, sans justification scientifique.
(ACV, AChC)

Fig. 134. Chillon. Tirages des photographies originales des maquettes, le 25 novembre 1912.
Les états successifs du rocher de Chillon.
(ACV, AChC)

s'accompagne de réaménagements mineurs dans les bâtiments N et N1. Toujours pour des raisons pratiques, une partie importante du budget de 1911 est aborbée par l'installation de canalisations d'eau, d'hydrants et de postes d'incendie, dans tous les bâtiments et à tous les étages. En 1913, les anciennes stalles de la cathédrale de Lausanne y sont enfin réexpédiées.

Le 11 mai 1913, le Conseil d'Etat reçoit à Chillon le Congrès international des Jeux olympiques. Pour cette circonstance exceptionnelle, Naef est prié de restaurer à titre définitif la salle du bâtiment Q au niveau de la cour E. Pendant quelques mois, les autres travaux sont interrompus. C'est l'occasion de compléter les travaux effectués en 1906-1907. Le plancher provisoire est enlevé. Volets et ferrures des fenêtres sont restitués. Les enduits des parois sont refaits et décorés de chevrons continus rouges et blancs, dont le modèle a été trouvé dans le château même. Naef semble décidé à frapper l'imagination de ses hôtes. Il fait poser des listes auxquelles on accroche des tentures peintes, analogues à celles dont on ornait, à l'époque médiévale, les salles où l'on vivait. Les motifs sont empruntés à des toiles originales conservées aux musées de Thoune et de Berne. Selon Naef, le procédé possède l'avantage de fournir le château en éléments de décoration mobiles, que l'on peut ranger ou déployer au gré des circonstances, et qui permettent de varier le cadre dans lequel on accueille les visiteurs. Cette complaisance est plutôt surprenante. A quelques détails près, l'ensemble du traitement de la salle relève de la reconstitution, plus que de la restauration. Naef ne s'est pas contenté de remettre en état ce qui existait. Il a construit un décor.

Un chantier, enfin, est ouvert et conduit conformément au programme de restauration et aux procédures convenues. On entame en 1912 la restauration des façades extérieure du château, selon les indications données par le tome I du programme général. Au moment où la guerre interrompt les travaux, deux ans plus tard, les façades donnant sur le fossé sont presque terminées, et quelques interventions ont été menées côté lac. Les traces des maçonneries successives, des anciens créneaux ou meurtrières ont été laissées aussi apparentes que possible. Sur la façade sud de la tour B, on a démuré un grand mâchicoulis du XIII$^{e}$ siècle et consolidé les corbeaux des mâchicoulis supérieurs, du XIV$^{e}$ siècle. L'entrée du château a été restituée dans son état primitif: la large porte du début du XIX$^{e}$ siècle a été démontée, puis remplacée

Fig. 135. Anonyme. Chillon. L'intérieur de la chapelle Y en 1897, avant restauration. Les fresques ont été entièrement badigeonnées. Les stalles viennent de la cathédrale de Lausanne.
(ACV, AChC)

par une porte cintrée et une poterne. La poterne a été retrouvée sur place. On l'a simplement réinstallée, et prise comme modèle pour la fabrication de la porte. Les façades de la tour Z, des bâtiments G et Y ont été crépies.

Nous avons vu qu'au printemps 1914, les conseillers d'Etat responsables, Bron et Naef se sont mis d'accord pour lancer des travaux massifs de restauration de l'intérieur du château. Indépendamment de la façon quelque peu négligente dont la décision a été prise, il faut bien reconnaître qu'elle est bienvenue. On a attendu trop longtemps le programme de restauration, Naef a trop souvent cédé à la tentation de fouiller et refouiller chaque partie du château. En 1912, pour réaliser les maquettes qui reconstituent les états successifs du rocher de Chillon (fig. 134), il a encore procédé à une série de piquages et sondages supplémentaires. Bien sûr, de nombreux travaux ont déjà été mené à bien, et l'aspect du château s'est profondément modifié. Mais il reste à clore le dossier de quelques pièces maîtresses du monument. Les salles les plus belles et les plus prestigieuses n'ont pas été restaurées, ou ne l'ont été que partiellement. La chambre du Duc est presque terminée, et il faut sans attendre effectuer les dernières interventions nécessaires. La salle des Chevaliers, à l'étage supérieur du bâtiment U1, et la salle contiguë U2 ont été pratiquement oubliées depuis 15 ans. La chapelle, avec ses décorations polychromes, devrait au plus vite être mise en valeur.

Au mois de mars, quand arrive l'autorisation du Conseil d'Etat, ces quatre chantiers sont déjà ouverts. Le 31 juillet, quand ils sont interrompus par la mobilisation générale, ils sont loin d'être achevés, mais ont progressé de manière significative. Dans la salle des Chevaliers, les peintures qui ornent les parois, en particulier les armoiries des baillis bernois, sont restaurées sur les murs est et sud; le travail est commencé côté lac. Les menuiseries des portes et fenêtres sont confectionnées, mais non posées. Le plancher est livré, mais doit être entreposé en attendant des jours meilleurs. Dans la pièce contiguë U2, on enlève la cloison

construite par les Bernois au XVIe siècle, et on refait les travées du plafond. On ouvre la porte primitive donnant sur le bâtiment V, et mure celle qui donne sur la salle des Chevaliers. Les parois sont remises en état; les encadrements des portes et de la fenêtre sont préparés pour recevoir des menuiseries neuves, qui sont en partie exécutées. Les restes des peintures du XIIIe siècle sont restaurés. Le sol est refait en «felsenite». Cette préparation à base de gypse de Bex présente l'avantage d'offrir un grain et une couleur très proches de l'aire originale de plâtre, tout en étant beaucoup plus résistante.

Dans la chambre du Duc, comme dans les autres salles, quelques éléments de menuiserie sont préparés, mais non posés. Correvon se remet à la restauration des peintures. Cette initiative ne laisse pas de surprendre. En 1908, elles étaient censées avoir été restaurées de manière exhaustive et définitive. Il s'agit, affirme le rapport de Naef, de «mettre en valeur les peintures des parois, de la cheminée et du plafond; sans toucher aux parties originales conservées, on pouvait compléter discrètement les surfaces sur lesquelles la décoration avait disparu»[175]. On peut se demander ce qu'il entend, à cette date, par «compléter discrètement»: en 1908, il était admis que la discrétion se traduisait par un fin dessin au crayon. En 1913, il semble que cela n'interdise plus le recours au pinceau. Correvon tend de plus en plus à reconstituer le décor, plutôt qu'à l'indiquer.

Le chantier de la chapelle Y est ouvert depuis mars 1908. Correvon a procédé au grattage systématique des nervures de la voûte, des colonnes et de leurs chapiteaux. On a eu la déception de constater qu'il restait fort peu de chose des décorations d'origine, la pierre ayant semble-t-il été lavée à fond avant l'application du badigeon lors de la «restauration» de 1856 (fig. 135). Correvon a ensuite fixé ces restes, comme il l'avait fait dans la chambre du Duc. En 1909, quelques sondages ont encore été effectués. En 1912 commence le travail de restauration proprement dit. On refait les enduits de la voûte et des parois, et les anciennes fenêtres sont restituées. Le sol est bétonné, puis recouvert de felsenite. Le clocheton qui surmonte la chapelle est refait; la cloche d'origine, que les Bernois avaient accrochée au sommet du donjon, y est replacée. Le menuisier confectionne une porte en bois de mélèze pour le dégagement sur l'escalier en vis.

A partir de mars 1914, Correvon travaille à la restauration des peintures. Fin juillet, il a terminé les voûtes et la plus grande partie des parois. La question du traitement des parties manquantes se révèle plus délicate que dans la chambre du Duc. Les éléments de décor sont très fragmentaires, et la reconstitution des motifs disparus relève plus du travail d'imagination que de la déduction ou de l'analyse comparative. Cela n'empêche pas Correvon de couvrir murs, voûtes et embrasures de fenêtres de fresques colorées, dont une bonne partie n'a à coup sûr rien d'un travail de restauration, et dont les motifs, aussi convaincants soient-ils sur le plan esthétique, ont été déterminés sans justification scientifique. Seule la décoration de la voûte, relativement bien conservée, reste proche des motifs d'origine. Les peintures de la paroi de l'entrée, avec leur Jugement dernier et les saints Pierre et Paul, sont entièrement empruntées à l'église de Romainmôtier.

En juillet, la restauration est presque achevée. Manquent les menuiseries des portes et les vitraux. L'impossibilité de finir désole Naef. En 1915 et 1916, alors que plus rien ne se fait au château en dehors des réparations urgentes et de l'entretien courant, il obtient du Conseil d'Etat l'autorisation de poursuivre. L'Etat n'ayant plus d'argent pour ce genre d'entreprise, l'association ayant suspendu ses versements, il faut trouver les fonds ailleurs. Coup de chance, deux généreux donateurs proposent de restaurer la chapelle à leurs frais. La proposition est bien sûr acceptée. En fait, les mécènes sont Naef et son épouse. Des vitraux provisoires sont posés. Le menuisier Held, de Montreux, confectionne et installe les portes. Le serrurier Martin, de Veytaux, se charge de leur ferrage. Correvon termine la décoration polychrome en automne 1915. La copie en fac-similé d'un ambon du VIIIe siècle, découvert à Romainmôtier, est installée contre la paroi nord-est.

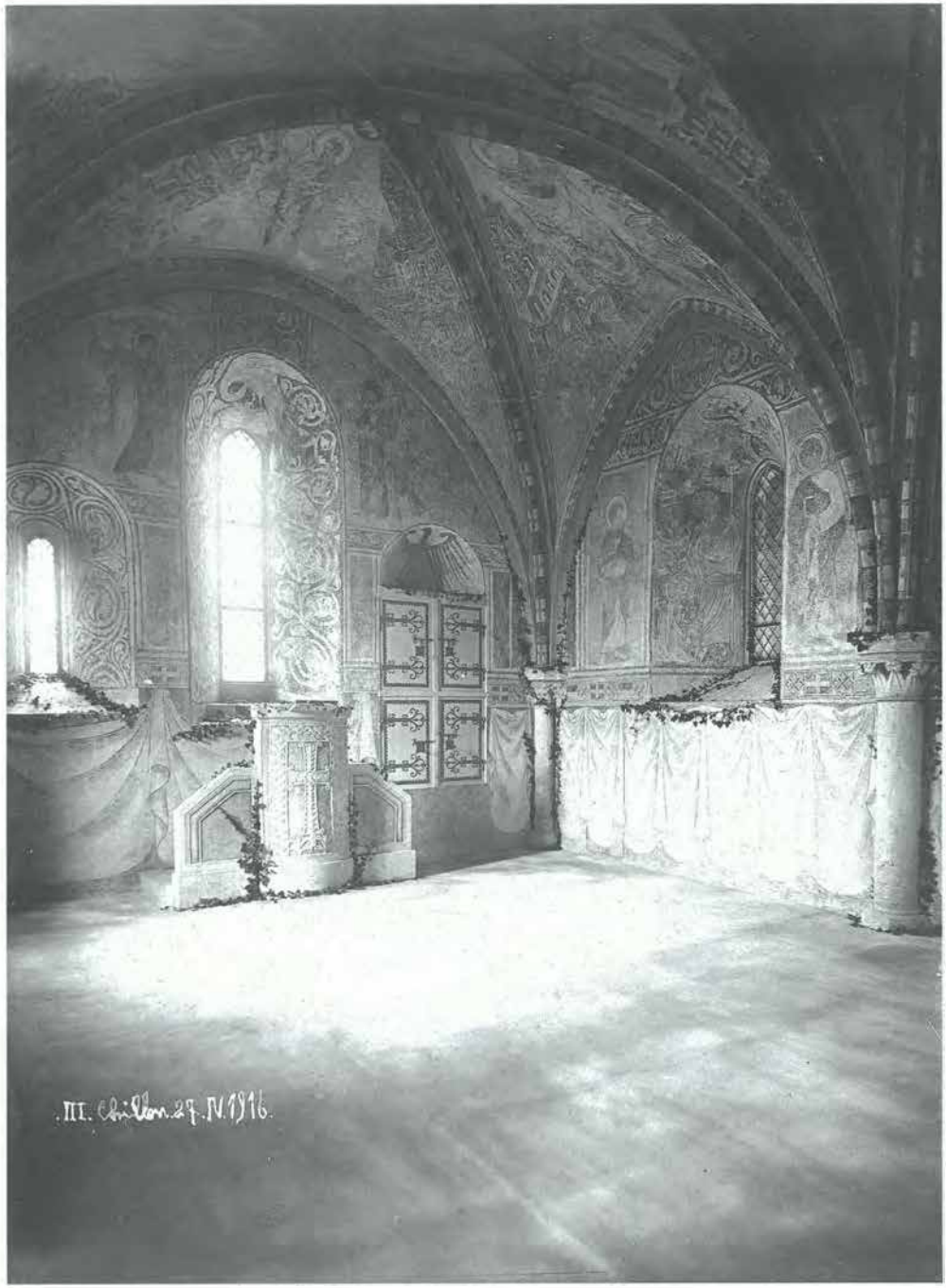


Fig. 136. Anonyme. Chillon. L'intérieur de la chapelle Y en 1916, après restauration.
Les peintures de la voûte, seules, ont fait l'objet d'une véritable restauration. Le reste relève de la reconstitution. La salle est apprêtée pour le mariage de la fille d'Albert Naef.
(ACV, AChC)

En avril 1916, tout est prêt (fig. 136). L'heureux Monsieur Naef peut s'offrir le luxe de marier sa fille en la chapelle du château de Chillon, en présence de 50 invités. Un banquet est ensuite offert dans la Grande Cuisine Q. Il n'est pas impossible que cet épisode, qui fait la joie du maître incontesté des lieux, soit la compensation demandée pour ses libéralités en faveur de la chapelle.

Sur le plan scientifique, les travaux effectués entre 1909 et l'inauguration de la chapelle témoignent d'une relative perte de rigueur. La parution du premier volume du programme de restauration a sans doute contribué à maintenir les manières de faire antérieures, dans la restauration des façades extérieures. Mais les procédures systématiques mises sur pied naguère sont de plus en plus mollement respectées.

Bien que le *Journal* continue d'être tenu au jour le jour, Naef, qui au début le contresignait chaque semaine, le contrôle de moins en moins. La qualité de son contenu s'en ressent. La tour d'entrée B, par exemple, avait été explorée en été 1902. Le *Journal*, à ce moment, décrivait les travaux effectués, et accompagnait sa description de photographies et de relevés. Il rendait compte des structures et des décors mis au jour, comme la moulure de la fenêtre gothique ou le double cadran peint de l'horloge. Déjà, la hâte relative dans laquelle se faisaient les travaux et le fait que dix autres chantiers étaient simultanément ouverts, obligeaient à un certain flou. Les appareils de maçonnerie étaient traités de manière allusive, ce qui pouvait rendre peu claires les références du *Journal*: comment savoir si les appareils «en petits blocs de tuf», signalés page 775, étaient les mêmes que les «quartiers de tuf» indiqués deux pages plus loin? Cette imprécision s'accompagnait de lacunes dans les plans. Celui du couronnement de la tour, par exemple, n'était pas établi. Mais, dans l'ensemble, l'information restait suffisamment concrète et détaillée pour que nous puissions, aujourd'hui, reconstituer l'objet, la nature et l'étendue des travaux effectués au jour le jour. En 1912, il n'en va plus de même. Le démurage et la reconstruction de l'arcade de la façade sud, effectués entre le 15 et le 20 avril, ne donnent lieu qu'à un compte-rendu très bref. Les éléments tels que corniche, gargouilles, consoles moulurées en réemploi sont simplement reportés sur une esquisse. Les descriptions tendent à s'abréger et les relevés à se transformer en croquis.

Une évolution analogue se produit dans les choix esthétiques et techniques. Au début, Naef n'hésitait pas à faire appel à des technologies ultramodernes. Il suffisait, pour que son propos reste clair, de ne pas essayer de faire prendre une pièce rapportée pour un original, et de distinguer nettement l'ancien du neuf. Il se met peu à peu à rechercher des matériaux et des objets anciens. Il est à l'affût, court les brocantes, s'intéresse aux chalets en ruine. Il récupère vieux bois, pièces de mobilier, tuiles, et les entasse ici et là dans le château, en attendant de leur trouver un usage. Le «faux vieux» ne lui fait plus peur. Pire, la distinction entre le neuf et l'ancien n'est plus systématiquement établie. Les indications «R.F.S.» et la date, qui devaient identifier toute pièce en fac-similé, sont souvent oubliées. La conséquence de ce relâchement est une confusion grandissante entre la «pâtisserie» – qu'elle soit de plâtre ou de bois – et l'authentique.

Cette évolution s'inscrit dans un cadre qui lui aussi se transforme. Le nombre de visiteurs, qui oscillait autour des 35 000 par année au tournant du siècle, est maintenant de 90 000. Le château devient un but d'excursion incontournable: Burnat établit des plans pour continuer la promenade de Chillon jusqu'à Villeneuve. Pour Naef, le principal effet de cet afflux est la multiplication des graffitis douteux, qu'il ne cesse de dénoncer. Mais on peut se demander si ce succès, que traduit également la multiplication des réceptions et manifestations se déroulant au château, ne le rend pas plus sensible qu'auparavant à la présentation et à l'atmosphère des lieux.

# 26. Albert Naef et la création en fac-similé de coffres romans pour le château de Chillon

*Corinne Charles*

Le château de Chillon abrite actuellement six coffres réalisés au début du XX^e siècle, qui sont des répliques en fac-similé des grands coffres romans conservés au Musée cantonal d'histoire de Valère à Sion[176]. En 1911, Albert Naef avait obtenu du Valais l'autorisation d'en faire fabriquer cinq. En 1912, ce sont huit exemplaires qui sont livrés à Chillon. La présente contribution s'efforce de retrouver le chemin entre les commandes et la réalisation des copies et de situer la démarche de Naef dans les préoccupations de son époque.

**La commande des fac-similés**

Le journal des travaux pour la restauration du château de Chillon mentionne, en date du 19 juillet 1911, que Naef vient d'obtenir l'accord des Départements des travaux publics et de l'instruction publique du Valais pour faire réaliser des «copies en fac-similé des cinq bahuts XIII^e siècle Valère à Sion»[177]. Le prix total est annoncé: il se montera à Fr. 2600.–. La dépense sera répartie pour moitié sur les années 1911 et 1912.
Le Valais émet comme condition l'interdiction absolue de copier ou de photographier ces nouveaux coffres dans le détail. La seule autorisation se limitera à la possibilité de prendre des vues d'ensemble des salles où seront exposés ces meubles, ceci pour éviter «que des reproductions n'aillent traîner un peu partout»[178]. Les gardiens de Chillon recevront des recommandations spéciales à ce sujet. Naef reconnaît le bien-fondé de cette exigence. Le 7 décembre 1912, huit copies arrivent à Chillon. Le journal des travaux mentionne les pièces dans lesquelles les «grands bahuts» sont déposés; ils sont répartis entre la chambre du Duc, la salle de Justice et la cuisine.
Pour comprendre cette différence entre la commande initiale et la livraison, il faut se pencher sur les activités de Naef. L'empereur Guillaume II l'avait consulté pour la reconstruction du château du Haut-Kœnigsbourg en Alsace. Les travaux en Alsace, menés de 1901 à 1908, avaient été l'occasion pour Naef de rencontrer Guillaume II à plusieurs reprises dès 1907. Lors de leur rencontre de 1908, l'empereur avait vu des détails dessinés des meubles de Valère, publiés dans le livre *Chillon*[179]. Au début de 1912, Naef eut l'idée de faire réaliser les fac-similés en double pour meubler également le château du Haut-Kœnigsbourg. Ayant obtenu l'accord de principe du conseiller d'Etat Burgener, il soumet son idée à Guillaume II, qui s'empresse d'accepter sa proposition, le 4 mars 1912[180]. Le 13 mai 1912, Naef rencontre Guillaume II au Haut-Kœnigsbourg et lui montre des photographies et des dessins des coffres originaux de Valère. Dans ses *Souvenirs de 1912,* l'architecte relate l'admiration de l'empereur devant la beauté des originaux, ainsi que son intérêt et son enthousiasme devant le projet que des répliques puissent orner le Haut-Kœnigsbourg. Naef ajouta donc trois copies supplémentaires à la commande initiale. Au total, il existe neuf fac-similés des coffres romans de Valère. Réalisés d'après cinq modèles différents, un fut copié trois fois, deux autres deux fois

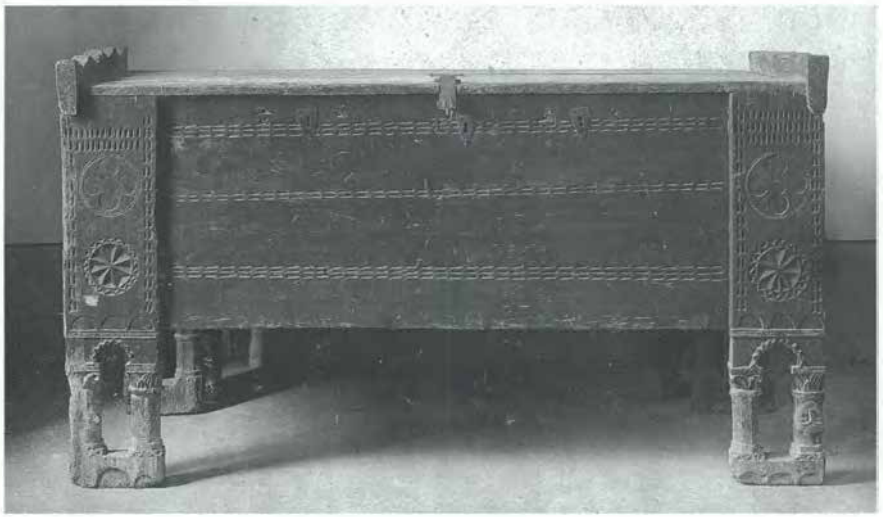

Fig. 137. Boissonnas. Coffre aux gueules de félin, original du XIIIe siècle conservé à Valère (Sion), Musée cantonal d'histoire. Photo commandée par A. Naef. (ACV, AChC)

et deux autres une fois. Nous n'étudions pas toutes les copies dans cette contribution.

**Fac-similés actuellement conservés à Chillon, au Haut-Kœnigsbourg et à Lausanne**

Parmi les six fac-similés exposés dans le château de Chillon, cinq furent réalisés par le menuisier Henri Dirac et livrés en décembre 1912. La sixième copie est antérieure à la commande de 1911. L'étude des modèles et de leurs répliques permet de distinguer deux démarches dans la façon d'aborder les reproductions. Nous montrerons un exemple de chacune.

*Coffre aux gueules de félin*

Il existe à Chillon deux exemplaires qui reproduisent le coffre roman aux gueules de félin de Valère (fig. 137). Les deux portent l'estampille de Dirac et la date de 1912:

> REPRODUIT EN FAC-SIMILE
> D'APRES L'ORIGINAL DU MUSEE DE VALERE À SION
> PAR HENRI DIRAC MAITRE-MENUISIER À SAINT-MAURICE EN VALAIS
> MCMXII

Naef a accordé un soin extrême à une reproduction aussi fidèle que possible de l'original. Dès le début, ces copies sont d'ailleurs désignées dans le journal des travaux de Chillon par le terme «fac-similé», ce qui indique bien le degré de précision et d'exactitude qu'il comptait faire respecter dans leur réalisation. Il constitue une sorte de dossier, légèrement différent selon les meubles. Pour tous les coffres, il commande des photos des originaux de Valère (fig. 137).
Conformément à ses propres exigences en matière d'archéologie, Naef se préoccupe de toutes les facettes d'une réplique exacte: les dimensions, le choix de l'essence (il choisit un résineux, l'original de Valère étant en mélèze et épicéa), la reproduction précise de tous les éléments sculptés du décor. Le coffre de Valère ayant un nombre différent de motifs sculptés à la gouge sur le pied gauche et sur le droit, l'exemplaire de Chillon reprend cette fantaisie du décor. Les frises d'ornements et les rosaces sculptées sur le couvercle sont aussi reproduites à l'identique. Naef accorde le même soin à la réalisation des pentures, ferrures et entrées de serrure. Les trois petits palâtres triangulaires étant disposés de façon irrégulière sur l'original, Naef fait respecter cette irrégularité sur la copie. Son étude du modèle lui fait découvrir des traces de

Fig. 138. Dessin commandé par A. Naef, non daté. Détail du coffre aux gueules de félin.
(ACV, AChC)

polychromie au fond des motifs sculptés à la gouge. Il fait faire des relevés de ces emplacements, qui vont servir à la restitution de cette polychromie partielle sur les répliques. Les lignes de coups de gouge sont ainsi rehaussées de rouge et de bleu-vert, couleurs appliquées en alternance jusque dans les endroits les plus reculés. Naef appelle ces dessins des «croquis coloriés explicatifs» (fig. 138).
La lecture du journal des travaux de Chillon permet une découverte intéressante. Si la menuiserie-sculpture est confiée à l'extérieur, la phase finale du décor s'est faite au château même. Ce sont en effet les peintres qui travaillent aux peintures murales de Chillon – Ernest et Marcel Correvon – qui sont chargés d'effectuer la polychromie des nouveaux coffres. Cette dernière touche se fera en plusieurs étapes, échelonnées entre mars 1913 et janvier 1914.
Pour cette série, Naef fait mieux que l'original. Il restitue en effet des détails qui n'existent plus, ou presque plus, sur le coffre qui a servi de modèle. La photographie du coffre de Valère prise au début du siècle montre par exemple qu'il n'y avait plus à cette époque les gros clous de part et d'autre des entrées de serrure. Mais comme on pouvait toujours voir les cavités de leur ancien emplacement, Naef fait mettre des clous sur la copie. La polychromie partielle est aussi plus complète sur la réplique. Toutefois, il importe de souligner que lorsque Naef complète, il n'invente pas mais se fonde toujours sur des données archéologiques précises.
En 1912, l'empereur Guillaume II avait eu le loisir de contempler les croquis de la polychromie réalisés d'après l'original. Il avait également souhaité une restitution de la polychromie pour l'exemplaire destiné au Haut-Kœnigsbourg. Le coffre aux gueules de félin promis à l'empereur n'ayant pas été en définitive livré, il existe en double à Chillon. En 1913 et en 1914, Naef avait déjà fait expédier en Alsace deux autres copies. Ce sont peut-être les événements politiques qui ont empêché la livraison de ce troisième coffre.

*Coffre à l'inscription AVE MARIA GRACIA PLENA*

Le coffre roman à l'inscription *AVE MARIA GRACIA PLENA* du Musée de Valère a été copié trois fois. Une des répliques, celle conservée à Chillon, se révèle comme la plus ancienne de la série (fig. 139).
Elle reproduit fidèlement le meuble de Valère, au même décor et de dimensions similaires. En noyer comme l'original, elle porte l'estampille:

MONTREUX 1900 TRAVOSTINO

La deuxième copie fut offerte à l'empereur Guillaume II. Elle fait partie des collections du château du Haut-Kœnigsbourg. A l'intérieur, on peut lire une

Fig. 140. Boissonnas. Coffre à l'inscription *AVE MARIA GRACIA PLENA*, original du XIII[e] siècle conservé à Valère (Sion), Musée cantonal d'histoire.
Photo commandée par A. Naef.
(ACV, AChC) ▶

Fig. 139. Coffre à l'inscription *AVE MARIA GRACIA PLENA*, fac-similé du coffre roman de Valère à Sion. Copie réalisée par Travostino à Montreux, 1900.
(Château de Chillon)

inscription légèrement différente de celle des exemplaires de Chillon. En plus de l'estampille de l'atelier de Dirac et de l'année 1912 en chiffres romains, comme notées plus haut, Naef a fait graver son nom après la date:

PROF. DR. A. NAEF

Il est probable qu'il s'agisse d'un cadeau personnel de Naef à l'empereur, tout comme l'autre fac-similé offert à Guillaume II, qui était «la propriété de M. Naef».

La troisième copie, dont on avait perdu la trace jusqu'à cette étude, se trouve dans la cathédrale de Lausanne. Comme celle du Haut-Kœnigsbourg, elle fut réalisée par le menuisier Henri Dirac en 1912. L'inscription à l'intérieur est identique, dans son libellé et sa présentation, à celle notée pour le coffre aux gueules de félin. Les multiples détails décoratifs furent exécutés d'après des frottis des ornements originaux, qui heureusement n'ont pas été détruits.
La comparaison de ces trois fac-similés entre eux et du modèle de Valère est instructive. Le meuble de Travostino illustre une méthode différente de celle de Dirac. Il comporte des traces de brûlure, qui marquent le couvercle, imitant les dégradations de l'original. Au contraire, les répliques de Dirac, qui s'affichent comme des meubles neufs, ne reproduisent pas ce genre de détails. Par ailleurs, les motifs du décor sur le coffre de Travostino sont d'une réalisation plus libre que ceux sortis de l'atelier de Dirac. Ils ne donnent pas l'impression d'être des imitations rigoureuses faites à partir d'un relevé par frottis. Ce sont plutôt des interprétations, même si elles restent extrêmement proches du modèle. Par exemple, la rosace inférieure entaillée à droite sur le pied-montant n'est pas ornée des feuillages et de la grappe sculptés sur l'original (fig. 139 et 140).
Le I du mot *GRACIA* ne comporte pas les petites fioritures spiralées en dessous. Enfin, le noyer utilisé par Travostino est peut-être un remploi d'un bois ancien, alors que les coffres de Dirac sont constitués par des planches de noyer qui devaient être neuves au début du siècle.
A la fin du XIX[e] siècle, le coffre de Valère possède encore deux ferrures qui consolident la jonction entre l'avant et le fond (fig. 140). Travostino les reproduit (fig. 139). Lors de la restauration de l'original au début du XX[e] siècle, ces ferrures, qui n'étaient pas d'époque, sont supprimées. Les deux exemplaires du Haut-Kœnigsbourg et de Lausanne, fabriqués douze ans plus tard, en sont dépourvus.

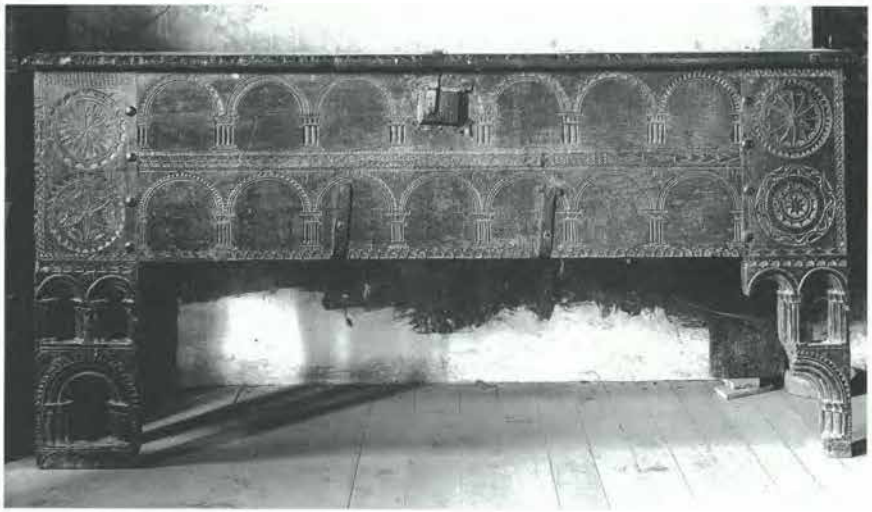

Fig. 141. Coffre à l'inscription *AVE MARIA GRACIA PLENA*, relevé de détail du montant gauche du coffre roman de Valère à Sion. Vers 1900.
(ACV, AChC)

**Le contexte - Etude de modèles**

Naef voyage dans le but de rassembler de la documentation sur les meubles du Moyen Age. Il visite aussi bien des collections publiques que privées. Son voyage à Turin en mai 1903, qu'il appelle «Voyage d'étude pour Chillon», est documenté. En cours de route, il s'arrête à Issogne où il est reçu par M. d'Andrade, directeur du Bureau des monuments historiques du Piémont et de la Ligurie. A Turin, il visite le Museo Civico. Il en revient, muni d'une série de photographies. Les photos représentent toutes sortes de meubles – coffres, armoires-dressoirs, bancs, lutrins, coffrets, boiseries (panneaux muraux, tambours de portes, fenêtres sculptées du Val d'Aoste). Naef les regroupe sur des grandes feuilles, qu'il intitule «feuilles de modèles». Les meubles sont assortis d'un numéro qui correspond à un commentaire de sa main, écrit dans les marges (fig. 142).
Toutes les remarques qui accompagnent les photographies révèlent la même préoccupation. Les relevés des meubles médiévaux sont dits «complets», le plus souvent notés «avec des détails des panneaux sculptés en grandeur réelle» car ces menuiseries représentent «d'excellents modèles pour Chillon». Il n'y a pas

de façon plus directe d'appréhender les intentions de Naef lorsqu'il a rassemblé chaque pièce de cette documentation. Son exigence scientifique va jusqu'à dessiner ou photographier les détails des ferronneries de ces meubles. Il ne néglige pas non plus le côté esthétique de la présentation: avant l'arrivée de Guillaume II au Haut-Kœnigsbourg en mai 1912, il s'était lui-même occupé de faire des bouquets et de les arranger sur les meubles du château. Cette idée ressurgit lorsqu'on voit, sur un cliché commandé par Naef, le coffre aux gueules de félin mis en place dans une salle restaurée de Chillon et décoré de fleurs.

Par ailleurs, il connaît les grands collectionneurs et visite des châteaux privés. Il fait la connaissance de l'un d'eux, le comte Wilczek, en avril 1907, lors de sa rencontre avec Guillaume II au Haut-Kœnigsbourg. En avril 1909, il lui rend directement visite en son château de Kreuzenstein, dans les environs de Vienne. Le comte Wilczek y avait rassemblé une impressionnante collection de meubles datant du Moyen Age et de la Renaissance et s'occupait autant de la mise en valeur de ces œuvres que de la restauration de son château. Dès 1914, un livre paraît sur le château de Kreuzenstein. Déjà à cette date, les collections ont un directeur, Alfred Ritter von Walcher, auteur du livre. Donc, avant la création des fac-similés de Valère ou des meubles de type néogothique que Naef a fait exécuter pour Chillon, il lui est donné d'observer l'aménagement d'un château dans un esprit Moyen Age-Renaissance.

Pour les nouveaux coffres, Naef aurait pu demander une patine artificielle, plus ou moins poussée. Non seulement il ne le fait pas, mais il veille à ce que soient inscrites toutes les précisions nécessaires quant à l'auteur, la date et le lieu de fabrication. Par son insistance sur les estampilles du mobilier créé pour Chillon, il condamne explicitement les contrefaçons du siècle précédent. Le XIX$^{e}$ siècle, qui avait vu se créer maintes falsifications d'œuvres médiévales, avait certes tenté de traquer les faussaires. Certains furent traduits en justice, leurs dépositions furent parfois partiellement publiées. Naef, quant à lui, affiche clairement sa volonté d'avoir fait réaliser des objets du XX$^{e}$ siècle. Sous-jacent apparaît le désir de ne pas tromper les générations futures, quand les meubles auront vieilli naturellement.

L'époque de Naef avait connu de violentes controverses quant à la restauration de châteaux du Moyen Age, dont plusieurs exemples émaillaient l'Europe avant 1914. Des attaques virulentes avaient accompagné la reconstruction du Haut-Kœnigsbourg. Dans ce cadre polémique, la démarche si rigoureuse de l'archéologue cantonal vaudois était, déjà à la fin du siècle dernier, considérée comme exemplaire aussi bien en Suisse qu'à l'étranger. Sa façon de procéder par une étude préalable de modèles pour remeubler Chillon fit des émules peu de temps après, lors de la restauration du Castello Visconteo à Locarno. Le peintre Edoardo Berta, chargé des recherches archéologiques en vue de l'établissement d'un projet de restauration, avait aussi fait le voyage en Italie pour l'étude de modèles. A la manière de Naef, d'ailleurs consulté dans cette restauration en sa qualité de président de la Commission fédérale des monuments historiques, Berta avait réalisé des photographies de l'intérieur du Palais Davanzati à Florence. Dans ces documents, assortis de notes manuscrites, il spécifiait dans quelle pièce du château de Locarno tel ou tel meuble de Davanzati aurait bien trouvé sa place, répétant ainsi la démarche de l'architecte de Chillon.

Fig. 142. Photographies réalisées par Naef et annotées par lui après son voyage d'étude à Turin en 1903.
(ACV, AChC) ▶

Turin, Musée Civ.

Voyage d'études pour Chillon, mai 1903.
Photog. A. Naef.–

Feuille N° 8.

(1)

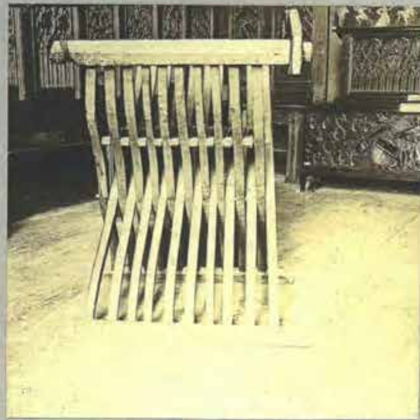
(2)

1 et 2. Salle n° 15.
Siège du 15e S., vallée d'Aoste, don du Cav.t Avondo. – Très bon modèle, simple, pour Chillon.–
Dans le fond, à gauche, le banc d'Issogne voir feuilles N°s 1 et 2; à droite les 2 chaises-coffres (?) (montants) tabourets, aux armes de Yolande de France et de Savoie, voir feuilles N° 1 et 9.

(3)

(4)

3 et 4. – Salle 14. –
Très beau grand bahut, daté de 1468, aux armes de Savoie et de ..... – Bon modèle pr Chillon. –

(5)

(6)

5. Salle 14. (comp. feuille N° 3)
Crédence com. 16e S. vallée d'Aoste, avec cassette du 14e S. (comp. feuille N° 1).
Dans le fond, en X, dans la salle 15, tambour de porte (tornavent) du 15e S. provenant du château de Fénis (vallée d'Aoste). – Le tambour, excellent modèle pr Chillon, et dont j'ai relevé les cotes principales, se retrouve sur la photog. 6, ci-contre. –

N.

Pourquoi Naef a-t-il fait reproduire plus spécialement les coffres de Valère, alors qu'il connaissait beaucoup d'autres meubles du Moyen Age, entre autres ceux du Musée national suisse, ouvert en 1898? Pour lui, les coffres de Valère dataient des XII^e-XIII^e siècles. Or son étude historique de Chillon avait établi que l'état actuel du château était dû à des transformations et des agrandissements qui avaient commencé en 1256. Quand il en vint à l'étape de remeubler le château, les coffres romans de Valère étaient pour ainsi dire les seuls qui pouvaient fournir un modèle datant de la même époque que Chillon. De plus, il existait des liens entre le Valais et Chillon avant cette date, puisqu'aux XI^e-XII^e siècles le château appartenait à l'évêché de Sion.

Naef avait pressenti l'intérêt exceptionnel de ces coffres, parmi les plus anciens d'Europe. Sa démarche originale, déjà remarquable par son honnêteté et par sa rigueur, se trouvait enrichie du respect de considérations historiques. Elle s'inscrivait aussi dans le cadre de la redécouverte d'un patrimoine régional, élevé à une reconnaissance nationale et même internationale.

# 27. Le cours à l'Université

*Olivier Feihl*

L'évolution de la carrière de Naef compte sans doute pour beaucoup dans le fait qu'il est de moins en moins présent à Chillon et qu'il tend à se montrer moins rigoureux que jadis sur la question de la restauration. Nommé à la chaire d'archéologie de l'Université de Lausanne, il se concentre dès 1915 sur une démarche plus dirigée vers l'accumulation et l'organisation d'un savoir que soucieuse des impératifs d'un chantier. Il devient moins archéologue et plus historien. Cela n'annule pas son intérêt pour Chillon, mais en transforme la nature. La forteresse médiévale devient pour lui une sorte de laboratoire, qui lui fournit une source quasi inépuisable de données brutes, et lui permet à tout moment de contrôler un fait, d'asseoir une description, d'étayer ou d'enrichir une hypotèse.

La leçon inaugurale a lieu le 14 février 1915. Le contenu du cours nous est parvenu grâce à un manuscrit conservé dans les archives du château de Chillon[181]. Il est composé de liasses représentant 42 heures de cours, rédigées pour l'année académique 1917. Les heures 1 à 6 et 9 à 13 manquent. Pour le reste, le contenu est donné tel que, semble-t-il, Naef le lisait à ses étudiants.
Les manuscrits des heures 7 à 8 traitent du «second âge préromain du fer ou Epoque de La Tène». Naef y présente les sépultures, fouilles et trouvailles, ainsi que les sites de la période de La Tène. Il parle essentiellement de trouvailles faites dans les années 1880-1900 par MM. Gross et Vouga. Il ne fait mention que d'éléments très généraux, sans les localiser, se référant toutefois aux grands modèles étrangers. La seule pièce régionale signalée est le cernunos trouvé à la Maladière de Lausanne et conservé au Musée de Lausanne; il remarque que cet élément a été présenté à ses amis étrangers Déchelette et Espérandieu, sans que ces derniers puissent le renseigner.
De la 14e à la 17e heure, Naef traite des phases de construction antérieures à 1254, «date de la prise de possession du château par Pierre II de Savoie». On peut en déduire que, durant les quatre heures précédentes, il a résumé l'histoire générale de la région et de la maison de Savoie. Il présente dès lors les phases primitives de construction (fig. 143), notamment les techniques constructives – matériaux de couverture, crépis, décors, constructions en plâtre, typologie des ouvertures et modénatures diverses. Son discours s'appuie sur une série de diapositives de maquettes dont il a soigneusement supervisé la confection par le sculpteur Moritz, entre octobre 1911 et mars 1913, et qu'il a composées d'éléments amovibles permettant d'illustrer telle ou telle phase du développement de la construction. Chaque étape a été photographiée, constituant une synthèse imagée de l'état des connaissances.
Tout au long de son cours, il se réfère aux multiples sondages qu'il a aménagés et laissés accessibles, un peu partout dans le château. Ces sondages sont destinés à un public restreint, dont il ménage l'accès par de nombreux trappons. Il n'hésite pas à pratiquer de véritables promenades archéologiques à l'intérieur de certains murs, au détriment de la substance originale

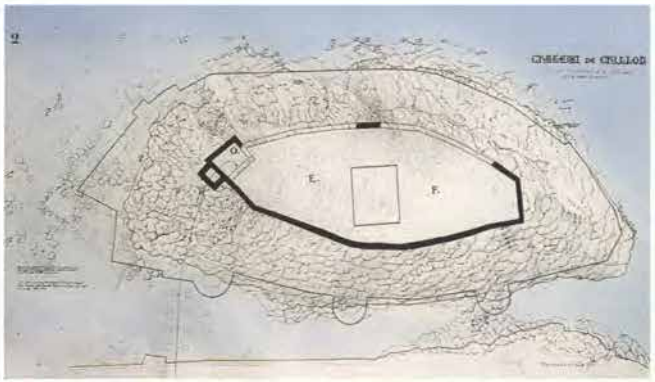

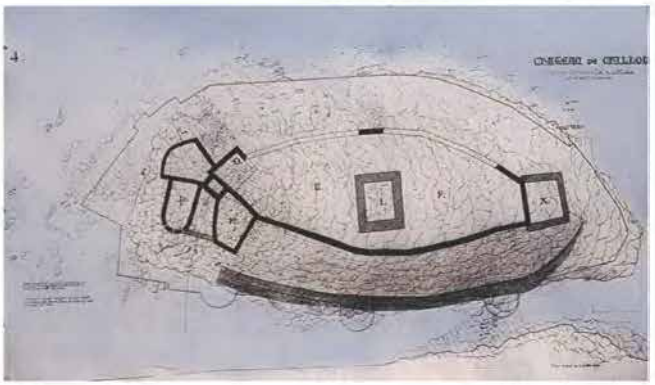

Fig. 143. Les étapes de construction ont été illustrées notamment au moyen de plans en deux dimensions. Naef en fit des diapositives couleur pour illustrer son cours et ses conférences.
(ACV, AChC)

de ceux-ci. Ce type d'intervention donne au château une dimension nouvelle: elle en fait un recueil des technologies médiévales.

A ce stade, Naef développe son argumentation chronologique sur un appareil comparatif large (Piémont, Sud de la France, Bourgogne, etc.) tout en présentant de nombreux exemples régionaux (fig.144).

Il s'appuie également sur le dépouillement d'archives effectué par Alfred Milloud, employé aux archives cantonales, dont il recopie et interprète les transcriptions. Il a hélas tendance à les plier à sa vision du développement des constructions: à l'occasion des travaux d'entretien et de réaménagement faits ces 20 dernières années, nous avons pu constater qu'il tentait trop systématiquement d'attribuer les développement essentiels de la construction à l'événement qui constitue pour lui l'épisode majeur de l'histoire du château, à savoir «l'entrée en scène de Pierre II le 16 février 1254».

Suivent 5 heures consacrées à la construction coulée en plâtre, en béton et en gypse. Après une introduction générale consacrée aux techniques de la construction coulée, Naef présente l'un des éléments importants conservés à Chillon: les sols ou aires de plâtre, qui constituèrent les revêtements de sol durant plus de cinq siècles dans notre région. Il distingue trois types de construction coulée: les sols, les encadrements et les «constructions libres» dans lesquelles il place les cloisons ou clotets, escaliers et petites voûtes, cheminées, bancs mangeoires et autels. Après de nombreuses références étrangères et régionales, comprenant notamment Germigny des Prés,

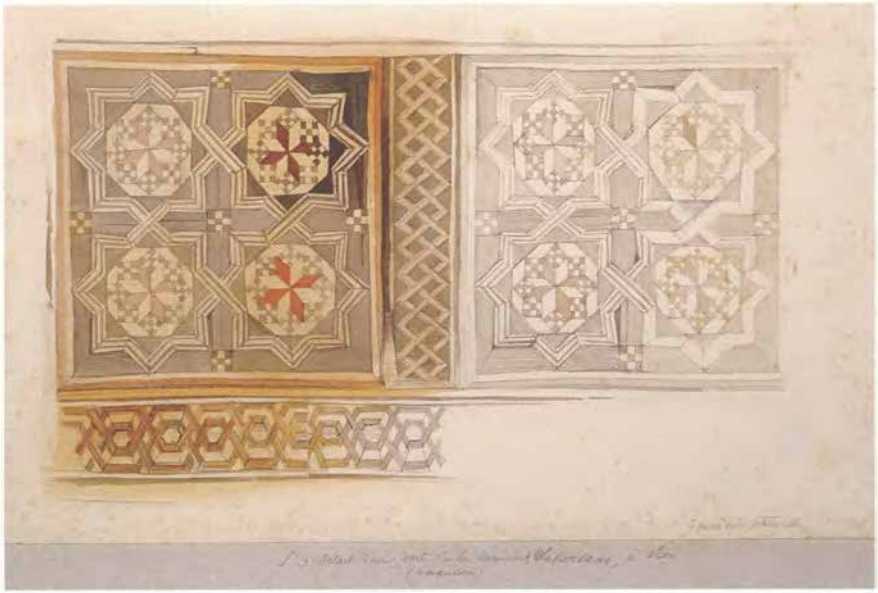

Fig. 144. Chillon. Détail de marqueterie relevé en grandeur nature sur une porte de la maison Supersaxo à Sion, non daté. (ACV, AChC)

Ravenne, Disentis Mustair, Sion et Lausanne, il présente les éléments les plus anciens conservés à Chillon et en dresse, démarche à ce jour inédite, un inventaire extrêmement détaillé. Les descriptions d'exemples régionaux offrent une documentation très précise sur des éléments souvent disparus. Il décrit notamment la maison Dufour à Villeneuve et des constructions à Loèche (fig. 145), Glis, Bourg-Saint-Pierre, ainsi qu'aux châteaux de Tourbillon et Valère. Pour ce dernier, Naef propose une description complète de la confection du jubé, construction en plâtre coulé qu'il considère comme un monument de premier ordre, d'importance européenne (fig. 146 et 43).
Trois heures sont ensuite consacrées à la présentation des graffiti antérieurs à 1254, tracés dans le plâtre des embrasures et des parois. Naef en dresse un inventaire systématique et en fait des relevés. L'analyse de ces détails lui permet d'aborder différents aspects de la vie quotidienne au château au début du XIIIe siècle. Il y relève des mentions telles que «les mauvaises compagnies corrompent les bonnes mœurs», et en conclut que leurs auteurs sont forcément cultivés. Il en attribuerait volontiers la paternité aux châtelains successifs – Ulrich de Sembrancher, Guillaume d'Orsières ou Pancrace.
D'autres mentions peuvent être rattachées à des faits marquants de l'histoire de la région. L'une d'elles relate le mariage de Marguerite de Savoie, fille de Thomas I, avec le comte Hartmann de Kybourg, célébré à Moudon en 1218.
Il relève également la représentation de types d'architectures fortifiées inconnus dans nos régions, et émet l'hypothèse qu'elles sont des modèles des contrées méridionales ou de l'Orient. Il relève également l'une des plus anciennes représentations d'un bateau.
Il utilise de manière particulièrement intéressante les relevés des costumes ou types d'habillements, armures et armements figurés par ces graffitis (fig. 147 et 148).
Partant de ces détails, antérieurs à 1255, il dresse un catalogue assez complet de leur évolution durant la première moitié du XIIIe siècle, en se basant sur un large éventail d'éléments comparatifs européens.
De la 25e à la 28e heure, Naef reprend l'histoire générale de l'époque de Pierre II, à travers le dépouillement systématique des comptes et faits historiques, et en

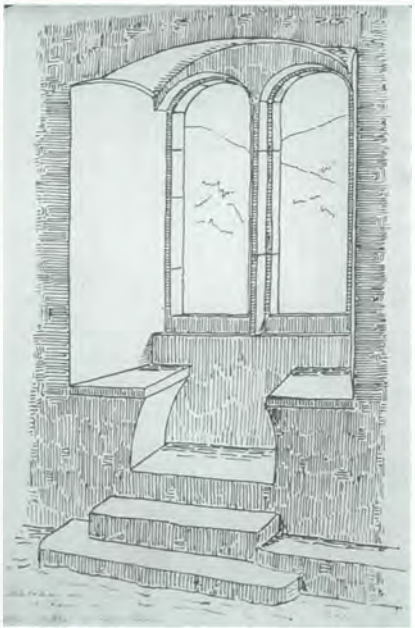

Fig. 145. Loèche (VS). Relevé d'une fenêtre en plâtre. Dans sa recherche de modèles, Naef s'intéressa et releva un nombre considérable d'éléments pouvant servir de comparaison ou de modèle pour Chillon.
(ACV, AChC)

s'appuyant sur les travaux des historiens Gremaud, Forel, Cibrario, Wurstenberger et Van Berchem. Outre les événements politiques principaux, son analyse restitue les faits et gestes des individus, l'organisation sociale et la vie quotidienne, à travers des thèmes comme la nourriture, l'habillement ou les divertissements. Cette démarche répond à un souci minutieux de comprendre les plus petits détails architecturaux de Chillon. Partant de l'histoire politique et militaire, Naef aboutit ainsi, à travers le déchiffrage minutieux du château, à proposer une histoire sociale et culturelle. Nous retrouvons ici l'ambition totalisante qui caractérisait son approche du bâtiment. Non seulement tout doit être identifié et répertorié, mais tout soit s'inscrire dans l'histoire régionale et globale de l'époque, en même temps que dans un état défini de la civilisation. Entre la macro- et la micro-histoire, il n'y a pas de barrière. L'une renvoie à l'autre et réciproquement, en une oscillation permanente qui fait la richesse et l'intérêt du cours.

Les 26 et 27e heures sont essentiellement consacrées aux campagnes politico-militaires de Pierre II, jusqu'à sa mort le 16 mai 1268. Naef y dévoile son admiration marquée pour la personnalité du comte. Son intérêt pour cette période témoigne d'une large érudition historique, à laquelle il mêle de nombreuses anecdotes, sans jamais perdre son souci du détail.

Au cours de la 28e heures, il analyse en détail une série de comptes de châtellenie, qui lui permettent de donner une image matérielle des aménagements intérieurs mobiliers, pendant et après les périodes de présence du comte. Il établit un inventaire précis des mentions d'armes, afin de pouvoir expliquer le fonctionnement des divers engins, voire d'en proposer des reconstitutions.

Nous ne possédons pas le texte de la 29e heure, dans laquelle il introduit «Les nouvelles constructions sous Pierre de Savoie du 16 février 1255 au 16 mai 1268». Ce sujet l'occupera jusqu'à la 42e et dernière heure du manuscrit.

Il traite des sujets généraux, comme l'apparition de la molasse et du marbre de Saint-Triphon dans la construction régionale dès 1256; il en fixe les origines pétrographiques, en recoupant les mentions d'archives qu'il trouve dans les comptes avec les observations qu'il réalise sur le terrain. Il développe ensuite, sur base de coupes, plans généraux et photographies des maquettes, l'histoire de la construction de chaque corps de bâtiment. Il aborde dans le détail les fonctions et affectations de chaque local, en décrivant les techniques et particularités des éléments architecturaux qui les composent.

Son engouement pour la période de Pierre II le conduit à sous-évaluer ou passer sous-silence certaines époques. Lorsqu'il doit aborder les aménagements des étapes ultérieures, il lui arrive trop souvent d'affirmer qu'il y reviendra plus tard – avec de toute évidence la ferme intention de n'y pas revenir. De la période bernoise, il dit à ses étudiant qu'il faut la «supprimer en pensée». Notons que dans le château, la

Fig. 146. Sion. Relevé de la porte du jubé de Valère. (Voir fig. 43).
(ACV, AChC)

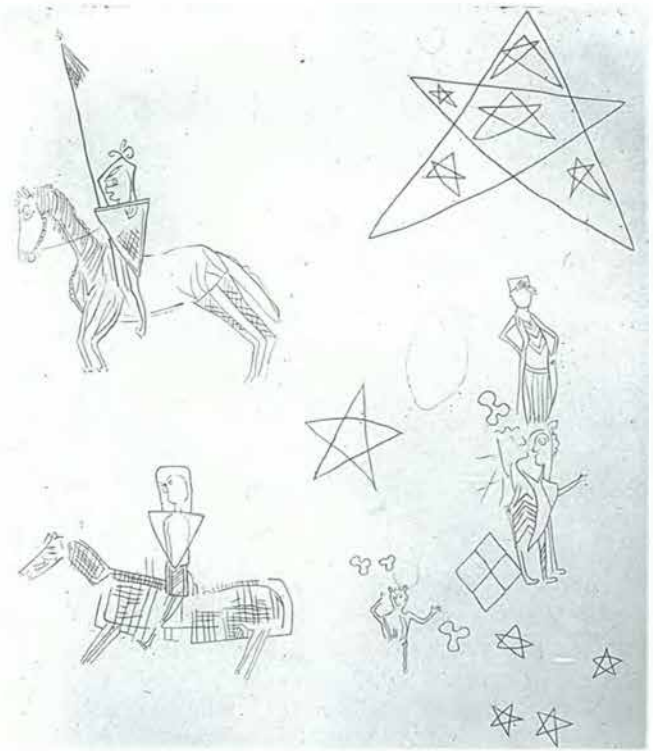

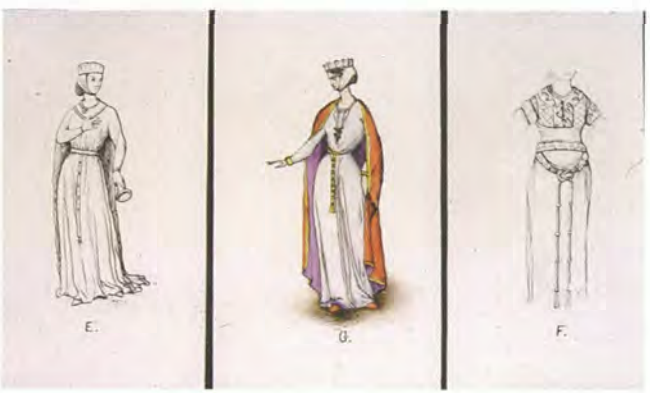


Fig. 147 et 148. Naef s'intéressa de très près aux divers graffitis de Chillon, notamment à ceux découverts à la suite de démurages. Il développa dans son cours, à partir des graffitis et des sources historiques, les différents aspects de l'habillement, de l'armement et de la vie quotidienne au château.
(ACV, AChC)

plupart des éléments constructifs de cette dernière période furent supprimés par la suite.
De même, bien que la chronologie qu'il propose, fruit d'une lecture archéologique précise et attentive, soit bien structurée, il a une tendance marquée à ramener à la période de Pierre II les éléments les plus remarquables de Chillon. Les analyses récentes menées dans le bâtiment de la grosse tour d'entrée B et à la chapelle Y ont permis de mettre en question plusieurs datations absolues proposées par Naef, et de les faire remonter soit avant 1255 (construction des tours hémicirculaires sur le fossé, voûtement du sous-sol et de la chapelle), soit après 1268 (aménagement de la salle du châtelain Q). L'apport de la dendrochronologie, de la palynologie dans les mortiers et des moyens de mesures géométriques, les dépouillements et la relecture par Daniel de Raemy des comptes de châtellenies, débouchent sur une réinterprétation de la chronologie de Naef – sans rien enlever à la qualité de ses analyses de terrain. Par exemple, il fait remonter la construction des tours C, Z1 et Z à 1260. Les comptes parlent de travaux effectués dans les tours en 1261-62, mais ne disent pas s'il s'agit de leur construction. La dendrochronologie montre que celle-ci date de 1240 environ, ce qui fait remonter le premier renforcement des enceintes à la période où la Maison de Savoie commence à privilégier l'axe du Saint-Bernard au détriment de celui du Mont-Cenis. On voit ici l'importance d'une relecture, tant pour l'histoire de l'architecte que pour la compréhension d'éléments d'ordre géopolitique.

Autre défaut de ses descriptions, il est parfois difficile, sans une connaissance approfondie du terrain, d'identifier exactement ce dont il parle. Il décrit le clocheton de la chapelle comme un témoin des clochers des églises de nos campagnes, en omettant de mentionner qu'il s'agit d'une reconstitution fondée sur des éléments partiels retrouvés lors des fouilles du fossé. Il fait de même avec le sous-sol voûté de la cour H. Pour le bâtiment du Pelium (G), il indique qu'il ne possède pas assez d'éléments conservés pour en restituer les détails, et qu'il ne peut être question de rétablir ce bâtiment: ce sera pourtant fait dans les années 1936-38.
Naef conclut la 42e heure en soulignant le fait que le château a été achevé, dans sa forme actuelle, par «les grandes transformations ordonnées par le comte Pierre et que jusqu'à sa mort et longtemps après, il ne sera plus question d'entreprises considérables à Chillon». Cette considération discutable met fin à son cours, puisque Naef clôt son heure en renvoyant son auditoire à celle de la semaine suivante, en précisant qu'il reviendra aux périodes préhistoriques. Les périodes postérieures à Pierre II ne seront vraisemblablement jamais abordées dans ses cours, comme d'ailleurs dans ses publications plus tardives.

# 28. Vers l'empirisme (1918-1938)

*Denis Bertholet*

La reprise des travaux de Chillon, après la guerre, est lente et difficile. Entre 1916 et 1918, seules quelques interventions ont eu lieu. Correvon a poursuivi la restitution des peintures de la salle des Chevaliers U1. La salle contiguë U, dite salle du Parement, a été préparée en vue de sa restauration: le mur séparant les deux salles a été consolidé; on a fixé la décoration originale et démoli la cheminée moderne, qu'on projette de remplacer par une reconstitution hypothétique de l'original (fig. 149).

Après 1918, la situation ne s'améliore guère. Jusqu'en 1921, on se contente de menus travaux. Dans la salle du Parement, on refait le sol en felsenite, on le couvre d'un plancher, et on reconstitue la cheminée et la fenêtre côté lac. A l'étage inférieur du même bâtiment, on rétablit la galerie couverte donnant sur le lac. A l'extérieur, la construction du quai Chillon-Villeneuve, décidée avant guerre, reprend à pas comptés. Un ancien grenier à blé de Poliez-Pittet, acheté par l'association, est installé dans le parc.

La modestie de ces travaux tient à une cause simple, le manque d'argent. Le budget de l'association, la participation de l'Etat n'ont pas augmenté, alors que les prix ont explosé. Le comité décide en 1919 d'élever le montant des cotisations de ses membres et le prix des entrées au château. Il faudra attendre 1923-1924 pour que le nombre de visiteurs et le montant des entrées rejoignent le niveau de 1913.

A cela s'ajoute un flottement dans le fonctionnement des institutions. Suite à une série de décès, une grande partie du comité est renouvelée. Louis Gauthier, secrétaire-caissier de l'association depuis 25 ans, meurt en 1920. La gestion de l'entreprise est désormais entre les mains d'une génération qui n'a pas connu ses débuts, et qui admet sans discussion l'affirmation ancienne, devenue lieu commun, selon laquelle la restauration de Chillon est un modèle du genre.

Burnat disparaît en 1922. La Commission technique se trouve réduite aux survivants de l'avant-guerre, Naef, Bron et Zemp. Otto Schmid y est nommé en 1923, au titre de responsable des abords du château. Un cinquième membre ne sera choisi qu'à la fin de 1927, en la personne de Charles Melley, architecte à Lausanne et membre du comité de l'association depuis 1895, qui accepte de remplir les fonctions de secrétaire. Le temps des noms prestigieux est révolu. La Commission technique est désormais de dimension locale, élargie par la présence de Naef et Zemp au niveau national. Son fonctionnement reste cahotique. Ses membres suivent individuellement l'évolution du chantier, et entérinent en principe les décisions de Naef. Ce dernier, peu présent au château, s'en remet aux analyses et propositions de Schmid, qui devient la cheville ouvrière de l'entreprise.

Le gel des travaux, les changements de personnel ont rendu flou le concept même de la restauration de Chillon. En septembre 1920, le comité décide de reprendre les choses en main. A la suggestion de Burnat, il demande que soit établi «un programme d'ensemble des travaux de restauration qui restent à exécuter à l'intérieur du bâtiment»[182]. Naef propose le

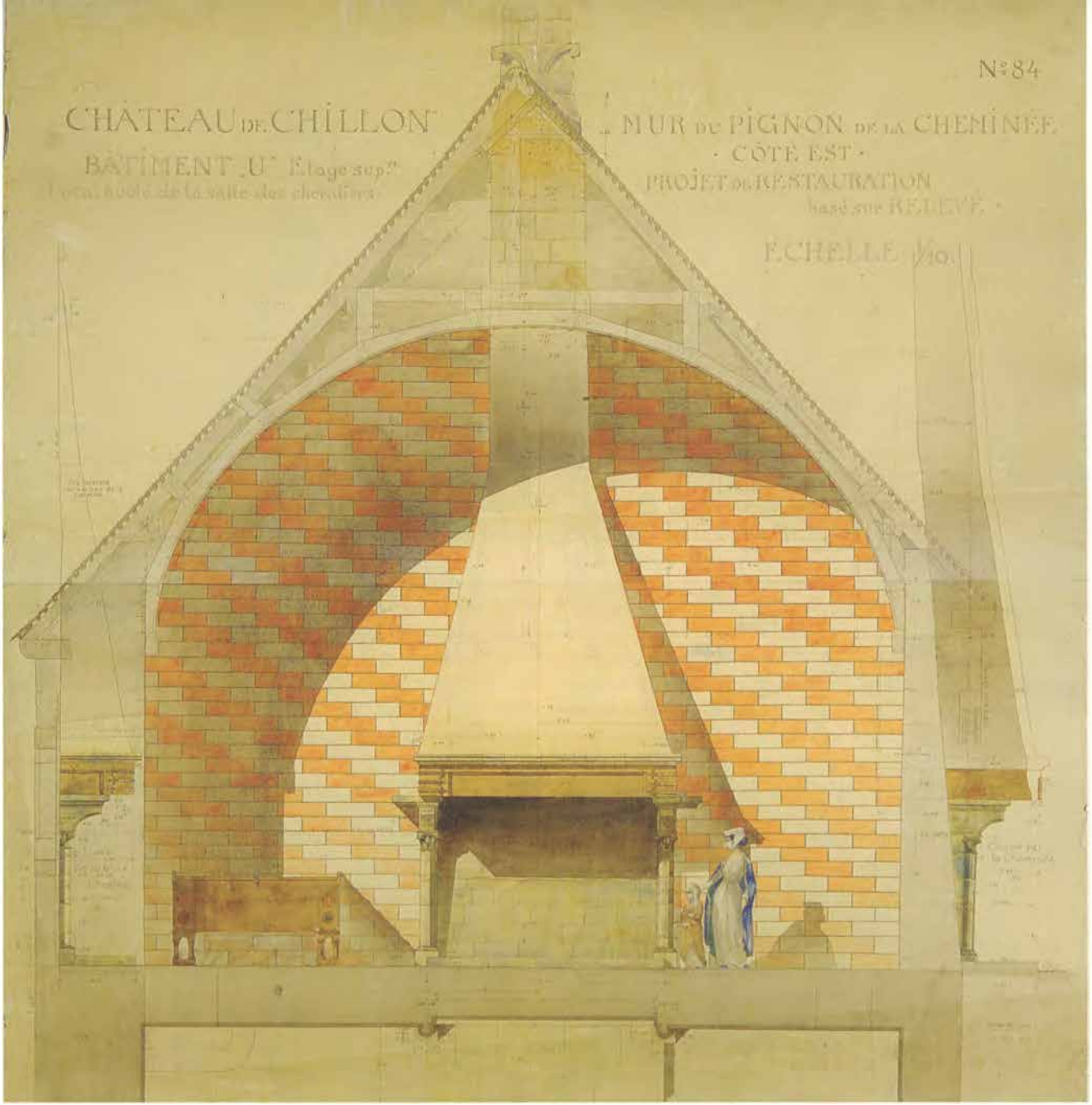


Fig. 149. Chillon. Bâtiment U, étage supérieur, projet de restauration de la cheminée, 1919.
Après 1918, on s'intéresse plus à reconstituer une atmosphère qu'à élaborer des projets scientifiquement fondés.
(ACV, AChC)

Fig. 150. Anonyme. Chillon. Salle Neuve, étage supérieur du bâtiment Q, état en mars 1925.
Les cellules de la prison désaffectée n'ont pas encore été détruites.
(ACV, AChC)

planning suivant: on termine la restauration de la salle du Parement; on procède à celle des bâtiments Q et R; pendant ce temps, il achève le programme général de restauration. «Mais c'est un grand travail, intimement lié à la rédaction de l'histoire de Chillon, *histoire générale et histoire constructive*.»[183] Nous retrouvons la situation de 1907. Son ancienne ambition, écrire l'histoire exhaustive du monument, reprend Naef. Il envisage, comme jadis, de s'y consacrer exclusivement. A cette fin, il demande un congé d'une année à l'Université.

Il semble que la demande n'ait pas eu de suite. En tout cas, il en ira de cette tentative comme de la précédente. Naef n'écrit pas l'œuvre projetée, et ne donne pas le programme général qu'on lui réclame. Il trouve en revanche une formule intermédiaire, qui semble lui suffire et qui satisfait complètement les membres de l'association. A partir de 1923, les rapports annuels de l'association reproduisent le texte de l'une de ses conférences devant l'assemblée générale. On y trouve l'exposé fait en 1917 sur le Donjon, celui de 1916 sur la Chapelle, celui de 1919 sur le bâtiment K, celui de 1912 sur le grand sous-sol voûté, celui de 1911 sur la salle de Justice. A ce stock d'études anciennes Naef ajoute en 1923 une conférence sur le bâtiment S, en 1924 un exposé sur la salle supérieure du bâtiment Q, et en 1930, 1931 et 1932 une présentation fouillée de la tour d'entrée B. On ne saurait dire que ces conférences remplacent le programme de restauration, puisque la plupart d'entre elles portent sur des salles ou des bâtiments qui ont déjà été partiellement ou entièrement restaurés. Elles tendent plutôt à légitimer le travail effectué, en montrant l'étendue et la pertinence du savoir qui l'a fondé. En même temps, elles fournissent une approche analytique du château, qui remplit en partie la fonction attribuée jadis aux volumes qui auraient dû suivre l'ouvrage consacré à la chambre du Duc. La plupart de ces conférences seront regroupées en deux volumes, publiés en 1929 et 1939. Mais la synthèse qui devait clore et couronner le tout est définitivement enterrée.

L'association a été créée non seulement pour restaurer Chillon, mais pour y établir un musée. Le nombre des salles restaurées et ouvertes au public se multipliant, le comité décide qu'elles seront garnies de meubles. Chacune deviendra «une sorte de musée», et l'on restera «entièrement dans la ligne tracée par les fondateurs de l'Association»[184]. A cette fin, une commission des acquisitions est nommée. Ses membres,

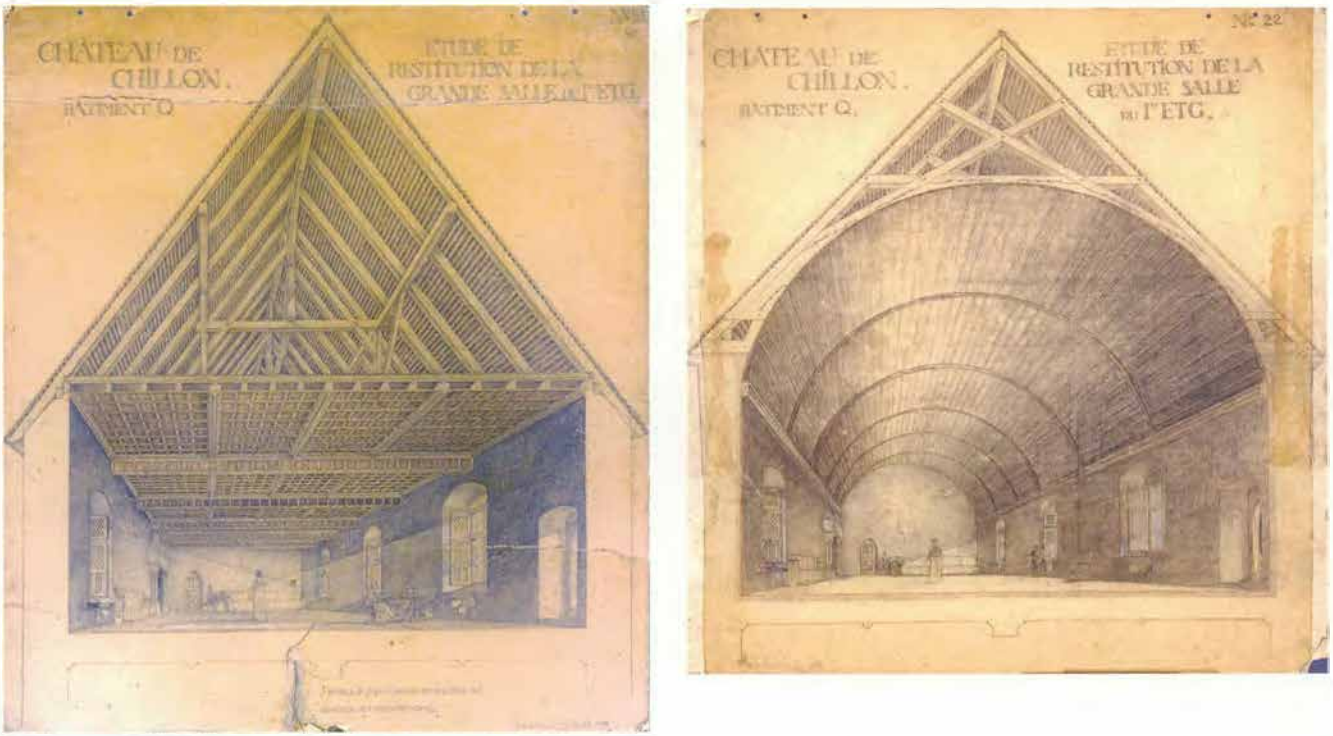


Fig. 151. Chillon. Salle Neuve, étage supérieur du bâtiment Q, projets de restauration. Ces visions ambitieuses n'ont pratiquement plus de fondement scientifique.
(ACV, AChC)

Naef et Melley, sont chargés d'acquérir des meubles anciens.

Restent les anciens projets de musée lapidaire et de musée des trouvailles. Le premier est toujours prévu au sous-sol du bâtiment H, où l'on entasse sans trop de discernement éléments de décors, moulages et pièces en fac-similé – ils y dorment encore. Pour le second, Naef fait une proposition dans sa conférence de 1925: les trouvailles pourraient être exposées dans la salle supérieure du bâtiment Q, dite *Aula Nova* ou salle Neuve (fig. 150).

La restauration de ce local devrait tenir compte de cette finalité, et laisser les murs nets de toute peinture (fig. 151). Naef pense qu'on pourrait y exposer, outre les trouvailles, les maquettes du château et un certain nombre de plans, relevés, dessins et photographies. La proposition est acceptée. Grâce au retour des années fastes, les travaux massifs qu'implique le projet sont terminés en 1926 (fig. 152).

Tout ou presque est refait à neuf, et un certain nombre de trouvailles exposées dès 1927. Les bureaux, qui occupaient encore les anciennes cellules de prisonniers, sont déplacés à l'étage inférieur du bâtiment S, qu'il faut entièrement aménager à cette fin. L'accès à la nouvelle salle (fig. 153) ne pouvant se faire que par le bâtiment R, l'escalier du XIX$^{e}$ siècle est démoli, et l'on reconstruit de toute pièce l'escalier original en vis, en plâtre coulé.

A part ce gros chantier, les travaux continuent de se faire au coup par coup, au gré des besoins et des

Fig. 152. Anonyme. Chillon. Salle Neuve, étage supérieur du bâtiment Q, travaux de réfection du plafond.
(ACV, AChC)

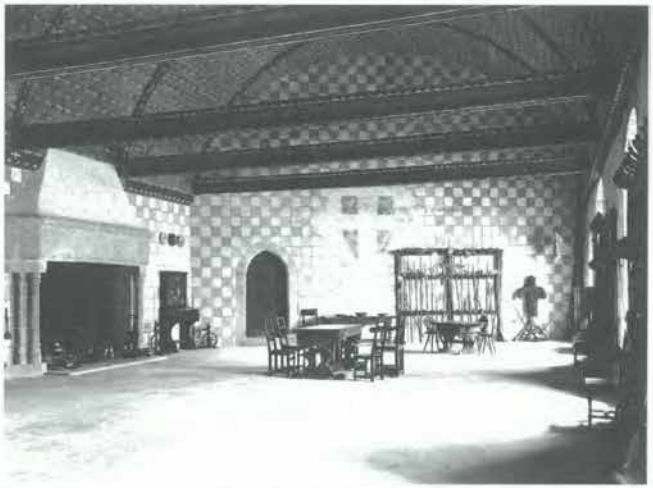

Fig. 153. Anonyme. Chillon. Salle Neuve, étage supérieur du bâtiment Q, après restauration.
Les premiers éléments d'un musée à venir sont exposés.
(ACV, AChC)

disponibilités. Plusieurs plans d'ensemble du château sont effectués, avec une minutie dans le détail qui serait louable, si elle ne s'accompagnait d'une grande imprécision (fig. 154).
En 1922, la salle du Parement U est terminée. On reconstitue le pont-levis et la galerie couverte qui relient le donjon aux bâtiments donnant sur le lac, selon un modèle contemporain trouvé au château d'Yverdon. En 1923, on refait les toitures, plusieurs éléments des façades et les planchers des combles des bâtiments V et W; dans ce dernier bâtiment, la poutraison du premier étage, pourrie, est refaite, de même que l'ancienne cheminée. En 1925, Naef fait faire par un laboratoire l'analyse chimique des enduits et mortiers de la Chambre du Duc. Cette démarche, témoin d'un souci durable de recourir aux possibilités de la science contemporaine, lui permet de reconstituer de la manière la plus précise les matériaux d'origine. En 1927, on reprend d'urgence les murs déjà restaurés, mais saturés d'humidité, des bâtiment U1 et U2, côté cour. Ils sont asséchés selon le procédé de drainage de Knapen, d'invention toute récente. Il faut ensuite refaire l'enduit et les peintures murales. On en profite pour reprendre les peintures sur les autres parois et les embrasures des fenêtres, où Correvon a découvert des traces de la peinture d'origine.
Le 6 octobre 1927, pour la première fois depuis 20 ans, la Commission technique tient séance. Ses membres décident qu'elle se réunira désormais chaque année, et se mettent au travail. Naef explique à ses collègues qu'il a «toujours eu en vue l'aménagement de deux salles principales à consacrer aux deux

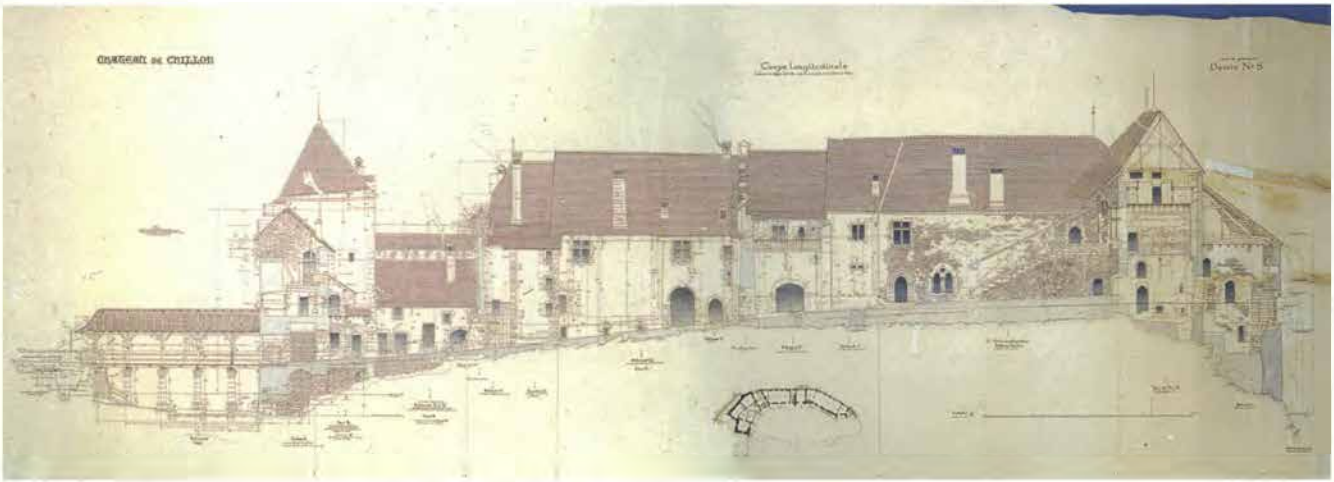

FIG. 154. Chillon. Coupe longitudinale des bâtiments côté cour.
La minutie des détails ne suffit pas à compenser leur imprécision. Sur ce type de plan, les appareils sont la plupart du temps fantaisistes. (ACV, AChC)

grandes périodes de l'histoire de Chillon, la période de Savoie et celle de Berne. Cette dernière a trouvé sa réalisation à l'ancienne salle dite des Chevaliers, déjà pourvue des armoiries des baillis bernois gouverneurs du château (...) La salle savoyarde qu'il s'agit aujourd'hui d'aménager, est la salle de Justice du rez de chaussée»[185]. Epousant ce point de vue, la Commission prévoit de faire fabriquer des stalles copiées sur celles du château d'Issogne, dans le Val d'Aoste; de refaire une partie des menuiseries et ferronneries des portes et fenêtres, dans le style ancien; de couvrir deux portes de toiles peintes, suivant le modèle du XIIIe siècle offert par l'église de Valère; d'établir dans un angle de la salle une galerie mobile pour musiciens, «comme il était d'usage jadis»; de confectionner des tentures copiant des motifs du château de la Menta, pour les suspendre sur les parois et la hotte de la cheminée. Cinq ans plus tard, l'installation est pour l'essentiel terminée.

Au fond, la démarche même de Naef et de ses collègues a changé. Il ne s'agit plus strictement de la restauration du château, mais de sa mise en valeur. La salle de Justice a été restaurée en 1898 et rafraîchie en 1927. Ce qui suit ne répond plus aux exigences d'une restauration. D'un point de vue esthétique, le résultat peut sans doute se défendre. Du point de vue historique, il peut se discuter: la reconstitution proposée est fiable, ses modèles ont été empruntés à des châteaux d'époque et de style comparables, l'état des connaissances qu'elle reflète ne semble pas avoir vieilli. Mais l'archéologie n'a plus grand-chose à voir là-dedans. Peut-être cela est-il légitime, du point de vue du prestige et de l'attrait du monument. Mais on peut s'étonner que de telles reconstitutions soient entreprises, alors que les travaux de restauration, au sens strict du terme, sont loin d'être terminés.

La Commission technique ne tient pas parole. Elle ne se réunit plus jusqu'en janvier 1935. A part la réfection de la salle de Justice, les travaux qui se font pendant ces années sont demandés par le Comité. Naef lui-même ne s'en occupe plus. Il ne vient pas une fois à Chillon entre septembre 1929 et la réunion de janvier 1935. Si Schmid rencontre quelque difficulté, il en discute par téléphone ou se rend au domicile de Naef.

Des chantiers importants sont encore ouverts en 1928-1929. L'étage inférieur de la tour du Duc X est

Fig. 155. Chillon. Bâtiment W, 1er étage, étude de l'intérieur, 1922.
La reconstitution de cette salle, à la fin de la décennie, s'inspire largement de cette imagerie médiévalisante.
(ACV, AChC)

fouillé jusqu'au rocher. On crée un local souterrain, accessible depuis le sous-sol dit «de Bonivard», qui permet de voir les restes de la première enceinte du château. Dans la salle, la cheminée du XIIIe siècle est rétablie. Un escalier donnant sur l'étage inférieur du bâtiment contigu W est construit, rétablissant la communication entre les bâtiments U2 et G.

En 1929, le comité ayant décidé de reprendre l'ensemble de la résidence des comtes de Savoie, c'est-à-dire des bâtiments donnant sur la cour F, celle-ci est systématiquement explorée, puis rétablie avec son niveau et sa pente d'origine. L'opération permet de dégager la grande fenêtre du XIIIe siècle donnant sur la pièce inférieure de la tour du Duc, qui est restituée. Dans la même salle, la cheminée est refaite élément par élément, selon des modèles contemporains trouvés dans le château même; les enduits anciens et leur décoration rustique sont reconstitués, ainsi que la menuiserie des fenêtres.

Le début des années trente s'accompagne d'un net ralentissement des interventions. La crise économique frappe les finances de l'association. On se contente de finir ce qui a été commencé, en y ajoutant dans la mesure du possible quelques travaux mineurs. Le sol de la chambre du Duc, usé par les visiteurs, est refait en felsenite. Les toits et avant-toits donnant sur la cour F sont rétablis dans leur état original. Au sommet de la tour X, la galerie couverte est entièrement refaite, ainsi que la tourelle et le toit de l'escalier d'angle, entre la chambre du Duc X et la Chapelle Y. L'escalier couvert donnant accès au bâtiment du trésor K est reconstruit. L'étage inférieur du bâtiment W est aménagé. Les murs sont enduits de felsenite, des volets-fenêtres sont posés. On installe un poêle de Lutry. Des lambris et un plafond authentique du XVe siècle, trouvé à Villeneuve, viennent orner la salle, qui désormais sera spécialement réservée au comité de l'association (fig. 155).

La seule intervention que l'on puisse vraiment qualifier de restauration est menée à l'étage supérieur du bâtiment S, qui est encore dans l'état où l'a laissé l'administration pénitentiaire. Murs et poutraisons sont repris, certains éléments défectueux sont remplacés et des lézardes réparées. La paroi crénelée qui coupe l'étage en deux est rétablie. Dans l'antichambre, côté cour, la porte et la fenêtre du XIIIe siècle sont conservées. La disposition de la chambre, côté lac, date de l'époque bernoise. Sur

Fig. 156. Anonyme. Chillon. La cour G en 1893.
Etat avant les travaux de restauration.
(ACV, AChC)

les parois, le grattage des enduits récents fait apparaître un décor peint du XVIe siècle, qui est restauré et complété par Correvon. La chambre est rétablie dans l'état où elle était à cette époque. Une galerie en saillie sur le lac et un couloir pratiqué dans l'épaisseur du mur méridional sont refaits. L'ensemble est ouvert aux visiteurs en 1935. Les combles sont aménagées afin de servir de dépôts pour les objets archéologiques encombrants.

Les années 1935-1936 marquent la fin d'une époque. Charles Melley décède et Naef, atteint par la limite d'âge, est mis à la retraite. Ils sont remplacés dans la Commission technique par Frédéric Gilliard, architecte à Lausanne et Louis Bosset, nouvel archéologue cantonal. Un sixième membre leur est adjoint en 1936, en la personne d'Edmond Virieux, architecte de l'Etat. Naef, à qui la retraite apporte des loisirs, vient plus souvent au château pendant la seule année 1935 que pendant les dix années précédentes. Peut-être serait-il devenu une sorte de conseiller honoraire de l'entreprise, si la mort ne l'avait frappé en janvier 1936. Bron et Schmid, qui est nommé architecte du château, assurent la continuité. Zemp semble porter de moins en moins d'intérêt à l'entreprise, et quittera la Commission en 1940.

Les finances de l'association ne s'améliorant pas, la nouvelle équipe doit se contenter de projets modestes. En 1937, on construit le couvert du pont sur la voie ferrée. Au château, le seul chantier d'envergure qui s'ouvre pendant ces années est celui du bâtiment G (fig. 156), en 1938. Ce n'est pas vraiment une restauration. Il ne reste pratiquement rien de la construction originale. Une dalle de béton armé est coulée au niveau de l'ancien sol. Poutraison, plancher, colonnes, toit, tout est fabriqué (fig. 157 et 158). La salle dite de Torture U2 a été choisie comme modèle, parce que construite à peu de chose près la même année (fig. 158). Comme si le départ de Naef avait levé une censure, une critique violente de la restauration de Chillon est publiée en 1937 par le Dr. André Equey, de Fribourg. Ce dernier explique en lourdes envolées lyriques que tout le monde s'est trompé, que le château était jadis doté d'un vaste port intérieur, et que ses sous-sols étaient une avenue monumentale. La *Revue historique vaudoise* ayant fait écho à sa brochure, la Commission technique se voit contrainte de publier un communiqué mettant en garde contre les assertions ahurissantes de l'auteur.

La querelle ne concerne pas le seul château de Chillon. L'orgueil du canton de Vaud a été touché. En mars 1939, le poète Paul Budry publie un ouvrage illustré, dans lequel il plaide en faveur du travail

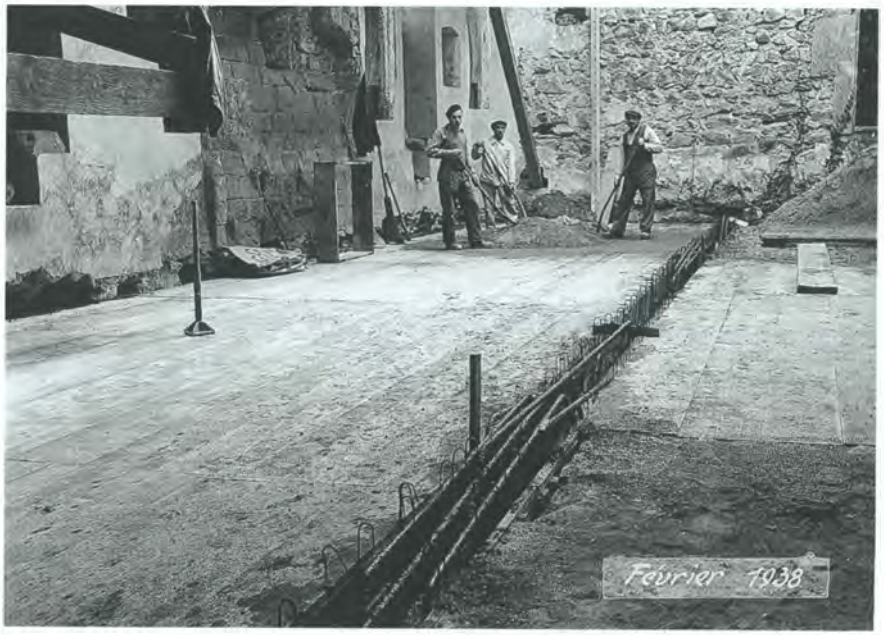

Fig. 157. Anonyme. Chillon. Cour G, travaux de restauration, février 1938.
Tout est fabriqué par analogie avec des modèles trouvés ailleurs.
(ACV, AChC)

Fig. 158. Chillon. La cour G aujourd'hui.

effectué par Naef, réfute les thèses de l'«amateur d'archéologie conjecturale», et formule l'espoir que se poursuive l'œuvre de restauration. Le conseiller d'Etat Paul Perret préface le livre.
Archéologie, poésie et politique se trouvent ainsi associées dans la défense et l'illustration de l'entreprise. La rencontre est intéressante. Paul Budry aimerait qu'entre les murs du château ressuscite «le charme des jardins clos vénitiens»; évoquant le temps d'Amédée VIII, il souhaite que l'Etat de Vaud ramène en «ces lieux encore arides un peu des couleurs orientales que Byzance et Chypre mêlaient alors aux couleurs du Léman»[186]. Ce qu'il faut à Chillon, c'est une atmosphère qui rappelle le passé, qui évoque le grand large de l'histoire. C'est une résurrection. La sobriété du projet qu'avait formulé Geymüller et entériné Eugène Ruffy est oubliée. Restaurer ne revient plus à mettre au jour et à préserver les restes du passé; cela revient désormais à reconstituer un décor, à recréer la vie d'autrefois. Le carton-pâte, le bric-à-brac que craignaient les fondateurs ne sont pas loin. La recherche du charme et de l'exotisme fait désormais concurrence à l'esprit scientifique.
La Seconde Guerre mondiale met un terme à l'histoire commencée en 1886. Cette fin ne manque pas d'ironie. La forteresse, après sa lente et difficile métamorphose en monument, se trouve soudain happée par son passé, non plus en tant que décor, mais dans son affectation même. Les militaires s'y intéressent. Le 8 septembre 1937, dans le cadre des manœuvres du premier corps d'armée, le Conseil d'Etat vaudois in corpore, le conseiller fédéral Minger et le colonel commandant de corps Guisan y accueillent une impressionnante brochette de dignitaires et militaires français, belges, anglais, allemands et italiens, parmi lesquels le maréchal Pétain (fig. 159).

Dès le début de la guerre, Chillon est investi par l'armée. Des tribunaux militaires y siègent, des compagnies y sont cantonnées, des pièces d'artillerie installées, des exercices organisés. Les visiteurs sont certes toujours admis, mais ils n'ont plus le droit de

Fig. 159. Anonyme. Chillon. Réception du maréchal Pétain, du commandant de corps Guisan et d'officiers suisses, français, belges, anglais, italiens et allemands, le 8 septembre 1937.
(ACV, AChC)

Fig. 160. Anonyme. Chillon. Compte-rendu par la *Schweizer Illustrierte Zeitung* de la visite du Dr. H. Schacht le 9 avril 1941. (ACV, AChC)

prendre des photos. D'ailleurs, ils se font rares. La guerre amènera quelques excursionnistes d'un genre nouveau: le 9 avril 1941, le docteur Schacht, ancien ministre de l'Economie de Hitler, ancien président de la Reichsbank et ministre sans portefeuille, sera photographié par un journaliste indiscret devant les murs du château (fig. 160).

Comme si l'antique bâtisse pouvait encore faire peur, on songe à doubler ses murs et ses voûtes de béton armé, et à en faire un gigantesque bunker. Le 3 septembre 1940, au cours d'une tournée d'inspection, le général Guisan constate que les travaux coûteraient trop cher, et décide d'établir ses défenses à l'extérieur. En octobre, le comité demande aux autorités militaires de démilitariser le château. L'armée répond qu'elle fera ce qu'elle pourra pour préserver le site, mais qu'elle ne peut prendre aucun engagement à ce sujet. Les fonctions militaires de Chillon sont et resteront modestes. La vieille forteresse a néanmoins repris du service.

# Une aventure à poursuivre

*Denis Bertholet, Olivier Feihl et Claire Huguenin*

La loi de 1898 traduisait l'ambition de sauvegarder le patrimoine vaudois. Peut-on dire que l'opération réussit? Dans les grandes lignes, la réponse est positive.
Il ne faut pas oublier ce qu'étaient les monuments et les fouilles avant la révolution patrimoniale. Le travail de Naef et de ses collègues a fait disparaître ce qu'on pourrait appeler l'ancien régime de l'archéologie et de la restauration. Malgré la résistance des indifférents et des démolisseurs, malgré les effets néfastes des bonnes intentions et du flou scientifique, leur intervention a atteint ses buts.
Fouilles, inventaires et restaurations se sont multipliés. Ils se sont déroulés sous le contrôle d'institutions fiables et durables. Le foisonnement des chantiers, pendant vingt ans, a montré l'importance de l'effort accompli. Les résultats ont été immédiatement perceptibles. Nombre d'églises et de châteaux qui étaient des tombes glaciales ont retrouvé vie. Des bâtiments qui s'effondraient ont repris forme, d'innombrables objets enfouis ont réapparu. Le nombre d'immeubles classés a constamment augmenté.
Aux initiatives ponctuelles s'est substituée une politique. Un patrimoine s'est ainsi constitué, qui a pris la place des ruines et curiosités d'antan. L'histoire du pays est devenue lisible à travers ses vestiges, et un paysage nouveau s'est dessiné: celui que donnait aux choses la mémoire retrouvée.

Le projet qui sous-tendait cette immense entreprise était exigeant. Il reposait sur l'idée que tout, dans la préservation du patrimoine, était intimement lié. Fouilles et cours à l'Université, dépouillement des archives et travaux de restauration, création de musées et documentation, aucun de ces points ne pouvait se concevoir sans les autres. Cette conception totalisante, dont la mise en place fut l'œuvre majeure d'Albert Naef, joua le rôle d'un aiguillon. Elle stimula la recherche, donna leur rigueur aux méthodes, facilita la maîtrise des chantiers qui s'ouvraient partout.
Mais elle était lourde. Elle supposait une coordination permanente des dossiers, des institutions et des personnes. Rien ne pouvait ni ne devait se faire sans que l'ensemble de la machine ne soit mis à contribution. Toute décision était censée reposer sur une lourde série de démarches préalables.
En fait, l'inertie inhérente à tout appareil institutionnel se fit sentir aussitôt que l'élan donné par la loi et par la *furia* de Naef se fut ralenti. Les procédures devinrent moins exhaustives, les méthodes se firent plus empiriques. On oublia de se concerter, on fit des choix paresseux. Un site comme Romainmôtier, où les travaux de restauration avaient été rapidement menés à terme, n'en souffrit pas.
Mais on peut mesurer à Chillon la perte que représenta l'affadissement du système. Après la mort de Geymüller, père spirituel de l'entreprise, les principes qu'il avait établis commencèrent à s'effacer. Le réseau serré de correspondances entre Journal, travaux, fouilles et trouvailles, plans et photographies, se relâcha et finit par disparaître. On cessa de tenir les dossiers à jour. L'immense savoir accumulé devint lettre

morte. Des milliers de pièces réunies pour le musée, seules quelques-unes furent exposées.
De tels oublis sont des échecs. Faut-il conclure à la faillite du modèle? Certainement pas: sa légitimité scientifique demeure entière, à condition bien sûr de tenir compte de l'évolution du savoir scientifique, et d'actualiser méthodes et instruments. Son défaut a résidé dans l'état des moyens technologiques du début du siècle. L'enregistrement exhaustif des informations, le croisement systématique des données imposaient un travail de bénédictin, peu compatible avec la nécessité de prendre des décisions rapides et efficaces.

Ces procédures sont devenues légères, grâce à l'informatique. L'appareil sophistiqué qu'avait élaboré Naef s'appellerait, aujourd'hui, un réseau. On peut affirmer, sans forcer la note, qu'il était prophétique.

# CENT ANS APRÈS: LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

*Eric Teysseire et Denis Weidmann*

Pendant les années de crise et de guerre qui font suite au temps d'Albert Naef, les activités de l'archéologie marquent le pas, quand elles n'entrent pas franchement en hibernation. L'intense développement de l'économie et de la construction, dans les années 60, amène des destructions dramatiques, met en évidence les carences de la législation et de l'organisation de l'Etat dans ces domaines, le manque de professionnalisme des intervenants.

L'activité actuelle résulte de la profonde réorganisation intervenue dès 1969, avec l'adoption d'une nouvelle loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites et le transfert du domaine de la conservation du patrimoine archéologique et bâti au Département des travaux publics, aujourd'hui Département des infrastructures.

Pour assurer une protection du patrimoine cantonal qui réponde à l'évolution scientifique dans ces domaines, le service a orienté son activité en trois volets.

**L'inventorisation**

- La carte archéologique cantonale a été renouvelée et complétée. 1700 sites sont actuellement détectés et localisés.
- Un recensement architectural a été effectué dans l'ensemble des communes du canton. Sur 70 000 bâtiments relevés, 16 000 ont été retenus pour leur intérêt patrimonial particulier et ont été placés sous les divers régimes de protection générale ou spéciale.

**La protection préventive et la détection des menaces**

- Les sites archéologiques et le patrimoine bâti cantonaux sont sous protection, en liaison avec les mesures d'aménagement du territoire.

**Les interventions**

- Le niveau des exigences scientifiques en archéologie, le progrès des connaissances mais aussi l'extension et la multiplication des impacts sur le patrimoine nécessitent l'intervention de groupes spécialisés, de nombreux professionnels maîtrisant les techniques liées aux fouilles et capables de produire les publications scientifiques des résultats.
- L'ensemble des données d'une restauration ne peut plus être maîtrisée par une seule personne. La parole est aux groupes de travail multidisciplinaires, réunissant les spécialistes les plus pointus autour de l'architecte, véritable chef d'orchestre d'une restauration.

Les grands travaux fédéraux tels les autoroutes, Rail 2000, les équipements cantonaux, communaux et privés ont suscité depuis 1970 une multiplication sans précédent des interventions.

## Découvrir le patrimoine cantonal

De nouvelles méthodes de reconnaissance permettent de compléter l'inventaire des sites cantonaux, sans leur porter atteinte.

La photographie aérienne révèle le plan de la villa gallo-romaine de Mordagne, dans la plaine de la Menthue à Yvonand.

Fig. 161. Yvonand.

## L'archéologie des grands travaux

Dès 1960, le programme de construction des routes nationales et d'autres aménagements du territoire entraînent des fouilles de sauvetage d'une ampleur sans précédent.

Les fouilles actuelles dans le site préhistorique lacustre de Concise (âge du Bronze ancien – Néolithique) pour la construction d'un nouveau tracé ferroviaire.

Fig. 162. Concise.

Fig. 163. La Tour-de-Peilz.

## L'archéologie, complément des études historiques

Là où les données historiques font défaut, l'archéologie éclaire des périodes mal connues, comme le haut Moyen Age.

Les recherches archéologiques et anthropologiques dans plus de six cents tombes à La Tour-de-Peilz (1987-1989) renseignent sur l'évolution des populations entre le VI$^{e}$ et le IX$^{e}$ siècle après J.-C.

Fig. 164. Orbe.

## La conservation des sites

Le canton de Vaud est riche de plusieurs sites majeurs du patrimoine national, qui doivent être présentés et mis en valeur.

De 1985 à 1998, les étudiants en archéologie de l'Université de Lausanne explorent chaque année une nouvelle partie de la grande villa aux mosaïques d'Orbe-Boscéaz, en vue d'un projet d'aménagement et d'ouverture au public.

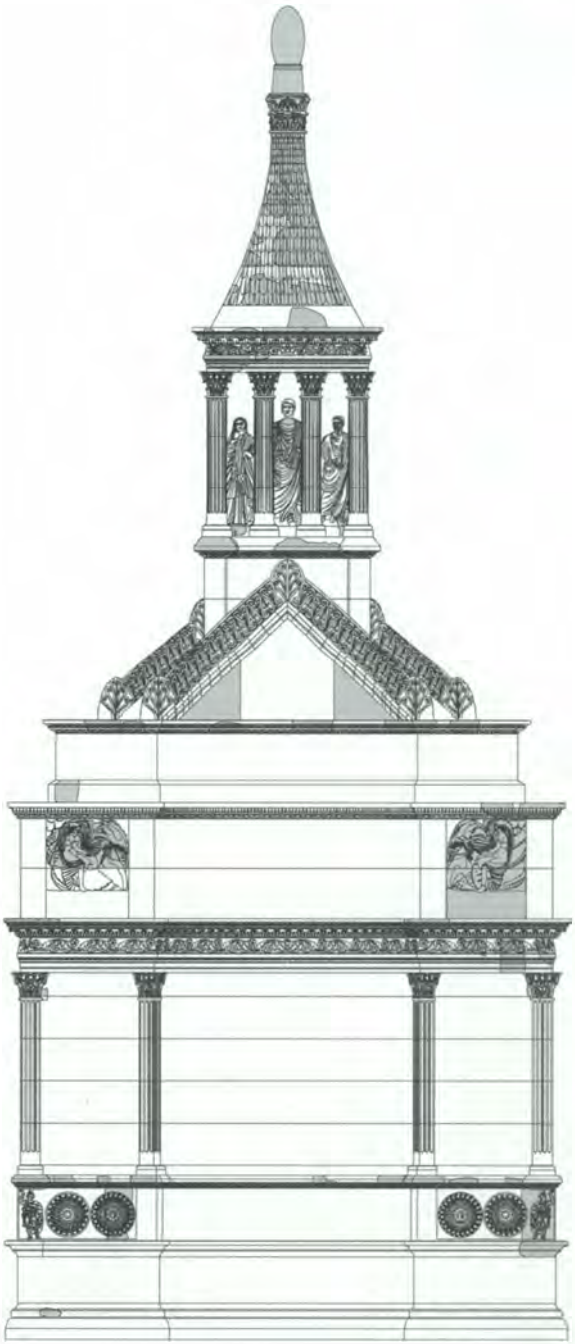

## La diffusion des résultats

L'étude scientifique des résultats de fouilles et des objets mis au jour est une étape indispensable. Elle permet la production et la diffusion des données, ce qui est le véritable but des recherches archéologiques.
Reconstitution d'un mausolée gallo-romain découvert à Avenches en 1988.

Fig. 165. Mausolée d'Avenches.

## Restaurer les restaurations

Les interventions de nos prédécesseurs vieillissent aussi ! Dans le même temps, elles font également partie de l'histoire de l'édifice. Faut-il dès lors restaurer le monument ou la restauration du monument? Château de Chillon. Restauration en cours, Jean Nicollier, architecte.

Fig. 166. Château de Chillon.

## Le patrimoine technique

Les infrastructures des loisirs et des transports font partie des nouveaux champs du patrimoine. *Le Montreux* (1904), Sulzer frères, Winterthour.
(Collection Didier Zuchuat-Rey)

Fig. 167. *Le Montreux.*

## Prêcher par l'exemple

Héritier d'un important patrimoine bâti, l'Etat de Vaud met en pratique sur ses propres bâtiments les principes de la charte de Venise et privilégie l'approche pluridisciplinaire. Cure de Rossinière (1770). Restauration en 1983-1984, Le Triangle, atelier d'architecte.

Fig. 168. Cure de Rossinière.

## Le patrimoine vernaculaire et rural

Aujourd'hui, ne sont plus reconnus comme dignes d'intérêt les seuls grands édifices prestigieux, mais l'ensemble des objets qui témoignent de l'activité humaine dans le domaine bâti. Moulin de Fiez.

Fig. 169. Moulin de Fiez.

**Intervenir dans le bâti**

Les apports contemporains doivent être respectueux de l'histoire tout en portant la marque de notre temps. Noville, ferme de l'Essert. Restauration et transformation en 1996-1997, Doris Waelchli & Ueli Brauen, architecte.

Fig. 170. Noville.

Fig. 171. Lausanne.

**Le patrimoine contemporain**

Certains éléments de l'immense production architecturale XX^e^ siècle font déjà partie de notre histoire et méritent le respect. Lausanne, bâtiment administratif de la Mutuelle Vaudoise Assurances (1952-1955), Jean Tschumi, architecte. Restauration en 1995-1996, Hans Gutscher, architecte.

# NOTES ET ANNEXES

# Notes

1. Lettre de Philippe-Albert Stapfer, 17 juillet 1798. Publiée in *RHV*, 1924, p. 109.

2. Louis Favre, rapport d'activité du comité de l'Ecole de dessin professionnel et de modelage, 1898-1899, dos. Ecole de dessin. (AVN).

3. Plumitif de la première commission, 16 août 1861, dos. Restauration. (AVN).

4. Plumitif de la deuxième commission, 22 février 1867, dos. Restauration. (AVN).

5. Questionnaire destiné aux experts, sd [mai 1867], dos. Restauration. (AVN).

6. Pétition adressée par des communiers de Neuchâtel, 30 avril 1866, dos. Restauration. (AVN).

7. *Rapport sur la restauration de la collégiale de Neuchâtel, juillet 1862*, Neuchâtel, 1863, p. 4.

8. Procès-verbal de la Commission cantonale des monuments historiques, 24 novembre 1913. (AEN, fonds SPMS).

9. Henri de Geymüller, *La nouvelle flèche pour la cathédrale de Lausanne*, Bâle et Genève, 1873.

10. Décision du Conseil d'Etat du 7 mai 1873.

11. Viollet-le-Duc, *Rapport adressé à Monsieur le Chef des Travaux Publics à Lausanne*, 22 août 1872. Manuscrit. (ACV, K IX 1217/11). Publié in Louis Gauthier, *La Cathédrale de Lausanne et ses travaux de restauration 1869-1898*, Lausanne, 1899. Gauthier, p. 67. Les citations suivantes sont extraites de cette même édition, pp. 66, 68-69.

12. La recherche de points d'appuis provisoires au droit du voûtement du dôme de la lanterne, afin de permettre le redressement des fermes diagonales de la charpente Viollet-le-Duc, qui s'étaient affaissées.

13. Geymüller, p. 12.

14. Geymüller, p. 13.

15. Gauthier, p. 66.

16. Henri de Geymüller, *Procès verbal de la réunion de la Commission technique de la Cathédrale de Lausanne, du 31 octobre 1902*, Baden-Baden, 22 avril 1903, pp. 26-27, lettre H. (ACV, ACaL).

17. A. Verdeil, F. Ruchonnet, David Ravey, Jules Perrin, L. Perrin-Borge, Louis Ronget, Alphonse Perrin, Adolphe Delessert, Paul Brandt, Paul Neuschwander, Henri Mogeon, *Rapport à l'Assemblée Générale des citoyens d'Ouchy,* 3 février 1853. (Archives de l'hôtel Beau-Rivage).

18. Louis Joël, «Rapport sur les travaux projetés à Ouchy», *Journal des tribunaux* 16, 15 août 1857.

19. La direction de l'hôtel possède quelques plans de détail établis par Francis Isoz; ils s'échelonnent de 1886 à 1910, date où furent effectuées quelques transformations.

20. Max van Berchem, «L'art à Bicyclette, Monuments romands», *Revue du Touring-Club Suisse*, Genève 1899.

21. Lettre de Naef à A. Oguey, 18 novembre 1897. (ACV, AMH, D 2/2).

22. Naef, Rapport du 20 février 1902. (ACV, AMH, A 30/2, A 2074).

23. Lettre de Naef au DIPC, 27 septembre 1897. (ACV, AMH, D 2/3).

24. Lettre de Naef à Rahn, 8 juin 1896. (ACV, AMH, D 2/1).

25. Lettre de Naef à Rahn, 14 mars 1898. (ACV, AMH, D 2/ 2).

26. Lettre de Naef à Simon, 27 juillet 1898. (ACV, AMH, D 2/3).

27. Henri de Geymüller, Exposé à l'assemblée générale de la Société pour la conservation et la restauration de l'église romane de St-Sulpice, 21/09/1891. (ACV, AMH, A 165/4, A 12294).

28. *Guide de Payerne et de ses environs*, Payerne, 1892, p. 42.

29. Paul Seippel, «Contre les vandales», *Gazette de Lausanne*, 22 mars 1897.

30. *Bull. G. C.*, automne 1892, pp. 356-367, rapport de Meuron sur les pleins pouvoirs accordés au Conseil d'Etat pour l'organisation de la Bibliothèque cantonale et des Musées.

31. Cf. note précédente.

32. *Bull. G. C.*, automne 1894, pp. 227-228.

33. Lettre de Naef à l'abbé Tangard (Tagard?), 16 mars 1896. (ACV, AMH, D 2/1).

34. *Bull. G. C.*, automne 1897, p. 194.

35. «Exposé des motifs du projet de loi sur la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique», *Bull. G. C.*, printemps 1898.

36. Cf. note précédente.

37. Cf. note précédente.

38. *Bull. G. C.*, printemps 1898, Rapport Vulliet sur la Loi sur la conservation des monuments historiques, pp. 466-470.

39. Lettre de Naef à Mayor, 2 août 1898. (ACV, AMH, D 2/3).

40. *Bull. G. C.*, printemps 1898, pp. 185-208 et 306-308.

41. Lettre de Naef à Ruchet, 6 novembre 1897 contenant la liste provisoire d'objets susceptibles de classement. (ACV, AMH, D 2/ 3).

42. Marcel Grandjean, *Les temples vaudois*, Lausanne, 1988, pp. 16-18.

43. Naef - Tableau 1901, tiré à part, pp. 18 et 23-24.

44. Lettre de [Nicati] à un correspondant anonyme, 10/18 juin [1900]. (ACV, dossier ATS - Naef).

Henri de Geymüller, *Journal du président de la CT de S. Sulpice depuis la réunion du 6 sept. 1900,* du 6 septembre 1900 au 14 octobre 1903. (BUC/D, fonds Geymüller, R. 2620b/4/1).

45. Comité pour la restauration du temple de Lutry. Procès-verbal de la séance du 9 avril 1900. (AC - Lutry B. 69).

46. Temples: Aigle, Avenches, Bursins, Corcelles-près-Payerne, Denens, Grandson, Gryon, Lutry, Montet-Cudrefin, Montreux, Noville, Ormont-Dessus, Rances, Romainmôtier, St-Martin de Vevey, St-Sulpice, Vufflens-la-Ville, Saint-François de Lausanne; cathédrale de Lausanne. Châteaux: Avenches, Chillon et Saint-Maire de Lausanne; tour de l'Horloge à St-Prex et mosaïques de Boscéaz.

47. Tour de l'Ale à Lausanne. Temples: Essertines-sur-Yverdon, Donneloye, Etoy, Mathod, Ogens, Onnens, Orbe et Curtilles (vitraux seulement).

48. Temple de Cossonay et église abbatiale de Payerne.

49. Châteaux: Aigle, Aubonne et Morges; donjon d'Orbe; tour de l'Horloge à Romainmôtier. Temples: Château-d'Œx, Coppet, Ollon et La Tour-de-Peilz.

50. Aigle (Peutex), Avenches (enceinte romaine, Porte de l'Est, amphithéâtre et tour du Musée), Ballaigues (route romaine), Chevroux (au Châtelard), Chillon (château), Cerniaz (cimetière burgonde), Grancy (en Allaz), Vidy (échafaud), Vevey (nécropole), Echallens (cimetière burgonde du Châtelard), Roverex (tumulus), Pully-Chamblandes (nécropole), St-Triphon (colline).

51. En particulier débris romains (La Tour-de-Peilz), squelettes (La Sarraz), stèles funéraires romaines (Senarclens), vestiges d'époques diverses (Bière), traces d'un bâtiment romain et d'un cimetière burgonde (Apples), tumulus et cimetière burgonde (Assens).

52. Lettre de Naef au rédacteur en chef de la *Gazette de Lausanne*, 14 février 1896. (ACV, AMH, D 2/1).

53. Lettre de Naef à van Berchem, 21 mars 1897. (BPU, fonds van Berchem, corresp. 18, f° 137). Aimable communication de Nicolas Schätti.

53. Cf. dossier de l'élève Naef à l'Ecole des Beaux-Arts, Paris. Aimable communication de Paul Bissegger.

54. Lettre de van Muyden à Naef. (Archives de la SVHA, PP 95/C1). Cité par Patrick de Leonardis, «L'histoire en()jeu: la Société d'histoire et d'archéologie», *Equinoxe* 10, automne 1993, p. 58.

56. Intervention de Jacob Schweizer, *Bulletin officiel des délibérations du Grand Conseil*, vol. 65, p. 350. (AEN).

57. Lettre de Naef à Châtelain, 11 septembre 1898. (ACV, AMH, D 2/3).

58. Lettre de Louis Favre professeur et ancien président de la SHAN à Frédéric Soguel conseiller d'Etat, 7 mars 1902. (DTP-NE, carton Monuments historiques 1901-1913).

59. Philippe Godet, «Pour les vieilles maisons», *Le véritable messager boiteux de Neuchâtel*, 1905, p. 74.

60. Conférence de Matthey sur le château de Neuchâtel, 1905. (AEN, Dos. généralités I, fonds TP II 954).

61. Philippe Godet, procès-verbal de l'assemblée générale de la SHAN, 1898. (AEN, fonds SHAN).

62. Philippe Godet, procès-verbal de l'assemblée générale de la SHAN, 1898. (AEN, fonds SHAN).

63. Procès-verbal de la Commission cantonale des monuments historiques, 24 novembre 1913. (AEN, fonds TP/SPMS).

64. Procès-verbal de la Commission cantonale des monuments historiques, 24 novembre 1913. (AEN, fonds TP/SPMS).

65. Lettre de Schenk à Naef, 26 avril 1901. (ACV, AMH, A 146/3, A 10538).

66. Naef - Pully 1901.

67. *Gazette de Lausanne*, 24 avril 1899.

68. Propos rapportés par le professeur de grec et d'archéologie à l'université de Neuchâtel, Georges Méautis, *Les antiquités romaines en pays neuchâtelois*, 1, p. 43. Méautis commente une carte du 5 juin 1926 que lui a envoyée Naef. (BPU - Neuchâtel, fonds G. Méautis, Ms 2121-1). Aimable communication de Marc-Antoine Kaeser.

69. Viollet-le-Duc, *Rapport adressé à Monsieur le chef des Travaux publics sur la restauration de la cathédrale*, 22 août 1872. (ACV, K IX 1217/11). Publié par Gauthier, annexe 9.

70. *Procès-verbal de la Commission technique permanente de la Cathédrale de Lausanne*. Séance du 18 septembre 1901, p. 17. (ACV, ACaL).

71. *Procès-verbal de la Commission technique permanente de la Cathédrale de Lausanne.* Séance du 20 août 1908, p. 18. (ACV, ACaL).

72. Cf. note précédente, p. 27.

73. Lettre de Naef au DTP, 30 novembre 1923. (ACV, K IX 1217/69).

74. Anonyme, «St-François», *Gazette de Lausanne*, 26 avril 1900.

75. P.R., «La restauration de St-François», *Tribune de Lausanne*, 22 mai 1901.

76. *Bull. G.C.,* vol.8, automne 1835, p. 908.

77. *Bull. G.C.,* vol. 15, automne 1843, p. 100.

78. *Recueil des lois, décrets et autres actes du gouvernement du Canton de Vaud,* tome XL, p. 276.

79. J.-R. Rahn, «Le château de Chillon», *BSVIA,* 1er janvier 1888.

80. Cf. note précédente.

81. Naef - Camera Domini 1908, pp. 153-154.

82. Lettre circulaire. (ACV, AChC, J/3 .b/ 1).

83. Séance de la Grande commission à Chillon, le 28.III.1888. (ACV, AChC, J/ 1 .b/ 1).

84. Cf. note 83.

85. Cf. note 83.

86. Cf. note 83.

87. *Rapport du comité de l'Association pour la restauration du château de Chillon.* (ACV, AChC, J/ 5 .b/ 1).

88. *Bulletin de la société vaudoise des ingénieurs et des architectes,* mars 1888, p. 78. (ACV, AChC, G/ 1/ 10).

89. *Rapport du comité de l'Association pour la restauration du château de Chillon.* (ACV, AChC, J/ 1 .b/ 2).

90. Séance des commissions exécutive et technique à Chillon, le 27 octobre 1890. (ACV, AChC, J/ 1 .b/ 1).

91. Commission technique pour la restauration du château de Chillon, séance du 3 juillet 1891. (ACV, AChC, J/ 7 .a/ 1).

92. Henri de Geymüller, *Jalons pour le programme de la Restauration et Principes fondamentaux sur lesquels elle devra se baser,* texte manuscrit, 12 octobre 1891. (ACV, AChC, J/ 7 .a/ 2).

93. Henri de Geymüller, *Observations sur la nature du musée historique du Moyen âge de de la Renaissance à installer au château de Chillon,* texte manuscrit, octobre 1891. (ACV, AChC, J/ 7 .a/ 3).

94. Prof. Dr. F. A. Forel, lettre au comité de l'Association, 14 mars 1890. (ACV, AChC, K/ 6/ 3).

95. *Château de Chillon. Adjonctions à faire aux réponses au questionnaire,* texte manuscrit. (ACV, AChC, J/ 7 .a/ 4).

96. Signalons que, pour l'ensemble de leur activité en tant que membres de la comission technique, Châtelain et Fivel ont envoyé des factures respectivement de F 273.- et 246,80. Celle de Rahn s'élevait à F 123,05, celle de Geymüller à F 102,50.

97. Séance de la commission exécutive à Chillon le 10 juin 1892. (ACV, AChC, J/ 1 .b/ 1).

98. *Ile rapport du comité de l'Association pour la restauration du château de Chillon,* 1895, p. 11. (ACV, AChC, J/ 1 .b/ 2).

99. Lettre de Burnat à Ruffy, le 5 février 1894. (ACV, AChC, K/ 10/ 1).

100. Note du conseiller d'Etat Ruchet. (ACV, AChC, K/ 10/ 2).

101. Séance de la commission exécutive à Chillon le 5 mars 1895. (ACV, AChC, J/ 1 .b/ 1).

102. Séance de la commission exécutive à Chillon le 1er juin 1895. (ACV, AChC, J/ 1 .b/ 1).

103. *Commission tehnique de Chillon. Réunion du 16 octobre 1895. Table des matières et Rapports I, II, III, IV, V et VI.* (ACV, AChC, J/ 11 .a/ 2).

104. Cf. note 103.

105. *Rapports à la suite de la réunion du 16 octobre 1895.* (ACV, AChC, J/ 11 .a/ 1).

106. Cf. note 103.

107. Cf. note 103.

108. Cf. note 103.

109. Cf. note 105.

110. Lettre de Léo Châtelain à Henri de Geymüller, 19 décembre 1895. (ACV, AChC, K/ 11/ 1).

111. Cf. note 110.

112. Cf. note 103.

113. Lettre d'Albert Naef à François Naef, 7 janvier 1896. (ACV, AMH, D 2/1).

114. Lettre de Geymüller à Naef, 20 janvier 1896. (ACV, AChC, K/ 12/ 1).

115. Cf. note 103.

116. Séance de la commission exécutive du 30 mai 1896. (ACV, AChC, J/ 1 .b/ 1).

117. Lettre de Naef à Geymüller, 25 janvier 1896. (ACV, AMH, D 2/1, fol. 130).

118. Lettre de Naef à Assinare, 28 janvier 1896. (ACV, AMH, D 2/1, fol.144-146).

119. Cf. note précédente.

120. Lettre collective de la Commission technique à Viquerat, 17 mars 1896. (ACV, AChC, K/ 12/ 3).

121. *Des rapports et relations entre le Château de Chillon et le Musée historique projeté. Mémoire de la Commission Technique. 15 novembre 1898.* (ACV, AChC, J/ 14 .a/ 6).

122. *IVe rapport du Comité de l'Association pour la restauration du château de Chillon.* 1897. (ACV, AChC, J/ 1 .b/ 2).

123. Cf. note précédente.

124. Albert Naef, *Résumé des travaux au 31 mai 1899: «Ce qui a été fait et ce qui reste à faire»*, Association pour la restauration du château de Chillon, 1899, p. 10. (ACV, AChC, G/ 1/ 20).

125. Lettre de Naef à Assinare, 28 janvier 1896. (ACV, AMH, D 2/1, fol. 146).

126. *Ve rapport du Comité de l'Association pour la restauration du château de Chillon,* 1898. (ACV, AChC, J/ 1 .b/ 2).

127. *Extrait du Bull. G.C. du canton de Vaud. Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation de M. Vuillet sur la disparition des pas de Bonivard dans le souterrain de Chillon,* Lausanne, Imprimerie Guilloud-Howard, 1897. (ACV, AChC, I/ 2/ 3).

128. *Bulletin des séances du Grand Conseil du canton de Vaud,* tiré à part. (ACV, AChC, I/ 2/ 4).

129. Séance de la Commission exécutive du 2 août 1898. (ACV, AChC, J/ 1 .b/ 1).

130. Naef - Salle de Justice 1898, p. 15.

131. J.-R. Rahn, *Une restauration modèle et les dernières découvertes faites au château de Chillon,* Lausanne, imprimerie Viret-Genton, 1898.

132. *VIIIe rapport du Comité de l'Association,* 1901, p. 10-11. (ACV, AChC, J/ 1 .b/ 2).

133. *IXe rapport du Comité de l'Association,* 1902, p. 10. (ACV, AChC, J/ 17 .b/ 3).

134. *XIe rapport du Comité de l'Association,* 1904, p. 13. (ACV, AChC, J/ 19 .b/ 3).

135. *Journal de Chillon*, vol. 8, p. 1337. (ACV, AChC).

136. *Journal de Chillon*, vol. 4, p. 644. (ACV, AChC).

137. *Journal de Chillon*, vol. 4, p. 670. (ACV, AChC).

138. *Rapport de la Commission technique de Chillon,* 1902. (ACV, AChC, J/ 18 .a/ 3).

139. Cf. note précédente.

140. Cf. note précédente.

141. Naef.- Camera Domini 1902, p. 3.

142. Cf. note précédente.

143. Albert Naef, Lettre circulaire à la Commission technique de Chillon, 20 décembre 1902. (ACV, AChC, J/ 18 .a/ 4).

144. Albert Naef, Lettre circulaire à la Commission technique de Chillon, 2 mars 1904. (ACV, AChC, J/ 20 .a/ 1).

145. *XIIe rapport du Comité de l'Association,* 1905, p. 10. (ACV, AChC, J/ 1 .b/ 2).

146. Albert Naef, Lettre circulaire à la Commission technique de Chillon, 26 février 1905. (ACV, AChC, J/ 21 .a/ 1).

147. Albert Naef, Lettre circulaire à la Commission technique de Chillon, 14 mars 1906. (ACV, AChC, J/ 22 .a/ 1).

148. Albert Naef, Lettre circulaire à la Commission technique de Chillon, 23 mars 1907. (ACV, AChC, J/ 23 .a/ 1).

149. Cf. note précédente.

150. Naef - Souvenirs 1908, p. 5.

151. *Rapport de la Commission technique de Chillon,* 1902. (ACV, AChC, J/ 18 .a/ 3).

152. *IXe rapport du Comité de l'Association,* 1902, p. 13. (ACV, AChC, J/ 1 .b/ 2).

153. *Xe rapport du Comité de l'Association,* 1903, p. 10-11. (ACV, AChC, J/ 1 .b/ 2).

154. Albert Naef, Lettre circulaire à la Commission Technique de Chillon, 20 décembre 1902. (ACV, AChC, J/ 18 .a/ 4).

155. *XIe rapport du Comité de l'Association,* 1903, p. 13. (ACV, AChC, J/ 1 .b/ 2).

156. Albert Naef, Rapport relatif aux travaux exécutés en 1905, 24 février 1906. (ACV, AChC, J/ 21 .c/ 2).

157. Albert Naef, Lettre circulaire à la Commission Technique de Chillon, 11 novembre 1904. (ACV, AChC, J/ 20 .a/ 5).

158. *Rapport de la Commission Technique de Chillon,* 1907. (ACV, AChC, J/ 23 .a/ 4).

159. Albert Naef, Lettre circulaire à la Commission Technique de Chillon, 26 février 1905. (ACV, AChC, J/ 21 .a/ 1).

160. Albert Naef, Lettre circulaire à la Commission Technique de Chillon, 24 mai 1908. (ACV, AChC, J/ 24 .a/ 1).

161. *Rapport de la Commission Technique de Chillon,* 1905. (ACV, AChC, J/ 21 .a/ 2).

162. Albert Naef, Lettre circulaire à la Commission Technique de Chillon, 26 juin 1905. (ACV, AChC, J/ 21 .a/ 1).

163. *Rapport de la Commission Technique de Chillon,* 1906. (ACV, AChC, J/ 22 .a/4).

164. Cf. note précédente.

165. *Rapport de la Commission Technique de Chillon,* 1907. (ACV, AChC, J/ 23 .a/4).

166. Albert Naef, Lettre circulaire à la Commission technique de Chillon, 23 mars 1907. (ACV, AChC, J/ 23 .a /1).

167. Département de l'Instruction publique et des Cultes, Château de Chillon, programme des travaux 1908. (ACV, AChC, J/ 24 .c/ 2).

168. *Journal de Chillon,* vol. 9, p. 1631. (ACV, AChC).

169. Albert Naef, Rapport relatif aux travaux exécutés à Chillon en 1909. (ACV, AChC, J/ 25 .c/ 2).

170. *XVIIe rapport du Comité de l'Association,* 1909, p. 15. (ACV, AChC, J/ 25 .b/ 1).

171. *XVIIIe rapport du Comité de l'Association,* 1910, p. 5. (ACV, AChC, J/ 26 .b/ 1).

172. Naef - Programme 1914, t. 2.

173. *Journal de Chillon,* vol. 11, p. 1873. (ACV, AChC).

174. Albert Naef, Rapport relatif aux travaux exécutés à Chillon en 1909, 9 mars 1910. (ACV, AChC, J/ 25 .c/ 2).

175. *XXIIe rapport du Comité de l'Association,* 1914, p. 12. (ACV, AChC, J/ 30 .b/ 1).

176. Ces coffres romans, sans équivalents en Europe, font actuellement l'objet d'une étude et d'une restauration, sur mandat des Musées cantonaux du Valais. Voir C. Charles et Cl. Veuillet.

177. *Journal de Chillon,* p. 1782. (ACV, AChC).

178. *Journal de Chillon,* p. 1782. (ACV, AChC).

179. Naef - Camera Domini 1908, fig. 55, 58, 59, 60 et 61.

180. Naef - Souvenirs 1912, p. 32.

181. Albert Naef, Cours Université de Lausanne, texte manuscrit. (ACV, AChC, H/ 1/ 1-14).

182. *XXVIIIe rapport du Comité de l'Association pour la restauration du château de Chillon,* 1921, p. 5. (ACV, AChC, J/ 36 .b/ 3).

183. Procès-verbaux de l'Association pour la restauration du château de Chillon, Séance du Comité, 15 septembre 1920. (ACV, AChC, J/ 1 .b/ 1).

184. Procès-verbaux de l'Association pour la restauration du château de Chillon, Séance du Comité, 16 septembre 1922. (ACV, AChC, J/ 1 .b/ 1).

185. *Journal de Chillon,* vol. 13, p. 2280. (ACV, AChC).

186. Paul Budry, *Chillon*, Lausanne, 1939.

# Annexe I
# Bibliographie d'Albert Naef

*Etude sur deux chartes et sur quelques documents inédits des archives départementales relatifs au Prieuré de Graville-Ste-Honorine* , Paris: Libr. normande E. Dumont, 1890, 14 p. (Société havraise d'études diverses. Extrait du Recueil de ses publications).

*Notes sur les fouilles pratiquées dans le choeur de l'église de Graville-Sainte-Honorine. Extrait du 'Journal des fouilles', septembre 1889*, Paris: Libr. normande E. Dumont, 1890, 38 p.

*Guide à l'église et à l'ancien prieuré de Graville-Sainte-Honorine*, Le Havre: Impr. H. Micaux, 1892, 231 p.

*Notes descriptives et historiques sur la ville de La Tour-de-Peilz*, Lausanne: Libr. B. Benda, Paris: Libr. normande E. Dumont, Le Havre: Impr. H. Micaux, 1892, 80 p.

*Notes résumant les recherches faites au château de Chillon au mois de décembre 1892*, [s.l.]: [s.n.], [1892], 18 p.
Autographie du manuscrit adressé à W[illiam] Cart.

«L'église de Graville-Sainte-Honorine», collectif, *La Normandie monumentale et pittoresque,* volume 1, Le Havre: Lemale & Cie Impr.-éd., 1893, pp. 387-392.
Tiré à part: Le Havre: Lemale & Cie Impr.-éd., 1893, pp. 387-392.

*Le sanctuaire romain d'Harfleur*, [s.l.]: [s.n.], 1894 (Société havraise d'études diverses. Extrait du Recueil de ses publications).

*Guide au Château de Chillon*, Le Havre: Impr. H. Micaux, 1894, 47 p.

*Chillon. Album illustrant le guide officiel au château de Chillon*, Vevey: Impr. Säuberlin et Pfeiffer, [ca 1894], non paginé [12 pl.].

*Résumé des explications que les guides du château de Chillon devront donner de vive-voix aux visiteurs*, 3e éd., Lausanne: Impr. C. Pache, 1895, 15 p.

*Kurze Erklärungen welche die Führer im Schloss Chillon mündlich den Besuchern geben sollen*, 4e éd., Lausanne: Impr. C. Pache, 1895, 19 p.

«Bourg et castrum de Saillon (Canton du Vallais)», *ASA*, 1895, pp. 416-426.
Rapport adressé à la Commission de conservation des monuments historiques suisses.
Tiré à part: [s.l.]: [s.n.], [ca 1895].

«Recherches archéologiques dans les Cantons de Vaud et du Valais en 1896», *ASA* , 1896, pp. 112-121.
Lettres adressées à Monsieur le prof. Dr. J. R. Rahn, directeur de l'«Anzeiger für schweizerische Altertumskunde».
Tiré à part: *ASA* , 1896, 10 p.

*Chillon. Souvenir offert à MM. les Membres du XIVe Congrès des Sociétés savantes de la Savoie, à Evian, le 1-3 septembre 1896*, Vevey: Impr. Säuberlin et Pfeiffer, [1896], non paginé [12 pl.].

MOLIN Aloys de, NAEF Albert, *La tour de l'Halle à Lausanne*, publié par le Comité de restauration de la tour de l'Ale, Lausanne: Impr. F. Rouge, 1896, 55 p.
Notes descriptives par A. Naef; notes historiques par A. de Molin; dessins par Ch. Vuillermet et Th. van Muyden.

«L'église de Saint-Sulpice et sa restauration. Etude architecturale et archéologique», *BSVIA*, 1896, pp. 255-267 et 303-310.
Tiré à part: Lausanne: Impr. Georges Bridel, 1896, 69 p.

«Fouilles romaines à Martigny (Vallais), 1896-1897», *ASA*, 1897, pp. 92-115.
Rapport adressé à Mr. le Président de la Commission de conservation des Monuments historiques suisses.
Tiré à part: *ASA*, 1897, 14 p.

*Communication sur le château de Chillon*, Evian-les-Bains: Impr. Munier, 1897, 15 p.
Communication au XIVe Congrès des Sociétés savantes de Savoie.

«La 'salle de Justice', les deux pièces contiguës et leur restauration», *RHV*, 1898, pp. 372-391.
Communication à l'Assemblée générale de l'Association pour la restauration de Chillon, tenue au Château, dimanche 21 août 1898.
Tiré à part: Lausanne: Impr. Lucien Vincent, 22 p.
**Abrégé: Naef - Salle de justice 1898**

GEYMULLER Henri de, MELLEY Charles, NAEF Albert et VAN MUYDEN Théophile, *Rapports sur les projets de restauration de la façade méridionale du temple de Saint-François*, Lausanne: Impr. H. Vallotton et Guex, 1899, 45 p.

«Résumé des travaux d'exploration au 31 mai 1899: ce qui a été fait et ce qui reste à faire», *RHV*, 1899, pp. 350-359.
Communication à l'Assemblée générale de l'Association pour la restauration du château de Chillon, tenue au château mercredi 31 mai 1899.
Tiré à part: Lausanne: Impr. Lucien Vincent, 1899, 14 p.

«Recherches entreprises en 1898 sur l'emplacement de l'échafaud et du gibet à Vidy», *RHV*, 1899, pp. 85-91 et 118-123.
Rapport adressé à M. le Président du comité des monuments Davel.
**Abrégé: Naef - Vidy 1899**

«Martigny», *ASA*, 1900, pp. 188-203.
Rapport sur le Château de la Bâtia adressé à M. le Président de la Commission des monuments historiques suisses.
Tiré à part: *ASA*, 1900, 16 p.
«Tableau sommaire des antiquités du canton de Vaud», *RHV*, 1901, pp. 14-22, 33-45.
Communication au Congrès archéologique de France tenu à Mâcon en juin 1899.
Tiré à part: Lausanne: Impr. Lucien Vincent, 1901, 24 p.
**Abrégé: Naef - Tableau 1901**

«La nécropole néolithique de Chamblandes (Canton de Vaud)», *L'anthropologie*, tome 12, 1901, pp. 268-276.
Tiré à part: Paris: Masson, [1901], pp. 270-276.
**Abrégé: Naef - Pully 1901**

«Le cimetière gallo-helvète de Vevey. Extrait du 'Journal des fouilles'. Février-avril 1898», *ASA*, 1901, pp. 15-30, 105-114; 1902/03, pp. 18-44, 260-270.
Tiré à part: [s.l.]: [s.n.], [s.d.], 64 p.
**Abrégé: Naef - Vevey 1898**

*Le château de Chenaux, à Estavayer-Le-Lac*, Estavayer-le-Lac: Impr. H. Butty, 1902, 15 p.

*Le château d'Avenches. Notice historique et archéologique*, Genève: Fréd. Boissonnas, 1902, 15 p., 60 pl. dans portefeuille.
Photographies de F. Boissonnas.

*La chambre du Duc à Chillon*, Lausanne: Impr. Adrien Borgeaud, 1902, 20 p.
**Abrégé: Naef - Camera Domini 1902**

«Bursins», *RHV*, 1902, pp. 372-379.
Extrait d'une communication lue en séance de la Société d'histoire de la Suisse romande à Rolle, le 25 juin 1902.
Tiré à part: *Restauration du temple de Bursins,* Lausanne: Impr. Lucien Vincent, 1902, 8 p.

«Orbe. Le château et l'église», *RHV*, 1903, pp. 321-329.
Communication présentée à la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, Lausanne, 21 août 1903.
Tiré à part: Lausanne: Impr. Lucien Vincent, 1903, 8 p.

*Das Südportal der Stifskirche von S. Ursanne,* [Genf]: [L. Eggimann], 1903, 10 p. (Künstdenkmäler der Schweiz).

*Tableau archéologique du Canton de Vaud. Première conférence. Périodes préhistoriques*, Lausanne: Impr. Adrien Borgeaud, 1903, 4 p.

*Tableau archéologique du Canton de Vaud. Deuxième conférence. L'époque gauloise ou de la Tène*, Lausanne: Impr. Adrien Borgeaud, 1903, 3 p.

«Château de Rolle», *RHV*, 1903, pp. 21-26.
Extrait d'une communication présentée à la Société d'histoire de la Suisse romande, au château de Rolle le 25 juin 1902.

*Château de Chillon. Album du visiteur*, Lausanne: Impr. Pache-Varidel et Bron, 1904, 22 p.
Edition anglaise, 1904; allemande, 1905.

*La flottille de guerre de Chillon aux XIIIe et XIVe siècles*, Lausanne: Impr. Adrien Borgeaud, 1904, 76 p.
Communication présentée le 30 juillet 1904 à la séance générale de l'Association pour la restauration du château de Chillon.

«Discussion du rapport et du plan de Viollet-le-Duc. (Phases constructives de la cathédrale)», *RHV*, 1904, pp. 129-146.

«Fibule de bronze trouvée dans le Val de Travers (Actuellement au musée de Neuchâtel)», *ASA*, 1904/05, pp. 88-90.

*Schloss Chillon. Album und historischen Notizen für Besucher des Schlosses*, Lausanne: Impr. Pache-Varidel, 1904, 6 p.

«Les mosaïques de Boscéaz (Orbe)», *RHV*, 1905, pp. 178-183.
Communication présentée à la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie lors de sa réunion générale à Orbe le 21 août 1903.
Tiré à part: *Les mosaïques de Boscéaz près Orbe*, Lausanne: Impr. Lucien Vincent, 1905, 8 p.

«Statuette de Minerve (bronze) trouvée à Martigny», *ASA*, 1905/06, pp. 73-75
Tiré à part: *ASA*, 1905/06, 2 p.

« Les phases constructives de l'église de Romainmôtier (Vaud) «, *ASA*, 1905/06, pp. 210-230.
Tiré à part: *Eglise de Romainmôtier. Phases constructives*, [s.l.]: [s.n.], [ca 1906], 21 p.
**Abrégé: Naef - Romainmôtier 1905/06**

«Les dates de construction de l'église de Romainmôtier (Suisse)», *Bulletin monumental*, 1906, pp. 425-452.
Tiré à part: Caen: Impr.-éd. Henri Delesques, 1907, 30 p.
**Abrégé: Naef - Romainmôtier 1906**

*Souvenir du dimanche 28 avril au château de Hohkönigsburg**, Lausanne: Impr. Hoirs d'Ad. Borgeaud, 1907, 46 p.

«Le château de Chillon», *BTSR*, 1908, no 34, pp. 37-39.

*Chillon*, tome 1, *La Camera Domini. La chambre des comtes et des ducs de Savoie à Chillon*, Genève: Fréd. Boissonnas, 1908, 177 p.
Photographies de F. Boissonnas.
**Abrégé: Naef - Camera Domini 1908**

*Souvenir du dimanche 25 octobre 1908 à Berlin*, Lausanne: Impr. Hoirs d'Ad. Borgeaud, 1908, 51 p.
**Abrégé: Naef - Souvenirs 1908**

*Souvenirs d'une mission au Vatican, Rome, du 5 au 18 avril 1911*, Lausanne: Impr. Hoirs d'A. Borgeaud, 1911, 76 p.

«L'église de San Pellegrino, l'ancienne chapelle de la Garde suisse des Papes à Rome», *ASA*, 1912, pp. 82-118.
Tiré à part: [s.l.]: [s.n], 1912, 38 p.

*Chillon. Résumé du programme général de restauration, T. 1, 'Extérieur'*, Lausanne: Impr. vaudoise, 1912, 16 p.

*Souvenir du château de Chillon*, «Offert par A. Naef, architecte du château», Lausanne: Impr. Hoirs d'A. Borgeaud, s.d. [1912], 7 p.
Volume de planches imprimé à l'occasion du Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques, XIVe session. Journée du 12 septembre 1912.

*Souvenirs de 1912. Rome, Hohkönigsburg, Zürich et Berne, Rome et Naples*, Lausanne: Impr. Hoirs d'A. Borgeaud, 1913, 182 p.
**Abrégé: Naef - Souvenirs 1912**

*Chillon. Programme de restauration. I. de la salle U1, étage supérieur, dite 'des Chevaliers'. II. de la pièce contiguë U2, dite 'de la Duchesse'. III. de la 'Chambre du Duc' (X, même étage). IV. de la chapelle Y*, Lausanne: Impr. vaudoise, 1914, 23 p.
*Chillon. Suite du programme général de restauration, II, 'Cours et façades sur cours'*, Lausanne: Impr. vaudoise, 1914, 21 p.
**Abrégé: Naef - Programme 1914 t. 2**

*Guide à l'église de Romainmôtier*, Lausanne: Impr. Hoirs d'A. Borgeaud, 1916, 26 p.
**Abrégé: Naef - Romainmôtier 1916**

BARBEY Frédéric, NAEF Albert, *Orbe. Notice historique illustrée*, Orbe: Impr. A. Velay, 1920, 89 p.

«Archéologie. Le mouvement des études archéologiques en Suisse», *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, tome 1, Neuchâtel: Impr. Attinger, 1921, pp. 377-379.
**Abrégé: Naef - Archéologie 1921**

*Chillon*, Genève: Editions d'art Boissonnas, 1922, 82 p. (Les châteaux suisses I).
Photographies de F. Boissonnas.

CHAMOREL Gabriel, NAEF Albert, *La cathédrale de Lausanne*, Lausanne: Editions Spes, 1929, 74 p.
Photographies de Gaston de Jongh.

* Nous avons orthographié le château alsacien du Haut-Kœnigsbourg en respectant l'usage actuel. A l'époque de Naef, le *Haut-Kœnigsbourg* était encore allemand.

«Avenches», *RHV*, 1929, pp. 37-45.
Communication faite mercredi 25 août 1926, à Avenches, aux Sociétés vaudoise d'histoire et d'archéologie, d'Histoire de la Suisse romande et Pro Aventico.
Tiré à part: Lausanne: Impr. de la Société de la Gazette de Lausanne, 1929, 11 p.
**Abrégé: Naef - Avenches 1929**

*Eglise de Romainmôtier: phases constructives essentielles de l'édifice et notes historiques*, Lausanne: Impr. Delacoste-Borgeaud, 1927, 1 dépl. ill.

*Château de Chillon*, tome 1, *La chapelle. Le donjon. Le bâtiment du Trésor*, 3 conférences, Lausanne: Impr. vaudoise, 1929, 117 p.

NAEF Albert, SCHMID Otto, *Château de Chillon,* tome 2, *Le grand sous-sol. La salle de justice. La grosse tour de l'entrée. Une inspection au château de Chillon en 1498. La tour du duc*, Lausanne: Impr. vaudoise, 1939, 223 p.

# Annexe II
# Orientation bibliographique et sources


**De l'usage des édifices médiévaux (p. 13)**

RAEMY Daniel de, *Yverdon-les-Bains (VD). Château. Rapport de synthèse premier manuscrit pour servir à la publication*, Yverdon-les-Bains, décembre 1992. Rapport dactylographié pour le SB-DINF.

TROILLET Pierre-Antoine, *Rolle. Rapport historique sur le château*, Nyon, avril 1989. Rapport dactylographié pour le SB-DINF.

TROILLET Pierre-Antoine, *Château de Nyon. Etude historique et architecturale*, Nyon, février 1992. Rapport dactylographié pour le SB-DINF.

CHUARD Jean-Pierre, «En 1839, un projet d'horloge sur la Tour Saint-Michel» et «L'historien F. de Gingins et la chapelle de Grailly», *Bulletin de l'Association pour la restauration de l'Abbatiale de Payerne*, Payerne, 1973, pp. 4-7, 8-10.

**L'éveil des sensibilités (p. 17)**

WEIDMANN Marc, «Des cabinets particuliers aux musées cantonaux», *1537-1987. De l'Académie à l'Université de Lausanne*, catalogue d'exposition au MHL, Lausanne, 1987, pp. 183-195.

SECRETAN Eugène, «François-Rodolphe de Dompierre. Un lieutenant-colonel archéologue (1775-1844)», *RHV*, 1908, pp. 321-337.

GRANDJEAN Marcel, «Jalons pour une histoire de la conservation des monuments historiques vaudois jusqu'à Viollet-le-Duc», *RHV*, 1979, pp. 71-97.

KAENEL Gilbert, *Recherches sur la période de La Tène en Suisse occidentale : analyse de sépultures*, Lausanne, 1990 (CAR 50).

KAENEL Gilbert, «1838 ... ou l'an 1 de l'archéologie vaudoise», *200 ans d'Indépendance vaudoise. Identités patrimoniales*, supplément de la *FAO* 96, 2 décembre 1997, pp. 25-27.

**La collégiale de Neuchâtel (p. 22)**

MATILE Georges-Auguste, *Dissertation sur l'église collégiale de Notre-Dame de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1847.

DUBOIS DE MONTPERREUX Frédéric, *Les antiquités de Neuchâtel*, Zurich, 1852.

LOMBARD Alfred, *L'église collégiale de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1961 (2e éd. augmentée).

COURVOISIER Jean, *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, tome 1, Bâle, 1955.

BOREL Catherine, *La restauration de l'Eglise collégiale de Neuchâtel dans la seconde moitié du XIXe siècle*, mémoire de licence, Université de Neuchâtel, juin 1982.

BOREL Catherine, "La Restauration de la Collégiale (1867)", *Léo Châtelain architecte, 1839-1913*, catalogue d'exposition au MAHN, 1985, p. 59-62.

**La tour lanterne de la cathédrale de Lausanne (p. 25)**

VIOLLET-LE-DUC Eugène-Emmanuel, *Rapport adressé à Monsieur le Chef des Travaux Publics à Lausanne*, 22 août 1872. Manuscrit. (ACV, K IX 1217/11).
Publié in GAUTHIER Louis, *La Cathédrale de Lausanne et ses travaux de restauration 1869-1898*, Lausanne, 1899, annexe N° 9.

GRANDJEAN Marcel, «Notes sur le couronnement de la tour-lanterne de la cathédrale de Lausanne, *Nos monuments d'art et d'histoire* 20, Berne, 1969, pp. 125-136.

FREY Pierre A., *Rapport à la Commission Technique de la cathédrale de Lausanne*, Lausanne, EPFL-Institut de théorie et d'histoire de l'architecture, 1990. Relevé des passages de Viollet-le-Duc à Lausanne: cf. annexe 4.

Collectif, *Tour-lanterne. Cathédrale de Lausanne*, Lausanne, mai 1994 (Publication du Service des Bâtiments N° 43).

**Le château d'Ouchy (p. 29)**

GEYMULLER Henri de, Dossier de notes et croquis sur le château d'Ouchy. (BCU, fonds des manuscrits, R. 2620-c).

Pour l'étude du château médiéval, cf. GRANDJEAN Marcel, *Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud*, tome I, *La ville de Lausanne. Edifices publics (I)*, Bâle, 1965, pp. 337-344.

Sur Francis Isoz (1856-1910), cf. *BTSR*, 1910, pp. 252-253 et Collectif, *L'esprit d'entreprise*, SIA, Lausanne, 1987, pp. 20-21.

**Une reconnaissance légale (p. 33)**

Dossiers par communes et objets. (ACV, AMH).

*Copies de lettres, 1895-1898*, 3 volumes. (ACV, AMH, D 2/1, D 2/2 et D 2/3).

*Bulletin des séances du Grand Conseil du Canton de Vaud*, automne 1892, pp. 356-367; automne 1894, pp. 227-228; automne 1897, p. 194; printemps 1898, p. 185, 306, 442 et annexe; printemps 1915, pp. 443-453; automne 1920, pp. 581-588 et 854-856.

*Compte-rendu du Conseil d'Etat*, DAC, Service extraordinaire des bâtiments et DIPC, Monuments historiques, 4 vol., 1898-1901.

*Procès-verbaux de la commission des Monuments historiques, 1899-1900 et copie-lettres, 1900-1902*. (ACV, AMH, D 2/5).

«Liste des monuments historiques du canton de Vaud», *RHV*, 1924, pp. 113-124, 149-157, 180-187.

RAHN Johann Rudolf, «Conservation des monuments historiques et études sur l'art ancien», *La Suisse au XIXe siècle*, tome II, Lausanne, 1900, pp. 415-426.

Naef - Archéologie 1921.

LE DINH Diana, *Le Heimatschutz, une ligue pour la beauté*, Lausanne, 1992 (Histoire et société contemporaines, t. 12/92).

Collectif, *Henri de Geymüller, architecte et historien de l'art*. Catalogue de l'exposition au MHL, Lausanne, 1995.

WEIDMANN Denis, «1898 : les Vaudois novateurs pour leur patrimoine», *200 ans d'Indépendance vaudoise. Identités patrimoniales*, supplément de la *FAO* 96, 2 décembre 1997, pp. 35-37.

PAVILLON Olivier, «Association du Vieux-Lausanne: des pionniers de 1898 à la création du Musée du Vieux-Lausanne en 1918», *Mémoire vive* 7, 1998, pp. 9-53.

**Albert Naef (p. 55)**

Dossier de l'élève Albert Naef à l'Ecole des Beaux-Arts. (Archives Nationales Paris, AJ 52/376, f° 312-316).

Correspondance du Musée cantonal, 1914-1934. (Archives MCAHL).

Dossier Albert Naef ATS. (ACV).

Dossier généalogique Naef. (ACV).

ROCH C., «Naef Albert», *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, tome V, Neuchâtel, 1903, pp. 70-71.

LAZARILLE, «Echos de partout» [notes sur Naef]», *La semaine littéraire*, 12 mars 1904, pp. 126-127.

DAVID C., «Naef Albert», *Schweizerisches Künstler-Lexikon*, tome II, Frauenfeld, 1908, p. 465.

COUGNARD Jules, «Albert Naef», *Le nouveau Panthéon*, Genève, 1908, pp. 75-77.

NAEF Henri, *La famille Naef et le lignage de Gattikon en Suisse romande,* Lausanne, 1932.

MOTTAZ Eugène, «Albert Naef», *RHV*, 1936, pp. 61-63.

HOLDEREGGER Hermann, «Nachrichten «, [nécrologie de Naef], *ASA*, 1936, pp. 316-317.

BIELMAN Anne, *Histoire de l'histoire ancienne et de l'archéologie à l'Université de Lausanne, 1537-1987*, Lausanne, 1987, pp. 61-70.

**Ricochets neuchâtelois (p. 61)**

COURVOISIER Jean, *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, tomes I-III, Bâle, 1955-1968.

EGLOFF Michel, «Etapes de la recherche archéologique dans le canton de Neuchâtel», *Helvetia archaeologica*, 1984, p. 92-100.

EMERY Marc, «Esquisse d'une histoire de la conservation et de la restauration en Pays neuchâtelois (première partie)», *Musée neuchâtelois*, 1988, p. 109-114.

PIGUET Claire, *Charles-Henri Matthey (1880-1956) ou une première approche de l'histoire de la conservation et de la restauration des monuments dans le canton de Neuchâtel, 1900-1934*, mémoire de licence, Université de Lausanne, janvier 1990; résumé publié in *Nos monuments d'art et d'histoire*, 1991, p. 274-275.

PIGUET Claire, «Le réveil d'une forteresse assoupie, les multiples facettes de la conservation du château de Valangin», *Musée neuchâtelois*, 1996, p. 99-109.

Collectif, «Totamque machinam ob memoriam fabrefecit. Une étude pluridisciplinaire du tombeau des comtes de Neuchâtel», *Revue historique neuchâteloise*, 1997, p. 155-194.

**La protection du patrimoine bâti en Valais (p. 67)**

ELSIG Patrick, *De la résidence des chanoines au Musée cantonal d'histoire valaisanne. L'église et le château de Valère au cours des XIXe et XXe siècles* (titre provisoire, à paraître).
Cet ouvrage comporte tous les renvois à la bibliographie et aux sources concernant en particulier la restauration du château depuis la fin du XIXe siècle.

ELSIG Patrick, "L'Etat du Valais et la protection du patrimoine bâti", *Vallesia*, tome LIII , 1998 (à paraître).
Cet article renvoie à toute la littérature antérieure.

**La colline de St-Triphon (p. 73)**

NAEF Albert, *Journal des fouilles et explorations archéologiques sur la colline de Saint-Triphon, 1895-1898*. Manuscrit inachevé. (ACV, AMH, D 13).

-Id., *Notes pour le Journal des fouilles 1899*. Manuscrit inachevé du 19 octobre au 17 novembre 1899. (ACV, AMH, A 123/2, A 8063).

Id., *St-Triphon. Journal fouilles 1900*. Brouillon du Journal du 19 novembre au 29 décembre 1900. (ACV, AMH, A 123/6, A 8065).

[VIOLLIER David], *Ruines du Château de St-Triphon. Journal des fouilles. Du 23 octobre au 25 novembre 1899. 1ère campagne (inachevée par moi)*. Manuscrit. (ACV, AMH, A 123/5, A 8067).

KAENEL Gilbert, CURDY Philippe, ZWAHLEN Hanspeter, *Saint-Triphon, Le Lessus (Ollon, Vaud) du Néolithique à l'époque romaine*, Lausanne, 1984 (CAR 30).

KAENEL Gilbert, *Recherches sur la période de La Tène en Suisse occidentale: analyse de sépultures*, Lausanne, 1990 (CAR 50).
St-Triphon: pp. 161-170.

**La nécropole de Vevey, les tumuli de Payerne et d'Assens (p. 79)**

NAEF Albert, *Vevey. Février Avril 1898. Journal des fouilles exécutées lors du percement du nouveau boulevard dans le prolongement oriental de l'église Saint-Martin. Cimetière*

*gallo-helvète*. (ACV, AMH, D 16).
Naef - Vevey 1898.

MARTIN-KILCHER Stefanie, «Das keltische Gräbefeld von Vevey VD», *ASSPA*, no 64, 1981, pp. 107-156.

KAENEL Gilbert, *Recherches sur la période de La Tène en Suisse occidentale : analyse de sépultures*, Lausanne, 1990 (CAR 50).
Assens: pp. 33-36.

Collectif, *Celtes et romains, en pays de Vaud*, catalogue d'exposition au MCAHL, rédigé par Gilbert Kaenel et Pierre Crotti, Lausanne, 1992.

**La nécropole de Pully-Chamblandes (p. 83)**

SCHENK Alexandre, «Les sépultures et les populations préhistoriques de Chamblandes», *RHV*, 1901, pp. 241-250 et *Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles*, 38, 1902, pp. 157-158; 39, 1903, pp. 115-210, 241-327.

Id., «Les squelettes préhistoriques de Chamblandes (Suisse), *Revue de l'Ecole d'anthropologie de Paris* IX, novembre 1904, pp. 335-378.

Naef - Pully 1901.

NAEF Albert, *Nécropole néolithique de Chamblandes*. Manuscrit, 26 fol. Résumé des fouilles anciennes et des campagnes de 1901, 1905 et 1910. (ACV, AMH, A 148/1, A 15735).

Id., *Chamblandes, Commune de Pully, 1905. Nécropole néolithique*. Journal manuscrit inachevé, 8 au 17 mai 1905. (ACV, AMH, A 148/1, A 15736).

Id., *Sépultures 13 à 18, 24 mai au 19 juin 1905*. (ACV, AMH, A 148/2, A 15734).

LEROI-GOURHAN André, BAILLOUD Gérard, BREZILLON Michel, «L'hypogée II des Mournouards (Mesnil sur Oger, Marne)», *Gallia préhistoire* V-1 (1962), 1963, pp. 23-133.

MOINAT Patrick, SIMON Christian, «Nécropole de Chamblandes-Pully, nouvelles observations», *ASSPA* 69, 1986, pp. 39-53.

**L'échafaud et le gibet de Vidy (p. 89)**

Naef - Vidy 1899. (Version manuscrite: ACV, AMH, A 91/10, A 5020).

*Discours d'inauguration des Monuments Davel à Lausanne et à Vidy. 14 novembre 1898 - 23 avril 1899*, Lausanne, 1900.

GRANDJEAN Marcel, *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud*, tome III, *La ville de Lausanne. Edifices publics (II)*, Bâle, 1979, pp. 14-15.

WEIDMANN Denis, «Vidy - Restes de l'ancien gibet de la Chamberonne», *RHV*, 1982, pp. 182-183.

**La Porte de l'Est et l'enceinte romaine d'Avenches (p. 93)**

*Bulletin de l'Association Pro Aventico*, Lausanne, 1887-1917, 13 volumes.

Naef - Avenches 1929.

DEWARRAT Jean-Pierre, *L'enceinte romaine d'Avenches*, mémoire de licence, Université de Lausanne, octobre 1984.

BOGLI Hans, *Aventicum. La ville romaine et le musée*, Lausanne, 1984 (Guides archéologiques de la Suisse no 13).

**Le portail Montfalcon de la cathédrale de Lausanne (p. 99)**

*Procès-verbaux des séances du Comité de restauration de la cathédrale*, 1869-1913. (ACV, ACaL, Jb/ 1/ 1).

*Procès-verbaux de la Commission technique de la Cathédrale de Lausanne*, séances de 1898 à 1908, manuscrits autographiés, 10 volumes. (ACV, ACaL, Ja/1 à Ja/10).

VAN MUYDEN Théophile, «Le portail occidental de la cathédrale de Lausanne», *ASA*, 1895, pp. 414-416.

GAUTHIER Louis, *La cathédrale de Lausanne et ses travaux de restauration 1869-1898*, Lausanne, 1899 pp. 56-64 et annexes 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16 et 19.

LUGEON Raphaël, «Le portail occidental de la Cathédrale de Lausanne», *RHV*, 1941, pp. 97-119, 168-181.

BACH Eugène, BLONDEL Louis, BOVY Adrien, *Les monuments d'art et d'histoire du canton Vaud*, tome II, *La cathédrale de Lausanne*, Bâle, 1944, pp. 213-221.

**La façade sud de l'église Saint-François de Lausanne (p. 107)**

DOEPPER Uli, FEIHL Olivier, HUGUENIN Claire, *L'église Saint-François de Lausanne. Genèse d'un monument historique*, Lausanne, 1998 (CAR 73).
Cet ouvrage renvoie à la littérature antérieure et à l'ensemble des sources modernes.

**L'église et le cloître de Romainmôtier (p. 113)**

*Journal des travaux des fouilles, trouvailles accidentelles, incidents de l'exploration archéologique du Temple de Romainmôtier*, 1905-1915, 6 volumes. (ACV, AMH, D. 14/1 à 6).

Naef - Romainmôtier 1905/06.

Naef - Romainmôtier 1906.

Naef - Romainmôtier 1916.

SENNHAUSER Hans Rudolf, *Romainmôtier und Payerne*, Bâle, 1970.

Collectif, «Synthèse des recherches et analyses» in *Restauration de l'église de Romainmôtier. Documentation générale - Colloque du 18 novembre 1994*, Lausanne, 1994. Document dactylographié pour le SB-DINF.

Collectif, *Eglise de Romainmôtier*, Lausanne, 1996 (Publication du Service des Bâtiments no 54).

CAMPAGNOLO Matteo, «La bourse du pèlerin de Romainmôtier (VD)», *Bulletin de l'Association des amis du cabinet des médailles* 9, 1996, pp. 36-45.

«Rapport de l'archéologue cantonal» puis «Chronique archéologique», articles 'Romainmôtier', *RHV*, 1971, 1987-1992, 1994-1998.

**Les coffres de Valère (p. 207)**

*Journal des travaux, des fouilles, trouvailles accidentelles, incident ... etc, de l'exploration archéologique du Château*, vol. X (1909 - 1914). (ACV, AChC).

Notes manuscrites de Naef en regard des photos sur les feuilles de modèles. (ACV, AChC).

Naef - Camera Domini 1908.

Naef - Souvenirs 1912.

CHARLES Corinne, VEUILLET Claude, *Le mobilier médiéval - Collections du musée cantonal d'Histoire et d'Ethnographie de Valère* (à paraître).

**Chillon (p. 121-232)**

Sources, ACV:
S 266: archives du château de Chillon (AChC). Le fonds contient presque exclusivement des documents se rapportant au château, et portant sur la période 1886-1986. Ils sont groupés dans des séries désignées par une lettre, et correspondant à un type de pièce: A) photographies; B) plans; E) inventaires; F) journaux; G) écrits publiés; H) écrits non publiés; I) textes légaux et règlements; J) procès-verbaux et rapports; K) correspondance; L) comptabilité; M) matériel pré-imprimé.

Ont surtout été utilisés le *Journal* du château, source fondamentale et absolument fiable; les écrits publiés ou non publiés, en particulier ceux de Naef; la correspondance, relativement riche pour le début de la période ; les procès-verbaux et rapports. Cette dernière catégorie comprend surtout les rapports de la Commission Technique (J/ a), abondants et détaillés jusqu'en 1909, et ceux de l'Association (J/ b), qui offrent chaque année une synthèse de ce qui s'est fait au château de Chillon.

K IX: sous cette cote, en particulier sous les numéros 407, 444, 1201 et 1218 figurent des brochures, des rapports et de nombreuses pièces relatives aux travaux effectués à Chillon au XIXe et au début du XXe siècle.

S 148: fonds versé par le DIPC, contenant des rapports et procès-verbaux des années 1954 à 1981 et des pièces comptables pour les années 1920 à 1980.

S 256: documents déposés par le Service des bâtiments, et portant pour l'essentiel sur les années 1980.

Br 96: *Chillon*. Dossier contenant des fiches manuscrites de Naef pour son cours à l'Université de Lausanne; les brouillons de sa conférence «Une inspection du château de Chillon le 25 avril 1498; l'inventaire du château par De la Rottaz, 21 juin 1824.

ACV, AMH: pièces relatives à Chillon sous les cotes A 176 à A 180, B 349, B 734/746, B 1414/16, B 2717, C 1324. Copies de lettres, dont certaines concernent Chillon, sous les cotes D 1 et D 2. Copie des comptes de châtellenie de Chillon, D 17. Journal des fouilles de Chillon, D 18. Albums de photographies, D 19 et D 20.

Ouvrages et articles (non compris les écrits de Naef):

VULLIEMIN Louis, *Chillon*, Lausanne, 1851.

RAHN Johann Rudolf, «Geschichte des Schlosses Chillon», *MAGZ* XXII, 1887, pp. 103-124, 5 pl.

Id., «Le château de Chillon», *BSVIA*, 1888, pp. 65-70, 73-78, 6 pl. Traduit par H. Verrey.

Id., «Beschreibung des Schlosses Chillon I», *MAGZ* XXII, 1888, pp. 121-152, 4 pl.

Id., «Beschreibung des Schlosses Chillon II «, *MAGZ* XXII, 1889, pp. 155-178, 4 pl.

GEYMULLER Henri de, *Château de Chillon, Commission technique II, Jalons pour le programme de la restauration et principes fondamentaux sur lesquels elle devra se baser,* Lausanne, 1896.

Id., *Château de Chillon, Commission technique III. Observations sur la nature du musée historique du Moyen Age à la Renaissance à installer à Chillon*, Lausanne, 1896.

Id., *Des rapports et relations entre le château de Chillon et le Musée historique projeté,* Mémoire de la Commission technique, le 15 novembre 1898, texte manuscrit.

RAHN Johann Rudolf, *Une restauration modèle et les dernières découvertes faites au château de Chillon*, Lausanne, 1898. Conférence donnée à la Société des antiquaires de Zurich par J. R. Rahn, traduction faite par les soins du Comité de l'Association pour la restauration du château de Chillon.

GAUTHIER Louis, *Association pour la restauration du château de Chillon. Vingt ans d'existence*, Lausanne, 1907.

SCHMID Otto, «Les peintures et les dates retrouvées sur les murs extérieurs et les façades du château de Chillon», *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'art offerts à Monsieur Louis Bosset, archéologue cantonal vaudois, à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire*, Lausanne, 1950, pp. 187-189.

MARTIN Colin, «Monnaies médiévales trouvées au château de Chillon», *La Gazette numismatique suisse* 58, 1965, pp. 42-47, pl. p. 48.

HUGUENIN Claire, «Chillon au XIXe siècle et les premiers travaux d'Albert Naef», *Nos monuments d'art et d'histoire 33*, 1982, pp. 391-397.

CHAUSSON Jacques-David, *Mémorial de l'Association pour la restauration du Château de Chillon 1887-1987*, Veytaux, Association pour la restauration du Château de Chillon, 1987.

CHAPUISAT Jean-Pierre, *Le Château de Chillon,* Berne, 1989 (Guides des monuments suisses, série 12, n° 113).

RAEMY Daniel de, «L'apport de la dendrochronologie pour l'étude des châteaux de l'ancien Pays de Vaud (XIIIème - XIVème siècles), les cas de Chillon et Grandson», *ZAK*, 1988, pp. 263-276.

Collectif, «La chapelle du château de Chillon, son histoire, son architecture et ses peintures: nouvelles perspectives de recherches», *Chantiers* 5, 1992, pp. 11-20, ill.

# Abréviations

AC: Archives communales
ACaL: Archives de la cathédrale de Lausanne
AChC: Archives du château de Chillon
ACV: Archives cantonales vaudoises
AEN: Archives de l'Etat de Neuchâtel
AEV: Archives de l'Etat du Valais
AFMH: Archives fédérales des monuments historiques, Berne
AMH: Archives des monuments historiques
ASA: Anzeiger für schweizerische Altertumskunde-/Indicateur d'antiquités suisses
ASSPA: Annuaire de la Société suisse de préhistoire et d'archéologie
AVN: Archives de la ville de Neuchâtel
BCU: Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne
BHM: Bernisches Historisches Museum Bern
BPU: Bibliothèque publique et universitaire Genève
BTSR: Bulletin technique de la Suisse romande
BSVIA: Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes
Bull. G. C.: Bulletin des séances du Grand Conseil du canton de Vaud
CAR: Cahiers d'archéologie romande
CMCL: Cabinet des médailles cantonal Lausanne
DINF: Département des infrastructures
DTP: Département des travaux publics
DAC: Département de l'agriculture et du commerce
DIPC: Département de l'instruction publique et des cultes
IB: Intendance des bâtiments
MAHN: Musée d'art et d'histoire Neuchâtel
MAGZ: Mitteilungen der Antiquarischen Gesellschaft Zürich
MCAHL: Musée cantonal d'archéologie et d'histoire Lausanne
MHL: Musée historique de Lausanne
MRA: Musée romain d'Avenches
MHPN: Musée historique et des porcelaines Nyon
MURO: Château de La Sarraz Musée romand
Musée de l'Elysée: Musée de l'Elysée, Lausanne
RHV: Revue historique vaudoise
SB: Service des bâtiments
SPMS: Service cantonal de la protection des monuments et des sites Neuchâtel
VLD: Viollet-le-Duc
ZAK: Zeitschrift für Schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte
ZB: Zentralbibliothek, Zurich

# Provenance des illustrations

La source des documents anciens reproduits dans le catalogue est indiquée dans les légendes; les illustrations ont, sauf indication contraire, la même provenance à l'exception de:
– Photo 24 Heures: fig. 4.
– ACV, ACaL: fig. 16.
– Service de l'urbanisme, Neuchâtel; photo Anne de Tribolet: fig. 36.
– Claire Huguenin: fig. 39.
– SB-DINF, photo Rémy Gindroz: fig. 76.

Les photographies récentes de monuments et d'objets sont dues à:

– Suzanne et Daniel Fibbi-Aeppli, Grandson: fig. 6, 46, 49, 50, 66, 74, 105, 106, 107, 116, 117, 119, 128, 166, 169, 171.
– Rémy Gindroz, Lausanne: fig. 91, 111, 118, 130, 139, 158.
– Martine Prod'hom, Pully: fig. 78.
– Section des monuments historiques, SB-DINF: fig. 161, 162, 163.
– Institut d'archéologie et d'histoire ancienne de l'Université de Lausanne: fig. 164.
– Archéodunum SA: fig. 165.
– Claude Bornand, Lausanne: fig. 168.
– Antonio Martinelli: fig. 170.

# Remerciements et collaboration

Cette exposition et l'ouvrage qui l'accompagne n'auraient pu voir le jour sans le soutien généreux de l'Etat de Vaud: notre reconnaissance s'adresse en particulier au Musée d'archéologie et d'histoire et au Service des affaires culturelles duquel il dépend (Département des institutions et des relations extérieures), ainsi qu'à à la section Monuments historiques et archéologie dépendant du Service des bâtiments (Département des infrastructures). Nous remercions également de leur important appui financier la Ville de Lausanne, la Loterie romande, DIP SA, Migros-Vaud et la Société académique vaudoise.

Nous exprimons notre gratitude à toutes les personnes qui, outre les collaborateurs de la publication, nous ont accordé temps et savoir: Madeleine Aubert, Paul Bissegger, Philippe Bridel, François Christe, Esther Cuchillo, Anne Geiser, Geneviève Heller, Gilbert Kaenel, Marc-Antoine Kaeser, Catherine Kulling, Brigitte Pradervand, Daniel de Raemy, Nicolas Schätti, Françoise Waridel, Denis Weidmann.

Nous remercions de leur accueil les musées et institutions qui ont accepté de nous confier objets ou documents, à commencer par le Musée cantonal d'archéologie et d'histoire qui a soutenu notre projet et en a fait une de ses activités d'exposition et de publication, les Archives cantonales vaudoises à Chavannes-près-Renens, qui nous ont facilité les conditions de travail pour l'étude des fonds du château de Chillon et de la cathédrale de Lausanne déposés dans cette institution, les Archives de l'Etat et de la Ville de Neuchâtel, l'Association du château de Chillon, la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, le Cabinet des médailles cantonal à Lausanne, le Centre de documentation et de recherche Pestalozzi à Yverdon-les-Bains, le Musée romain d'Avenches, la Société des Amis du château de La Sarraz - Musée romand, le Musée historique de Lausanne, le Musée militaire vaudois - château de Morges, le Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel, le Musée historique et des porcelaines de Nyon, le Musée historique du Vieux-Vevey à Vevey, le Musée de l'école et de l'éducation à Yverdon-les-Bains, le Service des bâtiments de l'Etat de Vaud, le Service de la protection des monuments et des sites de Neuchâtel.

Nos remerciements s'adressent enfin à tous ceux et celles qui ont oeuvré, à divers titres, à la réalisation de l'exposition et de l'ouvrage:

- Pierre-Antoine Troillet, Archéotech SA, conception scénographique de l'exposition;

- Alexandre Piccand, AP Communication Pully, graphisme de l'affiche et des panneaux de l'exposition;

- Anne Bellanger, restauratrice aux ACV, Claude Michel, David Cuendet et Aline Berthoud, restaurateurs au MCAHL;

- Charles Pernoux, collaborateur du MCAHL, planification technique, transport des objets, exécution de socles et de vitrines;

- les auxilliaires du MCHAL, Joël Duvauchelle, Nicolas Isoz, Anne Kapeller, Hugo Lienhard et Catherine Meystre, participation au montage de l'exposition;

- Jean-Marc Marclay, ébéniste au château de Chillon, réalisation de socles;

- Archéotech SA Pully, numérisation des images;

- Jean-Claude Scheder, correction et mise en pages de l'ouvrage;

- Martine Prod'hom, secrétaire au MCAHL et Patricia Genoud, secrétaire chez Archéotech SA.

*D. B., O. F., C. H.*

# Les Documents du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire

édités par Gilbert Kaenel et Pierre Crotti

1991 10 000 ans de préhistoire. Dix ans de recherches archéologiques en Pays de Vaud. 72 p., 73 ill.
Fr. 10.–

1992 Celtes et Romains en Pays de Vaud. 80 p., 73 ill.
Fr. 10.–

1993 Archéologie du Moyen Age. Le canton de Vaud du V$^{e}$ au XV$^{e}$ siècle. 80 p., 70 ill.
Fr.10.–

1994 Machine et métiers. Aspects de l'industrie vaudoise du XVI$^{e}$ au XX$^{e}$ siècle. 80 p., 50 ill.
Fr. 10.–

1994 La mémoire des Combiers. Artisans et métiers de la vallée de Joux (XIX$^{e}$-XX$^{e}$ siècle). 72 p., 59 ill.
Fr. 10.–

1997 Comptoir ethnographique. 86 p., 31 ill.
Fr. 15.

Musée cantonal d'archéologie et d'histoire
Palais de Rumine
Place de la Riponne
CH-1005 Lausanne

Tél: ++41 21 316 34 30
Fax:++41 21 316 34 31

Plan au niveau de la cour d'honneur

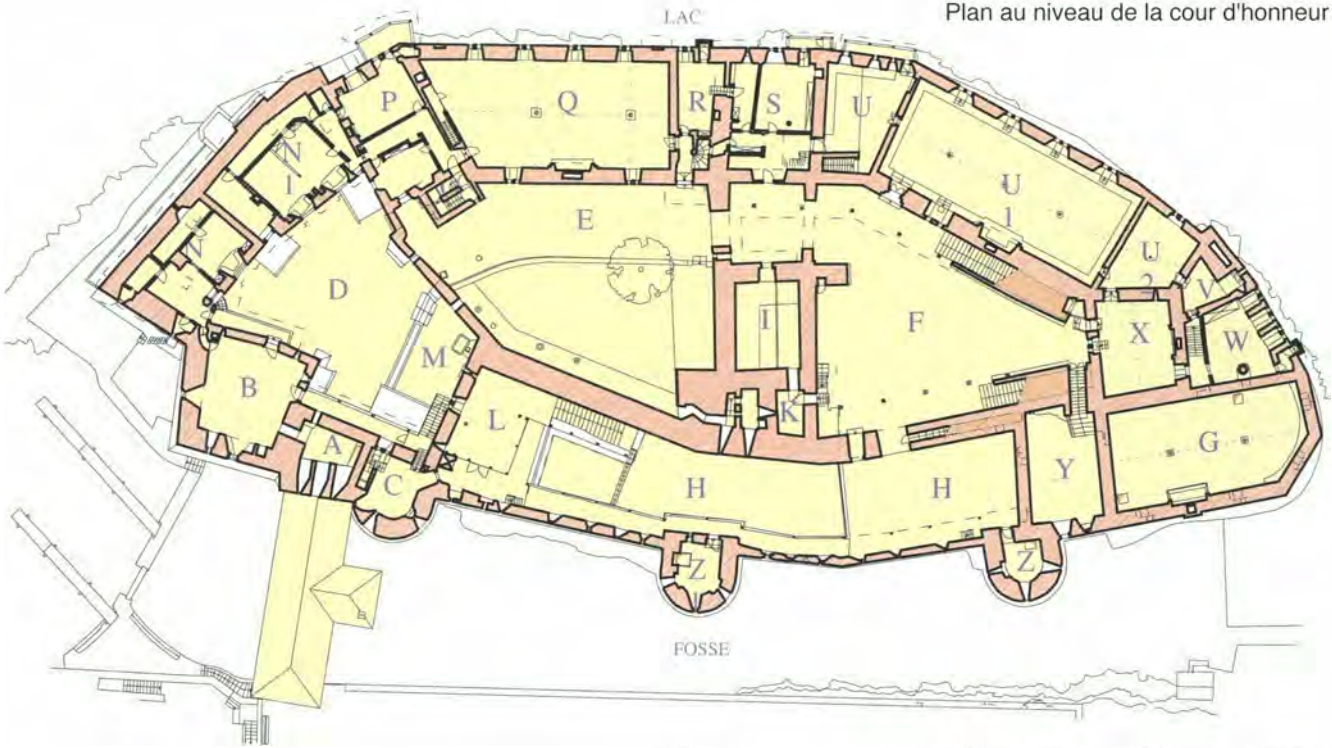

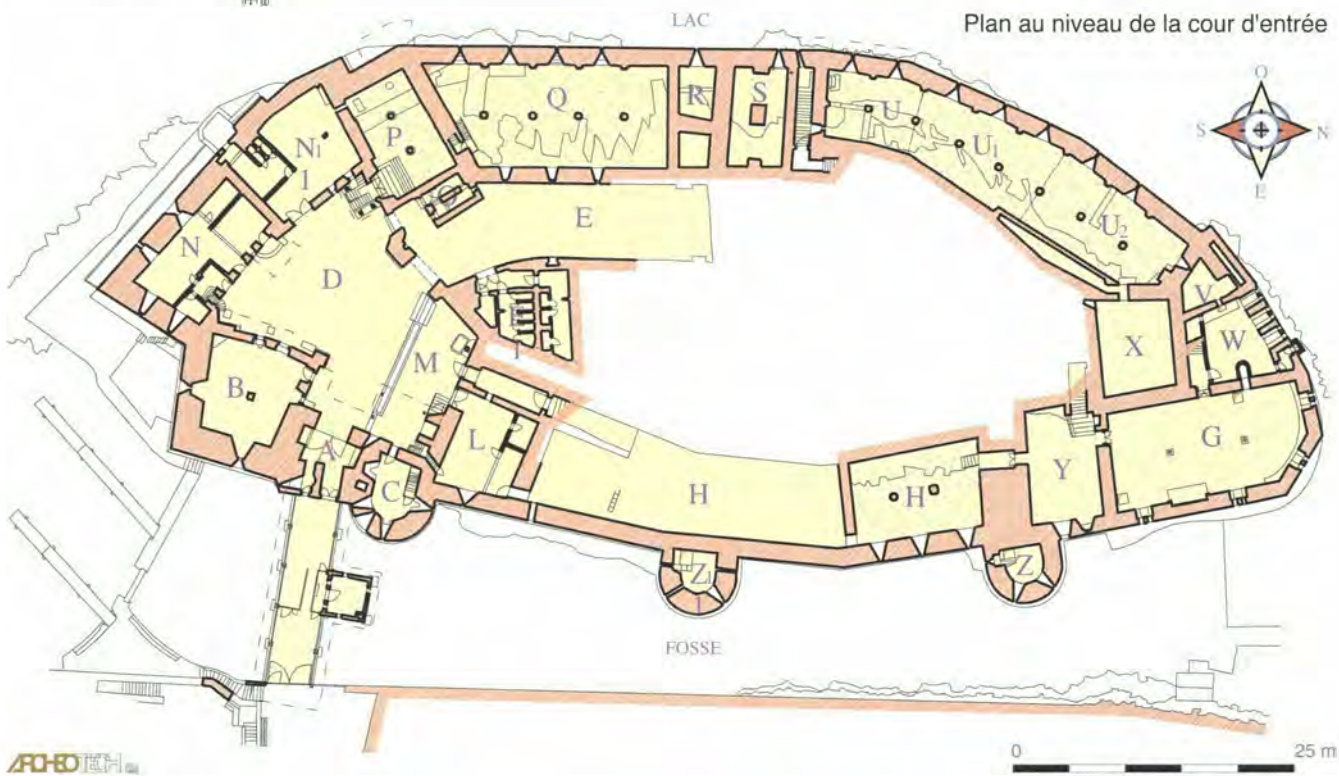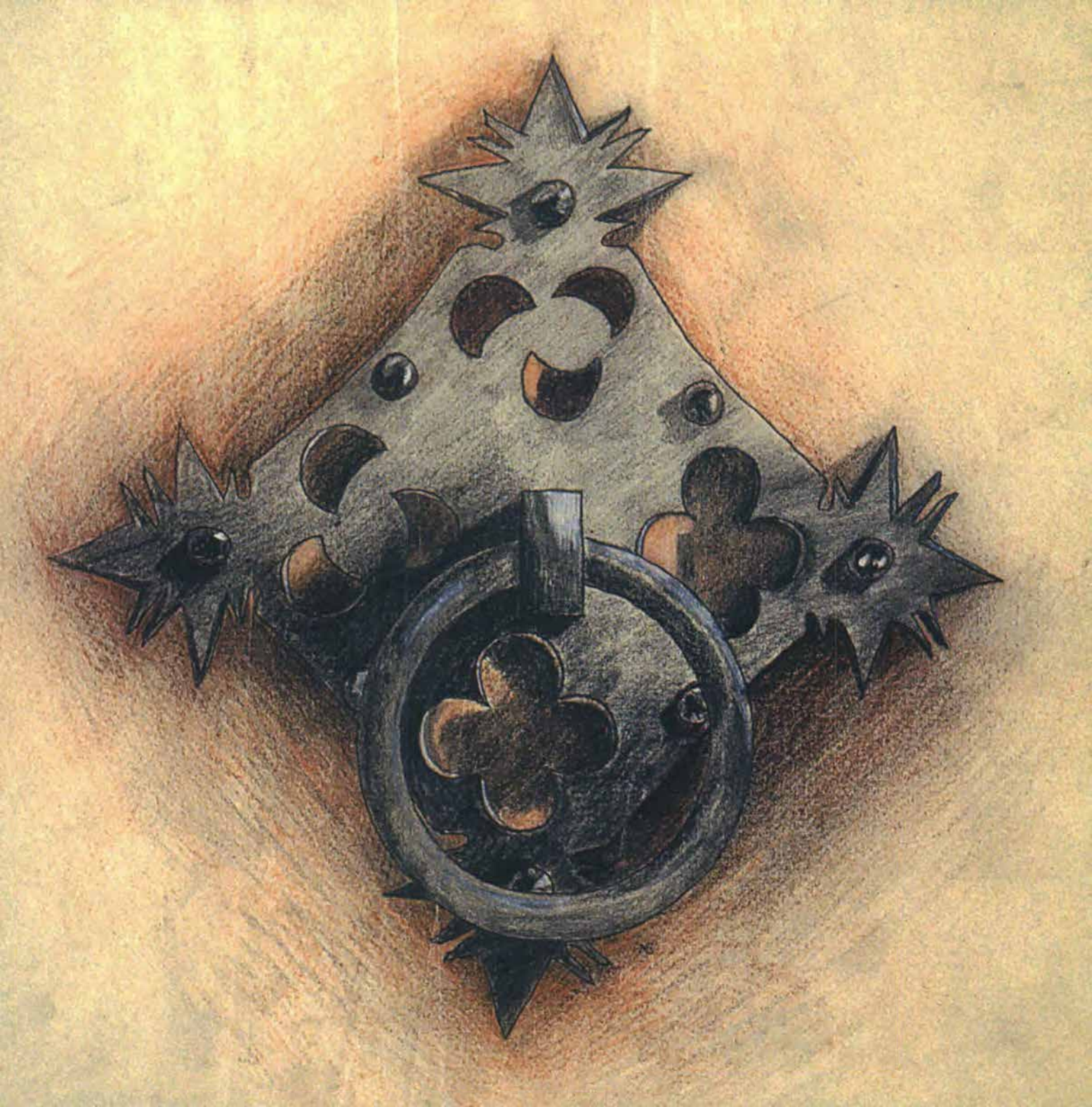
Plan au niveau de la cour d'entrée